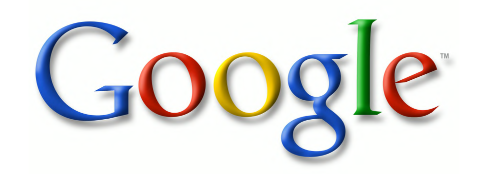


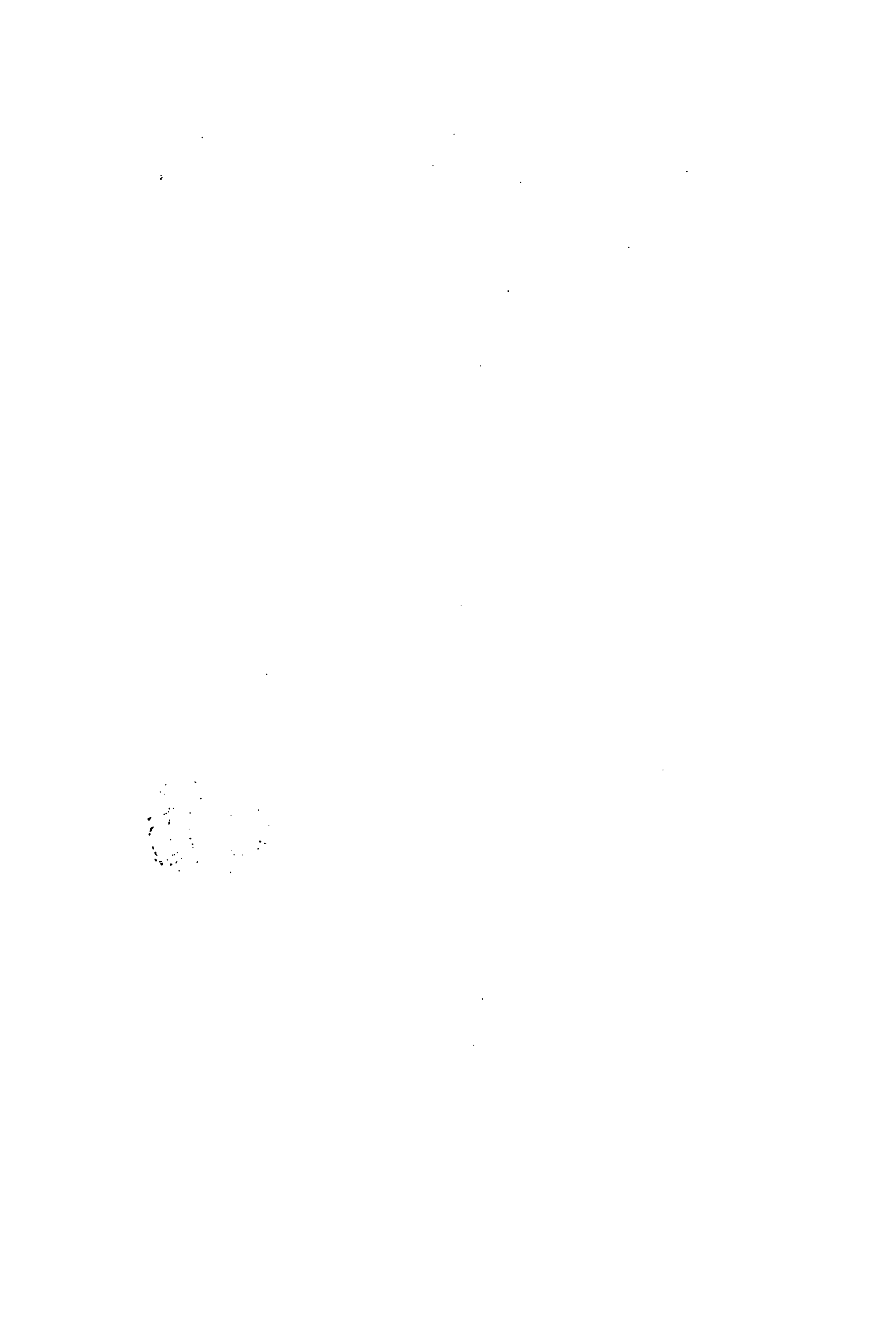




HISTOIRE

DE LA VILLE ET DE L'ABBAYE

DE FÉCAMP.



HISTOIRE

DE LA VILLE ET DE L'ABBAYE

DE FÉCAMP,

PAR

LÉON FALLUE,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE ET DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—

1841.

AVANT-PROPOS.

Durant notre court passage à Fécamp, nous avons été frappé de ce qu'il y a de grand dans l'histoire religieuse et politique de cette ville; nous avons d'abord recueilli quelques notes, et la moisson devenant chaque jour plus abondante, nous avons conçu le projet de les mettre en ordre, en les intercalant dans un cadre historique; dès-lors nos recherches n'ont plus eu de bornes: nous avons extrait des historiens anglo-normands, des Chroniques saxonnes, du *Gallia christiana*, des Annales de l'ordre de Saint-Benoît, tout ce qui pouvait se rattacher à notre sujet;

mais, comme nous tenions principalement aux pièces inédites, nous avons mis à contribution les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, les Archives départementales de la Seine-Inférieure, et jusqu'aux dépôts historiques de Florence et de Rome. Le premier nous a fait connaître qu'il avait existé, dans la même ville, durant un long espace du moyen-âge, une société de marchands qui se chargeaient de faire tenir au souverain Pontife l'argent provenant des annates et de certains droits prélevés sur les États catholiques; à Rome, nous avons trouvé, dans les archives du Vatican, les minutes de tous les brefs adressés, par les Papes, aux monastères qui étaient sous leur dépendance directe; et, à l'aide des obligeantes communications du savant prélat chargé de la conservation supérieure de ce dépôt, nous avons acquis la certitude que l'époque de Clément VI, ancien abbé de Fécamp, était la plus féconde en pièces de cette importance, pour le sujet que nous avions à traiter.

Mais, hâtons-nous de le dire, c'est surtout le dépôt des Archives départementales de la Seine-Inférieure, enrichi de toutes celles du monastère

de Fécamp, qui nous a fourni le plus grand nombre de matériaux, grâce à l'autorisation bienveillante de M. le Préfet Dupont-Delporte, Pair de France, qui a bien voulu mettre tous ces documents historiques à notre disposition.

Nous pouvons donc affirmer qu'il nous est passé plus de deux mille pièces par les mains, sans compter les nombreux volumes de délibérations capitulaires du monastère de Fécamp. Au milieu de ces richesses entassées, on pense bien que nous avons dû faire un choix, parce que tous les documents qui en font partie n'ont pas la même importance historique, et que nous ne voulions pas donner à notre travail une dimension qui eût outrepassé les bornes que nous nous étions imposées : la reproduction des faits principaux, en un seul volume, à la portée du plus grand nombre des lecteurs.

Tout ce qui nous a paru intéressant, à la première lecture, a été mis à part, classé et intercalé dans ce travail. Ennemi de toute opinion systématique, nous avons adopté celles qui nous ont semblé les plus vraisemblables; l'éclectisme,

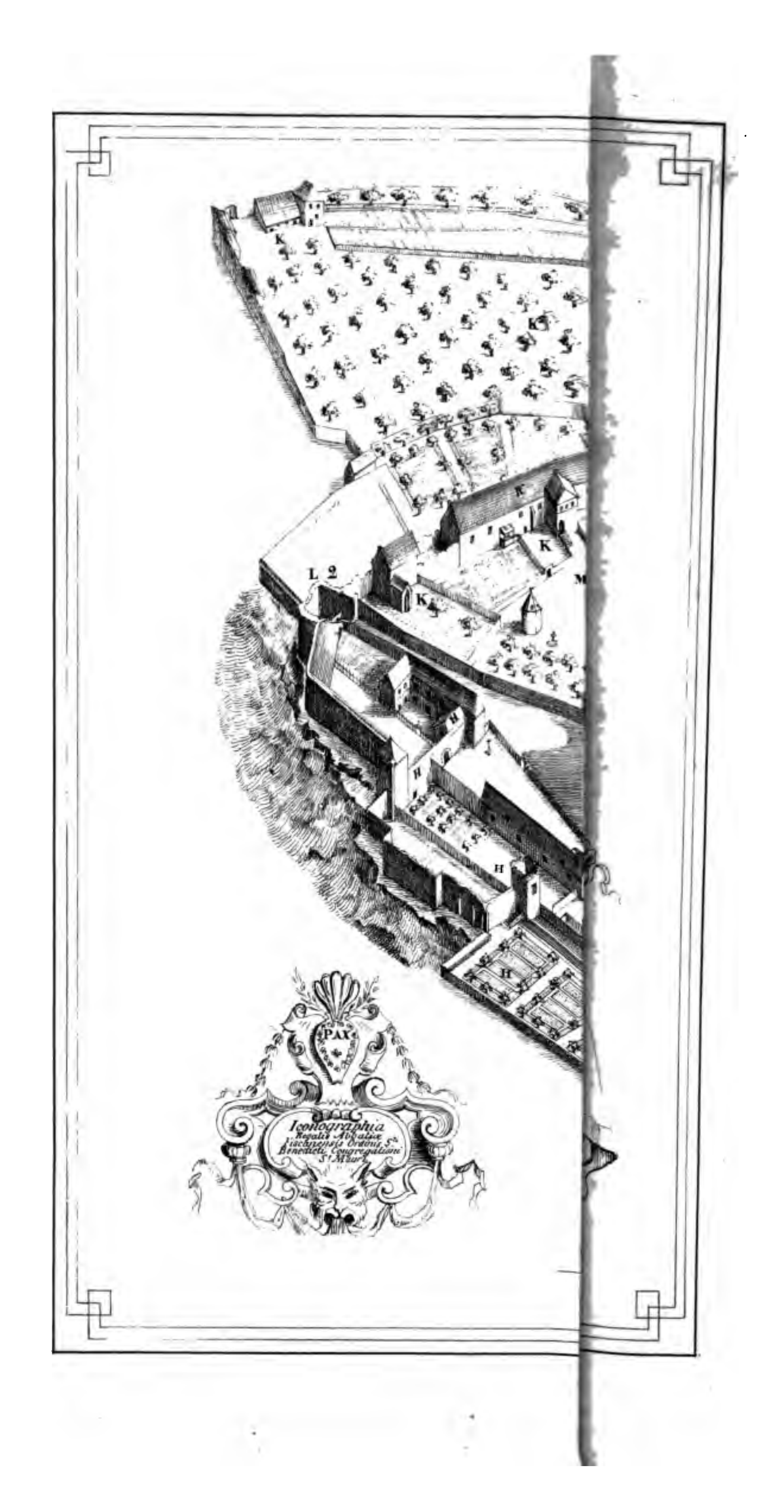
appliqué à l'histoire, constitue la partie la plus essentielle de notre composition. Nous ne savons si nos lecteurs auraient été d'accord avec nous, sur le choix des matériaux; mais nous sommes convaincu que celui qui écrit l'histoire doit obéir à ses propres impressions, qu'il n'est pas libre de changer ou modifier à son gré, et que son jugement est le seul guide qu'il doive suivre dans l'appréciation des faits et des événements que le passage des siècles a souvent rendus fort obscurs ;.autrement, il livrerait une pensée qui ne serait pas la sienne, il resterait renfermé dans un ordre d'idées reçues, dans un cercle vicieux, tout-à-fait contraire au progrès que l'on doit attendre de l'étude du passé, seul enseignement que la Providence ait laissé à l'homme pour éclairer sa marche, au milieu des écueils et des incertitudes de l'avenir.

Peut-être trouvera-t-on que nous sommes entré dans beaucoup trop de détails de localité, de noms propres et de faits domestiques; nous répondrons : que, si l'histoire générale se compose du récit de batailles gagnées ou perdues, de siéges de villes, de commotions intestines et de

la reproduction de hauts faits de certains personnages éminents du pays, l'histoire d'une ville est tout entière dans la vie publique et privée des hommes de la commune, dans les événements heureux ou malheureux qui les ont atteints, et dans la mise en scène de ceux qui ont été l'objet d'une distinction quelconque, pour services rendus à l'État ou à leurs concitoyens. C'est ainsi que nous comprenons l'histoire particulière : entièrement écrite pour la localité, elle doit présenter ces mille petits faits que l'histoire générale dédaigne, et qui ont le mérite de faire connaître la topographie antique de la cité, son gouvernement, ses rivalités de castes et de familles, et de rappeler aux habitants les actes, le caractère, les noms, et jusqu'aux habitudes de leurs ancêtres.

Nous croyons, du reste, que chacun est à peu près libre de présenter ce genre de travail comme il le comprend ; car il n'y a eu jusqu'ici aucune règle arrêtée, aucun modèle prescrit ; et l'historien, qui apprend le plus de faits privés, doit avoir l'avantage sur celui qui se contente de faire de longues amplifications sur des événements généraux que tout le monde connaît.

Nous nous abstiendrons d'entrer ici dans de plus longs développements ; nous n'avons même écrit ce peu de lignes que pour obéir à l'usage constamment suivi de parler de son ouvrage ; nous le livrons avec confiance aux habitants de Fécamp, qui sont nos juges naturels, bien persuadé d'avance qu'en évoquant le souvenir de cette abbaye, qui fut l'orgueil de la cité, des hauts faits et des rudes épreuves qui signalèrent la vie de leurs ancêtres, nous aurons tout lieu de compter sur leur sympathie, leur indulgence et leur patriotisme.


K
K
K
K
L 2
K
M
H
H
H
H
PAX
Iconographia
Regalis Abbatiæ
Fiscannensis Ordinis S.ti
Benedicti, Congregationis
S.ti Mauri

HISTOIRE

DE

FÉCAMP.

ÉPOQUE GAULOISE

ET GALLO-ROMAINE.

La ville de Fécamp existait, sans aucun doute, dans l'antiquité; mais, n'étant ni chef-lieu de peuplade, ni station militaire, ne se trouvant sur aucun itinéraire, sur aucune de ces grandes lignes qui sillonnèrent la Gaule du temps des Romains, les géographes anciens l'ont passée sous silence, comme beaucoup d'autres localités placées dans les mêmes conditions d'isolement et d'insignifiante fortune.

Il y avait, du reste, peu de villes dans le nord de la Gaule avant l'arrivée des Romains, et beau-

coup de capitales de peuples, décorées de ce nom, n'étaient en réalité que de modestes villages[1].

La ville ou bourgage qui a pris, dans la suite, le nom de Fécamp, était située sur le bord de l'Océan britannique[2], dans la portion nord-ouest du territoire des *Calètes*, aujourd'hui pays de Caux.

Cette partie de la Gaule était autrefois comprise dans la *Belgique*, séparée du territoire des *Celtes* par la *Seine* et la *Saône*[3].

Une nouvelle division de la Gaule ayant eu lieu sous Auguste, le pays des *Calètes* fut retranché de la *Belgique*, et ajouté à la *Lyonnaise* qui remplaçait la *Celtique*[4].

Ptolémée d'Alexandrie, qui écrivait vers la première moitié du IIe siècle, et après l'occupation de la Gaule par les Romains, est le premier qui fasse connaître *Juliobona* (Lillebonne)[5]. Un auteur du douzième siècle dit, cependant, sur la foi de la tradition sans doute, que cette ville était

---

[1] D'après Strabon, liv. 4, *Vienne*, que les Allobroges nommaient leur capitale, n'était qu'un village du temps de César.

[2] Maintenant la Manche.

[3] « Gallos à Belgis Matrona et Sequana dividit. » — Cæs., *De Bell. gall.*, lib. 1, cap. 1.

[4] « Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Velocasses et *Galletos*. » — Pline, tom. III, pag. 252, édition Panckouke.

[5] « Latus vero septentrionalis littorale a Sequana fluvio tenent « Caletæ, quorum civitas *Juliobona*. »

l'ancien *Caletum* des Gallo-Belges [1]; cette opinion peut bien ne pas manquer de vraisemblance, mais malheureusement elle n'est appuyée par aucun témoignage contemporain.

L'itinéraire d'*Antonin*, espèce de livre de poste des anciens, rédigé vers la fin du IVe siècle, mentionne, outre la capitale des Calètes, trois autres villes ou stations dans la même contrée : *Caracotinum* (Harfleur), *Lotum* (Caudebec), et *Gravinum* (Grainville-la-Teinturière); la première à l'entrée de la Seine, les autres sur les routes de *Juliobona* à *Rothomagus* (Rouen) et à *Gessoriacum* (Boulogne).

Les *Calètes* et les autres peuples de la Belgique descendaient, dit César [2], des races germaniques, qui, ayant passé le Rhin, à diverses époques, s'étaient insensiblement étendues sur les bords de l'océan, dont elles avaient peuplé les rives jusqu'à l'embouchure de la Seine.

C'est de là que plusieurs bandes aventureuses, trop pressées par les flots de nouvelles migrations, s'introduisirent dans l'île de Bretagne, dont elles habitèrent les côtes situées en regard du continent [3].

Ces peuples passaient pour les plus braves de la

---

[1] Orderic Vital.

[2] *De Bell. gall.*, lib. 2, cap. 1.

[3] Cæs., *De Bell. gall.*, lib. 5.

Gaule; car, étant éloignés de la province romaine, leur courage n'était pas amolli par le luxe et le goût des plaisirs, attributs ordinaires de l'aisance et de la civilisation. Ils avaient cependant perdu de leur ancienne valeur, depuis qu'ils étaient établis dans des climats moins durs que ceux du Nord et de la Germanie. Néanmoins, ils en imposaient encore tellement à leurs voisins, que les *Cimbres* et les *Teutons*, chassés de leur pays par les inondations, n'osèrent attaquer les *Belges*, et préférèrent tenter la fortune du côté de l'Italie et du midi de la Gaule.

Les Gaulois, en général, avaient un gouvernement aristocratique; tous les ans, on choisissait un gouverneur ou chef, que le peuple nommait dans ses assemblées générales.

Les *Calètes*, comme les autres peuples de la Gaule, habitaient préférablement les vallées, les bords de la mer et des fleuves; ils aimaient aussi le voisinage des fontaines, l'intérieur des bois où ils trouvaient de l'abri en hiver, et de l'ombrage pour les protéger contre les ardeurs du soleil.

D'après Strabon [1], leurs maisons étaient grandes, formées de claies, de branches d'arbres entrelacées, de planches, et couvertes de paille; ils avaient aussi des maisons rondes, de forme elliptique, dont

---

[1] Liv. 4.

l'aire était quelquefois à quatre à cinq pieds au-dessous du sol environnant, pour obtenir un abri que le peu de solidité de ces constructions devait leur refuser.

Ils pratiquaient souvent, à l'intérieur du sol, de grands souterrains coniques, espèce de *silos* dans lesquels ils renfermaient leurs provisions, et se retiraient pour éviter d'être surpris par l'ennemi. L'orifice étroit de ces excavations était couvert de branches et de feuillages, ce qui empêchait les étrangers de les découvrir[1].

Ces peuples belliqueux s'adonnaient très peu à l'agriculture; aussi ne se nourrissaient-ils que de lait et de viandes de toute espèce, mais particulièrement de cochon, tant frais que salé. Leurs cochons restaient en pleine campagne, et l'emportaient sur ceux des autres pays par la taille, la force et la vitesse, au point qu'ils étaient aussi à craindre que les loups pour les personnes qui n'avaient pas coutume d'en approcher[2]. Ce récit de Strabon ne peut s'entendre, ce nous semble, que de cochons sauvages ou sangliers, dont les défenses se trouvent en quantité sur le sol et parmi les décombres des établissements gallo-belges.

---

[1] Tacite, *De Mor. Germ.*

[2] Strabon, liv. 4.

Tous ces peuples couchaient à terre, et prenaient leurs repas assis sur des peaux [1]. Ceux qui habitaient le bord de la mer se livraient à la pêche en parcourant les flots sur des arbres creusés, et ces barques, formées d'un tronc unique, portaient jusqu'à trente hommes [2].

La religion des *Calètes* était celle des *Gaulois* en général : « Leur grand Dieu, dit César, est *Mercure*, « dont ils multiplient les statues : ils le croient l'in- « venteur des arts, le guide des voyageurs dans les « chemins et dans les routes, le patron des mar- « chands. Après lui, les divinités les plus révérées « sont Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, sur « lesquels ils ont à peu près les mêmes idées que les « autres peuples. Ils croient qu'Apollon a la vertu « de guérir, que Minerve préside aux arts, que « Jupiter possède l'empire du ciel, que Mars est « l'arbitre de la guerre. La plupart du temps, ils font « vœu de consacrer à Mars les dépouilles de l'ennemi, « et, après la victoire, ils lui sacrifient le bétail « dont ils se sont rendus maîtres ; le reste est déposé « dans un lieu propre à cette destination, et l'on « voit, dans plusieurs villes, de ces monceaux entassés « dans des lieux consacrés [3]. Il arrive rarement, qu'au

---

[1] Diodore de Sicile, liv. 5, ch. 28.

[2] Plin., tom. X, pag. 153.

[3] Cæs., *De Bell. gall.*, liv. 6. « Harum rerum extructos tumulos « locis consecratis conspirari licet. »

« mépris de la religion, quelqu'un cache le butin qu'il « a fait, ou ose détourner un objet quelconque de « ce qui a été mis en dépôt; les châtiments les plus « cruels sont attachés à un pareil crime. »

Les Druides, ou prêtres gaulois, étaient, avec les chevaliers, la classe qui jouissait de la plus haute considération; ils habitaient les bois, se retiraient dans des grottes taillées sur la pente des monts, ou dans des enceintes entourées d'une levée de terre. Les arbres furent les premiers temples des Gaulois; et nous avons vu les campagnes, long-temps fidèles à la simplicité de l'ancien culte, consacrer leur plus bel arbre à la divinité [1]. Les lieux qu'ils recherchaient davantage étaient les fontaines, auxquelles ils attribuaient des vertus topiques et des cures merveilleuses; enfin, les phénomènes de la nature et jusqu'aux roches escarpées dont l'aspect bizarre frappait leur imagination, tout était devenu l'objet de leur culte et de leurs adorations. Les autels des Druides étaient de grandes pierres mises à plat sur trois autres qui leur servaient de support; c'était sur ces autels que les prêtres ouvraient le dos d'un homme dévoué à la mort, et tiraient des prédictions de la manière dont la victime se débattait [2];

---

[1] Plin., tom. VIII, pag. 297.

[2] Strabon, liv. 4.

cérémonies barbares que les conquérants ne tardèrent pas à faire disparaître.

Tel était l'état des choses sous le rapport moral, physique et religieux sur le territoire de Fécamp, lorsque parurent les premières légions romaines. De nombreuses cabanes ça et là dans la vallée et dans les bois voisins; partout des excavations souterraines, des parcs pour les troupeaux, fermés avec des palissades et des branches entrelacées; des prêtres dans certains lieux retirés, et la foule religieuse se portant aux sacrifices, aux pierres, aux fontaines et aux arbres consacrés; une agglomération d'habitants un peu plus compacte du côté de la mer que partout ailleurs; car, avons-nous dit, les Gaulois riverains de l'océan s'occupaient beaucoup de la pêche, et les nombreux tas de coquilles de moules et d'huîtres qu'on trouve sur le sol de leurs habitations, prouvent que cette nourriture leur offrait de grandes et précieuses ressources.

An 46 avant J.-C. et suiv.

Bien peu de traces de ces établissements sont arrivées jusqu'à nous; cependant, tout n'a pas entièrement disparu, et l'on peut considérer, comme appartenant à cette époque, des travaux en terrasse dans les bois, des aires d'habitations, des excavations coniques taillées dans l'intérieur du sol, certaines pierres remarquables isolées, des carrières ou grottes druidiques qui passent pour reffermer des trésors, par tradition, sans doute, des riches dépouilles

de l'ennemi, que les prêtres gaulois renfermaient dans leurs cellules, et en général tous les lieux où il est question de revenants et d'effrayantes apparitions, pieux mensonges imaginés par les premiers chrétiens pour en éloigner les peuples qu'une superstitieuse croyance ramenait toujours aux erreurs de l'ancien culte.

Le fond d'*Orival*, situé dans la vallée de Fécamp, près Colleville, renferme des grottes sur lesquelles on raconte plusieurs histoires de ce genre : on y allait autrefois en procession, à certaine époque de l'année, et la bannière du saint se trouvait toujours retenue par la main invisible du démon familier dont on voulait conjurer la puissance; l'eau bénite dont on inondait la grotte, et les pratiques religieuses n'ayant aucun pouvoir sur l'ennemi, on prit le parti très sage de le renfermer dans son antre, au moyen de barreaux en fer et d'un mur fort épais.

Il existe, sur le versant de la côte de la Vierge, une énorme excavation nommée *le Trou à la monnaie*, dans lequel une tradition, appuyée par une vieille légende, prétend qu'il y a d'anciens trésors enfouis. Un manuscrit, qu'on nous a communiqué, raconte des fouilles faites en ce lieu, par plusieurs habitants du pays.

Le fond des *Vaux*, situé vers Yport, doit aussi renfermer des canons remplis d'or et d'argent. On connaît les légendes mystérieuses qui environnent

l'hermitage de Vattechrist, les apparitions de nains à saint Martin, les prodiges du géant *Gargantua*, cet être surnaturel des Gaulois, qui visitait souvent les habitants de *Veulettes*, et leur a légué son tombeau.

Les noms de *Venesville*, *Vinnemerville*, *Hermeville*, *Hermeval*, *Theuville*, *Vaudreville*, annoncent des lieux consacrés à Vénus et à Mars, à l'*Hermès* ou *Mercure* des *Celtes*, au dieu suprême des Germains : *Teut*, *Wodau*. Celui de *Pierrefitte* indique des roches monumentales appropriées au culte druidique. On a encore vu, de mémoire d'homme, dans le village qui porte ce nom, deux *dolmen*, dont l'un sert maintenant de marche au calvaire d'Étretat.

Les mots de *penn* (pics), *cenn* (sommets), *tor* (élevé), *dunn* (hauteur), *mag* (plaine), *dur* (eau), *ar* (sur), *moir* (mer), *all* (haut), qui entrent dans la composition de certains noms modernes, tirent tous leur origine de la langue gallique primitive.

L'arrivée des Romains eut du retentissement dans toute la Gaule ; des peuples guerriers et libres supportent difficilement l'idée de la servitude ; aussi se liguèrent-ils aussitôt contre l'ennemi commun. La Gaule-Belgique pouvait mettre sur pied trois cent mille combattants, et les *Calètes* fournirent plusieurs fois à la confédération dix mille guerriers, pris seu-

lement parmi les hommes capables de porter les armes [1].

On pense bien que Fécamp, comme les autres points du littoral qui étaient fort peuplés, dut prendre la plus grande part à ce patriotique armement, qui ne le céda qu'à la tactique et à la discipline des armées romaines.

A cette époque, le nord de la Gaule commençait à sortir de l'état de barbarie des premiers âges. *Marseille*, colonie phocéenne, avait apporté avec elle tous les arts de la *Grèce*, et en avait fait ressentir l'influence à ses voisins [2]; de dégré en dégré, la civilisation et l'industrie arrivaient vers le nord. Les *Calètes*, qui connaissaient déjà l'art de filer la laine et d'en faire des tissus, avaient échangé leurs vêtements de peaux pour des *saies*, espèces de tuniques, imitant assez bien nos blouses actuelles. Le *sagum* était à raies et à carreaux ras, en été, et avec son poil en hiver [3]. Ils portaient des pantalons de la même étoffe, et de forts souliers en forme de brodequins. L'agriculture n'était pas restée en arrière du mouvement général; ces peuples avaient inventé, dit Pline [4], la méthode d'engraisser la terre avec la

---

[1] *De Bell. gall.*, lib. 2.

[2] Strabon, liv. 4.

[3] Diodore de Sicile, liv. 5, chap. 30.

[4] Plin., tom. X, pag. 366.

terre elle-même, en se servant de marne qu'ils allaient chercher, au moyen de puits, à des distances très profondes dans la terre. Aussi ne doit-on pas être étonné de trouver, dans le pays de Caux, d'anciennes marnières remontant à l'époque gauloise; beaucoup ont été rebouchées, d'autres se sont affaissées en laissant des fosses profondes à la surface du sol.

Le pays des Calètes et les environs de Fécamp cultivaient déjà le lin; ce que blâmait beaucoup le même auteur, en disant : « Pardonnons aux Égyp-
« tiens de cultiver le lin pour faire des voiles et in-
« troduire dans leur pays les produits de l'Inde et de
« l'Arabie; mais les Gaules, quel avantage peuvent-
« elles s'en promettre? entourées d'un côté par des
« montagnes qui ferment l'accès du rivage, de l'autre,
« par un océan qui finit le monde. Cependant, les
« Calètes cultivent le lin [1]. »

Le chef d'escadre des Romains était loin de prévoir la splendeur maritime du Hâvre, l'avenir de tous les ports de la Grande-Bretagne et de la Hollande, encore plus avancés vers le nord. Il ne pensait pas que les jours de la Rome éternelle étaient comptés, que les temps n'étaient pas éloignés où elle serait réduite à la plus grande nullité politique, et à vivre, au jour le jour, des subsides de cette Gaule

---

[1] Tom. XIII, lib. 19, pag. 156.

barbare dont la fortune lui paraissait si digne de pitié.

La nourriture des Gaulois devint aussi plus recherchée : c'est eux qui ont inventé la cervoise ou bière faite avec du grain, et qui se sont servis, les premiers, de l'écume de cette boisson, en guise de levain, ce qui faisait que chez eux le pain était plus léger qu'ailleurs [1]. Les *Calètes* et leurs voisins avaient aussi trouvé le moyen de faire le beurre, mets exquis chez les barbares, dit *Pline*, et un de ceux qui distinguent les riches d'avec la foule.

Le langage même s'était perfectionné, et les chefs de peuplade qui avaient connaissance des monnaies étrangères eurent la fantaisie d'en faire exécuter par des artistes grecs, représentant, d'un côté, leurs effigies, comme dans les monnaies grecques, et, de l'autre, des biges et des quadriges imitant les médailles romaines du temps de la république. Quelques-unes de ces médailles possèdent des légendes gauloises, rendues en lettres grecques. Nous en avons vu en or et en bronze, trouvées dans les environs de Fécamp, auxquelles on doit assigner une époque assez voisine de la conquête ; car, antérieurement, les Belges se servaient d'anneaux en cuivre pour monnaie, et, après la conquête, les Gaulois soumis aux

---

[1] Tom. XI, pag. 234.

Romains n'avaient plus de chefs qui eussent droit de battre monnaie à leurs effigies.

César, ayant perdu sa flotte au retour de sa première expédition dans l'île des Bretons, place son armée en quartiers d'hiver dans les ports de la Gaule-Belgique, et ordonne à ses soldats de construire de nouveaux navires; il part ensuite pour l'Italie. La nouvelle flotte ayant été réunie, dès le printemps suivant, à l'entrée de la Seine [1], il est probable qu'il y eut beaucoup de navires contruits dans le pays des Calètes et à Fécamp même, le port le plus voisin de l'embouchure du fleuve. César nous apprend, ensuite, qu'étant de retour dans la Gaule-Belgique, il visita les lieux où ses troupes avaient passé l'hiver, en félicitant ses soldats sur leur travail [2]. Nous n'avons, dans l'histoire, aucun fait qui prouve, d'une manière plus authentique, que ce général ait visité Fécamp et les autres ports de la côte; mais celui-ci paraît concluant; il est même probable que ce fut à l'occasion de ce grand armement, et pour quelques services rendus par les *Calètes*, que leur capitale reçut, peu après, le nom de JULIOBONA.

On pense bien que l'établissement des Romains dans le pays, dut changer la face des choses et donner

---

[1] Strabon, liv. 4.

[2] Cæs., *De Bell. gall.*, lib. 5.

une nouvelle physionomie à ces contrées presque barbares.

Tout en respectant les croyances, les usages des peuples qu'ils voulaient accoutumer au joug, les Romains commençaient par leur insinuer leurs goûts sous les formes les plus séduisantes : leurs jeux, leurs divertissements, étaient incessamment produits devant la foule, qui, d'abord arrêtée par un motif de curiosité, finissait par y prendre part et s'y attacher avec fureur. Les peuples une fois ébranlés, la confiance s'établissait, on construisait des places publiques, des habitations commodes, des portiques pour se mettre à couvert, des temples et des théâtres; on offrait aux vaincus des balnéaires et toutes les commodités de la vie, comme un effet de la civilisation, tandis qu'on avait pour but de les amollir par le goût du bien-être et des frivolités[1]. C'est à cette politique que la capitale des *Calètes*, *Juliobona*, dut tous ses établissements publics, et le théâtre dont on vient de découvrir les restes; théâtre immense, en plein air, où tout une nation pouvait prendre place, et oublier sa servitude.

Le commerce vint aussi à l'aide des Romains aussitôt qu'ils eurent subjugué la Bretagne : des cargaisons de blé, de bétail, d'or, d'argent, de plomb, de

---

[1] Tacite, *Vie d'Agricola*.

chiens de chasse, et d'esclaves même, arrivaient de ce pays dans les ports du pays de Caux, d'où on les transportait en Italie, par la *Seine*, le *Doubs*, la *Saône* et le *Rhône* [1]. On y joignait les denrées du pays, comme le lin, les cuirs, la laine des troupeaux, le cochon salé; et l'on recevait, en échange, par la même voie, tous les produits d'une civilisation plus avancée.

Le progrès même fut tel, que l'étude des langues étrangères devint à la mode; les contrats se rédigèrent en grec, et les communautés des villes, dont l'industrie augmentait les populations, entretinrent des professeurs d'éloquence et des médecins.

De la capitale des Calètes, les connaissances ne tardèrent pas à se propager dans toutes les vallées ou il y avait agglomération d'habitants; l'impulsion donnée, tous se mettent à l'œuvre : le Romain, devenu colon, se construit des établissements agricoles à la manière de son pays; le Gaulois aisé, devenu imitateur, change sa cabane en bois pour une maison solide; il y ajoute des bergeries pour ses troupeaux, qui, jusque là, étaient demeurés errants autour de son habitation, ou renfermés dans des enceintes palissadées. La ville et la vallée de Fécamp présentent beaucoup de traces de ces établissements. Nous croyons ne pas sortir de notre sujet en citant

---

[1] Strabon, liv. 4.

les lieux où nous avons trouvé quelques-uns de ces éloquents témoins de notre histoire.

En creusant la terre, pour élever une maison dans le quartier de la Vicomté, on a découvert, à 10 pieds de profondeur, des murailles épaisses, reliées de briques romaines, des fragments de vases en poterie rouge et grise, et des ceintres de portes encore debout.

Dans une propriété de M. Ebran, on a rencontré, parmi les décombres, un vase en terre grisâtre, à panse arrondie et à long cou, comme les lacrymatoires antiques.

Nous avons recueilli une meule romaine en poudingue, divers instruments en cuivre provenant des jardins de la côte de Rénéville, des médailles impériales et des tuileaux antiques, trouvés sous les fondations des anciennes maisons du *Bail*.

Enfin, toute la vallée de Fécamp a eu ses *villa* pendant l'époque gallo-romaine; on en remarque de nombreux vestiges dans le fond d'Orival et dans les lieux voisins, où l'on nous a fait voir un reste de four, trouvé rempli de tuiles à rebords qui n'avaient pas subi l'action du feu, comme si des événements subits avaient empêché les ouvriers de donner suite à leur travail.

De belles urnes, en verre, ont été récemment découvertes à Toussaint, dans la propriété de M. de Franqueville. Ajoutons que les villages de Boudeville,

Ganzeville, Criquebœuf et Yport, très rapprochés de Fécamp, renferment, sur leurs territoires, de nombreuses traces d'habitations antiques.

Pendant que ces établissements se consolidaient, les Romains entretenaient une flotte dans la Seine [1]. Il y avait garnison romaine à Rouen, dans la capitale des Calètes, et dans tous les ports du même pays.

Les conquérants, ayant ensuite besoin de grandes voies pour communiquer sur tous les points de leur vaste empire, il en fut tracé une de *Rothomagus* (Rouen) à *Caracotinum* (Harfleur), en passant par *Juliobona*, et une autre, marquée sur l'itinéraire d'Antonin, allant de la capitale des Calètes à *Gessoriacum* (Boulogne), passant par *Gravinum*, la ville d'Eu, Saint-Marc-la-Cauchie, Abbeville et Etrée-Cauchie. De Lillebonne à Grainville, on en retrouve les traces à la *Trinité-du-Mont*, à *Fauville*, *Normanville*, *Beuzeville-la-Guérard* et à *Grainville* même, près du Catelier, qui devait être le point militaire de la station. Cette route avait des embranchements sur toutes les grandes vallées de l'océan. Celle d'Etrétat s'appelle encore le chemin de *Rome*, et a donné son nom à cette petite localité : « *Strata via* ». Ce chemin se divisait, aux environs de Goderville, en deux embranchements, dont le plus septentrional tendait vers Fécamp. Les chartes du XIIe siècle font

[1] *Notitia Dign. imp.*

mention de la chaussée allant de cette ville à Lillebonne [1]. Les vallées de Saint-Pierre, des Dalles et de Veulettes possédaient aussi leurs chemins de communication avec la grande voie romaine.

Il existait, en outre, une autre ligne venant de *Caracotinum* à Fécamp en longeant le littoral, dont elle s'approchait ou s'éloignait selon les besoins que l'on avait de communiquer avec les grandes vallées.

A la faveur de ce réseau de voies commodes qui remplaçaient les sentiers et les routes cavées des Gaulois, les Romains s'étaient procuré des moyens prompts de se porter sur toutes les parties du territoire soumis à leurs armes.

La paix, qui durait depuis deux cents ans environ dans les Gaules, au rapport de Tacite, fut d'abord troublée par les guerres civiles, et, plus tard, par les invasions successives des peuplades germaniques, qui franchissaient le Rhin et faisaient des excursions dans la Gaule-Belgique. Nous n'avons pas à nous occuper de ces dernières; les ennemis qui portèrent le plus grand préjudice à nos pays septentrionaux furent les Saxons qui, venant du fond de l'Allemagne, s'étaient fixés dans la Zélande et la Hollande, d'où ils partaient sur de petites flottilles, pour ravager nos côtes. Ils avaient l'habitude de stationner dans les rivières, dans des îles et à l'embouchure des vallées; là, plaçant

---

[1] *Neustria pia.* — L'abbé Bellay.

leurs bateaux à sec, ils s'introduisaient dans l'intérieur du pays, et mettaient tout à feu et à sang.

Pour s'opposer à ces invasions devenues fréquentes, les Romains réunirent leurs navires de la Seine[1] à ceux des autres ports de la Belgique, et formèrent à Boulogne une flotte, dont ils donnèrent le commandement à *Asclépiodote*, préfet du prétoire; déjà *Carausius*, Gaulois de naissance, avait commandé une pareille expédition; et, comme elle n'avait pas porté plus de remède au mal que ne le fera le nouvel armement, on accusa ce général d'avoir traité pour de l'argent avec l'ennemi qu'il aurait pu détruire.

Le mal s'aggravant de jour en jour, et les légions romaines étant employées sur le Rhin, les pirates se présentèrent en force dans la *Seine;* la ville de *Juliobona* fut détruite de fond en comble, ainsi qu'une partie des monuments publics et privés qui existaient sur le littoral. De là, s'avançant jusqu'à Rouen, ils renversèrent la première église cathédrale construite par saint Nicaise, et causèrent tant de désordres et de vexations, que le siége épiscopal fut vacant durant plusieurs années, jusqu'à l'arrivée de saint Mellon [2].

La torche incendiaire paraît être le moyen de destruction dont se servaient ces barbares, car toutes

---

[1] Eumen, *Panegyricus*, *Constant.*

[2] *Gall. ch.* : « *Eccles. roth.* »

les maisons gallo-romaines ont été évidemment détruites par le feu, si l'on en juge par les amas de charbons et les objets brûlés de toute nature qui existent sur leurs débris.

L'empereur Julien, pour châtier ces pirates, prend le parti de les attaquer dans le lieu même qui leur servait de repaire; il se dirige, à cet effet, dans les environs de l'Escaut, et envoie en même temps *Sévère* pour commander les troupes le long de la rive maritime, depuis la Seine jusqu'à Boulogne[1]. Ces côtes avaient pris le nom de rive saxonique, « *ripus saxonicum* », à cause des irruptions continuelles de ces peuples[2]. On réédifia en toute hâte le château de *Juliobona*. Les débris des monuments qui avaient été détruits : chapiteaux de colonnes, bas-reliefs, pierres sépulcrales, statues mutilées, tout fut jeté pêle-mêle pour servir de fondation à la nouvelle muraille militaire. Le théâtre lui-même devint une espèce de citadelle, au moyen de légers travaux et de la fermeture de ses issues, que nous avons trouvées closes avec d'énormes blocs en pierre brute. On construisit, sur l'emplacement de l'orchestre, un balnéaire; on y creusa un puits profond, pour les besoins des hommes chargés de défendre cette forteresse improvisée.

---

[1] Ammian. Marcell., liv. 27, ch. 7.

[2] *Not. Dign. imp.*

A défaut de troupes suffisantes, les Gaulois furent organisés en milice chargée de la garde des côtes; des tours en terre furent élevées pour protéger les gorges et servir de corps-de-garde à leurs défenseurs; on fit de nombreux camps retranchés sur les caps escarpés qui s'avançaient dans la mer, dominaient les fleuves et les vallées. On les entoura de fossés et de remparts gazonnés, munis de palissades [1].

Tous ces travaux, établis sous la direction de quelques soldats romains, avaient pour but d'empêcher les pirates de pénétrer dans l'intérieur du pays, et d'offrir un abri sûr aux populations qui s'y retiraient en présence de l'ennemi, avec leurs animaux domestiques et ce qu'elles possédaient de plus précieux. Le terrain ayant imposé ses formes capricieuses à la plupart de ces camps, il a été impossible de se conformer aux règles de la castramétation prescrites par *Higin* et *Végèce;* aussi doit-on considérer les travaux militaires exécutés sur la rive saxonique comme des camps de nécessité.

Ces fortifications furent multipliées sur le littoral de l'Océan, qui a pris depuis le nom de côtes de la Manche, et sur les bords des rivières et des fleuves qui se jettent dans cette mer; on les remarque à Sandouville, Fécamp, Veulettes, Veules[2], Limes, près

---

[1] Beda, *Hist. Eccl. angl.*

[2] Il est curieux de penser que les noms de *Veules* et *Veulettes*

Dieppe, Boulogne et autres lieux. On pourra juger de la population du territoire de *Fécamp*, par l'importance des retranchements qui y furent alors exécutés. D'abord, pour garder la gauche de la vallée, on couronna d'un rempart le mamelon qui forme la pointe de la côte de Réneville ; on exécuta le même travail à l'extrémité de la côte opposée, nommée le cap *Fagnet*. Pour isoler ce cap, les Gallo-Romains élevèrent un rempart en terre, allant du bord de la falaise à la crête de la côte qui domine la vallée ; de là, pour ôter tout accès à l'ennemi, ils firent courir, dans la déclivité de la montagne, un retranchement prolongé jusqu'à l'endroit où elle devient abrupte [1]. Ce camp était la contre-partie de celui de Veulettes, connu sous le nom de *Catelier*.

Après avoir couvert l'entrée du port, on chercha dans la vallée une montagne susceptible de recevoir un camp-refuge [2]. Justement, le plateau qui forme un angle entre les vallées de Valmont et de Ganzeville, se trouva réunir toutes les conditions désira-

---

(*Vetulus*, selon d'anciennes chartes) viennent de ces camps, « *vetera castra* », et celui de *Limes*, de mot latin « *limes* », forteresse sur les frontières.

[1] Nous verrons plus tard ce camp occupé et fortifié par la ligue.

[2] Je donne cette opinion comme un fait constant, que j'ai cherché à établir dans mon mémoire sur les monuments militaires antiques situés sur les bords de la *Seine* et de la rive *saxonique*, inséré dans le 9e volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.

bles. Les côtes en sont escarpées sur toutes les faces, et peuvent être facilement défendues au moyen d'un parapet; le quatrième côté, seul, tient à la campagne par un espace fort étroit. Comme c'était le seul point accessible du camp, on le munit d'un rempart de trente pieds de hauteur, garni de palissades, au pied duquel régnait un fossé dans toute sa longueur. Ce camp curieux, nommé *Canada*, peut-être de « *castra Danorum* », camp des Danois, ou du temps des Danois, car les auteurs du moyen-âge n'ont entrevu que ces peuples dans toutes les hordes envahissantes qui avaient ravagé nos côtes; ce camp curieux, disons-nous, présente encore, dans son enceinte, les tracés du prétoire, des lieux d'approvisionnement, et du corps-de-garde d'entrée. Le centre, coupé de fossés, au milieu desquels existaient des mares, recevait, sans doute, dans ses enceintes gazonnées, de la cavalerie et des animaux domestiques. Le *Canada*, cette page la plus ancienne de l'histoire de Fécamp, faisait modestement partie, avant la révolution, de la ferme de l'Épinai, appartenant aux moines de l'abbaye.

Hâtons-nous de dire que tous ces préparatifs de défense furent inutiles; les *Germains* faisant irruption de toutes parts dans la Gaule, l'empire romain n'y fut bientôt plus représenté que par quelques soldats mercénaires ou étrangers renfermés dans leurs palissades et disséminés sur tous les points du

sol. Les Belges virent rentrer dans leurs ports les dernières légions qui évacuaient la Grande-Bretagne pour essayer de défendre les passages du Rhin. Les *Calètes* et les riverains d'outre-Seine, abandonnés à leurs propres forces, voyant la destruction générale qui planait sur leurs cités, où nuls monuments publics et privés n'étaient restés debout, prennent le parti de traiter avec les Saxons et de leur abandonner des terres considérables. L'histoire a qualifié ce traité de ligue, ou république armoricaine [1].

La majeure partie de ces pirates se fixèrent dans la Basse-Normandie; nous en retrouvons la trace dans les noms de Saxons de Bayeux (Sennes-Bessins) long-temps reproduits dans nos historiens ecclésiastiques des premiers siècles [2], dans plusieurs actes authentiques jusqu'à l'époque de la conquête de l'Angleterre. La ville de Caen et beaucoup d'autres localités doivent leur existence à des colonies *saxonnes*. Dans le pays de Caux, nous avons *Sassetot*, *Senneville*, *Sanvic*, « *vicus ou villa Saxonum* »; Etainheus, « *heus* » habitation, « *stain* » de pierre, qui ont la même origine. Les mots *Harfleur* (Harfleot), *Hon-*

---

[1] « Propria quadam respublica constituta. » Zozim., lib. 6. — *Armoriques*, en langue gallique, habitants des bords de la mer : « *ar* » sur, « *mor* » ou « *moir* » mer.

[2] « Sed ille (*Varochus*) dolose per noctem super *Saxones Bajo*- « *cassinos* inruens, maximam exinde partem interfecit. » — Greg. Tur., lib. 5.

fleur (Honnefleu), « *Ham* », habitation, village, proviennent de l'idiome du même peuple. Ce dernier se trouve dans *Oistreham*, village à l'ouest de l'embouchure de l'Orne, dans *Heidram* (Heider-ham), village entouré de plaines stériles. *Heur* et *hoc* étaient les noms donnés aux petits caps qui s'avancent dans la mer.

Soit défaut de chefs intelligents et forts, soit l'arrivée de nouveaux conquérants, l'invasion saxonne dans le pays de Caux ne tarda pas à s'effacer et à se fondre parmi la population indigène ; Chlotwig, ou Clovis, à la tête des bandes germaniques, ayant tout conquis : pouvoir, territoire et nationalité.

Pendant que toutes ces choses se passaient, que la civilisation romaine fuyait devant la barbarie d'outre-Rhin, le christianisme s'introduisait paisiblement dans les Gaules ; Rome, vaincue par le glaive du Frank, devait à son tour vaincre le Frank par la persuasion. La nouvelle croyance, forte de la protection qu'elle accorde au faible, de l'égalité qu'elle prêche à l'esclave, des récompenses qu'elle promet à qui sait souffrir, avait jeté de profondes racines dans l'ancienne société, car le désordre des temps avait créé beaucoup d'esclaves, de souffrants et de faibles. Après l'arrivée de saint Denis et de saint Taurin dans les Gaules, une foule de prédicateurs se répandirent sur tous les points où il y avait des misères à consoler. Leur vie austère, leur

sagesse, et les grands exemples qu'ils donnaient à la multitude, contribuèrent, sans doute, au triomphe de la nouvelle doctrine. Le romain Bozo fut envoyé avec ses compagnons dans le pays des *Calètes*, qu'il trouva livré à toutes les superstitions du paganisme. Ces pieux missionnaires ayant fait une abondante moisson de néophites, résolurent de rester dans la province pour diriger leur jeune troupeau qui s'augmentait de jour en jour. Bozo jeta les yeux sur la vallée de Fécamp, qu'il trouva belle, riche de gras pâturages, d'eaux limpides et de bois giboyeux. Après quelques années de séjour dans le pays, il s'y maria à une jeune gauloise, nommée *Merca*, qu'il avait convertie [1].

En arrivant dans un pays en ruines et presque abandonné, le nouvel apôtre fut obligé de construire quelques maisons dans un lieu nommé *Bolera;* cet établissement, situé à une lieue de la mer [2], fut le premier que revit la vallée de Fécamp.

Bozo, comme tous les missionnaires de l'époque, eut à lutter contre l'habitude invétérée où étaient les païens d'adresser leurs hommages, leurs prières mêmes, aux arbres et aux fontaines, reste de vénération appartenant, avons-nous vu, à la religion druidique. En effet, l'antiquité croyait qu'une divi-

---

[1] Lib. *Fond. fisc.*

[2] Cartulaire de Fécamp.

nité tonique présidait aux fontaines, et donnait à leurs eaux les vertus curatives qu'on ne pouvait obtenir de la science des médecins. Avec une pareille croyance, il était difficile d'en éloigner les hommes accablés de souffrances; c'était déjà cruel que de chercher à détruire leurs illusions. Bozo, missionnaire adroit, s'empara de ce zèle religieux, en faisant renfermer un tronc d'arbre consacré sous un *tumulus* ou espèce d'autel, qu'il plaça sous l'invocation de la Sainte-Trinité. Cet oratoire fut recouvert de planches et de branches d'arbres coupées dans la forêt; telle fut l'origine du célèbre monastère de Fécamp. Comme ce lieu était voisin de la fontaine miraculeuse, placée plus tard sous le patronage du précieux Sang, il partagea avec elle le respect et les adorations de la foule.

Chlotwig s'étant emparé du nord de la Gaule, la ligue armoricaine est dissoute, les garnisons romaines capitulent, se rendent et remettent les places que l'empire possédait encore vers la mer [1]. Ainsi, la vallée de Fécamp se trouva définitivement soumise aux conquérants.

Les terrains abandonnés, faute de bras pour les cultiver, furent distribués aux chefs de l'armée victorieuse; les *villa* gallo-romaines, détruites par les

---

[1] Procop., lib. 1 : « *De Bell. Goth.* »

Saxons, ne se relevèrent plus; on se servit de leurs décombres pour bâtir de nouvelles demeures; on glana sur les ruines, et les fresques en lambeaux, les modillons rompus, les vases brisés, les tuiles, les briques, les débris de murailles, tout, gisant sur de superbes mosaïques [1], fut recouvert de terre; et des arbres séculaires ont élevé leurs cimes sur les toits antiques, sur les nobles débris de quatre siècles de civilisation.

Les chefs franks qui eurent des terres, les reçurent, d'abord, à titre de bénéfice viager, ce qui les obligeait au service militaire; les Franks d'un ordre inférieur obtinrent des manoirs ou *villa*, qui relevaient de ceux de leurs chefs; acheminement à cette féodalité que nous verrons s'organiser et s'étendre dans les siècles suivants.

Ici, pour éclaircir l'histoire politique de Fécamp, nous aurons besoin de recourir aux chroniques monacales, aux traditions populaires. Je sais que le merveilleux dont elles sont farcies les a souvent fait rejeter au rang des fables, par un grand nombre de critiques.

---

[1] Celle que l'on vient de découvrir dans la forêt de Brotonne, peut donner une idée des *villa* de l'époque, et de l'art chez les Gallo-Romains. Le centre représente Apollon jouant de la lyre. Il est entouré de huit médaillons : ceux des angles encadrent des bustes couronnés d'épis, et ceux des côtés, des lions lancés au pas de course; le tout est ceint de cordons en torsades, et d'une grecque de la plus grande élégance.

Sans doute il y a beaucoup d'histoires apocriphes dans ces temps reculés, où rien n'était écrit, où l'on était obligé, pour consigner quelques faits, d'avoir recours aux souvenirs toujours embellis par l'imagination; mais il y avait un fond de vérité dans tous ces récits, pour tout ce qui était des descriptions locales, des événements et des hommes héros de ces faits merveilleux. En rejetant tout impitoyablement, comment connaîtrions-nous le passé, surtout dans les petites localités, dont l'existence n'est qu'un point imperceptible dans l'histoire générale? Nous n'aurions, à coup sûr, aucunes données. Voilà où nous mènerait un pédant et dédaigneux scepticisme, s'il nous était défendu de puiser avec discernement dans les sources ouvertes au jugement et à la critique des érudits.

Suivant la chronique de l'abbaye de Fécamp, le territoire de cette ville, encore au berceau, fut donné à un comte de race tudesque, nommé Anskise ou Anségise; cet étranger, qui était gouverneur du pays de Caux, faisait ordinairement sa résidence à Fécamp, ce qui porte à croire que cette ville, toute gallo-franke, avait succédé à la suprématie de *Juliobona*, la romaine [1].

Vers le même temps régnait une grande ferveur

---

[1] *Neustria pia*; lib. *Fondat. fisc.*

religieuse dans les Gaules. Après avoir détruit tous les monuments destinés au culte, les Franks, convertis, faisant quelquefois trève à la vie barbare, surtout dans leur vieillesse, ou aux époques de maladies, crurent qu'ils ne pouvaient mieux faire, pour obtenir le pardon de leurs fautes, que de construire de nouvelles églises et doter des monastères. La société romaine était dispersée, et avait emporté avec elle le dépôt précieux de toutes les connaissances humaines. Le Frank dominait partout par la force; le Romain, comme l'appelait son vainqueur, dominait par l'intelligence et le savoir, et, lorsqu'il n'y eut plus rien à conquérir, qu'on n'eut besoin que de soumission et d'organisation sociale, le gouvernement devint pour ainsi dire théocratique. Les peuples harassés, n'espérant plus qu'en Dieu, s'étaient jetés dans les bras de leurs évêques, et ceux-ci dirent aux rois franks : « Accordez-nous protection, et nous vous garantissons la fidélité des peuples, car notre religion promet aide à toutes les puissances de la terre. » L'accord ayant été fait, les hommes de science, naguère dispersés, se réunirent; de grands établissements se formèrent, et les couvents devinrent une pépinière d'hommes de talent et d'indépendance.

Une abbaye, comme l'a fort judicieusement remarqué l'abbé Fleuri, était l'ancien domaine d'un Gallo-Romain puissant; l'architecture de l'édifice était sur

le modèle d'une ancienne *villa* ; l'abbé était le maître, les moines ses affranchis, qui cultivaient les arts et les sciences. A l'abri des murailles silencieuses des cloîtres, ces hommes, que dévorait la soif de l'étude, pouvaient, entre eux, tout penser et tout dire, continuer l'art grec et romain; traiter de hautes questions de morale et de philosophie ; nous transmettre les découvertes, les sciences, les arts, la littérature des anciens, trésors précieux qui auraient disparu dans la société barbare.

« La cour théocratique, dit Châteaubriand [1],
« donnait le mouvement à la société universelle : de
« même que les fidèles étaient partout, l'Eglise était
« en tous lieux. Sa hiérarchie, qui commençait à
« l'évêque et remontait au souverain pontife, des-
« cendait au dernier clerc de la paroisse, à travers
« le prêtre, le diacre, le sous-diacre, le curé et le
« vicaire. En dehors du clergé séculier, était le clergé
« régulier ; milice immense qui, par ses consti-
« tutions, embrassait tous les accidents et tous les
« besoins de la société laïque; il y avait des ecclé-
« siastiques et des moines pour toutes les espèces
« d'enseignements et de souffrances...... Des commu-
« nautés de femmes remplissaient, envers les femmes,
« les mêmes devoirs; puis venait la solitude des

[1] *Études historiques*, tom. III, p. 270.

« cloîtres pour les grandes études et les grandes pas-
« sions. On conçoit qu'un système religieux, ainsi
« lié à l'humanité, devait être l'ordre social même. »

Chlother (Clotaire) et sa mère Chlotilde, Hildebert, sont cités au nombre des princes de la première race qui se distinguèrent le plus dans ce genre de munificence toute royale. On leur doit, dans la Neustrie, les monastères de *Saint-Ouen* de Rouen, des *Andelis*, de *Pentalle*, *Saint-Evroult*, *Saint-Vigor* et *Saint-Marcouf*.

Les seigneurs franks suivirent, de toutes parts, l'exemple du chef, et Anségise, ayant découvert, en chassant dans les bois de Fécamp, l'humble oratoire élevé par Bozo, prit la résolution de le remplacer par un édifice plus digne du culte auquel il était destiné. Jusqu'ici, rien de plus naturel; mais les légendes racontent que ce lieu lui fut indiqué par un cerf blanc, poursuivi par ses chiens, lequel s'arrêta près de cette chapelle, fit face aux chasseurs, sans que ceux-ci, ni leurs chiens, pussent s'en approcher. Elles ajoutent qu'Anségise, surpris de cette nouveauté, mit pied à terre pour étudier les mouvements du cerf, et que cet animal ayant fait à petits pas un cercle autour du lieu où il s'était arrêté, comme pour tracer les fondements d'un édifice, disparut aussitôt à tous les yeux [1].

---

[1] Lib. *Fond. fisc.*

Ce qui resta de tout ceci, fut le projet d'Anségise, projet que la mort l'empêcha de mettre à exécution. Il eut à peine le temps de faire faire à la chapelle quelques travaux, qui n'en retardèrent que momentanément la destruction; aussi les historiens de l'abbaye disent-ils que ce lieu fut bientôt recouvert de ronces, d'épines, et devint le repaire des animaux de la forêt.

Cet état de choses dura assez long-temps, et tous les hommages étaient revenus à la fontaine consacrée; on avait même perdu jusqu'au souvenir de l'oratoire et de la vénération dont il avait été l'objet.

Nous ignorons quels furent les successeurs immédiats d'Anségise, dans le gouvernement du pays de Caux; tant qu'ils ne s'occupèrent pas de pieuses fondations, l'histoire ecclésiastique resta muette à leur égard; ainsi se passa la fin du VIe siècle.

Vers l'an 620, naquit à Fécamp, d'une famille illustre parmi les Franks, un comte du nom de Wanenck. C'était sans doute un descendant d'Anségise, puisqu'il possédait les grands biens de ce dernier, sur le territoire de Fécamp, et un château fort, situé probablement sur le terrain occupé, plus tard, par celui des ducs normands. Wanenck, homme de guerre, comme tous les individus de race *teutonique*, fut obligé de prendre part à plusieurs expéditions où il se distingua, et parvint aux premiers emplois militaires. Ce fut à son retour dans le pays

des Calètes, qu'il fit la rencontre d'Audeonus (Ouen), et de Vandregesilus (Vandrille); l'un, gallo-romain de naissance; l'autre, descendant, par la princesse *Dode*, d'un aïeul de Karle-Martel. Tous deux avaient été élevés à la cour de Dagobert et de Chlotwig II, qui accueillaient avec empressement tous les hommes de mérite, sans distinction de race. Ouen, Vandrille, Wanenck, hommes supérieurs, ne tardèrent pas à se comprendre et à se lier, dans le but commun de l'affranchissement moral des peuples. Le premier, évêque de Rouen, faisait tous ses efforts pour répandre et affermir le christianisme dans son diocèse, en favorisant la création des monastères; le second, qui en avait déjà établi plusieurs en Neustrie, continuait sa mission dans le pays des *Calètes*, où il désirait fonder de nouveaux établissements; la rencontre de Wanenck, seigneur frank, possesseur de grandes terres, devait être d'un favorable augure pour la réussite de ses projets; aussi ne tarda-t-il pas à en recueillir les fruits.

Erkinoald, maire du palais, venait de donner à Vandrille sa terre de Fontenelle, voisine de la Seine; Wanenck y ajouta d'autres propriétés, de l'argent et des hommes, pour y construire les bâtiments d'un monastère; et, soit ferveur religieuse, soit dégoût du monde, il témoigna bientôt le désir de se faire religieux lui-même, à Fontenelle; mais, cédant aux conseils de ses amis, il ne persista pas dans son

projet, se maria, au contraire; eut un fils nommé *Désiré*, qu'il consacra tout jeune à Dieu, dans ce monastère, pour assurer aux cénobites les grands biens qu'il leur avait donnés.

Malgré ses préoccupations religieuses, Wanenck, personnage éminent, l'un des fidèles du prince, est tenu, envers son souverain, à des devoirs qu'il ne néglige pas; ses voyages sont fréquents, et il devient un des conseillers intimes de la veuve de Chlother II, la saxonne Bathilde, qui gouvernait la Neustrie pendant la minorité de son fils, Chlother III. Il est chéri du jeune roi, et c'est à ses sages conseils que sont dûs les actes les plus marquants de son règne.

Le prince, ne pouvant récompenser avec trop d'éclat les services de son conseiller, lui donna le gouvernement du pays des Calètes, « *pagus caletensis* », qui était une des premières charges de la couronne. En ce temps-là, le royaume de Neustrie « *Noester-rike* », occupé par les Franks occidentaux, était à peine la sixième partie de la France actuelle, et l'on pense bien que le pays de Caux, formait une portion considérable de ce petit royaume; c'était d'ailleurs la seule province où il y eût une rive maritime, des ports, un fleuve et des forêts; aussi les rois franks se plaisaient-ils à la visiter. Ils y possédaient plusieurs habitations, appelées palais selon le langage des cours, et qui n'étaient en réalité, que de modestes maisons, des fermes

même, que des serviteurs de la couronne faisaient valoir pour le compte du prince. Ces fermes, et les abbayes naissantes, servaient de gîte à nos rois, dont la vie aventureuse n'était alors qu'un long et perpétuel voyage.

Le goût de la chasse et de la pêche contribuait beaucoup à attirer les fils de Merowig dans le pays de Caux; aussi n'en n'avaient-ils jamais confié le gouvernement qu'à leurs plus intimes favoris.

Les peuples de la Gaule-Belgique étaient alors extrêmement barbares, farouches, grossiers et adonnés à toutes les superstitions du paganisme. Saint Valeri, cet autre missionnaire romain, disciple de Colomban, trouve ceux des bords de la Somme adorant de vieux troncs d'arbres qu'ils couvrent d'images de leurs dieux. Le saint, ayant renversé ces idoles, se soustrait avec peine à la vengeance des habitants des campagnes. Toutes les vallées du pays des Calètes étant infectées des mêmes superstitions, Wanenck, pour réformer ce mal, se sert des prédications de Vandregesilus, qui vient à Fécamp et dans les environs. Partout la foule des néophites se presse sur ses pas.

A cette époque, tous les restes des maisons gallo-romaines et des temples, disparurent du sol, comme entachés de paganisme, et Wanenck, pour embellir sa résidence, devenue la capitale du pays de Caux, agrandit la demeure de ses pères, et construisit,

dans la ville de Fécamp, plusieurs édifices et maisons particulières pour y loger les gens de sa suite et des Franks de second ordre, que la présence du chef de la province attirait en ce lieu.

Bien qu'ayant contribué à la confection de toutes les maisons religieuses qui s'élevaient dans le pays des Calètes, Wanenck eut encore la fantaisie de créer, à lui seul, un établissement durable dans le lieu qu'il habitait. On dit qu'une vision de sainte Eulalie, à laquelle il portait une dévotion toute particulière, lui avait inspiré ce désir [1]. Quoi qu'il en soit, il fit part de cette idée à saint Ouen et à saint Vandrille, qui l'approuvèrent beaucoup, et l'engagèrent à se présenter devant le roi pour obtenir la permission de construire un monastère à Fécamp; et, pour qu'aucune indécision ne vienne ralentir son zèle, ces deux saints lui proposent de l'accompagner jusqu'à la cour, où ils sont parfaitement accueillis par le roi et la reine, qui les comblent de présents, et leur accordent la permission qu'ils étaient venus solliciter.

Chlother étant alors dans son *palais*, ou ferme d'Arlaune (Brotonne), Wanenck ne tarda pas à rentrer à Fécamp; et, comme il s'occupait de choisir le lieu où devait être construit son monastère, une

---

[1] Bollandus, chap. 3.

nouvelle vision de sainte Eulalie lui indiqua l'endroit où avait existé l'oratoire d'Anségise [1].

Nous devons faire remarquer ici, comme nous le démontrerons plus tard, que la légende du précieux Sang n'existait pas alors, car, à coup sûr, au bout d'un siècle seulement, la tradition n'en aurait pas été tellement perdue, que Wanenck l'ignorât et ne s'empressât pas de choisir un lieu consacré par une relique si pieuse et si sainte.

Sur ces entrefaites, le gouverneur du pays de Caux fut atteint d'une maladie si grave, qu'elle le conduisit aux portes du tombeau. Ouen et Vandrille se rendirent à Fécamp, pour lui donner les secours et les consolations qu'exigeait sa position [2]. Chlother, lui-même, s'empressa de venir le voir avec quelques fidèles de sa suite, et le trouva presque entièrement rétabli. Le roi chassa dans les bois de Fécamp, visita le lieu destiné à recevoir les fondations de l'édifice projeté, en vérifia les plans, et dit à Wanenck, en le quittant : « Persévérez dans votre projet [3], prenez des champs de mon domaine royal, « *campi fisci regalis* »; ajoutez-y des vôtres, et bâtissez le temple que vous voulez élever au souverain Sauveur de toutes choses. »

---

[1] Lib. *Fond. fisc.*

[2] *Acta sancti Audoeni.*

[3] Lib. *Fond. fiscan.*, cap. 6.

Il est probable que l'étymologie du nom de Fécamp se trouve dans ces mots de *fiscus*, *campus*[1]; car cette ville, que nous avons ainsi nommée, par anticipation, ne s'appelait encore que *la Grande Vallée*, « *Grandval* ou *Grainval* », à l'époque *gallo-romaine*, et avant l'établissement du monastère[2].

Wanenck s'étant mis à l'œuvre, sa maison s'éleva comme par enchantement, et tout se trouva bientôt prêt pour en faire la dédicace. Le roi Chlother III se rendit de nouveau à Fécamp, en 665, accompagné de son maire du palais, Ebroïn, de l'archevêque Ouen, de l'abbé de Fontenelle, et la cérémonie eut lieu avec de grandes pompes, en présence de ces redoutables Franks presque civilisés, d'une infinité de petit peuple, d'abbés et de religieux. L'accord le plus parfait paraissait régner dans cette réunion de grands personnages, où toutes les races se trouvaient représentées.

---

[1] S. Philibert reçoit, pour construire le monastère de Jumiéges : « Silvam magnam *ex fisco* et pastus *de fisco dominico*. » Ex *Vita sanctæ Bathildis*, ap. And. Duch.

[2] L'insignifiance des noms donnés à cette époque est incroyable. Ils tiraient presque toujours leur origine, ou de la configuration du terrain, ou de la situation des localités; ainsi tous les noms de Fontenelle viennent d'une petite source voisine. Celui de Duclair, d'un lieu élevé auprès de l'eau; Caudebec, « *calidum beccum* », d'une étuve romaine détruite; Cani, d'un gué où l'on passait la rivière; Dieppe, signifie *vallée profonde*. La vallée de Paluel (ou du Marais) ne porte pas encore d'autre nom que *la grande vallée*.

Chlother fit, à la nouvelle abbaye, de riches donations, consistant en vases précieux d'or et d'argent, et voulut qu'on y réunît de saintes filles consacrées au Seigneur, sous la direction de Hildemarche, religieuse de Bordeaux.

Sindart, moine de Fontenelle, eut mission de transmettre à cette pieuse abbesse les ordres du roi frank. Elle se rendit aussitôt auprès de saint Ouen, qui lui donna les instructions nécessaires pour la direction de sa communauté, déjà peuplée de trois cent soixante-six religieuses.

Un pareil accroissement demandant une surveillance spéciale, Wanenck plaça l'administration supérieure de son monastère sous la direction de saint Vandrille, qui y faisait de fréquents voyages. Il finit ensuite par lui donner le monastère lui-même, qui devint ainsi dépendant de celui de Fontenelle.

La cour franke avait à peine quitté Fécamp, qu'une révolution de palais ne tarda pas à éclater. Ebroïn, loué d'une part pour les monastères qu'il a construits, exécré de l'autre pour les crimes dont il s'est rendu coupable, Ebroïn s'empare de l'esprit faible de Chlother, pour gouverner en son nom. La reine Bathilde est obligée de se retirer dans le monastère de Schelles, et tous les vrais serviteurs du roi sont exilés ou éloignés de sa personne. Wanenck n'éprouva personnellement aucun regret de l'isolement dans lequel il se trouvait; car, depuis

qu'il s'était retiré à Fécamp, il avait été plus occupé de constructions, de devoirs religieux, que d'intrigues de cour; bien supérieur à la basse civilisation du siècle, ce qui se passait était bien de nature à le faire persévérer dans ses goûts de retraite la plus absolue.

En effet, nos rois voyageurs, nos rois guerriers et dévots de la première race, ne tardent pas à se ressentir de leur origine barbare. Toujours au berceau de la civilisation, leur vie n'est qu'une suite de faiblesses, de luttes, d'assassinats, que le christianisme ne peut encore maîtriser; la puissance des maires du palais s'élève à côté de la puissance royale, et finit par l'absorber tout entière. Ce fut pendant ces épreuves, qu'un jour, les habitants de Fécamp virent entrer dans leurs murs un vieillard aux cheveux blancs, aux habits déchirés et couverts de boue, ayant les lèvres et le nez coupés, fixé plutôt que porté sur un cheval, suivi de quelques cavaliers qui semblaient prendre à tâche de l'insulter, et n'opposant que ses souffrances et la résignation aux mauvais traitements qu'on lui faisait subir; un prêtre seul et silencieux, aux vêtements en désordre, suivait à pied ce lugubre cortége, et semblait prendre part à toutes les souffrances de la victime.

Ce vieillard, ainsi maltraité, était Leodegarius

(Léger), évêque d'Autun[1], coupable de fidélité à son roi Théoderik, dont il avait pris le parti, lors de la lutte de ce dernier avec Ebroïn.

Ce maire du palais s'étant réconcilié avec Théoderik, n'oublia pas Léger, qui lui avait été contraire; l'ayant fait saisir et torturer par ses bourreaux, il l'envoya à Fécamp, afin que Wanenck le retînt dans une étroite prison :

« Recevez Leodegarius, lui écrivait le tyran, cet homme que vous avez vu autrefois si superbe, et mettez-le sous bonne garde, car dans peu il recevra ce qu'il a justement mérité[2]. »

On est tout surpris de savoir qu'Ebroïn était l'ami intime de saint Ouen, et de voir Wanenck se prêtant à ses désirs pour torturer un saint; mais cela prouve tout au plus qu'Ebroïn jugeait mal le gouverneur du pays de Caux, ou que, dans sa solitude, ce dernier ne connaissait pas l'injustice dont on se rendait coupable envers son prisonnier. Peut-être encore la vie d'Ebroïn nous est-elle arrivée, écrite avec un peu de partialité, sous l'influence du parti vaincu et froissé par sa politique.

On dit que saint Léger resta quelque temps dans les prisons de Fécamp, qu'il y recevait les soins et les consolations de ce prêtre, nommé Vinobert, qui

---

[1] Le moine d'Autun, chap. 13. — Ursin., chap. 13.

[2] *Acta sancti Leod.*, cap. 8, 9, 10, 11, 12.

l'avait accompagné; on dit qu'il y reçut la visite d'Emenaire, abbé de S.-Symphorien d'Autun, et que, par l'entremise de ce dernier, et par l'assurance qu'il donna que Léger était innocent, Wanenck tira le saint de l'étroit cachot où il était renfermé, l'admit dans son château, et l'introduisit ensuite dans l'abbaye; on dit encore, car on ne pouvait écrire, à cette époque, sans consigner du merveilleux, que Léger guérit parfaitement et recouvra l'usage de la parole [1].

Hildemarque le reçut avec les plus grands honneurs, comme un évêque persécuté; Leodegarius se livra à la prédication, et les habitants de Fécamp, les peuples de la contrée, accouraient à sa voix, étonnés de l'entendre parler avec tant de facilité après l'indigne traitement dont il avait été l'objet.

Comme tout cet éclat et ces bons procédés n'entraient pas dans les vues d'Ebroïn, Léger fut enlevé, de nuit, par les satellites du tyran, et conduit dans un bois, auprès d'Arras, où il eut la tête tranchée.

La prison qui reçut saint Léger à Fécamp devint un lieu consacré et voué au respect des chrétiens; et nous verrons plus tard les habitants de cette ville placer, sous son patronage, une église qu'ils élèveront sur le lieu le plus rapproché de sa prison.

---

[1] *Acta sancti Leod.*, cap. 8, 9, 10, 11, 12.

Sainte Hildemarche, la première abbesse de Fécamp, mourut en 675. Il est fâcheux qu'on ne connaisse pas le nom de celles qui lui ont succédé; l'histoire locale ne peut que perdre beaucoup de cette malheureuse lacune [1].

Wanenck, ayant tout-à-fait abandonné la cour, passe le reste de ses jours dans la méditation, et donne tous ses biens à l'abbaye de Fécamp; lui-même quitte son château pour se ranger parmi les serviteurs de la communauté, en se soumettant à la règle, comme les serfs qui s'y livraient aux ouvrages les plus vils; enfin, il mourut en 686, et fut inhumé dans le monastère avec les plus grands honneurs.

Au milieu de la confusion qui règne dans l'histoire de ces temps reculés, on est heureux de rencontrer, dans la vie de saint Vandrille, la preuve que la ville naissante de Fécamp avait alors une certaine importance, possédait un château fort avec des maisons d'habitation, des prisons; qu'elle était devenue le séjour ordinaire des gouverneurs du pays de Caux, et recevait souvent la visite des fils de Merowig.

Wanenck ayant fait don du monastère de Fécamp à celui de saint Vandrille, ce premier se trouva ainsi placé sous la direction des religieux de Fontenelle. Cet arrangement fut supportable tant que les pieux abbés Lambert, Hilbert, Bain, Bénigne, Hugues et

[1] *Gall. ch.*, tom. II : « *Monas. fiscan.* »

Landon eurent le gouvernement de cette abbaye, et la rendirent florissante par l'éclat de leurs vertus.

Karle ou Charles-Martel, maire du palais, prévoyant la chute des rois de la première race, et les chances que sa famille avait de monter sur le trône des Franks, s'empressa de réunir autour de lui de nombreux compagnons, gens de cœur et des ressource. Comme, à cette époque, on n'achetait ces dévouements qu'avec les propriétés du fisc, qui étaient données temporairement, à titre de bénéfice militaire, Karle-Martel, ayant épuisé tout le fonds du domaine royal, jeta les yeux sur les biens des communautés, et, pour s'en emparer plus sûrement, les abbayes furent données, pour la première fois, à des Franks, tous chefs de guerre qui lui étaient dévoués. Teutsinde, successeur de Landon, abbé de Fontenelle, fut du nombre de ces derniers, et prit possession du monastère avec une troupe de soldats qui remplacèrent les moines. Teutsinde était un homme qui ne s'occupait que de chasse, et emplissait l'abbaye de chiens et de chevaux. Il en dissipe en peu de temps tous les revenus, et dépouille Fontenelle des trois quarts de ses propriétés, qu'il aliène en faveur de ses parents et d'hommes de la cour; il donne au seul comte Rhother vingt-neuf métairies, avec leurs dépendances [1].

---

[1] *Gall. ch.*, tom. II : « *Fontan. Mon.* »

Gui, digne successeur de Teutsinde, suit ses traces; vient ensuite Raingefroy, déposé pour ses déprédations en 742.

On voit en quelles mains étaient tombées les religieuses de Fécamp, et on pense bien que leurs possessions ne furent pas plus épargnées que celles de Fontenelle, auxquelles elles étaient annexées.

L'usurpation de Karle-Martel étant consommée, son fils Peppin-le-Bref lui succède en qualité de duc des Franks, et s'empare du pouvoir suprême. Childerick est rasé et renfermé dans le monastère de Saint-Bertin. Son fils Théoderik est envoyé à la garde de Vicolaik, abbé titulaire de *Fontenelle* et de *Fécamp*. Les mystères de ces deux cloîtres connaissent seuls la vie et la fin de ce dernier descendant de Mérowig.

FÉCAMP

SOUS LA DYNASTIE KARLOVINGIENNE.

Pendant que toutes ces choses se passaient, et pour s'assurer tout-à-fait la soumission du clergé de Normandie, Peppin fait nommer son frère Remi, archevêque de Rouen; il se rend ensuite dans le pays des Calètes, visite les mònastères de Jumiéges, de

Fécamp et Fontenelle, prie sur le tombeau de saint Vandrille, fait des largesses à l'abbaye de ce nom, pour construire la basilique de Saint-Pierre, et obtient en échange, de l'abbé Vicolaik, de nouvelles terres en faveur de ses fidèles.

Enfin, ce prince meurt en 768; il avait témoigné le désir d'être enterré à Saint-Denis, la face contre terre, en expiation des torts que lui et son père avaient faits au clergé. Voilà toute la satisfaction qu'obtinrent Fécamp et Saint-Vandrille, en échange des beaux domaines dont ils avaient été dépossédés.

On ne voit pas que le règne de Karle-le-Grand (Charlemagne) ait eu quelque influence sur les destinées de Fécamp. Cependant, cette ville dut recevoir de son temps un certain accroissement, s'il l'on en juge par les médailles de ce prince qui ont été trouvées sur plusieurs points de la ville. Karle passe trente-trois ans de sa vie à lutter contre les Saxons, qu'il veut convertir, et qui préfèrent, après de nombreuses défaites, se retirer, avec leurs familles et leurs dieux, dans les glaces du Nord. C'est de ce point que nous les voyons braver le grand empereur et lancer des expéditions qui viennent attaquer les côtes occidentales de ses vastes états, préludant à la rude vengeance qu'ils tireront un jour de ceux qui ont voulu leur imposer leurs lois et leurs croyances.

Une flotte de Normands passe devant Fécamp en 808, traverse la Manche et se dirige sur les côtes

de l'Aquitaine [1]. Karle-le-Grand prend alors la résolution de fortifier tous les ports de l'Océan; il visite, à cet effet, ceux de la Manche, depuis Boulogne jusqu'à la Seine [2], organise les riverains en milice, oblige les chefs franks de se mettre à leur tête pour faire face à l'ennemi; il place des vaisseaux armés à l'embouchure des grands fleuves et des rivières navigables [3]; les côtes se couvrent de corps-de-garde et de petits forts, dont on n'a pas encore reconnu les vestiges.

Non content de ces dispositions, Karle nomme plusieurs comtes qui sont chargés de les mettre à exécution. Il y a un comte des rives de la Manche, un comte de la rive britannique; toutes les mesures militaires sont dans les attributions de ces hauts fonctionnaires de l'empire [4]. Voulant ensuite connaître tout ce qui se passait, et ne pouvant tout voir par lui-même, il nomme d'autres fontionnaires appelés *missi dominici*, qui sont chargés de l'inspection supérieure des différentes parties de l'administration. Des évêques, toujours considérés comme les hommes les plus capables de l'époque, sont ordinairement placés à la tête de ces missions; et, qu'on n'en soit pas

---

[1] *Vita Lud. Pii.*

[2] Monach. Sangal, lib. II, cap. 2.

[3] Egin., in *Ann.* et in *Vit. Caro. mag.*

[4] Egin., ibid.

surpris, car les évêques étaient souvent obligés de ceindre l'épée pour défendre leurs possessions et les droits des peuples confiés à leur garde. Les *missi dominici* faisaient leurs tournées quand ils en recevaient l'ordre du souverain, et lui adressaient directement leurs rapports.

L'archevêque de Rouen Magénard fut le *missus dominicus* de Charlemagne, et c'est en cette qualité qu'il visita plusieurs fois les côtes de Fécamp et les autres points maritimes du pays de Caux.

Lodewig- (Louis) le-Débonnaire, ayant succédé à Karle-le-Grand, son père, s'occupa beaucoup de la réforme de l'église. Il mit à la tête du monastère de Fontenelle Eginard, qui s'étudia, par sa bonne administration, à réparer les maux causés par les abbés, très peu réguliers, ses prédécesseurs.

Les pirates croisant toujours en vue des côtes, l'archevêque de Rouen, Hilbert, fit une nouvelle tournée de *missus dominicus* sur les rives maritimes de son diocèse [1]. Dans la même année, Anségise fut appelé au gouvernement de Fontenelle, et, par son testament, portant la date de 831, il distribua ses biens aux monastères; presque tous ceux de la province sont cités dans cette pièce: l'omission de *Fontenelle* et de *Fécamp* prouve que,

---

[1] *Ex Cap. reg. Franc.*, tom. I, coll. 641.

de son vivant, ces maisons, qu'il dirigeait, avaient été l'objet de sa sollicitude et de ses pieuses libéralités.

Lodewig-le-Débonnaire, qui avait été constamment en guerre avec ses fils, mourut en 840. Karle-le-Chauve lui succéda; il serait trop long de rapporter les difficultés dont la mort de Lodewig fut la cause ou le prétexte, difficultés provenant du désir de prééminence et des intérêts des différentes races germaniques, que l'érection de l'empire avait de nouveau versées sur la *Gaule*, et que l'on a attribuées à tort à la division des états de Charlemagne entre ses petits-fils. Toujours est-il que toute la population militaire, neustrienne, franke, bourguignone était sous les armes, et, qu'en 841, ce grand duel entre peuples se vida dans les champs de Fontenai, près d'Auxerre, où l'élite de la race germanique, acharnée à sa perte, fut presque entièrement anéantie, aux yeux des Gallo-Romains, qui n'étaient peut-être pas fâchés de voir leurs vainqueurs se détruisant les uns les autres, en présence de trois rois attentifs à regarder de quel côté tournerait la fortune.

A la suite de ces commotions et à la prière de l'archevêque Rikulphe, Karle-le-Chauve, l'un des heureux de Fontenai, confirma par une charte tous les biens de la cathédrale de Rouen. Parmi les propriétés citées dans cet acte, on trouve les *fontaines*

situées sur la rivière de Fécamp ; « *Fontanas super fluvium Fiscannum*[1]. » Ces fontaines ne peuvent être que celles de l'Épinai, revenues au monastère de Fécamp, après la conquête des Normands.

Malgré les fréquentes missions des employés du roi, il paraît que les côtes étaient dans un faible état de défense, et que les agitations du pays n'avaient pas permis de suivre les plans de Charlemagne; car, un mois après la bataille de Fontenai, à la suite d'une nuit commencée dans le plus grand calme, il n'y eut pas un habitant de Fécamp qui, en se réveillant, ne trouvât à sa porte un pirate danois, la torche et le poignard à la main[2].

Une flottille de barques normandes était entrée furtivement dans le port. Tout dans la ville est mis à feu et à sang; ceux qui parviennent à se sauver abandonnent à l'ennemi ce qu'ils ont de plus précieux; quelques religieuses se jettent dans les bois, emportant des reliques de saints, qu'elles regardent comme leur sauvegarde la plus sûre. Celles pour qui toute retraite est impossible, ou qu'un excès d'amour pour le saint lieu retient à leur poste, se disposent à faire bonne contenance. L'abbesse, transportée d'une pieuse exaltation, raffermit leur courage et les prépare à mourir en dignes servantes

---

[1] Apud Sammart.

[2] Lib. *Fondat. fisc.* — *Roman de Rou.*

de Jésus-Christ. Le danger devenant de plus en plus imminent, ces saintes filles, tourmentées par l'idée des outrages qui les attendent, prennent toutes le parti de se couper le nez et les lèvres ; ce qu'elles exécutent avec un courage sans pareil. Ainsi mutilées, elles deviennent plutôt un objet d'horreur que de convoitise.

Une pareille résolution porta ses fruits; car les Danois, trompés dans leurs espérances, et irrités de les trouver en cet état, les massacrèrent impitoyablement devant les autels qu'elles embrassaient, et, tout couverts de sang, ces hommes sans pitié se répandirent comme un torrent jusque dans les lieux les plus secrets du monastère, où ils donnèrent cours à leur fureur de pillage et de destruction : vases d'or et d'argent, ornements d'église, pierres précieuses, linges, meubles, vêtements de femmes, tout fut mis en tas, partagé par ces pillards, et transporté à bord des chalans ou bateaux de charge qui suivaient leurs pirogues. Ils auraient emporté le monastère lui-même, s'ils avaient pu l'enlever comme un reliquaire de saint. Ils se contentèrent de l'incendier et de le renverser de fond en comble. Ainsi, de tant de beaux édifices qui devaient être des monuments éternels de la piété de Wanenck, il ne resta que de grandes et tristes ruines; encore ne tardèrent-elles pas à être ensevelies sous les ronces et les herbes de la forêt.

Quant aux religieuses qui parvinrent à prendre la fuite, quelques-unes se rendirent en Picardie, et déposèrent à Ham le corps de saint Vanenck, qu'elles avaient soustrait au pillage de la communauté[1]. Le peu d'habitants de Fécamp qui échappèrent à la mort, n'osèrent plus revenir sur le lieu où ils avaient été si maltraités, tant la crainte d'une nouvelle surprise effrayait les esprits. Tous les riverains s'étaient généralement retirés vers l'intérieur, de sorte que les bords de la mer et des fleuves n'étaient plus occupés que par quelques rares habitants, toujours sur le qui-vive, et prêts à fuir au premier signal.

Les flottes des pirates se présentèrent de nouveau devant le port de Fécamp, avant d'entrer en Seine, pendant les années 843, 845, 850 et 852. Dans cette dernière invasion, le monastère de Fontenelle, qui s'était toujours racheté à prix d'argent, fut totalement incendié. Le comte Wulfrand, gouverneur de Fécamp et du pays de Caux, réunit à la hâte quelques troupes pour les opposer aux Normands; mais leurs efforts furent inutiles, et les barques de l'ennemi, transportant les dépouilles de nos pères, passaient aussi librement que si elles fussent sorties de leurs ports, chargées de biens légitimement acquis.

---

[1] Manuscrit de Ham.

Il semble qu'on veuille encore une fois redoubler d'énergie et d'activité, car les envoyés du roi reçoivent l'ordre de recommencer leurs tournées, et de visiter *les lieux détruits par les Normands*, afin de les faire réparer [1]. Paul, archevêque de Rouen, et l'évêque Hilmerade, accompagnés des laïques Herlouin et Hungaire, suivent les bords de la Seine, visitent Jumièges, la vallée où avait été Fécamp, son château fort et son abbaye, parcourent les côtes du pays de Caux, du Vexin, et se rendent ensuite dans le Talou, le Pontieu, le Vimeu et le pays d'Amiens.

En même temps, par son édit de Pistres, Karle engage les habitants de la rive maritime, qui avaient pris la fuite, à rentrer dans leur pays, et, comme encouragement, les exempte de payer aucun cens à l'état. Les seigneurs franks, de leur côté, sont obligés d'élever de petites forteresses «*firmitates*» sur leurs terres; ceux qui négligeraient de remplir ce devoir, seront déférés à son tribunal par ses comtes et ses envoyés. Enfin, pour faire face à toutes les éventualités, à l'obligation même d'acheter la paix des Normands, s'ils se présentaient de nouveau, il prélève un impôt sur tous les grands du royaume. Chaque comte et abbé doit fournir douze deniers,

---

[1] *Ex Cap. reg. Franc.*, tom. I. — *Gall. chr.* : « *Eccl. roth.* »

les évêques et les prêtres sont assujettis à une taxe, à raison de leurs dignités.

La réapparition subite des pirates, qui s'introduisirent dans le cœur du pays, et un changement de politique, vinrent rendre tous ces préparatifs inutiles. Karle-le-Simple, ayant besoin d'alliés contre le nouveau parti français, qui tendait à déposséder les fils de Charlemagne, accusés de tenir de trop près aux intérêts germaniques, prit la résolution de s'accommoder avec les Normands, qu'il regardait comme de puissants auxiliaires; et, par son traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, il abandonna à leur chef Rolf ou Rollon, à titre de fief relevant de sa couronne, et à condition qu'il se ferait chrétien, la partie du royaume des Franks-Neustriens, connue, depuis cette époque, sous le nom de Normandie. Ainsi, voilà encore une fois la capitale et tout le pays des Calètes livrés aux barbares, et le monde romain errant et dispersé, après avoir inutilement éclairé des maîtres faibles et turbulents, qui ne surent seulement pas le défendre au moment du danger.

Tous les historiens des Normands, leurs *Saga* et les anciennes traditions, nous les représentent comme des hommes de mer très courageux, braves jusqu'à la témérité, et d'une imagination vive et colorée. Le culte d'*Odin*, transporté de l'Asie au milieu d'eux, se prêtait merveilleusement à exalter leurs idées aventureuses et guerrières, et, comme il les mettait sans

cesse en rapport avec des esprits aériens, les apparitions de fées, de géants et de nains, devaient vivement occuper des hommes que rien ne venait distraire dans leurs rochers, au milieu des lacs et des montagnes. Nous verrons l'influence de ce caractère se conserver long-temps où ils séjourneront, et le christianisme aura peine à faire disparaître entièrement certains restes de croyances à des faits surnaturels qu'il proscrit.

Les Scandinaves croyaient à une autre vie, mais, chez eux, il y avait plusieurs dégrés de béatitude; ceux qui périssaient dans le combat, étaient les mieux partagés, et avaient seuls le privilége d'être admis dans le paradis d'Odin : voilà ce qui les rendait si entreprenants à la guerre et si insouciants de la vie.

La même religion prescrivait aussi de brûler les morts, de déposer leurs cendres dans la terre, ou de les jeter dans la mer; ce qui prouve que la mythologie païenne était parvenue dans leurs rochers. Car Odin, chez eux, n'était autre que le Jupiter des autres nations.

Nous avons été obligé d'entrer dans ces détails, pensant qu'il est utile de connaître les hommes tels qu'ils sont, pour juger jusqu'à quel point l'amalgame de races, d'habitudes différentes, change l'esprit des nations et les conduit souvent, par des voies inconnues, à de grandes et belles destinées.

FÉCAMP

SOUS LES DUCS DE NORMANDIE.

De 913 à 1204.

ROLF ET WILHIALM I

(ROLLON ET GUILLAUME LONGUE-ÉPÉE).

C'en était fait de la civilisation, si l'esprit conservateur des cloîtres n'était encore venu se jeter au milieu des barbares, pour arrêter le mouvement de destruction qui entraînait tout dans l'abîme. Comme Remi, qui avait sauvé la Gaule de la fureur des bandes de Chlotwig, Frankon, l'archevêque de Rouen, se dévoue pour son troupeau; il trouve heureusement, dans l'Attila normand, un esprit assez élevé pour comprendre qu'un chef de pirates a moins d'avantage à détruire un pays riche qu'à l'administrer avec sagesse, et que le christianisme, dans la voie duquel il est entré, n'admet pas de gouvernement sans ordre et sans justice.

Pour donner un aliment à l'impatience, à la cupidité de ses hommes, qui le pressaient de toute part, Rolf leur désigna, à la hâte et verbalement,

dit Guillaume de Jumiéges, des terres sur le sol de la Normandie. Ce partage ne fut pas aussi difficile qu'on pourrait le supposer, puisque les grandes possessions, les fiefs des seigneurs franks, qu'on allait dépouiller, formaient déjà des divisions territoriales toutes faites. Ces domaines, il est vrai, n'étaient pas cultivés depuis long-temps; mais les bois existaient toujours avec leurs limites naturelles, et les démarcations des propriétés n'avaient pas été totalement effacées du sol. Aussi Rolf, sans quitter sa capitale, eut la possibilité de faire un premier partage à ses hommes, qui devinrent, selon leurs rangs, la souche des grandes familles normandes dont le nom s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Ce chef, comme on le pense bien, se fit une large part dans la distribution. Fécamp, en sa qualité de ville maritime et principale du pays de Caux, son territoire, ses bois, ses prairies, tout fit partie du lot du prince, sauf quelques portions de terre, et petits manoirs concédés à ses fidèles [1].

Ainsi, le chef de mer Baillol eut plusieurs fermes dans la vallée de Fécamp.

Estold, son compagnon, posséda les terres de Valmont, des Loges, et de beaucoup d'autres lieux du pays de Caux, et devint la souche de la puissante famille d'Estouteville.

---

[1] Cartulaire de Fécamp.

Baldwin eut un manoir situé dans le *Burgus*, ou fort romain [1], qui a depuis porté le nom de *Bourg-Baudouin*.

L'aïeul de Gerald de Tancarville, se nommant peut-être Tankar, eut une portion de bois sur le territoire de Fécamp [2].

Ganzeville devint le partage d'Odon, fils de Godfrid.

Nighel, parent de Rolf, eut une terre près de Fécamp et quelques maisons dans la ville. Le Bec-aux-Cauchois tomba dans le lot du pirate Tursting.

Le chef norwégien Ansgoth devint propriétaire de la terre de Baunay.

Rodbert eut le manoir d'Ecretteville, et Gaulfrid, celui de Cuverville.

Serlon posséda les Hogues, et Wilhialm, Saint-Martin.

Un autre Wilhialm, surnommé Dent-Dure, « *dens durus* », eut des propriétés dans la vallée de Cany, et ce surnom en est resté à la rivière voisine, qu'on appelle encore *la Duredent*.

Les petites colonies saxonnes de Sassetot et de Senneville, échurent aussi à des chefs normands :

---

[1] Les petits forts construits sur la fin de l'empire, s'appelaient des *burgi*, selon Végèce. Dioclétien couvre les frontières de l'empire de *castella* et de *burgi*. — Zozim., in *Dioclet. Vit.*

[2] Cartulaires de Fécamp et de Saint-Georges.

Wilhialm, surnommé Mauconduit, « *male conductus* », eut Sassetot, qui ajouta à son nom celui de son nouveau possesseur; le pirate Godfrid, fils d'Odon, s'empara du Mesnil de Senneville.

D'autres chefs secondaires eurent des parts plus faibles : Berhard, fils de Salvanon, Godher, Viger, Ours, Andgher, Rodbert, Asselin, Hilbert, Waltier, Turmoth, Umfrild, devinrent tous propriétaires de terres et de maisons dans Fécamp et les environs.

Le reste des pirates se classa selon son rang, ses goûts et ses capacités; les uns continuèrent la profession des armes et s'enfermèrent dans des châteaux; d'autres devinrent cultivateurs et se répandirent dans l'intérieur des terres; la majeure partie, ne pouvant abandonner la carrière aventureuse de la mer, habita les côtes, les bords de la Seine, et, se joignant aux Saxons précédemment fixés sur nos rives, forma les populations maritimes des Dalles, de Saint-Pierre-en-Port, de Fécamp, d'Yport, d'Etrétat, de Harfleur et de Quillebœuf.

Tel fut, à peu près, l'arrangement qui eut lieu aux environs de Fécamp; on pense bien que les Gallo-Romains dispersés, se réunissant de nouveau, après le traité de cession, furent bien surpris, eux policés et formés aux belles traditions de l'empire, de voir tous ces hommes de mer, tous ces grands seigneurs en casaques, aux noms barbares et souvent tirés de la difformité de leurs personnes, s'établir au milieu

d'eux, y construire des forteresses pour s'y maintenir, et leur imposer le joug d'une lourde servitude. Alors, comme toujours, la force brutale dut, à la longue, céder à l'adresse et aux lumières, et les Normands ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient devenus les serviteurs de leurs esclaves. Le christianisme vint encore une fois en aide à la civilisation; il n'était occupé qu'à renouer les fils sociaux que la barbarie rompait sans cesse.

927. Rolf, comme tous les hommes qui veulent fonder une dynastie, prévoyant les embûches qui lui seraient tendues du côté de la France, résolut, après quelques années de gouvernement, d'abdiquer le pouvoir et de faire reconnaître son fils Wilhialm Longue-Épée, en qualité de duc des Normands. Transition toujours assez difficile dans un état nouvellement constitué.

Ce dernier, pour consolider la politique de son père, met des garnisons dans les forteresses qui se trouvent sur les frontières, et, sentant la nécessité d'établir, près de la mer, une place forte, dans le lieu le plus rapproché de sa capitale, soit pour s'y retirer au besoin, soit pour y entretenir avec le Danemarck des communications qui devenaient
928. chaque jour plus actives, il jette les yeux sur Fécamp[1],

---

[1] Lib. *Fond. fiscan*, cap. 10.

se rend dans cette localité, et donne l'ordre d'y élever une forteresse ; il en choisit lui-même l'emplacement à l'endroit où Wanenck et les gouverneurs franks du pays de Caux avaient précédemment leur demeure; il fait élever d'abord un bâtiment de forme rectangulaire, ayant une muraille de six à huit pieds d'épaisseur, soutenue à l'extérieur par des contreforts en solide maçonnerie. Aux extrémités du bâtiment, Wilhialm place deux tours carrées : c'est le donjon de sa forteresse, c'est le lieu qu'il se propose d'habiter ; ensuite il fait faire une nouvelle muraille, partant des deux tours de ce donjon, et renfermant un terrain assez vaste pour servir de place d'armes. Cette seconde enceinte est flanquée de fortes tours, pour recevoir les hommes de la garnison, et l'on communiqne de l'une à l'autre par des galeries, ou chemins de ronde, pratiqués dans l'épaisseur des murailles, qui devaient être crénelées. Le tout est entouré de douves profondes, qui recevaient l'eau du canal de Ganzeville, nommé *la Voûte*.

La partie de cette forteresse, exposée au sud, est encore debout. On reconnaît à l'extérieur le donjon de Wilhialm, les tours mystérieuses qu'il habitait dans ses fréquents voyages à Fécamp; enfin, les traces de plusieurs fenêtres ceintrées, que l'on remarque encore; les murailles en pierres brutes portant le cachet de l'époque, nous font considérer ce qui reste de ce monument comme une des

reliques les plus précieuses du moyen-âge; car il est probable que ce fut la première forteresse élevée dans la Normandie par les descendants de Rollon, lequel n'avait eu le temps, lui-même, que de remettre en état celles qui avaient été détruites dans les excursions des pirates qui l'avaient précédé.

Pendant que l'on construisait cette forteresse avec toute l'activité que stimulait la présence de Wilhialm les ouvriers trouvèrent, à peu de distance, dans le bois, un énorme amas de pierres taillées, recouvertes de ronces et d'herbes sauvages. Comme il leur était plus commode d'utiliser ces pierres que d'en aller chercher au loin, ils s'en servaient pour avancer leur construction, lorsqu'ils apprirent qu'elles provenaient d'un monastère célèbre, détruit par les Normands. On fit part de cette découverte à Wilhialm, qui se porta sur les lieux, examina tout avec intérêt, et défendit aussitôt d'employer ces matériaux, se promettant de faire rebâtir une nouvelle église *dans l'enceinte de la forteresse*[1]. Ces derniers mots sont assez remarquables, puisqu'ils prouvent ce que nous venons de dire, sur le développement primitif du château de Fécamp, opinion corroborée par le témoignage de Baldrik, archevêque de Dol, qui qualifie cette forteresse de *très noble. Castrum nobilissimum*, et qu'il trouva dé-

[1] Lib. *Fond. fisc.*

fendue par un enceinte de fortes murailles[1], vers 1110, au commencement du règne de Henri I, et bien avant que ce prince eût fait élever ou agrandir la plupart des forteresses de la Normandie.

Wilhialm Longue-Épée n'oubliait pas, au milieu de tant de prospérités et de grandeurs, que son élévation portait ombrage aux anciens compagnons de son père, qui avaient bien voulu le reconnaître comme chef de guerre, mais qui trouvaient que la haute position qu'il avait acquise les mettait dans un rang bien inférieur au sien, et ne leur laissait d'autre alternative que de vivre soumis, ou de retourner d'où ils étaient venus.

Bien informé de leurs projets de révolte, dès le temps où il avait fait fortifier le port de Fécamp, Wilhialm prit le parti de mettre dans cette place un gouverneur et une garnison sûrs, et de leur confier sa femme Sprota, afin d'être à portée de l'embarquer pour le Dannemark, en cas de revers; il s'avança ensuite contre les révoltés, et les battit complètement dans les environs de Rouen. Au retour de son expédition, le danois Foukar, gouverneur du château de Fécamp, lui envoya un messager pour lui annoncer que sa femme Sprota, qui portait dans son sein l'espoir et la fortune de la dynastie normande, venait de mettre au monde un fils.

---

[1] « Munitissimis ambitum menibus. » — *Neustria Pia*, Litt. Bald.

Wilhialm Longue-Epée, au comble de la joie, se rendit sur les lieux, pénétra dans la tour où reposait son enfant, le combla de caresses, et l'envoya en toute hâte à Bayeux, afin qu'il fût baptisé de la main de l'évêque Henri et qu'il reçût le nom de Rikhard [1].

Après cette cérémonie, on le renvoya à Fécamp, où il fut nourri, et passa les huit premières années de sa vie.

Je cite ici la version de Guillaume de Jumiéges; d'autres prétendent que l'évêque de Bayeux se rendit lui-même à Fécamp, et c'est l'opinion la plus probable, et adoptée par les auteurs du *Gallia christiana* [2].

On pense bien que Wilhialm, après avoir affermi son autorité ducale, faisait de fréquents voyages à Fécamp qui possédait des objets si chers à son cœur; cette ville devint, sous tous les rapports, l'objet de sa sollicitude. Les affaires de l'État lui donnant ensuite un peu de loisir, il s'occupa de bâtir des monastères, et de relever avec un luxe incroyable les antiques églises de la Normandie.

On est vraiment tout surpris de voir combien il a fallu de zèle et d'adresse pour amener si subitement les peuples du Nord au christianisme, surtout quand on réfléchit aux brillantes chimères de la religion

---

[1] *Will. Gemet.*, lib. 3, cap. 12.

[2] Tom. II; *Ebroic. episc. Hugo*, 1.

d'Odin, qu'ils aimaient jusqu'au fanatisme. Comment a-t-on pu faire comprendre le christianisme si simple à des hommes qui ne rêvaient que merveilles, sciences occultes, sortiléges et magie? C'est ici qu'on reconnaît le tact et la persévérance des moines, qui, sachant plier leurs croyances au génie des peuples barbares, faisaient intervenir les prodiges, sous le nom de miracles, pour leur prouver que le dieu des chrétiens n'était pas moins puissant que leurs dieux.

La ferveur de Wilhialm étant à son comble, il 938
donna des ordres pour qu'on réédifiât l'église de l'ancien monastère de Fécamp : les ouvriers se mettent à l'œuvre; on recherche le lieu où avait existé l'autel de cette église, pour y placer celui de la nouvelle; tous les habitants de la ville prennent part à ce travail, sous les yeux de leur prince. Les murailles étaient élevées, tout l'édifice était préparé pour recevoir le toit, et il ne s'agissait que de le confectionner, opération assez difficile pour le temps; on se disposait à faire la recherche de grands arbres dans la forêt, lorsqu'une haute marée amena dans le port de Fécamp des poutres et des sommiers enlevés de l'île de Saint-Marcouf[1]. Ce bois, tout travaillé, pouvant être employé à la charpente de l'église de Fécamp, on regarda sa venue comme

---

[1] Lib. *Fond. fiscan.*, cap. 11.

un fait prodigieux, comme un miracle enfin, et c'est ainsi qu'on présenta cet événement à Wilhialm, en lui disant que la charpente de l'église était arrivée toute faite ; ce prince, au comble de la joie, n'en apporta que plus de zèle pour terminer son travail.

Pendant que toutes ces choses se passaient, les religieuses de Fécamp, réunies sur les bords de la Somme, y avaient toujours vécu dans la plus grande régularité, et les traditions du cloître s'étaient perpétuées au milieu d'elles. Les anciennes sœurs n'existaient plus, il est vrai, mais elles avaient formé des novices, qui continuaient le monastère de Fécamp, dans l'espérance de revoir un jour cette terre promise.

Elles n'eurent pas plutôt appris que Wilhialm Longue-Epée rétablissait leur monastère, qu'elles s'empressèrent de députer vers lui, pour lui demander d'y être introduites. Ayant obtenu son consentement, elles rentrèrent dans le nouvel établissement avec les archives, les reliques, et généralement tout ce qui avait appartenu à l'ancienne communauté.

Ce n'était pas peu de chose que de recouvrer de pareils trésors, car, dit Orderic Vital, au milieu des tempêtes causées par l'arrivée des Normands, les écrits des anciens périrent dans les incendies qui dévorèrent les églises et les habitations. Quelque insatiable qu'ait été la soif d'étude de la jeunesse, elle

n'a pu recouvrer ces ouvrages ; quelques-uns, qui furent sauvés, périrent par l'insouciance de leurs successeurs [1].

Le monastère terminé, les religieuses introduites, restait à faire la dédicace de l'église ; cette cérémonie se faisait alors avec la plus grande solennité, en présence du prince, des évêques et des principaux seigneurs de la province. Il y eut une assemblée préparatoire à Fécamp, pour savoir sous le nom de quel saint elle serait dédiée ; et, chacun ayant émis une opinion, on était loin de s'entendre, lorsqu'un personnage inconnu, portant une longue barbe blanche, entre dans le sanctuaire, fait sa prière, dépose quelque chose sur l'autel, monte sur une pierre, s'élève et disparaît. Ce personnage ne fut pas plutôt sorti, qu'on s'empressa de considérer l'objet qu'il avait déposé sur l'autel ; c'était un couteau sur lequel étaient gravés ces mots : « *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis ;* Au nom de la sainte et indivisible Trinité [2]. » On ne douta plus que le personnage mystérieux ne fût un ange chargé d'une mission du ciel. On fit part de cette nouvelle à Wilhialm, qui ordonna de dédier l'église en l'honneur de la sainte Trinité.

On reconnut que le couteau avait laissé une trace

---

[1] *Ord. Vital.*, tom. III, liv. 6.

[2] Lib. *Fond. fiscan.*, cap. 12.

sur la pierre d'autel où il avait été déposé. Cette pierre et celle sur laquelle l'ange, en s'élevant, avait imprimé la marque de son pied, furent soigneusement recueillies. On les conserve encore dans l'église de Fécamp, où le prestige des traditions les a sauvées de l'oubli, en les rendant l'objet d'une respectueuse curiosité.

Le jeune Rikhard I était élevé au milieu de ces travaux et de ces prodiges.

Deux ans après cette dédicace, le duc Wilhialm Longue-Épée, toujours pressé par le même zèle, prit une résolution qui contraria singulièrement le clergé de Normandie ; il eut la fantaisie de se faire religieux dans le monastère de Jumiéges, qu'il venait de relever de ses ruines. Les abbés et les gens d'église, dont la politique était plutôt d'avoir un duc dévot, qu'un duc moine et sans pouvoir, s'aperçurent qu'ils étaient allés trop loin, et engagèrent vivement le prince à renoncer à ce projet, prétextant que son fils Rikhard était encore trop jeune pour lui succéder. Malgré leurs remontrances, Wilhialm, dont la résolution était bien arrêtée, envoya chercher son fils à Fécamp, le présenta à tous ses anciens compagnons, qui le reconnurent en qualité de duc des Normands.

Depuis trente ans que les Norwégiens étaient établis dans les provinces maritimes de la Neustrie, il ne s'était passé qu'une génération, et cependant les

plus jeunes avaient oublié la langue de leur pays; ceux de Fécamp, comme les indigènes, ne parlaient que le dialecte roman. Wilhialm, reconnaissant la nécessité de mettre le jeune Rikhard en état de répondre en public à ses fidèles, ainsi qu'aux étrangers qui arrivaient journellement en Normandie, l'envoya passer quelque temps à Bayeux, où les hommes de l'invasion étaient plus pressés que partout ailleurs.

Vers la même époque, le duc des Normands ayant été assassiné, par trahison, dans une île de la Somme, on ramena à la hâte Rikhard à Rouen, où il assista aux funérailles de son père. Le roi des Franks, Lodewik, surnommé d'Outremer, se rendit aussi dans cette ville, pour y nouer quelques intrigues, et commença par s'emparer du jeune prince, qu'il enleva, sous prétexte de lui faire donner l'éducation de sa cour.

FÉCAMP

SOUS RIKHARD OU RICHARD I.

Pendant le séjour de Lodewig à Rouen, un seigneur normand, du nom de Turmoth, qui possédait une terre aux environs de Fécamp (*Turmotvilla*, Trémauville), peu pénétré des vérités du

christianisme, ou ayant à se plaindre de l'esprit des moines qui dirigeaient seuls le conseil du prince, à l'exclusion des hommes de sa race, prit la résolution d'établir en Normandie la religion des Scandinaves. Il arma quelques partisans, fit répandre sa doctrine, et se disposait à la soutenir par les armes, lorsqu'il fut arrêté dans ses projets par Lodewig d'Outremer, qui, satisfait de trouver l'occasion de s'essayer contre des Normands, dispersa les partisans de Turmoth, et dépouilla ce chef de ses propriétés, qui revinrent de droit au fisc ducal.

Cette petite expédition ayant exalté les espérances du roi des Franks, ce prince crut que le moment était arrivé de chasser les étrangers de la Normandie; il fit approcher, à cet effet, son armée, qui s'empara de Rouen et d'une partie des forteresses du pays de Caux. La place de Fécamp devint le refuge des Normands fidèles, et ce fut de ce port que partirent les messagers qui allèrent en Norwège demander des secours, et réclamer l'intervention du roi Harold, qui ne tarda pas à paraître avec une flotte de soixante voiles, montée par des hommes de son pays. Il y eut une rencontre entre ces étrangers et l'armée des Franks; cette dernière fut culbutée, Lodewig fait momentanément prisonnier, et Rikhard I revint à Fécamp, que sa mère Sprota venait de quitter, pour épouser un propriétaire de grandes terres et de moulins, dans la vallée de la Risle.

Les premières années du règne de ce prince furent assez agitées par les factions et les querelles que lui suscitèrent l'empereur Otho, le roi des Franks et ses grands vassaux.

Thibault, comte de Chartres, à la tête de ses chevaliers, s'avança jusqu'à Rouen, dont il ravagea les environs. Rikhard, irrité de cette agression non provoquée, expédia de Fécamp de nouveaux messagers dans le Nord, pour demander du secours aux Danois, qui arrivèrent aussitôt, et mirent tout à feu et à sang dans les terres du comte de Chartres.

Un moment de calme ayant succédé à ces agitations, Rikhard, pour se placer entre la Normandie et ses alliés de Norwège, s'établit de nouveau avec sa cour dans la forteresse de Fécamp. Après quelques mois de séjour dans cette ville, ce prince, qui avait fait bâtir l'église cathédrale de Rouen et le cloître de l'abbaye de Saint-Ouen, illustres témoignages de son zèle et de sa puissance, ayant trouvé par trop modestes l'église et le monastère de Fécamp, prit le parti d'élever d'autres édifices plus en rapport avec leur destination. Mais, avant de donner suite à son projet, il voulut connaître en détail les ressources du monastère[1], et demanda qu'on lui représentât toutes les chartes, pièces, légendes, con-

---

[1] Cartulaire cité dans le *Trésor de Fécamp*.

cernant l'abbaye et les biens fonds qui lui avaient été donnés par son père et ses barons.

Harroger, son aumônier, eut, à ce sujet, une conférence avec Rotbert, l'ancien chapelain de Wilhialm Longue-Épée, et Aykard, trésorier de l'abbaye. Toutes les pièces furent réunies, lues en la présence du prince; et, comme pour exciter en lui l'amour du merveilleux, si naturel à la dynastie normande, il se trouva, parmi ces écrits, la narration d'une histoire inconnue jusqu'alors, et n'ayant jamais figuré dans les actes de l'abbaye : c'était la légende du précieux Sang.

Il n'est pas difficile de reconnaître la source d'où émanait cette pièce, et quelle main l'avait introduite parmi les archives de la communauté. Nous en donnerons ici l'analyse succincte; car la croyance au précieux Sang, encore dans toute sa force, n'a pas peu contribué à la grandeur et à l'illustration du monastère de Fécamp.

« Jésus-Christ ayant expiré sur la croix, son corps « fut recueilli par Joseph d'Arimathie et Nicodême. « Ce dernier remarquant beaucoup de sang figé « autour des plaies de Jésus, le recueillit, l'enferma « dans son gant, et le conserva avec le plus grand « soin. Étant sur le point de mourir, et n'ayant pas « d'héritiers auxquels il pût confier cette précieuse « relique, il la remit à son neveu Isaac, qui l'entoura

« de toute la vénération et de tout le respect que « méritait un pareil trésor.

« Dieu permit que le zèle d'Isaac fût récompensé « de biens temporels. Sa fortune s'accrut à un tel « point, que sa femme en fut elle-même étonnée; et, « un jour qu'elle allait le trouver pour lui demander « la cause d'un tel accroissement de bien-être, elle « le trouva en adoration secrète devant sa précieuse « relique.

« Croyant que son mari avait recours à quelques « pratiques superstitieuses, elle le dénonça à la « synagogue des Juifs, comme se livrant à l'idolâtrie; « mais il fut renvoyé absous par les docteurs de la « Loi, qui reconnurent qu'il n'avait pas dérogé à la « religion de ses pères.

« La prospérité d'Isaac lui faisant journellement « beaucoup d'ennemis, en dehors de sa famille, il « résolut de quitter Jérusalem et de se retirer à « Sidon, qui était sur le bord de la mer; il em- « porta avec lui le précieux Sang, qui était l'objet « constant de ses adorations.

« Ayant eu, sur ces entrefaites, une révélation « que Vespasien et Titus, à la tête des armées ro- « maines, devaient venir ravager le pays qu'il habitait, « craignant pour le trésor dont il était possesseur, il « avisa aux moyens de le soustraire aux profanations « des soldats. Il le renferma, à cet effet, dans deux « capsules en plomb, l'introduisit secrètement dans

« un tronc de figuier, qui se trouvait sur le bord de « la mer, et Dieu permit que l'écorce du figuier se « rejoignît sur l'ouverture qu'il avait pratiquée dans « le tronc.

« Isaac continuait ses adorations secrètes près du « figuier miraculeux, lorsqu'il s'aperçut que la mer, « minant la terre au pied de ce tronc, en avait déjà « découvert les racines. Préoccupé de ce qu'il devait « faire pour sauver le précieux sang, et ne sachant à « quel parti s'arrêter, il crut voir un avertissement « du ciel dans les envahissements des eaux, et un « effet de la Providence, qui voulait disposer, selon « ses vues, d'une si précieuse relique; il la confia « donc aux flots de la mer, qui l'entraînèrent à l'ex- « trémité des Gaules, à l'entrée de la vallée de « Fécamp, d'où une marée extraordinaire la trans- « porta dans l'intérieur, auprès d'une fontaine qui a « pris le nom du précieux Sang.

« La mer s'étant ensuite retirée, le tronc demeura « en ce lieu, et resta couvert de vase, de broussailles « et d'herbes sauvages, jusqu'à ce qu'il fût miracu- « leusement retrouvé par la révélation d'un ange, et « par un cerf blanc qui marqua, en marchant circu- « lairement sur la terre, l'endroit où l'on devait élever « une chapelle en l'honneur de la très sainte Trinité.»

La même légende attribue la construction de cet oratoire au duc Anségise. C'est sans doute à son zèle pour l'introduction du christianisme dans la vallée

de Fécamp, que la découverte du précieux sang se trouve rattachée à la mémoire de ce gouverneur du pays de Caux.

Le duc Rikhard, émerveillé à la lecture de cette pièce, rapportée en entier dans un ancien cartulaire de Fécamp, appela des ouvriers de tous côtés et ordonna de faire la recherche de la précieuse relique. On fouilla sous l'autel, et on y trouva, comme on devait bien s'y attendre, le tronc de figuier contenant les deux capsules en plomb, dans lesquelles l'inestimable trésor était renfermé; le duc se fit présenter des devis, des plans qu'il approuva, et commanda d'élever un temple convenable à la sainte Trinité, à l'endroit même où existait la petite église que son père avait fait construire. Tous les matériaux étant réunis, il ouvrit lui-même la terre, posa la première pierre du nouvel édifice, et, comme tout devait être extraordinaire dans ce travail, cette pierre se trouva être un fragment de celle sur laquelle l'ange avait laissé l'impression de son pied. Rikhard, dans les moments qu'il dérobait aux affaires, était constamment au milieu des ouvriers, excitant leur zèle et ne dédaignant pas de prendre lui-même quelquefois part à leur travail. Le précieux sang fut secrètement placé dans l'intérieur d'un pilier qui était proche du maître autel, dédié alors au saint Sauveur.

Les travaux terminés et tout étant prêt pour la nouvelle consécration que devait faire l'archevêque

Rotbert, frère utérin du duc Rikhard; les évêques, les grands possesseurs de fiefs et beaucoup de peuples, furent réunis pour assister à cette fête ; les voûtes de l'église retentissaient à peine des premiers chants religieux, qu'on entendit de tous côtés crier miracle! Comme c'était une chose assez commune dans ce temps-là, on n'en fut que médiocrement surpris, et, par la raison qu'on y avait beaucoup de foi, tous les assistants voulurent avoir des détails ; un prêtre, nommé Isaac, célébrant la messe dans une église distante d'une lieue environ de Fécamp,
990 envoyait dire au duc que les espèces du pain et du vin s'étaient changées, pendant la consécration, en véritable chair et sang de Jésus-Christ. [1]

Le duc, les évêques, la foule du peuple, n'eurent rien de plus empressé que de se rendre sur les lieux, et le miracle ayant été reconnu authentique, ils apportèrent, en grande pompe, à la ville, les saints mystères renfermés dans un calice, et les placèrent sous l'autel de la sainte Trinité. Il semble que cet événement surnaturel soit le complément de celui du précieux Sang, venu tout exprès de Jérusalem pour fournir une relique au monastère de Fécamp. Peut-être la foi de Rikhard n'avait-elle pas paru assez vive, sa conviction assez profonde, et jugea-t-on à propos de faire intervenir un nouveau prodige,

---

[1] *Fiscan. Chron.*, cap. 14.

pour lever tous ses doutes et les irrésolutions de son jugement.

Ici, pour tout homme qui n'est pas dominé par la pensée philosophique, et qui accorde quelque chose au temps, aux lieux et à la politique, il comprendra que, désormais, les ducs de Normandie sont acquis au christianisme, à l'ordre établi par la vieille société; et si les merveilles et les prodiges ont eu quelque influence, c'est qu'il fallait de ces moyens extraordinaires pour arriver au but. Fécamp a donc eu le glorieux avantage de contribuer à ce résultat, et d'interrompre les relations des hommes de la conquête avec leur pays, sa religion et ses usages. Peut-être, s'il en eût été autrement, l'invasion continuant et se répandant sur toute la France, serait-elle parvenue, en renversant les autels, à propager son culte et sa barbare civilisation; car on sait que le paganisme et l'esclavage marchaient toujours de compagnie.

Si ce dernier miracle fut utile au monastère de Fécamp, il ne profita pas, à coup sûr, aux religieuses, car l'importance de reliques d'un si grand prix, fit juger à propos d'y établir une communauté d'hommes. Les religieuses furent transférées à Montivilliers, que Rikhard venait de réédifier; on leur donna pour prétexte qu'à Fécamp elles étaient trop exposées à la brutalité des pirates.

Des chanoines, qui probablement convoitaient ce

monastère, et qui avaient contribué à ce changement, y furent immédiatement introduits, et Rikhard, pour assurer l'avenir et l'indépendance de la communauté, s'empressa de lui donner plusieurs grandes propriétés. En voici le relevé, d'après la charte qui fut alors rédigée. C'est peut-être le plus ancien monument historique que nous ayons sur les localités qui y sont citées.

Nous trouvons en tête les églises et le village de Mondeville, situés près de Caen.

Argences, dans le même pays, avec ses terres, ses bois, ses moulins et *ses vignobles*.

Le port de mer d'Étigues (*Stigias*), jusqu'à Lérégant.

Le Mesnil, Gerville, Vinnemerville, Conteville, Limpiville, avec son église et la forêt de Benerval.

L'église de Manneville avec sa terre et trois hôtes, l'église de Paluel, les mesnils de Joinville et de Bréteville, Ingouville, Saint-Valleri, avec leurs églises, enfin l'église d'Élétot, avec sa terre et deux hôtes.

Les Normands de la cour de Rikhard, prenant exemple sur le maître, s'empressèrent d'ajouter quelque chose aux possessions du monastère de Fécamp.

Un de ses fidèles, le comte Rodolphe, donna l'église de Villemesnil.

Odon, fils de l'évêque Gislebert, offrit le mesnil de Ste-Mélanie et l'église de Bolleville.

Un autre Normand, du même nom, et fils de Godfrid, donna l'église de Senneville avec une ferme.

Ansgoth figure au nombre des bienfaiteurs du monastère pour la terre de Baunay, des moulins et tout ce qu'il possédait à Butestot et à Brametot.

Raoul donna l'église d'Ourville, et Godfrid son manoir d'Amblie « *Villa amblida* », deux moulins et deux acres de prairies.

Des Normandes même s'empressèrent de seconder ce mouvement pieux : Laure, femme de Rainold, surnommé Vuadardus, fit hommage à l'abbaye de ce qu'elle possédait à Airam ; et Emelma, femme de Hugues, donna sa terre de *Butes* [1].

A cette époque, une troupe de jongleurs existait déjà dans la ville de Fécamp ; ces jongleurs «*joculatores*», derniers représentants de la musique et des jeux scéniques des Romains, étaient une réunion de baladins et de mimes qui commençaient à s'attacher aux églises, à suivre les processions, et à exalter, par leurs instruments et leurs tours de force, l'esprit et le cœur du peuple, qu'ils disposaient ainsi, suivant l'opinion de l'époque, à la joie et à la prière. Les recherches les plus laborieuses n'avaient pu faire découvrir la trace de ces jongleurs avant le règne de l'empereur Henri II, qui mourut en 1056. Une charte provenant de Fécamp établit, jusqu'à l'évi-

[1] *Fiscan. Cartul.*

dence, qu'ils étaient, dans cette ville, contemporains de son abbaye [1].

Leur troupe était divisée en deux classes d'acteurs; l'une, qui réunissait le chant aux instruments de musique, fut le point de départ des joueurs de mystères, des frères de la passion, et par suite de notre comédie actuelle.

Ceux de la seconde classe, qui se livraient aux gesticulations, aux tours de force, finirent tellement par tomber dans le burlesque, que Philippe-Auguste les chassa de sa cour. Ils sont maintenant connus sous le nom de bateleurs et danseurs de corde.

Il est curieux, pour l'histoire de l'art, de se rendre compte des instruments de musique dont se servaient alors les jongleurs de Fécamp. La charte qui en fait mention, après avoir prononcé le nom de symphonies, de diapason, cite les tambours, les psaltérions, l'orgue, les instruments à cordes et les cythares. D'autres jongleurs dansaient, ou portaient des vases remplis de parfums, dans les cérémonies.

On voit que, dès le commencement du Xe siècle, on connaissait le moyen de faire entendre plusieurs sons simultanés : en effet, le fameux chapiteau de Saint-Georges-de-Boscherville, exécuté peu de temps après, nous présente une réunion de huit à dix musiciens, jouant chacun d'un instrument différent, pour

---

[1] Pièces justificatives, n° 1.

accompagner la danse et les tours de force d'une jongleresse (car les femmes étaient aussi admises dans ces congrégations). L'un tient à son bras une grande viole; une autre, sur les genoux, une espèce de vielle; il y en a qui jouent de la cythare; un d'eux porte à la bouche une flûte de Pan; enfin, le dernier touche un jeu de cloches. En observant les gestes et la manière dont on les a placés, on ne saurait douter qu'ils sont censés jouer tous à la fois et avec ensemble.

Le clergé de Fécamp, pour régulariser l'existence de ces artistes de deux sexes, les réunit en confrérie placée sous le patronage de saint Martin, dont le siége fut, par la suite, dans la chapelle des Lépreux de cette ville. Pour être *jongleur*, il fallait être reconnu bon chrétien, bien que de *vie joyeuse et lubrique;* on participait alors à certaines immunités et bénéfices de l'église, provenant de messes, jeûnes, aumônes et prières. Lorsque l'un des confrères venait à décéder, on en prévenait immédiatement l'abbé, qui prononçait, au milieu de son chapitre, l'absolution du défunt, auquel les honneurs funèbres étaient rendus comme à un religieux.

La confrérie s'assemblait solennellement deux fois par an, et chacun des frères était obligé de verser cinq deniers, qu'on partageait entre les moines, les pauvres et le trésor de l'église.

L'existence des jongleurs fut confirmée par plu-

sieurs chartes émanant des premiers abbés de Fécamp; et, sous Radulphe, nous voyons, à leur tête, Henri de Gravenchon, portant le titre de maître ou recteur de la confrérie; telle fut probablement l'origine de la célèbre musique de Fécamp.

Tout prospérait alors dans ce monastère; les moines s'y livraient à la prière et à tous les exercices religieux qui leur étaient imposés par la règle; mais, trop opulents pour supporter une longue contrainte, leur ferveur ne tarda pas à se ralentir, et ils finirent par mener une vie si déréglée, qu'elle ne tenait en rien de leur profession. « Dans ce temps-là, « dit Orderic Vital, il régnait une grande dissolution « dans les mœurs du clergé de Normandie, à tel « point que, non-seulement les prêtres, mais encore « les prélats, usaient librement du lit des concubines, « et faisaient parade de la nombreuse famille qu'ils « en obtenaient. Un tel usage s'étendit beaucoup « du temps des néophytes, qui furent baptisés avec « Rollon, et qui, plus instruits dans les armes que « dans les lettres, envahirent violemment cette « contrée. Ensuite, des prêtres d'origine danoise « occupaient les paroisses, et, toujours armés, dé« fendaient leurs fiefs laïques par un service tout « militaire. »

Les religieux de Saint-Wandrille ne donnaient pas un meilleur exemple de régularité. Gérard, leur abbé, faisant tous ses efforts pour les ramener dans

une meilleure voie, et donnant lui-même l'exemple des plus éclatantes vertus, fut lâchement assassiné par un moine de ce monastère [1].

Rikhard, pour remédier à tous ces désordres, écrivit à saint Majole, supérieur de Cluny, en le priant de lui envoyer des religieux bénédictins, et de prendre la direction du monastère de Fécamp. Majole, se rendant aux pressantes sollicitations du prince, vint sur les lieux, protesta du désir qu'il avait d'être agréable au duc des Normands, et lui demanda, pour prix de sa coopération, le droit de coutume ou de panage dans toute l'étendue de son duché; nouvelle preuve de la suprématie de Fécamp sur toutes les maisons religieuses de la Normandie. Le prince, ayant consulté ses barons, qui n'avaient pas été jusqu'à ce moment sans faire de grands sacrifices à l'église, tous trouvèrent que la demande était exagérée et que le supérieur de Cluny était par trop exigeant. La conférence fut rompue, et tout resta provisoirement dans le même état.

Rikhard étant à Bayeux, où résidait le comte Raoul son frère, fut attaqué d'une maladie subite qui annonçait sa fin prochaine; il se fit transporter aussitôt à Fécamp, où il désirait mourir et être enlsvec. Ayant ordonné qu'on lui préparât un cercueil en pierre, il le faisait, plusieurs fois par jour,

---

[1] *Gall. Christ.*, Monast. Fontan.

remplir de froment pour les pauvres, et ajoutait de l'argent qu'on leur distribuait en même temps.

Enfin, voyant que sa fin était proche, le pieux Normand se transporta à l'église de la Sainte-Trinité, pieds nus, vêtu d'un cilice, appuyé sur un bâton, et là, tout baigné de larmes, prosterné devant l'autel sur lequel il avait mis de riches présents, il pria Dieu avec ferveur et reçut le saint viatique.

Son frère, qui l'accompagnait, lui ayant demandé où il voulait être inhumé : « Que ce corps que j'ai souillé de tant de péchés, dit-il, ne soit pas enseveli dans l'intérieur de cette église, mais qu'il soit mis à la porte, sous les égoûts de son toit. »

Rentré dans la tour de sa forteresse, il vécut encore quelques semaines; mais, voyant qu'il ne pouvait espérer revenir à la santé, il fit appeler, de toutes parts, les grands de la province et les anciens compagnons qu'il avait commandés, et leur fit promettre fidélité au jeune Rikhard, qu'il leur présenta comme son successeur. « Je vous recommande, ajouta-t-il, l'église de la Sainte-Trinité; renvoyez les chanoines qui l'occupent, et donnez la garde de ce saint lieu aux moines bénédictins, vrais imitateurs des apôtres », ajoute, peut-être avec un peu de prévention, l'historien de cet ordre[1], qui nous fait connaître cette particularité.

---

[1] *Trésor de Fécamp*. Ms.

Les seigneurs normands reconnurent Rikhard II pour leur prince. La foule du peuple, pressée aux portes et dans les cours de la forteresse, applaudit à la décision des grands, et Rikhard s'éteignit paisiblement, au bruit des pleurs et des acclamations qui assuraient la domination de sa race.

Ce prince, au rapport de Guillaume de Jumiéges, était d'une taille élevée, d'une belle figure, et sain de corps; il avait la barbe longue et la tête ornée de cheveux blancs. On l'inhuma, selon son désir, à la porte latérale de l'église, du côté du midi[1].

FÉCAMP

SOUS RIKHARD II.

L'illustration de Fécamp devait encore s'étendre sous le successeur de Rikhard I. Rikhard II, son fils, demeurait alternativement dans cette ville et à Rouen, lorsque les entreprises militaires qui signalèrent la première période de son règne le lui permettaient. Il commença par réprimer, aux environs de Fécamp, une révolte de paysans, dont le motif n'est pas sans intérêt pour l'histoire. En effet, nous avons vu les hommes de science, les artistes, les ouvriers habiles,

[1] *Trésor de Fécamp. Ms.*

obtenir des refuges et des chartes consacrant leurs priviléges; mais cet ordre de choses n'existait que dans les villes, et les habitants des campagnes étaient journellement aux prises avec les châtelains normands, qui ne cessaient de les opprimer; les Cauchois, fatigués de leurs exigences, prirent le parti de s'en affranchir par la force, et tinrent des assemblées où l'insurrection fut résolue. Comme ils n'étaient ni armés ni aguerris, ils ne tardèrent pas à être victimes de leur hasardeuse résolution. Des hommes vêtus de fer marchèrent à leur rencontre, les dispersèrent, en tuèrent et prirent un grand nombre, et cette civilisation, moitié religieuse, moitié barbare, n'eut d'autre punition à infliger à ses prisonniers, que de leur couper les pieds et les mains, et de les renvoyer à leurs compagnons, qui, les voyant en cet état, firent leur soumission, et retournèrent à leurs charrues, ajoute froidement un écrivain ecclésiastique de cette époque.

Ce fut après cette expédition que Rikhard II envoya des secours au roi de France Rotbert, qui était en guerre avec ses grands vassaux. La cour de Fécamp, fixant encore une fois les destinées du royaume des Franks, fit rentrer les révoltés dans leur devoir, arrêta les projets de l'empereur, tant le nom normand en imposait alors à tous les peuples.

Rikhard, voulant définitivement introduire d'autres religieux dans le monastère de Fécamp, com-

mença par agrandir les bâtiments à l'usage des moines, embellit ensuite l'église, et fit passer le canal de la Voûte dans les cours et les jardins. Quand tous ces travaux furent terminés, il jeta les yeux sur l'abbé Guillaume de Dijon, pour opérer la réforme qu'il projetait. Guillaume était une espèce de missionnaire de Cluny, envoyé par saint Majole dans les monastères de l'Allemagne et de l'Italie, pour y établir la règle de Saint-Benoît; il se trouvait alors à la tête du monastère de Dijon.

Une députation lui fut adressée, de la part du duc des Normands, pour le prier de se rendre de suite à Fécamp. On pense bien qu'à cette époque, ce n'était pas petite entreprise que de parcourir un si long espace; et, de Fécamp à Dijon, les communications étaient rares et difficiles. On se rappelle, à ce sujet, cet autre abbé de Cluny, qui, invité par le comte de Paris à amener des religieux à Saint-Maur-les-Fossés, s'excusa de faire un si long voyage dans un pays *étranger* et *inconnu*. L'abbé Guillaume fut donc extrêmement surpris du message et de l'objet qu'il avait à traiter.

En effet, il y avait à peu près soixante ans que les Norwégiens de Normandie s'étaient convertis au christianisme; mais, depuis peu d'années seulement, ils rétablissaient les monastères qu'ils avaient renversés; pendant ce temps-là même, diverses expéditions, venues comme auxiliaires sur nos côtes,

s'étaient signalées par le pillage et la destruction. Le bruit en avait retenti au loin, et à Dijon on n'était pas au fait des changements qui étaient survenus.

C'était donc une mauvaise recommandation que de se présenter à Guillaume au nom du prince des Normands ; aussi le fit-il bien sentir à ses envoyés. Mais, quand ceux-ci l'eurent assuré que tout était changé ; qu'au lieu de détruire des églises, on en construisait tous les jours de plus belles et de plus commodes que les précédentes, Guillaume n'allégua plus que la longue distance qui le séparait de Fécamp, le manque de chevaux, de bêtes de somme, et de moyens pour défrayer ses frères pendant la route.

Les envoyés, de retour à Fécamp, rendirent compte, au duc, du résultat de leur mission ; Rikhard les fit partir de nouveau avec des chevaux, des chariots, et tout ce qui était nécessaire. Ne pouvant plus résister aux désirs du prince, qui mettait tant d'instances et de procédés dans sa conduite, Guillaume se mit en route avec un certain nombre de moines, parmi lesquels on distinguait Théodérik et Jean d'Alie, et se rendit à Fécamp, où toute la congrégation fut reçue, dit un ancien annaliste, comme des anges envoyés du ciel ; les chanoines furent obligés de déguerpir. Ainsi se trouva installé Guillaume de Dijon, le premier des abbés de Fécamp.

Des gens qui voulaient, sans doute, faire la cour

aux nouveaux venus, racontèrent à Rikhard II, que, la nuit précédente, une troupe d'aigles s'était abattue sur le faîte de l'église, où ils avaient passé plusieurs heures, signe, indiqué par le ciel, de la supériorité des hommes qui avaient été introduits dans le monastère [1].

Guillaume de Dijon, Ier Abbé.

Saint Majole, en guidant Rikhard dans son choix, avait réellement fait preuve de discernement. L'abbé de Dijon, italien de naissance, homme lettré et d'un génie supérieur, était la première capacité qui entrât en Normandie depuis la conquête; il ne lui manquait que des disciples, des hommes susceptibles de comprendre sa doctrine, des esprits élevés pour la mettre en pratique et la propager.

Il trouva tout en Normandie, sur cette terre qui n'avait besoin que de semence pour produire les plus abondantes récoltes. Rikhard eut le mérite de comprendre la bonne acquisition qu'il venait de faire; dès ce moment, Guillaume devient l'ame de ses conseils, et c'est peut-être à la politique de cet abbé qu'on devra les prodiges qui mettront le comble à l'illustration et à la fortune des princes normands.

---

[1] *Trésor;* Chron. Mss.

A cette époque, les princes de race anglo-saxonne, qui étaient parvenus à s'emparer du trône d'Angleterre, se trouvaient en butte aux incursions sans cesse renaissantes des Danois, qui voulaient les chasser à leur tour. Etelrède, qui régnait alors, après avoir acheté plusieurs fois leur départ, chercha un appui dans le duc de Normandie. Il lui demanda, à cet effet, sa sœur Emma en mariage, et l'obtint.

Il semblerait que Rikhard voyait, avec un certain dépit, les invasions danoises, dont les chefs étaient sans cesse prêts à s'emparer du trône d'Angleterre. Position élevée qui devait plutôt appartenir au duc de Normandie, qu'au chef, peu connu, d'une petite tribu de Norwégiens. D'un autre côté, il n'était pas fâché de voir la puissance d'Etelrède incessamment chancelante, espérant toujours qu'une occasion favorable donnerait l'essor à son ambition. Aussi se demande-t-on si ce ne fut pas plutôt comme son agent qu'il envoya, de Fécamp en Angleterre, la normande Emma, que pour y remplir les devoirs d'épouse et de mère. C'est ce que les événements laissent soupçonner, surtout si l'on ne perd pas de vue que l'abbé de Fécamp, l'italien Guillaume de Dijon, dirigeait alors le conseil du chef des Normands.

En effet, il paraîtra toujours étonnant qu'aussitôt l'arrivée d'Emma en Angleterre, le malheureux Etelrède soit attaqué de toutes parts par les Danois, et qu'un Normand, de la suite de la reine, livre aux

étrangers la place d'Exeter, qu'il avait mission de défendre. Etelrède n'eut-il pas quelque soupçon de cette connivence, quand il arma contre le duc de Normandie et fit une descente dans le Cotentin ; et n'acquiert-elle pas un haut degré d'évidence, lorsque nous voyons Rikhard demander un renfort aux Danois d'Angleterre pour les opposer à son beau-frère, le comte de Chartres, qui voulait retenir la dot de Mathilde? Mais n'anticipons pas sur les événements; arrêtons-nous à la mise en scène de tous ces personnages, que nous ne tarderons pas à retrouver à la cour de Fécamp.

Rikhard II, s'attachant de plus en plus à Guillaume de Dijon, lui confia la direction supérieure des monastères de Saint-Ouen, Jumiéges, Fontenelle et du Mont-Saint-Michel; ainsi, voilà notre abbaye donnant l'impulsion à tous ces grands foyers de civilisation répandus sur le sol de la Normandie, et formant pour l'avenir des hommes d'étude et de savoir. Rikhard, prévoyant que cette suprématie pourrait attirer, par la suite, à Fécamp, la jalousie des évêques et des autres monastères, eut l'idée de l'affranchir de toute juridiction épiscopale; il convoqua, à cet effet, dans son palais de Fécamp, Rotbert, son frère, archevêque de Rouen, les autres évêques et les principaux seigneurs de la Normandie, et leur fit signer une charte par laquelle ils reconnaissaient le monastère exempt de toute sujétion et droit épiscopal.

Le roi des Franks, Rotbert, étant venu à Fécamp sur ces entrefaites, Rikhard le pria de signer la charte ci-dessus et de la revêtir de son approbation; ce roi commença par faire don, lui-même, à l'abbaye, du prieuré de Villers-Saint-Paul, situé dans ses propres états [1], et confirma plusieurs concessions de Rikhard et de ses prédécesseurs. Nous trouvons, entre autres, la troisième partie des hôtes ou colons de Fécamp, avec les terres qui leur appartenaient.

On ne doit pas être surpris de cette dernière donation; c'était seulement, selon le langage de la féodalité, le tiers des habitants de Fécamp, qui, au lieu de rester vassaux du prince, le devenaient de l'abbaye; et leur condition n'avait pas empiré, car, dans ces temps où le capuchon du moine avait plus de pouvoir que le heaume du chevalier, on y regardait à deux fois pour molester des gens qui vivaient sous la protection de l'église. Par la même charte, Fécamp devient possesseur de l'église de Saint-Paterne de Rouen, adossée au mur de la ville et bornée par la voie publique sur les trois autres côtés, ainsi que du droit de haute et moyenne justice dans toutes les terres dépendantes de l'abbaye.

Les habitudes religieuses de Rikhard n'avaient pas à souffrir des soins qu'il donnait au gouvernement de la Normandie, car, tous les ans, le jour de Pâques,

---

[1] Extrait du *Cartulaire* prêté à don Mabillon.

avant de s'approcher de l'autel avec son épouse Judith, ses enfants et toute sa cour, il se faisait précéder de corbeilles remplies d'étoffes précieuses, de vases, d'encensoirs, de candelabres et autres objets qu'il offrait à Dieu et à ses saints [1]. Le même jour, après la messe, avant de retourner à son palais pour dîner avec les grands de sa suite, il allait, avec ses deux fils, Rikhard et Rotbert, au réfectoire des religieux, et là, prenant de ses propres mains les mets qui arrivaient de la cuisine, il plaçait le premier plat devant l'abbé, et les autres devant les frères, qui, en échange de tant d'humilité, lui donnaient le titre de Bon, de Pieux, et le proclamaient le Père des moines.

Nous avons vu que Rikhard avait fait faire un titre d'exemption pour l'abbaye de Fécamp; restait encore à le faire approuver par le saint siége. Soit que ce fût la véritable cause d'un voyage à Rome, ou plutôt le désir de s'entendre avec le pape, surtout alors que les excommunications et les interdits allaient fondre sur l'Angleterre, Rikhard envoya Guillaume de Dijon auprès du souverain pontife Benoît VIII, que cet abbé avait autrefois particulièrement connu en Italie.

On pense bien que le pape fut agréablement surpris d'entendre les récits de Guillaume, et de recevoir l'acte de soumission de Rikhard, qui mettait sous sa

---

[1] Will. Pict., *Vita Will. conq.*

dépendance directe le premier et le plus illustre monastère de la Normandie; il accorda avec joie tout ce qui lui était demandé, adressa des félicitations à Rikhard sur sa piété, et l'abbé Guillaume revint à Fécamp, ayant obtenu, pour lui et ses successeurs, l'usage de la mitre, qui n'était encore portée que par les évêques. Quant aux articles secrets du traité passé entre le pape et Rikhard, on peut les deviner; mais ils n'ont jamais été officiellement connus.

Au retour de l'abbé de Fécamp, le royaume d'Angleterre était en combustion. Etelrède, qui avait ordonné des espèces de Vêpres siciliennes sur les Danois qui habitaient ce pays, devint en horreur à ses sujets et aux étrangers. Le roi Canut étant descendu avec une troupe de Danois pour venger la mort de ceux de sa nation, poursuivit Etelrède, qu'il renversa du trône. La normande Emma quitta furtivement l'Angleterre, et aborda à Fécamp avec ses fils Alfred, Edouard et sa fille Godiove [1]. Etelrède, qui s'était sauvé dans l'île de Wight, s'y maintint en attendant des nouvelles de la Normandie; et, lorsqu'il sut que son beau-frère consentait à le recevoir, il se détermina à se rendre auprès de lui avec Edmond, fils de sa première femme, qui l'accompagnait dans sa fuite.

Ainsi, voilà la cour de Fécamp devenant le refuge des rois détrônés, et cette vieille forteresse, dont

---

[1] *Fisc. Chron.* Ms.

nous voyons encore les murs démantelés, prêtant son abri à de royales infortunes. Les destinées d'un grand peuple devaient s'accomplir au milieu de tous ces exilés.

Etelrède avait à peine passé une année à Fécamp, qu'il reçut des messages de quelques seigneurs anglais, qui, fatigués du joug des étrangers, désiraient rétablir la dynastie saxonne sur le trône. Ces envoyés furent parfaitement accueillis par le duc Rikhard, qui n'avait rien tant à cœur que de voir les descendants d'Emma rentrer dans la possession du trône paternel, premier pas vers la domination normande. Un conseil fut tenu en famille; on fit un appel à tous les partisans d'Etelrède; les bannières normandes et anglo-saxonnes, qui devaient un jour s'entre-choquer, se déployèrent pour la même cause. Etelrède débarqua en Angleterre avec son fils Edmond, marcha contre le roi Canut, le défit et l'obligea de repasser en Dannemark.

Ce roi, renversé du trône, ne fut pas plutôt arrivé dans le nord, qu'il assembla de nouvelles bandes d'aventuriers pour attaquer son compétiteur. Etelrède, voyant l'orage qui grondait contre lui, fit un appel à Rikhard, qui lui envoya des Normands de bonne volonté, ayant à leur tête les princes Alfred et Edouard. La lutte recommençant, plus acharnée que jamais, Edmond fils d'Etelrède fut assassiné; Etelrède, lui-même, mourut enfermé dans le château de Londres,

et la cour de Fécamp apprit ce désastre par l'arrivée d'Emma et de ses trois enfants, qui vinrent de nouveau demander l'hospitalité au duc de Normandie.

Le but de Rikhard était loin d'être atteint, mais un arrangement nouveau vint encore une fois tout concilier. Canut, qui craignait toujours une attaque du côté de la Normandie, épousa, avec le consentement de Rikhard, la veuve d'Etelrède, en promettant le trône d'Angleterre aux enfants qui naîtraient de cette union, au préjudice de Hérold son fils, qu'il avait eu de sa première femme. Il est impossible de se méprendre sur l'idée dominante qui conduisait une pareille intrigue et engageait Emma à épouser l'assassin de son mari et l'usurpateur du trône de sa famille. Alfred et Edouard étaient encore une fois sacrifiés à la politique.

Théoderik, prieur de Fécamp, est appelé à gouverner l'abbaye de Jumiéges; on conservait, dans la bibliothèque de ce monastère, un manuscrit précieux contenant plusieurs formules rédigées par cet abbé pour admettre les néophites de tout âge dans les ordres religieux.

Une année après cette promotion, Rikhard II donna l'abbaye de Bernay à celle de Fécamp. Il ne tarda pas à y ajouter celle de Montivilliers, dont les religieuses avaient été expulsées pour faire place à des clercs laïcs ou chanoines, à peu près aussi

réguliers que ceux de Fécamp. Ce fut pour y rétablir la discipline que Rikhard II la remit à l'abbé Guillaume, qui y introduisit des religieux de son ordre.

Le duc des Normands, trouvant la sépulture de son père par trop humble, fit édifier, au-dessus, un oratoire qu'il joignit à l'église. Ce travail donna lieu à la division de l'ancienne chapelle de Saint-Taurin, et à la partie la plus reculée, dans laquelle on a placé les fonts baptismaux. C'est là que, se dérobant à tous les regards, le duc de Normandie se retirait souvent pour prier Dieu, à toute heure du jour et de la nuit. Ses excursions nocturnes ont même donné lieu à une anecdote que je ne peux me dispenser de raconter, comme étude de mœurs, d'époque et de localité.

Le pieux duc avait l'habitude de quitter, la nuit, sa forteresse pour se rendre seul à l'église qui en était tout près. Une nuit, y étant allé beaucoup avant l'heure de matines, il trouva la porte fermée; l'ayant secouée avec force, il parvint à l'ouvrir et à se placer à l'écart pour prier. Le sacristain, qui avait été éveillé au bruit, s'étant levé précipitamment, parcourut l'église et trouva, dans un coin, un homme mal vêtu, qu'il prit ni plus ni moins que pour un voleur; il lui sauta au collet, le frappa rudement, et le jeta hors de l'église, sans lui dire un seul mot.

Rikhard rentra dans son palais sans être vu, et, au point du jour, il se rendit au chapitre, se plaignit

à l'abbé du traitement indigne qu'il avait reçu, et demanda que le sacristain lui fût livré pour en faire justice.

L'abbé, ne pouvant résister à la volonté du prince, lui remit son religieux, qui fut envoyé à *Argences* pour y être jugé. Le jour où l'on devait prononcer sur le sort de ce moine étant arrivé, Rikhard se rendit à Argences, et, au lieu de demander la punition de l'accusé, il prit lui-même sa défense, en disant : « Le sacristain m'a bien frappé, il est vrai, mais c'est un bon religieux, grand observateur de la règle, car il n'a pas ouvert la bouche en me jetant à la porte du monastère, et, au lieu de le punir, je joins à l'office de sacristain le bourg d'Argences, qui produit de bon vin[1]. »

Quelques auteurs, Dumoustier et Vincent de Baumais, ont prétendu, je ne sais sur quelle autorité, qu'Etelrède, pendant son séjour à Fécamp, avait été le héros de cette historiette; mais la tradition du cloître a rejeté bien loin cette assertion, non applicable aux habitudes peu religieuses de ce roi, et en ont laissé tout l'honneur au duc de Normandie.

Enfin, Rikhard essuya, dans la même année, une perte à laquelle il se montra fort sensible, celle de son troisième fils Guillaume, qu'il avait consacré à Dieu dans le monastère de Fécamp; il le fit inhu-

---

[1] *Fisc. Cart.*

mer auprès de son père Rikhard Ier. Il avait déjà perdu, à Fécamp, depuis plusieurs années, une fille qui avait été fiancée, fort jeune, à Alphonse, roi de Navarre.

Rikhard sentant arriver les infirmités, et voyant que sa santé s'affaiblissait de jour en jour, réunit, dans sa forteresse de Fécamp, ses trois fils : Rikhard III, Rotbert et l'évêque Mauger, les évêques d'Evreux et de Bayeux, Nighel, vicomte de Fécamp, et son chancelier Hugues; là, en présence de ces personnages, il fit donation à l'abbaye de grands biens dont voici le détail :

L'abbaye de Saint-Gervais de Rouen.

Le village de Troarn.

La forêt de Fécamp, depuis *les Plantis* « *fustes plantati*[1] » jusqu'à la mer; les revenus de l'octroi du bourg de Fécamp, et plusieurs prairies situées dans la vallée.

La forêt appelée « *Extendala* », et, auprès du village de Bouteilles, deux hôtes, et le tiers de la pêche de la rivière d'Arques, deux salines, des terres en labour et des prairies.

A Harfleur, il donna sept hôtes et soixante mesures de sel, la dîme des salines d'Oudales « *Hulvedala* », quatre acres de prairies, vingt-quatre acres de terre en labour, et une partie de la forêt.

---

[1] *Fisc. Cart.* — Cette ferme se nomme encore *les Plantis*.

Il ajouta Veules, avec son église, cinq moulins, l'église de Blosseville et soixante acres de terre.

La moitié du revenu de l'église d'Houdetot, toute la terre et le bois tenus par Germond.

Douze arpents de vigne dans la commune de Longueville, les mesnils de Ste-Colombe et de Fontaine-Bérenger.

« *Huldebodevilla* » en entier.

Les églises Saint-Étienne-de-Portjoie, de Saint-Saturnin, de Neuville, de Pauville, et la terre tenue par Roger dans cette dernière commune.

Un trait de pêche et quatre étangs sur le fleuve nommé Anthura, près d'Hasdans.

Un trait de pêche sur la Risle, auprès de Pont-Audemer « *Pons Haldemari.* »

Auprès de la ville de Rouen, dans le lieu nommé la Fosse, sept acres de prairies et deux acres du pré nommé « *Pipinus.* »

L'église de Pissi, avec deux hôtes.

L'église de Barentin avec deux hôtes, un moulin, et le cours d'eau depuis le lieu nommé « *Gordo-Poliaco* », jusqu'au hêtre de la Comtesse.

L'église d'Ecréteville avec un hôte; sur la Seine, les villages d'Aizier et de Sainte-Croix, et tout ce que tenait à ferme Strostincus.

Herchinville-sur-Mer.

Les églises de Butes, Ulmedis, Magintrudis et de Sainte-Marie-du-Désert.

Le mesnil d'Almenèches avec son église, Argences, son marché, sa forêt, en échange d'un manoir situé dans la ville de Rouen, sur le port de Saint-Clément.

Rikhard termina enfin par la dîme de tout son argent monnayé et des revenus de sa chancellerie.

Cette charte est signé par les grands personnages que le duc de Normandie avait fait réunir dans son palais, et doit porter la date de 1026, car nous trouvons des époques différentes sur les diverses copies du cartulaire que nous avons consultées.

Enfin, le 22 août de la même année, la ville de Fécamp fut de nouveau témoin d'un événement bien douloureux : la perte de son prince, sous le gouvernement duquel elle avait acquis un haut degré de prospérité. Rikhard, voyant que sa dernière heure était proche, convoqua auprès de lui l'archevêque Rotbert et tous les princes normands, fit appeler son fils Rikhard et le mit à la tête de son duché. « Sitôt « que la nouvelle de sa maladie fut répandue dans « la ville, tous les habitants furent saisis d'une « douleur intolérable; les moines et les clercs se « lamentaient tristement sur le point de devenir or- « phelins d'un père si chéri; des bandes de pauvres, « qui étaient ordinairement attirés dans la ville par « les aumônes de Rikhard, remplirent les rues et se « livrèrent à la désolation. Il expira et fut inhumé,

« selon sa volonté, dans la chapelle qu'il avait élevée,
« au-dessus des restes de son père [1]. »

FÉCAMP

SOUS LE DUC ROTBERT.

Il ne se passa à Fécamp aucun fait remarquable sous Rikhard III, fils et successeur de Rikhard Ier, ce prince étant mort empoisonné, après avoir gouverné à peine une année la Normandie; il laissait un fils nommé Nicolas, qui fut contraint, par son oncle Rotbert, de se faire religieux dans le monastère de Fécamp.

Le gouvernement de Rotbert est marqué par divers événements que réclame l'histoire de Fécamp. Il y eut d'abord une ligue contre lui, formée dans sa propre famille; ce qui ferait croire que son usurpation n'était pas généralement approuvée. L'archevêque de Rouen, Hugues évêque de Bayeux, Guillaume de Bellême, et Alain duc de Bretagne, tous ses parents, avaient soulevé contre lui une partie de la Normandie. L'archevêque de Rouen, poursuivi à outrance par Rotbert, fut obligé de se retirer auprès du

[1] *Will. Gemet.*, lib. 6, cap. 17.

roi des Franks, et, en quittant son diocèse, il frappa d'anathème la Normandie, ce qui entraînait l'interdiction de toute cérémonie religieuse dans le duché; les moines de Fécamp, et les églises de leur dépendance, n'en continuèrent pas moins l'office divin. C'est le premier acte d'indépendance par lequel ils se déclarèrent en dehors de la juridiction ecclésiastique ordinaire [1]. Pendant ce temps, les peuples, privés de secours religieux, arrivaient en foule à Fécamp; heureusement que cette interdiction fut bientôt levée, par suite des victoires remportées par Rotbert sur ses ennemis, qui ne tardèrent pas à se réconcilier avec lui.

Il tourna ensuite ses armes victorieuses du côté de la Bretagne; ayant ravagé les frontières de ce pays, qu'il trouva sans défense, il revint à Rouen, où d'autres projets devaient être médités et entrepris.

Depuis long-temps on voyait à sa cour, et presque toujours à Fécamp, les deux fils d'Etelrède, Alfred et Edouard. Leur mère, Emma, était morte sur le trône d'Angleterre, et Canut, leur beau-père, ne s'empressait pas de les initier au gouvernement de son royaume, comme il en avait pris l'engagement. En effet, Canut avait promis le trône aux enfants d'Emma, et bien entendu que ceux qu'il

---

[1] *Gall. Ch.*, fisc. Monast. et fisc. Cart.

aurait d'elle devaient avoir la préférence sur ceux d'Etelrède. Hardi-Canut, le seul qu'il avait eu de la princesse normande, était déjà pourvu du trône de Dannemark; restait alors, pour celui d'Angleterre, Alfred et Edouard, qui, à la vérité, avaient pour compétiteur Hérold, fils de Canut et d'une concubine norwégienne. C'était justement ce fils que la politique de Rotbert voulait éloigner, car ce prince, en consolidant la monarchie anglo-danoise, eût mis un terme aux prétentions de la dynastie normande sur le gouvernement de l'Angleterre.

Le roi Canut n'ayant pas répondu favorablement aux réclamations qui lui étaient adressées, Rotbert, animé d'une violente colère, convoqua ses barons, ordonna de réunir un grand nombre de *nefs* dans le port de Fécamp; cette flotte, montée en majeure partie par les mariniers de cette ville et de la côte voisine, quitta le port, remplie d'enthousiasme et d'espérance; il s'agissait de rendre un trône aux jeunes princes qui avaient été élevés sous les yeux de ces hommes, et que l'exil et le malheur rendaient pour eux si intéressants.

Toutes les classes prirent une part égale au succès de cette expédition; les chevaliers, les hommes de mer contribuèrent de leurs personnes; les religieux de leurs biens et de leurs prières. Enfin, tout étant prêt pour le départ, Rotbert monta à bord de ses navires, fit déployer les voiles, et se dirigea vers

l'Angleterre. Ainsi fut commencée, par ce prince, une entreprise qui ne devait réussir que sous le règne de son successeur. Un événement imprévu vint déranger ses combinaisons, ses rêves de gloire et de fortune. Sa flotte, assaillie par une furieuse tempête, fut jetée du côté de Jersey, et ceux qui faisaient partie de l'expédition ne parvinrent à toucher la terre qu'à travers les plus grands dangers.

Pendant ce temps-là, le duc des Bretons ayant recommencé ses courses sur les frontières de la Normandie, Rotbert profita de la circonstance qui l'avait amené dans le voisinage des côtes de Bretagne, pour attaquer son ennemi, qu'il battit complètement. Il revint ensuite à Fécamp avec une partie de sa flotte, bien décidé à recommencer sa lutte contre le roi d'Angleterre. Canut lui en épargna la peine, en lui envoyant des messagers pour l'assurer qu'il était toujours dans l'intention d'appeler au trône les enfants d'Etelrède, comme il en avait pris l'engagement.

L'abbé Guillaume, après avoir peuplé de ses élèves tous les monastères de la Normandie, se sentant courbé sous le poids des années et des infirmités, prit le parti d'abdiquer le gouvernement de son monastère, pour visiter les établissements qu'il avait fondés dans le midi de la France. Le duc Rotbert, ne pouvant vaincre sa résolution, exigea du moins qu'il se désignât un successeur. Ce choix

tomba sur Jean d'Alie, son second prieur claustral, qu'il avait amené avec lui de Dijon.

JEAN D'ALIE, second Abbé.

Ce nouvel abbé était un religieux fort instruit dans les sciences divines et politiques, plus à même que tout autre de maintenir la discipline monacale et de propager la doctrine du maître. Il possédait, en outre, de très grandes connaissances en médecine; ce qui mettait en évidence et donnait un certain crédit aux hommes de l'époque. Rotbert, satisfait de ce choix, transporta sur Jean d'Alie toute la confiance qu'il avait en son prédécesseur; il le fit sacrer par Hugues, évêque d'Avranches, ne voulant pas avoir recours à l'archevêque de Rouen, qui aurait pu regarder cet acte comme un droit, ou une preuve de suprématie sur le monastère de Fécamp.

L'abbé Guillaume, après avoir fait la visite qu'il projetait, ne tarda pas à revenir à Fécamp, où il expira presqu'aussitôt, à l'âge de 70 ans; il fut inhumé devant l'autel de Saint-Taurin, à présent de Saint-Benoît, et transporté, en 1681, dans un mausolée placé contre le mur de Sainte-Marie-Madeleine.

Nous n'avons pas besoin de répéter ici ce que nous avons dit de cet illustre abbé, le conseiller intime de nos premiers ducs, celui qui dirigea la

politique normande pendant quarante-un ans de sa vie. Sa réputation était tellement répandue, qu'il arrivait à Fécamp de grands personnages pour le consulter ou vivre sous la règle qu'il avait établie.

On cite, entr'autres, l'évêque Osmond, dont on voyait encore la sépulture dans le chapitre, avant la révolution ; deux ecclésiastiques de la cour de France, Lecolinus et Berugerius : le premier acquit une telle réputation de science, qu'il devint abbé dans un monastère de son pays; le second mourut moine à Fécamp.

On nomme encore beaucoup de personnages illustres d'Angleterre, à la tête desquels était Clémentius, issu du sang royal; comme sa naissance lui attirait beaucoup de visites des hommes les plus distingués de sa patrie, et qu'il entendait trop parler du monde qu'il voulait oublier, il se réfugia, par le conseil de l'abbé Guillaume, dans le monastère de Dijon.

Parmi les grandes choses attribuées à cet abbé, on pense bien qu'il doit se trouver quelques miracles. Nous en rapporterons deux seulement, dont nous ne parlerons qu'avec la plus grande réserve; car, dans l'ordre des événements surnaturels, il est difficile de se rendre compte du passé par le présent. Nous ignorons quelles étaient alors les vues de la Providence, le besoin d'intervention de la puissance divine dans les choses de ce monde; et le désir de tout expliquer, nous ferait tomber dans un scepti-

cisme qui est loin de notre pensée; il nous en coûterait trop de ne pas croire aux lumières et à la bonne foi de tant de grands hommes dont les noms sont arrivés jusqu'à nous, entourés du respect et de l'admiration des siècles.

On rapporte qu'un serviteur de l'abbaye de Dijon, ayant été étranglé au gibet, fut ressuscité par les prières de Guillaume. Il est à croire que ce bon abbé n'était pas parfaitement convaincu de la culpabilité de son serviteur.

Un autre miracle eut lieu à Fécamp, deux ans après la mort de Guillaume de Dijon : un adolescent fort infirme s'endormit en priant auprès de son tombeau ; à son réveil, il était guéri.

Dans la même année, Rotbert, roi des Franks, étant mort, sa femme Constance voulut assurer la couronne à son second fils, au détriment de Henri, qui était l'aîné. Celui-ci, voyant qu'il avait à lutter contre un fort parti, en appela à la loyauté et à l'arbitrage du duc de Normandie. Les habitants de Fécamp le virent arriver dans leurs murs, accompagné de douze chevaliers; il se rendit à la cour [1], et en repartit bientôt avec le duc Rotbert, qui l'accompagna jusqu'à Gisors, et un secours de Normands qui le mirent à même de remonter sur le trône de ses pères.

---

[1] *Will. Gemet.*, lib. 6, cap. 7.

A la suite de cette expédition, concertée dans le monastère de Fécamp, la Normandie s'accrut du Vexin français.

L'abbé Jean d'Alie, gouvernant sa communauté en digne successeur de Guillaume, sa renommée ne tarda pas à s'étendre dans toute la province. Les religieux du Mont-Saint-Michel lui demandèrent un abbé; il leur envoya le neveu de son prédécesseur, le moine Suppo, qui apporta avec lui une quantité de précieux manuscrits venant d'Italie, et forma une bibliothèque considérable dans son nouveau monastère.

Le comte de Saint-Paul, qui venait de fonder la communauté de Blangy, fit la même demande à l'abbé Jean, en lui remettant la direction supérieure de cette maison, qui a dépendu pendant long-temps du monastère de Fécamp.

A cette époque, un scrupule religieux s'emparait du duc Rotbert. On trouve, dans les archives de Montivilliers, des lettres dans lesquelles il dit : qu'il voit avec peine l'état d'abjection et d'abandon dans lequel se trouve le saint lieu donné à Saint-Philibert, par Varatton.

Nous avons vu que des chanoines s'étaient installés dans ce monastère, et, comme ces nouveaux religieux étaient presque tous des Danois peu soumis à la discipline ecclésiastique, leur vie n'avait généralement rien de bien édifiant. Soit désir de rétablir

l'ancien ordre de choses, selon le vœu du fondateur qui y avait placé les religieuses de Fécamp, soit pour se rendre aux pressantes sollicitations de Béatrix sa tante, fille naturelle de Rikhard Ier, laquelle désirait être abbesse de Montivilliers, Rotbert retira ce monastère de la dépendance de celui de Fécamp, et donna, en échange, à ce dernier, l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux. L'acte de cette donation fut souscrit à Fécamp en l'an 1035. On dit que l'abbé Jean ne fut pas satisfait de cet arrangement, et qu'il ne se rendit qu'avec peine aux désirs du duc de Normandie.

Les monastères de Bernay, de Saint-Taurin et de Sainte-Berthe-de-Blangy, se trouvèrent ainsi sous la dépendance de celui de Fécamp, et cette triple possession est rappelée, dit-on, par les trois mitres qui figurent dans les armes de ce dernier monastère.

L'année 1035 est féconde en événements qui se pressent et se succèdent. D'abord, Gilbert, moine de Fécamp, fut appelé au gouvernement de l'abbaye de Conches; c'était, dit Ordéric Vital, *un homme d'une grande sagesse et d'une grande honnêteté.* Ensuite, Rotbert contraignit son cousin Hugues III, évêque de Bayeux, de rendre, moyennant une indemnité, les biens d'Argences, qu'il avait usurpés sur l'abbaye de Fécamp. Il paraît qu'à raison de sa qualité de parent des ducs de Normandie, l'évêque de Bayeux se croyait tout permis, car, dans la même année,

il restitua aussi quelques biens au monastère de Préaux, mais il ne s'en dessaisit qu'au moyen d'une forte somme d'argent.

Vers la même époque, Rotbert fit part à ses conseillers d'un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, et dans lequel les idées du siècle, et peut-être les reproches de sa conscience, tendaient à l'affermir. Tous les jours prosterné devant les autels de l'abbaye, il demandait à Dieu et à ses saints l'inspiration et le secours divin pour entreprendre un voyage à la Terre sainte [1]. Quand sa résolution fut définitive, il convoqua à Fécamp l'archevêque de Rouen, les abbés et les grands de la province, et leur fit part du projet qu'il avait irrévocablement arrêté. Tous lui ayant représenté qu'il était imprudent à lui de quitter son pays qu'il exposait aux malheurs de la guerre civile, s'il venait à succomber dans le voyage, n'ayant pas d'héritier pour prendre les rênes du gouvernement, Rotbert les tira d'inquiétude, en leur présentant Guillaume son fils pour lui succéder.

Depuis quelques années on voyait, dans le palais de Fécamp, un enfant extraordinaire, élevé avec le plus grand soin, dont la naissance, connue d'un très petit nombre d'affidés, était un mystère pour la Normandie. C'était un fils de Rotbert, qu'il avait eu de

[1] *Gall. ch.*, tome II; Appendix, col. 327.

la fille d'un bourgeois de Falaise, et qui avait été transporté à Fécamp aussitôt sa naissance. Les prélats, enchantés de la bonne mine de cet enfant, le reconnurent tous pour le successeur de Rotbert, et il y eut de grandes réjouissances à l'occasion de cette cérémonie.

Pendant cette réunion, de nouvelles donations furent faites aux églises de la province : Rotbert offrit la terre de Toutainville au monastère de Préaux; Hunfrid, père de Roger de Beaumont, qui avait fait construire l'église de ce village, ajouta à cet acte de libéralité douze livres d'or, deux manteaux et deux cavales d'un grand prix. Ces objets furent réunis à Fécamp sous les yeux de Rotbert, qui délégua son fils Guillaume, pour déposer sur l'autel de Préaux l'acte de donation de Toutainville [1]. Ce jeune prince était accompagné de son gouverneur, de Raoul fils de Gerald, et de Rikhard de Lillebonne.

Nous croyons devoir rapporter une circonstance assez curieuse de cette cérémonie :

Humfrid, ayant réuni à Préaux plusieurs grands personnages, leur donna un soufflet, en mémoire de l'acte dont il était question. Richard, de Lillebonne, échanson de Rotbert, en ayant reçu un plus fort que les autres, en demanda la raison à Humfrid, celui-ci lui répondit : « parce que tu es le

---

[1] *Gall. ch.*, tom. II; Instr. Ecc. Lexo., col. 201.

plus jeune, que tu me survivras, et qu'il est bon que tu gardes la mémoire de ce qui vient de se passer. »

De retour de ce voyage, Raoul, par une charte dans laquelle il prend le titre de chambellan de Tancarville, donne, pour son salut et celui de Marsilie son épouse, à l'abbaye de Fécamp, 30 sols à percevoir sur les propriétés de quelques-uns de ses hommes de Fécamp[1]; il y ajoute un autre revenu qu'il possédait féodalement dans l'église de la Sainte-Trinité.

Rotbert, prêt à partir pour la Terre-Sainte, appela, pour le remplacer, Alain, comte de Bretagne, qui se rendit avec sa femme Judith à Fécamp. Ce fut dans cette ville qu'il fit constamment sa résidence, et s'occupa des affaires de la province et de l'éducation de son noble pupile.

Nous ne rappellerons pas l'éclat du pélerinage de Rotbert. Son voyage fut de courte durée comme sa vie, dont le terme eut lieu à Nicée, en 1035. Cette nouvelle étant parvenue à Fécamp, Guillaume-le-Bâtard, âgé de huit ans environ, fut immédiatement proclamé duc de Normandie.

---

[1] *Excerpta Cart. Fisc.* Mss. de la Bibliothèque du Roi; cartons de Fécamp.

FÉCAMP

SOUS GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT.

Les commencements du pouvoir de Guillaume furent peut-être les plus agités de tous ceux de la dynastie normande. Beaucoup de grands seigneurs refusèrent d'obéir à un bâtard. Quelques-uns même de sa propre famille, se regardèrent comme plus aptes que lui à succéder à Rotbert. Mais généralement toutes ces guerres de partis opposés, qui finissaient par le pillage et l'assassinat, se passaient dans la Basse-Normandie.

Alain fut enfin obligé de quitter Fécamp pour se mettre à la tête des partisans de Guillaume. Après quelques succès toujours disputés avec acharnement, ce prince mourut empoisonné, et ne revit la ville qu'il venait de quitter que pour y trouver un cercueil. Sa femme Judith fut accusée d'avoir pris part à cet assassinat, et son épitaphe, conservée sur sa tombe, dans le monastère de Fécamp[1], nous apprend

---

[1] Et quæ dante Deo sed judice justificante,
Primo jus subiit sed modo jura regit.
Illa solo hic sociata mariti, ut jura saluta
Juditha judicio justificata jacet.

qu'elle se justifia de cette accusation, par l'épreuve du fer chaud fort en usage à cette époque.

Peu de temps avant la mort d'Alain, ce Nicolas, fils de Rikhard III, que nous avons vu embrasser l'état monastique à Fécamp, quitta ce monastère et devint abbé de Saint-Ouen de Rouen, léger dédommagement de la haute position qu'il avait perdue sans retour[1].

Ici nous sommes naturellement amené aux affaires d'Angleterre, interrompues par toutes les dissensions qui désolaient la Normandie. Nous avons laissé à Fécamp les deux princes anglo-normands, Edouard et Alfred, vivant à la cour de Guillaume et passant leur temps, dans la compagnie du jeune duc, à visiter les hommes instruits qui peuplaient les cloîtres. Edouard faisait de fréquents voyages à Saint-Wandrille, où un moine nommé Robert, élève de Théodérik et de Guillaume de Dijon, s'était tout-à-fait emparé de sa confiance et était devenu l'ame de ses conseils.

Sur ces entrefaites, le roi Canut vint à mourir; c'était le moment, pour les enfants d'Emma, de faire valoir leurs prétentions; mais ils furent devancés par les comtes d'Angleterre, à la tête desquels se trouvaient le fameux Godwin et ses partisans, qui élevèrent au trône Hérold, fils aîné d'Etelrède.

---

[1] *Gall christ.*, tom. II; Aud. Monas.

Dans cet arrangement, Hardi Canût restait possesseur du trône de Danemarck et de quelques comtés au nord de la Tamise[1].

Cette résolution renversait d'un seul coup les projets des ducs normands, et la main qui tenait le sceptre du duché n'était pas encore d'âge à reprendre les plans qui avaient préoccupé ses ancêtres. Edouard et Alfred en jugèrent ainsi, et, voyant qu'ils n'avaient aucun secours à espérer pendant l'orageuse minorité de Guillaume, ils formèrent le projet de tenter la fortune, en débarquant sur les côtes d'Angleterre, et de rappeler le souvenir de la dynastie saxonne aux peuples fatigués du joug des Danois.

Alfred s'aventura le premier dans cette carrière si grosse de périls et de naufrages, et réunit à Fécamp quarante navires. Tout le monde faisait des vœux pour cette expédition, qui devait cependant être si funeste à son auteur. A peine débarqué sur les côtes d'Angleterre, ce jeune prince, si brave et si plein de résolution, tomba entre les mains des gens du comte Godwin, qui, ayant lui-même, pour sa famille, des prétentions au trône, voyait avec déplaisir l'arrivée d'un prétendant agréable à la nation. Le malheureux prince, après avoir été témoin du massacre de ses partisans, eut les yeux crevés, et

---

[1] *Saxon. Chron.*

fut enfermé dans le monastère d'Eli, où il mourut de chagrin et de désespoir.

Cette nouvelle, étant arrivée en Normandie, y causa une consternation générale parmi le peuple, et surtout dans les cloîtres de Fécamp et de Saint-Wandrille. Le prince Edouard, inconsolable et résigné, renonça à des projets paraissant alors impossibles, et qui devaient néanmoins s'accomplir par une voie moins hérissée de difficultés et de périls; en effet, Hérold ne tarda pas à mourir, et Hardi-Canut fut immédiatement investi de la double couronne de Danemarck et d'Angleterre. Ce prince commença par venger le meurtre d'Alfred, et appela auprès de lui Edouard, qui partit de Fécamp pour toujours, ayant été proclamé lui-même roi d'Angleterre, après la mort de Hardi-Canut qui n'occupa le trône que deux ans. Edouard, pour affermir sa puissance, épousa Egithe, fille de ce même comte Godwin qui avait fait assassiner son frère Alfred. On voit les ménagements que conseillait la politique. Tel fut le premier anneau de la chaîne qui devait confondre dans les mêmes destinées l'Angleterre et la Normandie.

On pense bien que ce résultat, si heureusement obtenu, dut causer une grande joie dans les monastères de Normandie, qui avaient toujours soutenu le parti d'Édouard. Aussi le moine Robert, élève de Théodérik de Fécamp, et conseiller intime du jeune

roi, fut-il appelé immédiatement à la tête des églises de Londres et de Cantorbéri; car, dans ce temps, on ne pouvait avoir une haute position civile, si elle n'était étayée par une dignité ecclésiastique analogue. Une foule de moines de Fécamp, de Saint-Wandrille, et des principaux monastères de Normandie, passèrent en Angleterre, où ils furent placés à la tête des communautés. Les religieux de Fécamp reçurent, en outre, du roi Édouard, la terre de Staninges, comme souvenir du bon accueil qu'il avait reçu parmi eux.

A la même époque, Radulphe de Beaumont, moine de Fécamp sous Guillaume de Dijon et Jean d'Alie, fut nommé huitième abbé du Mont-Saint-Michel. Un autre moine de Fécamp, ancien juif converti, venait d'être attiré dans le monastère de Saint-Arnould de Metz, par Warin, abbé de cette communauté [1]. L'abbé Jean, fâché de ce qu'un de ses religieux s'était soustrait à sa discipline sans l'avoir consulté, en écrivit à Warin; celui-ci, qui reconnaissait tout le mérite du religieux de Fécamp, répondit qu'il ne faisait qu'user de représailles, puisque Fécamp possédait un certain moine, nommé Bernard, qui avait quitté l'abbaye de Saint-Arnould sans sa permission. Il est à croire que cette réclamation n'eut pas d'autres suites.

---

[1] Vetera Analecta, apud Mabill, p. 454.

Cependant, Guillaume atteignait sa vingtième année, et, depuis quelque temps, il était parvenu à rétablir l'ordre dans la Normandie. Ses divers succès ayant fait juger à quel prince on aurait affaire, plusieurs chefs normands s'empressèrent de se rendre à Fécamp pour lui faire leur soumission. Dans le nombre, on distinguait Guillaume, comte de Talou, petit-fils de Rikhard II, qui, pendant les désordres qui venaient d'avoir lieu et auxquels il n'était pas étranger, s'était emparé de plusieurs propriétés appartenant aux moines de Fécamp.

Soit repentir, comme il le dit positivement et avec beaucoup d'humilité, soit plutôt désir d'être agréable aux religieux dont le chef avait une grande influence sur l'esprit de Guillaume, le comte de Talou fit rédiger, dans le château de Fécamp, en présence de Jean d'Alie, un acte par lequel il restituait ce que le vicomte Rainold avait autrefois donné à l'abbaye, consistant en une grande terre, avec ses écuyers, ses hôtes, ses prés, ses moulins, ses salines, ses forêts et tous ses produits. Il déposa lui-même cet acte sur l'autel du Saint-Sauveur, et reprit le chemin de ses domaines [1].

Les succès de Guillaume ayant hâté chez lui l'époque où l'ambition rend clairvoyant et fait souvent

---

[1] *Thesaurus novus*, tom. I, col. 166-168.

pénétrer les secrets de l'avenir, il voyait que son cousin Édouard, marié depuis six ans, n'avait pas encore d'enfants, qu'il pourrait bien être privé d'héritiers, et que, dans ce cas, la royauté d'Angleterre était un fleuron qui pouvait fort bien s'allier à la couronne d'un duc de Normandie. Il eut, à ce sujet, plusieurs conférences à Fécamp avec l'abbé Jean d'Alie; on reconnut qu'il serait à propos d'envoyer quelqu'un auprès du pape, pensant que l'assentiment du chef de l'église et les engagements qu'on prendrait avec lui, pourraient, pour l'avenir, aplanir bien des difficultés. L'abbé Jean s'offrit pour continuer la mission commencée par Guillaume de Dijon[1].

On sait que cet abbé arriva heureusement à Rome, qu'il y resta plus d'un an, et que, pendant ce temps, il eut plusieurs conférences avec le pape. En revenant, il fut pris par les Italiens, qui le retinrent en prison pendant plus d'une année, pour se venger des Normands, qui commençaient à ravager la Pouille, qu'ils finirent par envahir et soumettre à leur autorité.

Les nouvelles que Guillaume avait reçues de Rome étaient sans doute de nature à le satisfaire, car nous le voyons, presqu'aussitôt, entreprendre un voyage politique en Angleterre; il s'embarqua à

---

[1] *Johan.*, *Vit.* Ch. mss. Fisc.

Fécamp, et, sous prétexte de faire une visite à son cousin Édouard, il parcourut tout son royaume, en étudia les mœurs, se fit connaître aux grands du pays, gagna les uns par son affabilité, d'autres par ses présents, et tous par l'espoir de récompenses, si la fortune ne lui était pas contraire[1].

Le comte Godwin fut le seul qui parut contrarié du voyage de Guillaume. En effet, nous avons vu que ce puissant Anglo-Saxon, grand sénéchal du royaume, avait aussi, pour sa famille, des vues sur le trône de l'Angleterre. Ayant épousé une sœur du roi Canut, de laquelle il avait eu Harold, il pensait que la couronne appartenait plutôt à ce fils qu'aux ducs de Normandie.

Aussitôt après le départ de Guillaume, Godwin commença par intriguer, ramena à lui les seigneurs anglo-saxons, que le duc de Normandie avait mis dans ses intérêts; il leur dépeignait l'abaissement de la nation, le crédit dont jouissaient déjà les Normands, qui occupaient les meilleures places de l'Angleterre à la cour, dans l'église et à la tête des armées. L'archevêque Robert fut le point de mire de ses récriminations. Ce prêtre étranger s'était emparé de la souveraine puissance, et l'exerçait tout au profit de ses compatriotes, qui, chaque jour, imposaient

---

[1] Chr. mss. Fisc. — John Lingard, *Hist. of England.*

au pays leurs lois, leurs mœurs, et jusqu'au scandale de leur vie. Tous ces propos, habilement répandus, excitèrent partout le mécontentement de la multitude. Godwin et son fils Harold se mirent à la tête d'un mouvement, et exigèrent du roi, pour première condition de paix, le renvoi des Normands et la confiscation de leurs biens. Ainsi, le monastère de Fécamp se trouva dépouillé de sa terre de Staninges.

Guillaume, qui était loin de prévoir un pareil revirement de politique, fut donc bien surpris de voir arriver à Fécamp plusieurs navires transportant l'archevêque de Cantorbéry[1] avec les moines et tous les personnages qui, depuis plusieurs années, avaient été se fixer en Angleterre, encouragés par le bon accueil du roi Edouard.

Le duc de Normandie fut obligé de dissimuler, pour le moment, tout ce qu'il ressentait de dépit d'une telle révolution. L'archevêque Robert fut reçu avec les plus grands honneurs, et on lui procura les moyens de se rendre à Rome pour réclamer la protection du pape, et les foudres de l'église contre les Saxons qui avaient méconnu l'autorité de leur premier pasteur.

Pendant que ces choses se passaient, l'abbé Jean venait de recouvrer sa liberté. En traversant le midi

---

[1] *Saxon. Chron.*, pag. 233, et seq. — *Fiscan. Ch.* ms.

de la France, il fut retenu à Lyon par l'évêque Hélinard, qui le chargea de faire des réglements pour quelques monastères, dont il lui confia la direction. On voit combien la communauté de Fécamp jetait d'éclat par toute la France. Enfin, Jean d'Alie, se retrouvant à Fécamp avec les expulsés d'Angleterre, pria Robert de faire l'ordination de plusieurs prêtres, parmi lesquels était Alboldus, qui devint archidiacre de l'abbaye. L'archevêque de Cantorbéry fit, en même temps, la dédicace des églises de Saint-Benoît et de Saint-Valery de Fécamp, en présence de Guillaume et de toute sa cour.

Peu de temps après le départ de Robert pour Rome, Hugues, évêque de Lisieux, vint à Fécamp, et y reçut, dans les ordres, Tetfride, en qualité de clerc; Jean Le Roux, en qualité de sous-diacre; et comme moines, Robert de Barentin et le fameux Odon [1], frère utérin de Guillaume-le-Bâtard, que nous verrons évêque de Bayeux, et l'un des premiers hommes de guerre qui se distingueront dans l'expédition de l'Angleterre. C'est devant l'autel de Fécamp que cet homme extraordinaire prononça ses premiers vœux de pauvreté, d'humilité et de chasteté; lui qui fut un des plus grands fléaux de l'Angleterre, et posséda d'immenses domaines qu'il

---

[1] *Gall. ch.* Fisc. Monas; in vit. Johan.

défendait sans cesse à la tête d'hommes armés, commettant partout les plus grandes exactions.

L'année suivante, 1053, l'abbé Jean assista à l'ouverture du tombeau de saint Denis, dont les restes furent recueillis et distribués à diverses églises. Il était à peine de retour à la tête de sa communauté, qu'une peste violente éclata à Fécamp, et se propagea sur tous les bords de la mer. La capitale de la Normandie ne tarda pas elle-même à être atteinte de ce fléau. Après avoir essayé de tous les remèdes qui furent impuissants, on eut recours aux reliques : celles de saint Wulfran furent tirées de Saint-Wandrille, et portées processionnellement dans Fécamp [1], et sur tous les points où le fléau exerçait ses ravages. Il ne s'arrêta qu'après avoir enlevé la moitié de la population de tous les pays qu'il avait visités.

Il paraît qu'une réaction favorable s'était déjà opérée dans l'esprit des anglo-saxons, et que l'opinion qui avait été si défavorable aux Normands était assoupie, car nous voyons l'abbé Jean passer en Angleterre, pour recouvrer les biens confisqués par Godwin et ses partisans. Ce fut probablement le prétexte apparent de son voyage, dont les motifs secrets étaient plutôt d'offrir un secours au roi d'Angleterre, en cas qu'il fût de nouveau attaqué

---

[1] *Gall. ch.*, Mon. Font.

par les Anglo-Saxons, toujours indisposés contre le parti normand.

Jean fut parfaitement accueilli à la cour, et reçut du roi plusieurs propriétés, qui furent ajoutées à celle de Staninges. Nous citerons, entr'autres, les domaines de Berie et d'Hastings, qui renfermaient plusieurs manoirs, des terres en labour, des bois et des prairies [1].

Après avoir vaincu le roi de France à Mortemer, Guillaume s'aperçut que son parent Mauger, l'archevêque de Rouen, intriguait contre ses intérêts; profitant adroitement du scandale que donnait la conduite privée de ce prélat, il fit assembler un synode provincial, qui prononça sa déposition; et Maurille, religieux de Fécamp, fut promu à cette haute dignité ecclésiastique. Maurille était un homme d'une haute vertu, qui a gouverné son église avec éclat, et Guillaume put compter sur l'influence qu'il exercerait dans une position si éminente. A la suite de ce concile, dont l'abbé Jean fut l'ame et le conseil, Guillaume, évêque d'Évreux, vint à Fécamp, où il fit une ordination de prêtres, le samedi de Pâques, et le corps de saint Taurin fut apporté à Fécamp, d'après les ordres de l'abbé Jean, et reçu en grande cérémonie dans l'enceinte du monastère.

---

[1] « De rebus illis quas tempore regis Edwardi in Hastings habuerunt.... concedo. » *Cart. Will. conq.*; Cart.., Fisc. domesday bock.

Enfin, après quatre années de guerres successives et malheureuses pour le roi de France, ce prince envoya à la cour de Fécamp plusieurs ambassadeurs chargés de traiter de la paix avec le duc des Normands; ce furent Foulques, évêque d'Amiens, et Letzelin, évêque de Paris [1]. Les deux partis étant tombés d'accord, tout fut terminé par des fêtes et des cérémonies religieuses. L'évêque de Paris célébra la messe le jour de Pâques, et fit plusieurs ordinations de prêtres. A la suite de ces cérémonies, Durand, religieux de Fécamp, fut placé à la tête du monastère de Troarn, en qualité de premier abbé, et y introduisit les réglements en vigueur dans celui qu'il venait de quitter.

Nous ne voyons, depuis cette époque jusqu'en 1064, que la promotion de Gilbert, moine de Fécamp, à la tête du monastère de Fontenelle, et la mort de Marguerite, fille unique de Herbert, comte du Maine, inhumée dans l'église de notre abbaye. Nous remarquons aussi que ce fut pendant cette période que l'habitude de sonner la retraite, ou couvre-feu, fut établie à Fécamp, comme dans toutes les autres villes de Normandie. Cet usage émanant visiblement des cloîtres, plut aux idées d'ordre et de despotisme de Guillaume, qui l'introduisit dans le gouvernement civil. Ainsi, pour la première fois, on

---

[1] *Gall. christ.*, Fisc. Monas.

vit tout une province, obéissant comme un seul homme, se lever et se coucher au son de la cloche, comme dans un couvent.

Dans le même temps, deux religieux de Fécamp, Pierre et Dieudonné[1], étant sortis du monastère avec la permission de l'abbé Jean, passèrent la Seine, et arrivèrent sur le sol de Bonneville, où ils s'établirent en véritables anachorètes; ayant trouvé dans ce lieu une église abandonnée, que l'antiquité avait dédiée à saint Martin, ils formèrent le projet de la relever de ses ruines, et, avec la permission du comte de Bonneville et de Hugues, évêque de Lisieux, ils parvinrent à la rétablir et à la faire consacrer. Le jour de cette dédicace étant arrêté, le duc Guillaume se rendit sur les lieux, avec sa femme et son fils Robert, en compagnie de l'évêque de Lisieux, de Durand, abbé de Troarn, de Roger de Montgommeri, de Roger de Beaumont, et de Herluin de Conteville. Tous ces personnages assistèrent à cette consécration. Le duc donna à l'établissement de Bonneville, qui restait sous la dépendance de l'abbaye de Fécamp, un domaine de l'évêché de Lisieux, situé sur le bord de la Touques, lequel était tenu à ferme par Robert et Eroch. Le comte de Bonneville y ajouta l'église de Saint-Just et un moulin situé dans la même contrée.

---

[1] *Cartul. Fisc.*

Les acquisitions succédèrent aux actes de libéralité : Guillaume de Colombiers, fils de Godefroi, vendit à la Sainte-Trinité, à Saint-Martin et au moine Pierre, la dîme de la terre de Godefroy, fils de Raimfroi, située à Langrune, et la dîme de celle de Gonnor et d'Albérade, pour laquelle Pierre et Dieudonné donnèrent 10 livres 10 sols, et un cheval du prix de cent sols.

Nous n'entrerons pas dans le détail des biens vendus et échangés par Godefroi Delamarre, dans la commune de Barville ; par Roger de Beaumont ; par Genselin, qui donna, moyennant certaines redevances, le fief d'Albuet, pour le salut de son ame et de l'ame de son épouse. Nous nous contenterons de faire remarquer comme les grands biens et les riches propriétés arrivaient de toutes parts au monastère de Fécamp.

1066. Nous voici maintenant parvenus à l'année 1066, année mémorable, dont le commencement ne laissait pas soupçonner les merveilles qui devaient en couronner la fin. Guillaume réunit le clergé de Normandie pour consacrer l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, qui venait d'être terminée. L'abbé Jean figurait à cette cérémonie, et ce fut immédiatement après qu'il entreprit un voyage, qu'à cette époque, les ecclésiastiques haut placés étaient dans l'obligation de faire; il partit pour Jérusalem, et perdit ainsi la haute position et le grand rôle qu'il

était appelé à jouer dans le gouvernement civil. L'archevêque de Rouen, Maurille, cet ancien moine de Fécamp, prit naturellement sa place dans le grand drame qui allait s'ouvrir.

Des messagers d'Angleterre arrivèrent presqu'aussitôt à Fécamp[1], et annoncèrent en même temps, et la mort du roi Edouard et l'usurpation de son trône par Harold, fils du comte Godwin. Cette nouvelle fut immédiatement portée à Guillaume, qui était à Quevilly.

Le duc de Normandie, mécontent de ce qu'il venait d'apprendre, dépêcha à Harold un moine de Fécamp, pour lui rappeler qu'Edouard l'avait reconnu, lui Guillaume, comme son successeur; et pour le sommer de lui rendre la couronne que tout autre ne pouvait posséder qu'à titre d'usurpateur.

Harold ayant rejeté bien loin les propositions de Guillaume, un vassal du roi des Franks, le chef d'une simple province constituée depuis peu et remise à peine des graves dissensions qui l'avaient si souvent agitée, résolut de faire la conquête du puissant royaume d'Angleterre. Dès que la résolution de Guillaume fut connue, toutes les classes s'empressèrent de la seconder, en faisant construire et équiper des vaisseaux pour la flotte normande. Les monas-

---

[1] Chron. ms. Fisc.

tères ne furent pas les derniers à fournir leur contingent. Nicolas, ce moine, fils de Rikhard III, que nous avons vu prendre possession de l'abbaye de Saint-Ouen, en qualité d'abbé, fit équiper, à Rouen et à Fécamp, quarante vaisseaux. Remi, de Fécamp, en fournit un et vingt soldats. Le contingent de l'abbaye, qui dut être assez considérable, ne nous est pas connu. On vit se réunir, dans tous les ports, des hommes armés de toutes pièces, qui se partageaient déjà en espérance les biens des vaincus, et ne prévoyaient même pas la possibilité d'un revers; les bannières des Nighel, des Estod, des Malet, des Tursting, des Bailliol, flottaient sur les nefs de Fécamp, à bord desquelles beaucoup de moines de l'abbaye se confondaient avec les équipages, pour prendre part aux hasards de l'expédition.

Guillaume, après s'être occupé des plus petits détails de l'armement, se rendit de Fécamp à Bonneville, et de là sur la Dive, où il donna le signal du départ. Les navires de la Basse-Normandie, réunis, passèrent devant Fécamp, Saint-Valery et Dieppe, et rallièrent ceux des différents ports du pays de Caux. Enfin, toute la flotte partit de l'embouchure de la Somme, et arriva heureusement en vue des côtes d'Angleterre. L'armée, ayant opéré son débarquement, se disposa à combattre les Anglo-Saxons qui s'avançaient à sa rencontre.

Avant d'en venir aux mains, Guillaume jugea à

propos d'envoyer un messager à son adversaire pour l'engager à se soumettre et à épargner le sang de tant de braves disposés à le répandre pour leur cause. Ce fut encore dom Hugues, moine de Fécamp, qu'il chargea de ces conférences. Le messager s'avança à la vue des deux armées qui frémissaient d'impatience de connaître le résultat de sa mission.

Dom Hugues fit plusieurs voyages du camp de Guillaume à celui de Harold, et, malgré l'habileté du négociateur, tout se passa en longues et inutiles conférences, comme il arrive toujours lorsqu'un parti ne peut offrir au parti contraire qu'abaissement et servitude. On n'avait pas encore inventé ces transactions honteuses qui déconsidèrent les nations, énervent le moral des peuples, en faisant descendre les hautes questions d'existence politique au niveau des opérations les plus vulgaires.

Enfin le signal du combat fut donné; une épouvantable mêlée, dont l'issue paraissait incertaine, s'engagea parmi les combattants; des moines retirés à l'écart sur une haute montagne, et attentifs aux progrès des deux armées, ne cessaient de prier et de donner des conseils aux Normands [1], qui finirent par obtenir une supériorité marquée sur leurs ennemis. Harold fut tué sur le champ de bataille, et son armée mise dans une complète déroute.

---

[1] « Quorum officium erat pugnare precibus et consiliis. » *Ord. Vit.*

On s'aperçut alors, après les premières émotions de la victoire, d'une circonstance fort remarquable pour le monastère de Fécamp, c'est que la destinée d'un grand peuple venait de s'accomplir sur le champ d'Hastings, qui avait été donné depuis peu de temps à ce monastère, par le roi Edouard. Ce fut sur cette terre que Guillaume, le duc des Normands, au milieu des acclamations des gens d'église et des guerriers qui l'entouraient, fut proclamé roi d'Angleterre, en attendant les cérémonies qui devaient avoir lieu dans la métropole de Londres, pour imprimer un caractère sacré au titre éminent et nouveau qu'il venait de conquérir.

FÉCAMP

Sous le gouvernement des ducs normands, devenus rois d'Angleterre.

Il ne suffisait pas à Guillaume d'avoir conquis un trône, au prix du sang de tant de braves restés sur le champ de bataille; il fallait encore penser à cette milice avide et turbulente que l'amour du butin avait fait quitter ses terres pour courir, avec son chef, les chances aventureuses de la fortune. Tous les Normands et les étrangers qui l'avaient suivi eurent des possessions en Angleterre; tous les riches Anglo-Saxons, à peu d'exceptions près, furent impitoyablement dépouillés de leurs domaines.

Ainsi, Bailliol, de Fécamp, fut doté de plusieurs grands fiefs, et ses descendants parvinrent à se créer une royauté dans le nord de l'Angleterre.

Le chef normand Milon Crepin, de la baronnie du Bec, fut élevé au rang de seigneur de Wallingford.

Giffart, de Fécamp, eut les terres de Sudrie, Stoninghs, Roteland et Lincoles.

Nighel, de Fécamp, eut celle de Statford.

Tursting, fils de Rolf de Ganzeville, eut des dotations considérables dans plusieurs comtés.

Manassés Bizet, de Fécamp, reçut un domaine dans Sommerset; Gérard des Loges, dans Glocester; et Remi, de Fécamp, qui avait fourni, comme nous l'avons vu, un navire et vingt soldats, eut l'évêché de Dorchester.

L'élection de ce Remi, qui n'était, sans doute, qu'un clerc séculier ou peut-être un simple maître de barques, parut très peu canonique à la cour de Rome; le nouvel évêque fut cité devant le saint siége, à l'instigation des prélats d'Angleterre. La volonté de Guillaume sut aplanir toutes les difficultés.

Enfin, beaucoup d'autres personnages de naissance obscure, des environs de Fécamp, reçurent de grandes terres qui les rendirent plus riches et plus opulents que les seigneurs dont ils relevaient en Normandie.

Vint ensuite le tour du monastère de Fécamp, qui rentra dans ses propriétés dont les partisans de Harold s'étaient emparés pour la seconde fois. C'était un

avantage assez grand pour la communauté, mais la reconnaissance du roi d'Angleterre ne pouvait rester dans ces limites. Plusieurs familles de la race vaincue furent dépossédées et chassées de leurs domaines, qui devinrent la propriété des moines de Fécamp. L'anglo-saxon Hérald perdit 33 hides de terre qu'il possédait à Arondel, dans Staninges.

Rotbert fut obligé d'abandonner quatre manoirs de sa terre de Hastings, et, enfin, la comtesse saxonne Goda fut dépouillée des propriétés qu'elle possédait dans Bérie.

On dressa, quelque temps après, un état de ces biens, consistant en manoirs, bois, terres, prairies et redevances, situés dans Sudsex, Ghestelinges, Rasmelie, Hastings, Staninges et Bérie[1]. Ils sont rappelés dans une charte de donation, revêtue de la croix de Guillaume, comme c'était l'usage alors. Cette pièce, des plus curieuses, existe en original au dépôt des archives de la Seine-Inférieure.

Guillaume avait bien généreusement pourvu à toutes les nécessités de ses compagnons d'armes; mais, en fait d'organisation sociale, tout était à créer en Angleterre; les seigneurs anglo-saxons, peu civilisés, passaient leur temps dans l'oisiveté et la débauche. Les ordres religieux n'avaient pas plus résisté à la contagion du siècle. Le clergé anglais,

---

[1] Chart. Will. Conq., *Cart. fisc.;* domesday book.

dit Orderic Vital, « n'avait aucune connaissance des « lettres; les moines étaient ignorants, grossiers, « et s'abandonnaient à la paresse et aux plaisirs de « la table. » Il était donc nécessaire de tout renouveler; aussi voyons-nous les monastères de Normandie fournir des religieux qui furent tous placés à la tête des évêchés et des communautés qui se reformèrent sur tous les points de l'Angleterre. Hubert, prieur de Fécamp, qui s'était embarqué avec trente religieux, fut nommé abbé de Ramesie, et devint, par suite, évêque de Thedford[1].

On connaît la fameuse lettre de Guillaume à Jean d'Alie, par laquelle il lui demande Vital, ancien moine de Fécamp, devenu abbé de Bernay, pour le transférer à l'abbaye de Westminster, à laquelle ce prince portait une vénération particulière, à cause du roi Edouard et de la reine Egithe, qui y avaient été inhumés. Il prie en même temps l'abbé Jean de permettre qu'Osbern, frère de Vital, remplace ce dernier à la tête du monastère de Bernay[2].

Les religieux du Mont-Saint-Michel, la plupart élèves de l'abbé Suppo, neveu de Guillaume de Dijon, ne restèrent pas en arrière du mouvement qui entraînait tout, hommes et idées, vers l'Angleterre. Six navires furent équipés et mis en mer, portant

---

[1] *Trésor de Fécamp*. Mss.

[2] *Analect.*, 450.

des cargaisons de moines. Tous obtinrent des bénéfices ecclésiastiques, et quatre furent placés à la tête de riches communautés. Roaldus, qui avait fait profession de la vie monastique à Fécamp, gouverna le monastère d'Heli. Scollandus, celui de Cantorbéry, Serlon, celui de Glocester, et Guillaume d'Agorne, celui de Saint-Pierre-de-Corneille.

Soit que le clergé de Normandie fût appelé en Angleterre, ou s'y rendît volontairement pour obtenir des bénéfices, « des ecclésiastiques qui passaient pour « sages, dit toujours notre vieil historien normand, « suivaient constamment la cour pour en obtenir ce « qu'ils désiraient, et, par divers modes de bassesses, « se faisaient flatteurs au grand détriment de la reli- « gion. De même que les princes, payant une solde « aux gens de leur milice, ainsi quelques prêtres rece- « vaient des laïques, pour prix de leurs adulations, « des évêchés, des abbayes, des archidiaconats, des « doyennés et des charges d'église. »

Sans nous arrêter aux motifs secrets qui guidèrent les démarches des hommes de l'époque, il est positif que le clergé normand, placé à la tête de toutes les communautés religieuses de l'Angleterre, prenait en même temps part aux plus hautes décisions qui concernaient le gouvernement de l'État, car Guillaume lui-même n'entreprenait rien sans consulter ses évêques et ses abbés[1]. Si l'on réfléchit mainte-

[1] Voir la lettre de Guillaume, à tous ses sujets du diocèse de

nant que ce clergé avait été formé par celui de Fécamp, qui gouvernait depuis long-temps une partie des évêchés, des maisons religieuses et des églises de la province, on conviendra que ce dernier peut revendiquer avec orgueil une grande part dans la prospérité et l'avancement moral de l'Angleterre.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette idée, que notre qualité d'historien, l'amour de notre sujet, doit nous faire aborder avec la plus grande réserve, pour ne pas être taxé d'exagération; nous nous contenterons de l'indiquer et de la livrer au jugement et à la sagacité de nos lecteurs.

La Normandie, comme on doit bien s'y attendre, était en émoi des conquêtes de son duc; tant de hauts faits étaient devenus le sujet de tous les récits; des chroniqueurs enthousiastes, des trouvères de cour, l'orgueil national même, tout concourut encore à les exalter. On était glorieux jusque dans les plus petits villages, qui, presque tous, avaient fourni leur seigneur, un homme, ou leur bannière à la conquête. Un grand royaume était subjugué; un roi puissant, renversé du trône, avait cédé la place au duc victorieux des Normands; tous étaient fiers du nom de Guillaume, et si la fusion des deux races

---

Lincoln, pour leur notifier qu'il avait jugé à propos de corriger et rectifier, de concert avec *les évêques et les abbés* de son royaume, les anciennes lois des Anglais. (Mabil., *Ana.*, tom. 1, pag. 219 et 220.)

n'eût été faite depuis long-temps, ce grand événement l'aurait définitivement accomplie; les maux anciens étaient réparés, et les humiliations avaient disparu sous des torrents de gloire.

1067. Après avoir mis ordre aux affaires de son royaume, Guillaume revint en Normandie au mois de mars 1067. Toutes les populations se portèrent à sa rencontre. « Jamais, dit un ancien annaliste [1], Titus, « entrant à Rome, ne fut accueilli avec plus de « joie que n'en montra la Normandie à l'arrivée « du roi Guillaume. Malgré le carême, le clergé « suspendit les jeûnes et les abstinences, pour fêter « dignement ce retour. Partout le roi faisait des « présents d'autant plus précieux qu'ils étaient pris « sur le trésor anglais, et tellement abondants en « or et en argent qu'on aurait eu peine à en recueillir « autant dans les trois Gaules. »

Guillaume ayant traversé toute la Basse-Normandie, vint à la fin du carême à Fécamp; il fut reçu à l'abbaye avec toute sa cour et les ôtages saxons qu'il avait ramenés de l'Angleterre. Parmi ces derniers, on remarquait l'archevêque Stigand, primat des évêques de toute la Bretagne, Adelin, parent du roi Édouard, les trois comtes Edwin, Morcar, Guallève, et beaucoup d'autres Saxons d'une haute

---

[1] Will. Pict.

noblesse, dont il craignait, après son départ, la puissance et l'infidélité.

Il célébra la fête de Pâques à Fécamp. Le comte Raoul, beau-père du roi des Franks, un grand nombre de nobles de France, tout le peuple des environs, s'y étaient réunis pour assister à ces cérémonies, qui tirèrent un grand éclat de la présence de tous ces grands personnages, des pompes religieuses, de la musique, et de l'art des jongleurs qui fut mis à contribution dans une circonstance aussi solennelle. Guillaume, humblement placé dans le chœur des moines, au milieu d'une foule d'évêques et d'abbés, fit étaler aux yeux de tous des vêtements couverts et chamarrés d'or, ainsi que des vases du même métal, dont le nombre était incroyable. Dans un grand repas donné aux Franks, on ne but que dans ces vases ou dans des cornes de bœuf garnies aux deux extrémités d'ornements en or et en argent; tous les assistants étaient émerveillés de ces richesses, de l'air et de la tournure des jeunes Anglo-Saxons: on remarquait la fraîcheur de leur teint, leurs épaisses et longues moustaches, qui les distinguaient des Normands, dont la barbe était rasée[1], et les étrangers, en quittant Fécamp, sous l'impression de ce qu'ils avaient admiré, répandirent partout la nouvelle de tant de merveilles et de magnificence.

---

[1] Mathieu Pâris.

Dans la même année mourut l'archevêque de Rouen, Morille; cet ancien moine de Fécamp avait administré les affaires religieuses pendant la conquête et présidé à l'envoi des ecclésiastiques normands, qui passèrent en Angleterre. Il eut pour successeur Jean, évêque d'Avranches, fils de la même Sprota, que nous avons vue à Fécamp, donner le jour à Richard I, et se remarier après la mort de Guillaume-Longue-Épée.

Toutes les richesses de l'Angleterre passées aux mains du clergé et des seigneurs normands, permirent à ces derniers de construire un grand nombre de châteaux et d'édifices religieux. Aussi Roger de Montgommeri obtint-il de l'abbaye de Fécamp la permission de relever de ses ruines le monastère d'Almenèches, détruit par les Normands, et il plaça, à la tête de cette maison, Adelise, qui en fut la première abbesse.

Le comte Baldouin, attaché à la cour du roi d'Angleterre, fit élever une chapelle dans son manoir, situé sur la côte de Fécamp; elle a été érigée depuis en prieuré, sous le nom de Notre-Dame du *Bourg-Baudouin*.

Le nouveau clergé d'Angleterre surpassait encore beaucoup en opulence celui de Normandie. Nous en citerons un exemple, qui n'est pas étranger à notre sujet. On se rappelle que Remi, de Fécamp, avait été nommé évêque de Dorchester. Indigné de

ce que le roi l'avait placé dans une si petite localité, tandis qu'il avait la ville de Lincoln dans son diocèse, il acheta des terres sur la croupe du mont voisin de cette dernière ville, et fit bâtir une église cathédrale à ses dépens, malgré l'opposition de l'évêque d'Yorck, qui revendiquait Lincoln comme appartenant à son diocèse[1].

Peu de temps après, le monastère de Fécamp 1075.
reçut encore Guillaume avec toute sa cour; mais il n'était plus question, cette fois, d'y étaler, à tous les yeux, les fruits de la conquête: une cérémonie plus grave et plus touchante pour le cœur du roi devait y être célébrée; Guillaume y offrit à Dieu sa fille Cécile, qui fut admise dans les ordres religieux, par le ministère de Jean, archevêque de Rouen. C'est elle qui devint la seconde abbesse de la Trinité de Caen, où elle succéda à sa mère, fondatrice de ce monastère.

Pendant tout le mouvement de la conquête, pendant toutes les fêtes qui avaient eu lieu à Fécamp, l'abbé Jean d'Alie était à Jérusalem; de là, sans doute, l'ascendant que prit, dans les conseils de Guillaume, un ancien religieux de l'abbaye du Bec, le vénérable et savant Lanfranc, qui devint d'abord abbé de Saint-Étienne de Caen, et ensuite archevêque de Cantorbéry. L'abbé Jean d'Alie es-

---

[1] *Analectes*, Dom Mabillon.

suya mille traverses pendant son pélerinage; fait prisonnier par les infidèles et retenu dans une dure captivité, pendant plusieurs années, il ne revint à Fécamp qu'en 1070, et y mourut neuf ans après son retour. Ses restes furent déposés dans la chapelle de saint Jean-Baptiste.

Guillaume de Ros, troisième Abbé.

L'abbé Jean d'Alie fut remplacé par Guillaume de Ros, qui avait été successivement chantre, doyen et archidiacre de Bayeux, du temps de l'évêque Odon. C'était un religieux dont Ordéric Vital fait le plus grand éloge sous le rapport de la piété et de la probité. « Comme le nard mystique, il parfuma, « dit-il, la maison du Seigneur, par la charité, la « libéralité et toutes sortes de mérites. » Beaucoup d'hommes illustres qui lui étaient personnellement attachés, vinrent se fixer dans son monastère pour ne pas se séparer de lui. Il avait un tel air de sagesse et de modestie, que les moines le comparaient souvent à une jeune fille, dont ils lui donnaient le nom.

Le roi Guillaume, voyageant dans la Basse-Normandie, où il s'occupait d'administration, était accompagné de son parent l'abbé Nicolas et de l'archevêque Jean. La fête de Saint-Ouen étant sur le point d'arriver, et l'abbé se trouvant retenu près du

roi, l'archevêque alla seul à Rouen, avec la permission de Guillaume, pour présider aux cérémonies qui avaient lieu tous les ans à pareille époque. Les moines de Saint-Ouen, fâchés de voir l'archevêque s'introduire dans leur monastère, pour y faire l'office à la place de leur prieur, suppléant naturel de l'abbé, se mutinèrent. Ils interrompirent les cérémonies religieuses, firent un grand tumulte dans l'église, sonnèrent les cloches pour appeler le peuple à leur secours contre les gens de l'archevêque, et finirent par emprisonner Jean, qui ne fut délivré que par l'intervention du vicomte et des agents royaux [1].

Guillaume, ayant eu connaissance de cet acte de violence, fit punir les religieux les plus mutins. Quatre furent relégués dans diverses abbayes : Wrnemare fut envoyé à Fécamp, Benoît à Fontenelle, et Radulphe à Jumiéges.

Ce tumulte et ses suites paraissaient tout-à-fait oubliés, lorsque l'archevêque de Rouen, faisant une tournée dans son diocèse, vint séjourner à Fécamp, où, à raison de sa dignité, il fut reçu dans le monastère avec les gens de sa maison. On ne tarda pas à s'apercevoir que la vieille rancune d'Wrnemare contre l'archevêque n'avait pas favorablement disposé les esprits en faveur de ce dernier, et qu'elle ne cherchait qu'une occasion favorable pour éclater;

---

[1] *Ann. Benedic.*, liv. 64, p. 69.

elle ne se fit pas long-temps attendre. Les domestiques du prélat, assez exigeants à ce qu'il paraît, prétendirent que l'abbaye de Fécamp était obligée de recevoir, à Pâques, l'archevêque de Rouen, et de le défrayer, ainsi que sa suite ; et la suite de l'archevêque était singulièrement exigeante et disposée à jouir de la plénitude de ce droit. Les serfs de l'abbaye, irrités de pareilles prétentions, s'y opposèrent de tout leur pouvoir ; du raisonnement on en vint aux menaces, et des menaces aux voies de fait. Enfin, le scandale qui avait eu lieu à Rouen, se renouvela dans le monastère de Fécamp, et les habitants de la ville furent obligés d'intervenir pour rétablir l'ordre, qui était on ne peut plus compromis. Il paraît que le roi Guillaume ne donna pas tout-à-fait tort aux moines de Fécamp, car aucuns ne furent punis, et il exigea, au contraire, de l'archevêque, une déclaration par laquelle il reconnaissait le monastère exempt de sa dépendance [1]. Cette pièce fut signée par Guillaume, par Robert, comte d'Eu, par l'abbé de Fécamp, Herbert son prieur, et par Robert, archidiacre d'Evreux.

C'était, à ce qu'il paraît, l'époque des contestations, et la communauté ne tarda pas à en avoir une assez vive avec Gilbert d'Auffai, seigneur de Ganzeville. Comme le roi d'Angleterre intervenait jusque

---

[1] *Cart. Fisc.* — Défense de l'exemption de Fécamp.

dans les plus petits différends qui concernaient le monastère de Fécamp, il ordonna une transaction par laquelle Gilbert d'Auffai remettait à l'abbé Guillaume tous ses droits sur l'abbaye et la forêt de la Sainte-Trinité, appelée *Entre-deux-Eaux*, et située sur le promontoire qui existe entre les rivières de Ganzeville et de Valmont; il ajoutait ses droits sur une portion de terre en friche, de la même forêt, et l'église de Toussaint.

Dans Ganzeville, où l'abbaye de Fécamp possédait déjà l'église et la dîme, Gilbert donnait deux acres de terre, la dîme de ses moulins, celle du fromage et du bétail provenant de ces établissements.

De son côté, l'abbé de Fécamp remettait en échange à Gilbert d'Auffai : 10 livres tournois, les droits de pacage pour les hommes de sa terre, et du bois de chauffage en quantité suffisante, quand lui et sa femme viendraient à Ganzeville; en prévenant, toutefois, l'abbé ou son prieur qui feraient délivrer ce bois par le garde de leurs forêts.

Ces donations furent faites par l'abbé de Fécamp, à condition que Gilbert les tiendrait féodalement de ladite abbaye, et qu'il serait astreint à un service envers l'église de la Sainte-Trinité toutes les fois qu'il en serait requis par la communauté. On voit comme, par une simple transaction, on devenait l'homme des abbayes, et comme elles trouvaient au besoin des défenseurs.

Les principaux signataires de cette transaction sont Lambert de Saint-Saëns, Guillaume Dent-Dure, Guillaume Mauconduit, Robert Malet, Bernard Neumarché, Richard de Torcey, Yves Campion, Bernard de Belnai (Baunai), Ernouf de Villaines, et Guillaume de Tournebu. Le roi Guillaume, se trouvant alors à Fécamp, fit faire une charte par laquelle il confirmait à l'abbaye tous les biens qu'elle possédait en Angleterre, venant de lui et de ses prédécesseurs.

La ville et le monastère de Fécamp restèrent paisibles tant que dura le règne de Guillaume-le-Conquérant. On sait que le vainqueur de l'Angleterre mourut le 9 septembre 1087, à Rouen, dans le prieuré de Saint-Gervais, qui appartenait aux moines de Fécamp. Il voulut qu'ils reçussent sa dépouille mortelle et son dernier soupir ; ce fut la dernière marque d'affection qu'il donna à ces religieux, qui transportèrent son corps, par la Seine et l'Orne, jusqu'à Caen, où on l'inhuma dans l'abbaye de Saint-Etienne. L'abbé Guillaume de Ros était présent à cette cérémonie.

FÉCAMP

SOUS GUILLAUME-LE-ROUX, ROBERT COURTE-HEUZE ET HENRI I.

A la mort de Guillaume, il y eut partage de ses états entre ses deux fils aînés : Guillaume-le-Roux fut roi d'Angleterre, Robert Courte-Heuze duc de Normandie, et Henri, le plus jeune, eut une forte somme d'argent, prélevée sur le trésor royal.

La séparation de la Normandie et de l'Angleterre contraria beaucoup les seigneurs anglo-normands, qui avaient des propriétés dans les deux pays ; il leur était pénible d'avoir deux maîtres, nouvel ordre de choses auquel ils n'étaient pas accoutumés ; aussi voyons-nous une suite de guerres, tendantes à réunir le tout sous l'autorité de Guillaume ou de Robert. La ville de Rouen, qui s'était assez imprudemment déclarée pour le roi d'Angleterre, fut sévèrement châtiée par le parti contraire, et les bourgeois apprirent à leurs dépens ce qu'il en coûte de se mêler des querelles des rois.

Malgré cet échec, Guillaume-le-Roux s'empara de 1088.
plusieurs places qui lui furent livrées par l'infidélité des hommes du duc de Normandie ; celles qui se rendirent d'abord furent Fécamp[1] et le château

[1] *Will. Gemet.*, lib. 8, cap. 3.

d'Eu, ce qui ferait croire que les religieux n'étaient pas fâchés d'appartenir au roi d'Angleterre. L'abbé de Ros se trouvait alors à la cour de Guillaume-le-Roux. Afin de rentrer dans la place de Fécamp, dont il connaissait l'importance, Robert fit tout ce qui était en son pouvoir pour se concilier l'esprit des religieux. Il leur restitua plusieurs terres enlevées par des particuliers et par Guillaume-le-Conquérant lui-même, dans un mouvement de mauvaise humeur contre les moines; circonstance que nous aurions eu peine à croire, si elle ne nous était révélée par la charte authentique de Robert. Il paraît que, malgré leur grande influence, les religieux étaient souvent exposés à perdre quelques biens, quand on voulait les punir de leur indocilité, ou bien quand, les ressources étant épuisées, on avait de grandes entreprises à faire, des dévouements à récompenser; témoin la restitution que fait Robert I, de propriétés enlevées aux moines de Fécamp pour les donner aux hommes de sa milice. Ces princes en étaient quittes pour restituer ces biens, dans un temps plus prospère, en confessant l'énormité de leurs fautes, qu'ils rejetaient sur les erreurs de leur jeunesse et les perfides insinuations de leurs conseillers [1].

---

[1] « Quia persuadentibus mihi quibusdam consiliariis nostris non eque Ecclesiam Dei providentibus transtuli ad militiam nostram

Pendant que Robert Courte-Heuze rendait d'un côté, de l'autre il dépouillait, sans façon, l'église métropolitaine de son duché, et cette inconséquence, naturelle au caractère de ce prince, lui attira une affaire qui aurait pu devenir sérieuse, sans l'intervention obligée des moines de Fécamp. Robert, ne pouvant résister seul au roi d'Angleterre, appela le roi de France Philippe à son secours, et, pour l'indemniser de ses frais d'armement, lui donna, n'ayant aucune terre en propre, un manoir du nom de Gisors, appartenant à Sainte-Marie de Rouen [1]. Robert se rappelait que l'archevêque lui avait été contraire, et trouvait ainsi le moyen de l'en punir.

Le prélat, indigné de cette action, jeta l'interdit sur toutes les églises de Normandie. On sait la puissance qu'avait alors un pareil acte sur l'esprit des peuples, qui, privés de sacrements et de cérémonies religieuses, se trouvaient en même temps déliés de l'obéissance due au souverain.

Cet interdit fut adressé aux moines de Fécamp, 1089.
qui refusèrent de s'y conformer; l'archevêque, irrité de cette résistance, frappa d'anathème le monastère. L'abbé Guillaume de Ros, instruit de ce qui se pas-

---

quasdam possessiones monasterii Sanctæ Trinitatis....... reddo in villa quæ dicitur Cathumo terram quamdam quæ appellatur *Vuasa*... » — *Cart. Fisc.*

[1] *Cart. Fisc.*

sait, revint précipitamment d'Angleterre, eut plusieurs conférences avec l'archevêque, et, n'ayant pu rien obtenir du prélat irrité, en appela au saint siége. Le pape Urbain, fort surpris que l'archevêque se fût permis de violer les statuts des papes ses prédécesseurs, et eût été assez présomptueux (style de sa bulle), pour attenter aux droits du saint siége, envoya deux légats à Fécamp pour prendre connaissance de cette affaire; le *pallium* fut ôté à l'archevêque de Rouen, pendant assez long-temps, et ne lui fut rendu qu'après un voyage que Guillaume fut obligé de faire à Rome, et aux pressantes sollicitations du duc Robert, qui se repentait, sans doute, d'avoir donné lieu à toutes ces tracasseries.

1096. La majeure partie des places maritimes de la Normandie étant toujours occupées par le roi d'Angleterre, Robert, dégoûté de cet état de choses, qu'il avait provoqué lui-même [1], abandonna son duché pour aller à la croisade, accompagné d'un grand nombre de seigneurs normands, parmi lesquels on remarquait Guillaume de Fécamp, Bailleul de Fécamp, Crollard de Criquebeuf, et Martel d'Angerville. Guillaume de Wart, pour être du voyage, engagea sa terre de Houldetot à l'abbé Guillaume, pour trois marcs d'argent [2]. Pendant l'absence de

---

[1] Florent Wigorn, *Chron.*, ad ann. 1091.

[2] *Précis des chartes de Fécamp ;* Arch. dép.

Robert, son frère, le roi d'Angleterre, se trouva investi, de droit, du gouvernement de la Normandie.

On sait que les premiers croisés retirèrent plus de gloire que d'avantages réels de leur long et pénible voyage à la Terre sainte; ceux de Fécamp, comme les autres, revinrent avec la lèpre, ce fléau du moyen-âge, qui séparait du monde, comme des pestiférés, les hommes qui en étaient atteints. L'abbé Guillaume s'empressa de construire et doter, pour ces malheureux pélerins, une léproserie, dont les biens ont été affectés plus tard à l'hôpital de Fécamp.

Ainsi, de tant d'espérances fondées sur le voyage des croisés, de tant d'or dépensé pour en assurer le succès, l'Europe ne recueillit qu'une cruelle maladie et quelques caisses de reliques. Saint-Ouen, Chartres, Saint-Denis et une partie des églises de France enrichirent leurs trésors de ces pieuses dépouilles. Fécamp reçut un os du bras de saint Blaise, des vertèbres des saints Innocents, du bois de la vraie Croix et du lait de la sainte Vierge.

Un concile général ayant été réuni à Clermont, Tancard, prieur de Fécamp, y fut député pour représenter son abbaye. A son retour, il fut nommé abbé de Jumiéges par l'influence de Guillaume-le-Roux, qui, disposant arbitrairement des dignités ecclésiastiques en faveur de ses créatures, avait déjà donné l'évêché de Lincoln à son chapelain Robert Blouet, et celui de Bath à Jean son médecin. Orderic

Vital dit que Tancard était féroce comme un lion et d'une sévérité qui n'était tempérée par aucune humanité. Les moines se révoltèrent contre ses mauvais procédés, et il fut obligé de quitter ignominieusement l'abbaye.

1101. La première année du siècle suivant vit mourir Guillaume-le-Roux. La succession du trône d'Angleterre fut l'occasion et le prétexte de nouvelles guerres entre le duc Robert, revenu de *Palestine*, et son frère Henri, qui s'était déjà fait reconnaître roi d'Angleterre. Tout fut de nouveau mis à feu et à sang sur le sol de la Normandie; on ne voyait que pillage, incendies et meurtres provoqués par les seigneurs, qui prenaient parti pour l'un ou l'autre des frères. Il paraît que le monastère de Fécamp, placé dans une forteresse sûre, n'eut rien à essuyer de ces commotions intestines, puisque nous voyons Guillaume de Ros passer, en 1103, en Angleterre pour y soutenir les intérêts de son monastère, au sujet de la terre de Staninges, contre Philippe de Bray, qui prétendait avoir des droits sur ce domaine; peut-être le véritable but de ce voyage était-il plutôt de faire sa cour et d'offrir ses services au nouveau roi.

1106. La faiblesse de Robert le rendant inhabile au gouvernement de son duché, on désira généralement, en Normandie, rentrer sous le sceptre du roi d'Angleterre. Henri I, connaissant la disposition des esprits, débarqua à Barfleur; et, secondé par la

majeure partie des seigneurs normands, s'empara de Bayeux, de Caen, et gagna la bataille de Tinchebray, dans laquelle les partisans de Robert furent battus, et lui-même fait prisonnier. Pour donner autorité à son usurpation, Henri fit décider du sort de son frère par les évêques, les abbés et les barons de Normandie, qui prononcèrent sa déchéance et arrêtèrent qu'il serait renfermé dans un château de l'Angleterre, où il resta jusqu'à la fin de ses jours. L'abbé Guillaume assistait à ce congrès, sur la délibération duquel il eut la plus haute influence.

Aux tempêtes politiques succédèrent des querelles domestiques entre le monastère de Fécamp et ceux qui étaient dans sa dépendance. Les moines de Saint-Taurin d'Evreux tentèrent de secouer le joug de Fécamp, au sujet de la nomination d'un nouvel abbé, qu'ils voulurent choisir eux-mêmes parmi les religieux de leur communauté; l'abbé Guillaume ayant adressé à cet égard une requête à Henri I, ce roi, après des contestations qui durèrent deux ans, pendant lesquels le monastère de Saint-Taurin resta sans abbé, donna gain de cause aux moines de Fécamp, et confirma, par une charte, à leur communauté, la possession du monastère de Saint-Taurin. Cet acte est du commencement de l'année 1107[1].

---

[1] *Cart. Fisc.*

L'abbé Guillaume ayant fait construire la nef de l'église de Saint-Fromond, fit consacrer l'édifice par Jean, évêque de Frascati, qui passait par Fécamp pour se rendre en Angleterre[1]. L'archevêque de Rouen et quatre autres prélats de Normandie assistèrent à cette cérémonie.

Peu de temps après, l'abbé Guillaume fut appelé au synode tenu à Lisieux, et, à son retour, il mourut à Fécamp, dans le courant de l'année 1108.

Tous les historiens ecclésiastiques se sont accordés sur les louanges qu'ils ont données au mérite, aux hautes connaissances et à la vertu de l'abbé Guillaume, issu du village de Ros, près Bayeux, dont il portait le nom. C'est à ce vénérable abbé que Yves de Chartres adressa sa dix-neuvième et sa quatre-vingt-neuvième épître. Sa conversation était si agréable, dit Balderic, évêque de Dol[2], sa société si douce et sa charité si grande, que plusieurs religieux de divers monastères vinrent à Fécamp se ranger sous sa discipline. Le nombre des moines se monta à plus de quatre cents pendant son administration, ce qui le contraignit de refaire presque en entier l'église construite par Richard. Il ne conserva que les deux chapelles romanes aux ceintres surbaissés,

---

[1] On voit que Fécamp était le port d'embarquement des voyageurs qui allaient de France en Angleterre.

[2] *Neustria pia;* Eccles. fisc.

que nous voyons à gauche du maître-autel. L'église fut élevée dans toutes ses parties, le chœur alongé d'une arche, et le jubé reporté à l'endroit où il était avant la révolution. L'abbé Guillaume fit faire une chapelle de la Vierge à la place du maître-autel, qui fut transporté où nous le voyons maintenant, car on sait que les églises romanes n'ayant pas de bas-côtés, le maître-autel se trouvait naturellement placé où sont les chapelles actuelles dédiées à la Vierge.

Cette église est remarquable comme ouvrage du commencement du douzième siècle; ce n'est plus l'architecture romane pure avec ses arceaux en plein ceintre, ses chapiteaux à volutes et à rubans entrelacés. C'est un style de transition, tenant de deux époques différentes. C'est l'ogive avec les ornements bysantins, les rouleaux, les zig-zag, les cartouches et les modillons. Les artistes se sont même inspirés des idées du jour, en représentant sous la toiture des têtes à longues moustaches qui ne peuvent être qu'une réminiscence des figures saxonnes qui avaient vivement frappé les esprits des Normands; peut-être avait-on voulu représenter les Saxons de la suite de Guillaume, quand il vint à Fécamp après la conquête de l'Angleterre.

L'abbé Guillaume de Ros fut inhumé devant l'autel de la chapelle de la Vierge, qu'il venait de faire exécuter. Hildebert, archevêque du Mans,

composa son épitaphe. Nous la donnerons telle qu'elle fut écrite, en lettres d'or, sur son tombeau :

Pauperibus locuples, et sacri nominis abbas
Willelmus, solo corpore, cultor humi,
Liber ab Ægipto rediens, deserta relinquit
Jamque Hierosolimam victor, ovansque tenet
Cum vitiis odium, cum moribus, ille perennem
Pactus amicitiam firmus utroque fuit.
Luce gravi nimium quæ sexta preibat aprilem
Redditus est patriæ spiritus, ossa solo[1].

Roger d'Argences, quatrième Abbé.

1108. Roger d'Argences remplaça Guillaume de Ros, dont il avait été disciple; il n'était encore que diacre lors de son élection. Il fut fait prêtre avec cent vingt autres, le jour de saint Thomas, et on le sacra, le lendemain, abbé de Fécamp.

Guillaume de Tancarville donna, en 1114, à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, la dîme des bois de Fécamp, échus à ses ancêtres après la conquête de la Normandie[2]. Le territoire de Fécamp paraissait entièrement destiné à faire partie des biens de l'église.

On a peine à se rendre compte de la tranquillité

---

[1] *Trésor de l'église de Fécamp.* Ms.

[2] « Decimam totius redditus forestæ Fiscanni. » *Cart. S. Geor.*

des cloîtres, quand tout était en émoi autour de leurs enceintes silencieuses. Certes, le gouvernement du roi d'Angleterre et l'enlèvement de Robert, auraient pu rendre la paix à la Normandie, si le fils de ce duc, Guillaume Cliton, qui voulait succéder à son père, n'eût formé quelques entreprises secondées par Hugues de Gournay, Eustache de Breteuil, Etienne, comte d'Aumale, qui se liguèrent pour rétablir le fils de leur ancien duc. Hugues de Gournay parcourut, en tout sens, le pays de Caux, et vint plusieurs fois jusqu'aux portes de Fécamp. Les vassaux de l'abbaye eurent seuls à souffrir de ces excursions, qui n'avaient d'autre résultat que de témoigner la haine de quelques seigneurs pour le roi d'Angleterre, et l'attachement qu'ils portaient à la légitimité de Guillaume Cliton. Le pape Calixte, affligé des maux qui désolaient la Normandie, vint à Rouen, et rétablit momentanément la paix entre les deux partis. Il eut plusieurs conférences avec l'abbé Roger, et confirma de nouveau l'abbaye de Fécamp dans la possession de ses biens. Tous ces actes qui se succèdent prouvent que les moines étaient toujours inquiétés par les héritiers des donataires, et qu'ils voulaient être en mesure d'opposer des pièces authentiques à des prétentions toujours renaissantes.

Ce fut à peu près à cette époque que Balderick, évêque de Dol, après avoir parcouru l'Angleterre et la France, visité tous les monastères, vint à Fé-

camp, attiré par la bonne réputation et l'éloge de cette maison, qui était dans toutes les bouches des pélerins.

L'arrivée de cet évêque étant connue dans le cloître, l'abbé Roger alla à sa rencontre pour le recevoir et lui faire les honneurs du monastère; Balderick fut accueilli avec toute la distinction due à un homme de son rang et de son mérite, et avec la politesse, les égards qui prouvent que les bonnes manières, à l'usage des hommes bien élevés, ne sont ni d'hier, ni le produit exclusif de notre civilisation. Tous les moines, jeunes et vieux, s'empressèrent de se faire présenter à Balderick, et les derniers venus s'excusaient en l'assurant de leur empressement, et protestant que leur retard ne tenait en rien de l'indifférence.

Balderick, après avoir visité le monastère, fut invité à prêcher, et tous versaient des larmes de joie en l'écoutant; ce que le grand évêque attribue plutôt à leur foi qu'à la puissance de sa parole. Il reconnut que l'abbé était un religieux d'un mérite distingué, zélé pour le salut des ames, ne tenant à sa position que par obéissance. Ce grand homme, dit-il, me faisait part de ses peines, et nous gémissions ensemble sur les maux du siècle, dont la Providence seule pouvait arrêter les progrès.

Le monastère comptait au moins trois cents religieux, parmi lesquels on distinguait Flavien, renommé par ses hautes connaissances dans les sciences divi-

nes ; le savant Adelhême, qui fut désigné pour servir de guide à Balderick, et le jeune Robert, qui, à peine sorti de l'adolescence, se trouvait déjà prieur de l'abbaye, et ne tarda pas, à force de mérite, à devenir abbé de Ramesie et évêque de Thedford.

Balderick nous apprend que les bâtiments de l'abbaye étaient dignes de la munificence royale; l'église était très élevée et couverte en plomb. L'intérieur resplendissait d'or et d'argent : on y voyait une roue, qui, mue par un ingénieux mécanisme, tournait sans cesse, et rappelait, par ce mouvement, et l'inconstance de la fortune et la durée de l'éternité. L'église possédait déjà un orgue, instrument assez rare alors pour que Balderick témoignât son admiration d'entendre le son de ses cordes basses, moyennes et élevées, et le comparât à un chœur d'enfants, d'hommes faits et de vieillards.

Enfin, le même évêque nous fait la description de l'abbaye : entourée de fortes murailles, possédant des vergers, des jardins couverts d'arbres fruitiers, et arrosés par un ruisseau, dont les fuyants, habilement répartis, produisaient le plus agréable effet. Le monastère, ajoute-t-il, se trouvait placé entre deux collines : l'une était cultivée, et l'autre couverte de bois, dont les cimes touffues offraient une masse impénétrable aux rayons du soleil. Le couvent était approvisionné de poisson venant de la mer et de la Seine, qui en fournissait alors avec abondance.

A son départ du monastère, on fit accepter à l'illustre voyageur une coupe en cristal, couverte de pierres fines, et même de l'argent pour le voyage qu'il était sur le point de faire à Rome.

Peu de temps après eut lieu le naufrage de la *Blanche-Nef*, dans lequel périt le fils unique du roi avec toute sa cour. On juge tout le chagrin que dut ressentir le roi d'Angleterre d'une perte aussi cruelle; il ne lui restait qu'une fille, Mathilde, veuve de l'empereur d'Allemagne Henri V, et un fils naturel, le duc de Glocester, appartenant, par sa mère, aux Nighel de Fécamp. Henri I fit reconnaître l'impératrice Mathilde pour l'héritière de ses vastes états, et l'unit à Geoffroy d'Anjou, surnommé Plantagenet.

Les années qui suivirent, jusqu'à la mort de Henri I, furent assez tranquilles; ce roi, pendant cette période, fit beaucoup de dons à certains monastères, et en agrandit d'autres, qu'il entoura de murailles[1]. Fécamp paraît n'avoir eu d'autre part aux libéralités de ce prince, que la dîme du gibier des forêts royales voisines, et encore les gardes forestiers de la couronne ne rendaient-ils pas à l'abbé un compte fidèle de cette redevance.

Pour remédier à cet abus, Henri, étant à Rouen,

---

[1] *Will. Gemet.*, cap. 22 et 32.

confirma cette donation par une charte, et y ajouta la dîme et le patronage de toutes les églises que l'on construirait dans la forêt de Fécamp, comme de celles qui y étaient déjà bâties, savoir : les églises de Goderville, Villainville et autres. On voit, par là, jusqu'où cette forêt s'étendait alors.

Enfin, ce prince vint à Fécamp avec le duc de Glocester, sur lequel s'était reportée toute son affection paternelle; il fut reçu à l'abbaye avec de grandes démonstrations de joie, et y approuva un échange de biens qui eut lieu entre les moines et Nighel, fils de Guillaume et neveu du duc de Glocester.

Nighel cédait au monastère toute sa terre, ses maisons et ses revenus de Fécamp, tels que les possédaient son père et son aïeul, ensuite son domaine, situé à une lieue de cette ville, dans l'endroit nommé *Bolera*, déjà cité du temps de Bozo.

Roger et son chapitre donnaient en échange, à Nighel et à ses héritiers, la terre de Selham, à condition qu'eux et les fidèles de cette terre deviendraient ou continueraient d'être les hommes de l'abbaye.

Le roi Henri I étant mort peu de temps après, 1128.
l'impératrice Mathilde fut appelée à lui succéder; mais Etienne de Blois, petit-fils du Conquérant par Adélaïde sa mère, se fit reconnaître pour roi d'Angleterre, et parvint à entraîner la Normandie dans son parti.

Geoffroy d'Anjou, mari de l'impératrice, réunit aussitôt une armée pour faire valoir les droits de son fils à la succession de Henri I. Il entra en Normandie et pénétra dans le cœur du pays avec ses Angevins, qui ne respectaient rien. Les monastères furent dévastés sur son passage. L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives paya 110 marcs d'argent pour se racheter du pillage, et les moines de Fécamp lui donnèrent une pareille somme pour qu'il épargnât leur prieuré d'Argences [1].

Henri de Suilli, cinquième Abbé.

1140. Après une alternative de succès et de revers, Etienne resta pendant quelque temps maître de la Normandie, et profita de ce moment de pouvoir, pour faire élever à la dignité d'abbé, à la place de Roger d'Argences, qui venait de mourir, Henri de Suilli, religieux du monastère de Cluni, son neveu du côté maternel.

Deux ans après, on vit se renouveler une de ces contestations qui ne cesseront de surgir tant que le monastère de Fécamp prétendra conserver sa suprématie sur d'autres monastères qui ont grandi depuis leur fondation, et ont acquis une importance qui

[1] Orderic Vital, tom. IV, p. 486.

demande la réforme des institutions primitives. Richard, moine de Fécamp, ayant été nommé abbé de Bernay, oublia presqu'aussitôt les droits et les prétentions de la maison mère, et commença par avoir une contestation avec l'abbé de Fécamp, dont il voulait secouer le joug. Ce litige étant porté devant le tribunal d'Arnould, évêque de Lisieux, celui-ci décida qu'à l'avenir les abbés de Bernay pourraient être également choisis parmi les religieux de cette communauté, ou ceux du monastère de Fécamp, moyen terme qui devait un jour conduire à la séparation définitive de ces deux maisons.

Geoffroi d'Anjou ayant réussi à faire proclamer duc de Normandie son fils Henri II, les moines de Fécamp se firent, de leur côté, confirmer leurs possessions par le nouveau pouvoir. Toutes les industries s'empressèrent de solliciter des priviléges. On conserve une lettre de Geoffroy, portant que les cordonniers et courvoisiers «*corvesarii*» (savetiers de la ville de Rouen), formeront une corporation hors de laquelle il ne sera pas possible d'exercer *l'art*. Cette lettre fait mention de plusieurs des plus considérables d'entre eux, parmi lesquels figure un certain *Oin de Fécamp* «*Oinus de Fiscanno*[1]». Enfin, le roi Etienne, ayant perdu son fils, désigna

[1] Ordonnances des rois de France, tome VIII, p. 53. — Ces lettres sont confirmées par Henri II, roi d'Angleterre, et par Charles V, roi de France, en 1371.

Henri II pour son successeur à la couronne d'Angleterre. Cette disposition mit fin aux troubles qui avaient tant de fois désolé les peuples et les établissements religieux.

Ce fut pendant cette époque de division, chose incroyable, que le clergé ne sachant comment contenir la dévorante activité des seigneurs normands, leur ouvrit une carrière où ils purent donner libre cours à leur goût de combats et d'aventures périlleuses. Une croisade fut prêchée, et tous se décidèrent à quitter leurs châteaux, pour se réunir aux chevaliers du roi de France Louis VII, qui partait pour la Terre sainte. Cette époque devint également remarquable par la recrudescence religieuse, excitée tant par les discours des missionnaires que par les hauts faits des croisés, sur lesquels tous les yeux étaient ouverts. Il y eut alors une infinité d'églises de bâties. Tout le monde s'y prêtait, les uns en fournissant de l'argent, les autres des matériaux ou du travail; le peuple, organisé en confréries, ayant des chefs, s'atelait à des chariots, abattait les arbres, arrachait la pierre aux montagnes, et bâtissait ces belles cathédrales, élevait ces hautes pyramides qui devaient faire plus tard l'admiration du monde entier. L'abbé Henri de Suilli, profitant de ce mouvement religieux, fit exécuter de grands travaux à son monastère. On refit les dortoirs, la maison abbatiale, et on éleva plusieurs églises dans la ville de Fécamp.

FÉCAMP

SOUS HENRI II, ROI D'ANGLETERRE.

Le roi Étienne mourut peu de temps après avoir désigné pour son successeur, le fils de Mathilde, qui lui succéda sous le nom d'Henri II, et réunit les deux pays sous sa domination. Ranulphe, moine de Fécamp, fut nommé abbé de Saint-Taurin d'Evreux.

A son avénement à la couronne, le roi d'Angleterre, par une charte datée de son palais de Westminster, confirma au monastère de Fécamp le droit de haute et moyenne justice sur toutes les terres qui se trouvaient dans la dépendance de l'abbaye, par suite des concessions faites par Richard et Guillaume, *dont il avait compulsé les chartes avec le plus grand soin.* Il résultait de cette attribution de compétence que les habitants de Fécamp ne devaient répondre à aucune autre juridiction qu'à celle de l'abbaye, à moins qu'ils ne fussent directement appelés devant le roi [1]. Les témoins de cet acte sont les évêques de Lisieux, de Bayeux, de Londres, et, ce qu'il y a de remarquable, le fameux Bequet, grand chancelier d'Angleterre, que la postérité regarde comme un sujet orgueilleux et rebelle, et

---

[1] *Cart. Fisc.*

l'église, dont il avait soutenu les droits, comme un martyr qu'elle invoque sous le nom de saint Thomas de Cantorbéri.

1154. A la suite de l'acte ci-dessus, nous trouvons quelques concessions qui donnent une idée des entraves imposées, à cette époque, aux relations commerciales, par les droits qui se payaient à l'entrée et à la sortie, non-seulement de province à province, mais d'une terre à la terre voisine. Ainsi, Robert, comte de Meulan, accorde à l'abbé Henri le libre passage sur ses domaines, soit à Mantes ou à Meulan, de tous navires ou bacs chargés, pour l'abbaye, de marchandises quelles qu'elles fussent. Il fait cette concession pour le salut de son ame et de l'ame de tous ses amis.

Guillaume Malvoisin, et ses frères Manassés et Pierre, autres propriétaires de fiefs sur les bords de la Seine, permettent aux moines de Fécamp de transporter sur ce fleuve tous les vins nécessaires à leur usage.

Raoul, comte de Clermont, et Jean, comte de Moret, permettent aux mêmes religieux de faire passer, sur leurs terres, toutes les denrées dont ils auraient besoin, sans payer aucun droit.

Ces concessions furent suivies de transactions privées dont nous ferons connaître les principales. Nous trouvons un traité entre le comte de Meulan et l'abbé Henri, au sujet des alluvions qui existaient devant Aysier, et un autre qui donne à l'abbé de Fé-

camp le droit de mettre cent porcs dans la forêt de Brotonne, à condition de payer un denier par tête d'animal, pour ceux qu'il mettra en sus de ce nombre.

Simon, comte d'Evreux, donne à l'abbaye de Fécamp sept arbres, soit chênes ou hêtres, pris dans la forêt de Caudebec.

Jean, comte d'Eu, confirme la possession de la moitié de Senneville, donnée par un de ses hommes, Josselin Croel, à l'époque de sa mort.

Raoul Recuchon, de Fécamp, donne cinq cents gerbes de fourrages à prendre dans la vallée.

Enfin, Guillaume Martel remet à l'abbaye la maison qu'il possède *dans le château de Fécamp*, moyennant une livre de poivre, un septier de vin, et quatre pains, qui lui seront donnés annuellement le jour de la Nativité. Cette charte est attestée par Henri de Graville et par Roger Sachépée[1].

Henri II, se trouvant en Normandie, vint à Lillebonne pour assister à un concile où siégeait l'abbé de Suilli. Il se dirigea de là sur Fécamp, pour remplir un devoir de piété filiale, en faisant donner une sépulture plus convenable à ses ancêtres, les deux Richard, qui, par humilité, avaient désiré être inhumés dans un lieu dont la simplicité n'était

---

[1] Toutes les chartes citées ci-dessus existent au dépôt des archives du département de la Seine-Inférieure, où nous les avons compulsées.

plus en harmonie avec la splendeur actuelle de leur race. Les restes de ces princes furent retirés de la chapelle de Saint-Thomas, renfermés dans deux coffres de plomb, et placés sous le grand autel de l'abbaye.

Cette cérémonie eut lieu en présence des évêques de la province, des principaux seigneurs de Normandie, et d'une foule de peuple, que la curiosité avait attirée sur les lieux [1]. Il y eut des grâces spirituelles accordées pour ceux qui, tous les ans, le 23 août, visiteraient l'église de la Sainte-Trinité et prieraient pour le salut des ames des deux Richards. Henri II offrit, pour ce motif, des sauf-conduits à tous ses sujets d'Angleterre qui voudraient se rendre à Fécamp [2]. Les moines, de leur côté, reçurent quelque chose de plus positif pour leur avenir temporel; ils eurent la forêt des Hogues et tout le territoire qui en dépendait (dit la charte de donation), depuis Vattetot jusqu'à Crichebot (Criquebœuf), et depuis le pommier du *Mole* jusqu'à la mare qui avoisine les territoires de *Heruvivevilla*, de Froberville et de *Malptus* (Maupertuis), en prenant pour limite le fossé du parc creusé par les ordres de l'abbé Henri de Suilli.

Cette charte fut immédiatement suivie d'une autre

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1162.

[2] Extrait du *Cartulaire* prêté à dom Mabillon.

qui ferait croire que, dans ce temps, personne ne pouvait établir une garenne sans le consentement royal : Henri II permet à l'abbé de Suilli d'en faire une sur un fief situé à deux milles de Fécamp; et, comme l'abbaye tenait beaucoup à la conservation de son gibier, le roi prononça une amende de 10 livres, somme énorme pour ce temps là, contre ceux qui se permettraient de tuer un lièvre, ou tout autre animal, sans l'autorisation de l'abbé.

Voyant que le roi paraissait bien disposé en faveur de Fécamp, les habitants de cette ville, qui faisaient un commerce assez important avec l'Angleterre, crurent que le moment était favorable pour secouer le joug de l'abbaye, et se hasardèrent à demander la franchise de leur port. C'est la première fois que nous voyons les bourgeois réunis adressant une pétition collective au nom de leur communauté [1]. Le roi n'eut pas égard à cette demande, et confirma, au contraire, les droits de l'abbaye sur le port de Fécamp, en vertu des donations de ses prédécesseurs.

Ce port, comme nous l'avons dit, devait être alors assez fréquenté, puisque l'on voit des agents royaux promus, des fonctions qu'ils y exerçaient, à d'autres plus importantes en Angleterre. La vingt-cinquième année de son règne, à la date du 5 mai, le roi délivre à Albéric, clerc de Fécamp, une com-

---

[1] *Cartul. Fisc.*

mission de collecteur au port de Londres, pour percevoir les droits qu'il retirait sur l'entrée et la sortie des marchandises. Quelques années après, sous le règne de Henri III, ce même Albéric est élevé au poste éminent de chancelier de l'échiquier de la Grande-Bretagne [1].

Après avoir décidé la question concernant le port de Fécamp, question assez grave pour l'avenir des habitants de cette ville, le roi fut obligé d'intervenir dans une cause qui paraîtrait maintenant futile, et qui prouve combien le clergé d'alors tenait à la conservation de certaines prérogatives. Un moine de Fécamp, résidant à Evêquemont, avait été excommunié par l'archevêque de Rouen, pour avoir reçu, dans son église, quelques personnes excommuniées elles-mêmes par ledit archevêque. Ce prélat avait fait, en même temps, abattre les autels d'Evêquemont pour interrompre les cérémonies religieuses, et l'abbé de Fécamp les avait fait aussitôt relever. Henri II décida que le moine serait absous par l'archevêque; que l'autel relevé serait abattu de nouveau par le commandement de l'abbé, qui, ensuite, le ferait relever, convoquerait l'évêque d'Evreux pour réconcilier ladite église, au moyen de l'eau bénite et des cérémonies pratiquées en pareille circonstance [2].

---

[1] *Histor. of Exch.*, pag. 52 et 782.

[2] Extrait du *Cartulaire* prêté à dom Mabillon.

En quittant Fécamp, le roi d'Angleterre se rendit dans la Basse-Normandie, et visita le prieuré d'Argences, où il fit plusieurs dons au monastère du Plessis; la charte qui en fait mention est attestée par Raoul de Fécamp.

Bien que les moines de Fécamp possédassent leur prieuré d'Argences, où ils récoltaient le vin qui leur était nécessaire, nous avons pu remarquer que les vins de France leur étaient connus, et qu'ils en consommaient assez pour désirer être affranchis des droits de sortie que l'on payait de France en Normandie. Aussi voyons-nous l'abbé Henri obtenir de Louis VII le privilége de faire venir à Fécamp tous les vins qu'il voudrait, sans payer cet impôt. On en avait fait une assez forte consommation pendant la réunion de la cour du roi d'Angleterre, et on avait besoin de pourvoir à son remplacement. Les religieux obtinrent, en même temps, la liberté de faire bâtir un four dans le domaine qu'ils avaient hors le château de la ville de Mantes[1].

Quand on se rend compte de la grandeur et des richesses de l'abbaye, on remarque avec surprise 1185.
qu'elle n'était pas en état de pourvoir honorablement à l'entretien de douze clercs; ou plutôt, les revenus étaient affectés à des dépenses tellement spéciales, qu'il n'y avait pas possibilité d'en changer la destina-

[1] Chartes mss. — Archives départent. de la Seine-Inférieure.

tion. Le fonds attaché à l'entretien de ces douze clercs étant insuffisant, il en résultait que ces gens d'église, d'un ordre peu élevé, étaient obligés de chercher partout leur nécessaire, et négligeaient ainsi le service divin. Cinq de ces clercs étant morts, l'abbé de Suilli obtint du pape de les faire remplacer par six prêtres, en conservant aux clercs survivants leur traitement durant leur vie, ou jusqu'à ce qu'ils fussent autrement pourvus.

L'église se trouvait alors tourmentée par un abus que plusieurs conciles ont long-temps combattu avant de pouvoir entièrement le faire disparaître ; des prêtres mariés, qui possédaient des églises et des bénéfices, les transmettaient à leurs enfants comme un héritage. Cet usage, généralement suivi dans les lieux dépendant de l'abbaye de Fécamp, et dans cette ville même, où le curé de Saint-Étienne était marié, donna lieu au bref du pape Urbain III, souscrit à Vérone, qui ordonne de le faire cesser, en remplaçant immédiatement les titulaires, à moins qu'ils ne soient reconnus aptes à continuer dignement leurs fonctions sacerdotales.

Nous avons vu l'abbé de Fécamp, obéissant à l'impulsion du siècle, augmenter les bâtiments et dépendances de l'abbaye ; son ouvrage était à peine terminé, que le feu se manifesta deux fois dans l'église et détruisit une grande partie des travaux qu'il avait entrepris. Ce fut en faisant les réparations

nécessaires pour effacer les traces de l'incendie, que Henri de Suilli découvrit, dans un pilier, la relique du précieux Sang, que Richard I y avait fait secrètement renfermer.

Nous retrouvons, quelques années après, l'abbé Henri à Caen, parmi les grands de la cour du roi d'Angleterre et les évêques qui s'y étaient rendus, pour s'occuper des affaires de l'église.

Outre les tracasseries que causaient souvent à Henri II les révoltes de ses quatre fils : Henri, Geoffroy, Richard et Jean, il en eut encore une plus grave à éprouver de la part de la cour de Rome, à l'occasion de la mort de Thomas Bequet, archevêque de Cantorbéry, assassiné dans son église. On sait combien ce prélat, intraitable et hautain, suscita de peines à son roi; on sait que ce dernier déplora amèrement la fin tragique de l'archevêque, à laquelle il était étranger. Le clergé ne l'ignorait nullement, et jeta cependant des cris accusateurs contre Henri. Qui croirait que, malgré la reconnaissance que les moines de Fécamp devaient au chef de la dynastie normande, l'esprit de parti s'empara tellement de leurs imaginations, qu'ils voulurent avoir, des premiers, des reliques de saint Thomas, et qu'on n'attendit pas même que le temps, en passant sur le cadavre de ce prélat, en eût réduit les restes à l'état de reliques ordinaires; de la chair de Thomas de Cantorbéry fut reçue à Fécamp et déposée solennel-

lement dans un reliquaire de bois, couvert de lames d'argent doré; on lui fit l'honneur de l'associer aux reliques de saint Jean-Baptiste et de sainte Geneviève[1]. Enfin, pour expier un meurtre qu'il n'avait pas commis, Henri II fut obligé de faire plusieurs donations aux abbayes: des terres du domaine de Caux, sises entre Bolbec et Bonnemare, furent concédées à l'hôpital de Rouen, ainsi que trois mille harengs, fournis par les pêcheurs de Fécamp et d'Yport[2].

Henri de Suilli mourut en 1188, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre, où son tombeau ne se voit plus. Très proche parent des ducs de Normandie, plutôt homme de cour qu'homme d'église, il semblerait, d'après ce que nous venons de voir, que, de son temps, la régularité religieuse ne fut pas généralement observée, comme sous ses prédécesseurs; il n'y eut que quelques moines qui avaient vécu sous l'ancienne discipline, qui s'y conformèrent avec exactitude.

Raoul d'Argences, sixième Abbé.

Raoul, surnommé d'Argences, lieu de sa naissance, dans le diocèse de Bayeux, remplaça l'abbé Henri de Suilli. Les premières années de son gouvernement

---

[1] *Trésor de Fécamp.*
[2] Archives départementales.

furent signalées par plusieurs dons et transactions particulières. Guillaume Le Moine donna à l'abbaye une masure, située dans la rue de Mer; et Raoul Gernet lui fieffa sa maison de la même rue, relevant du fief de l'aumônerie de Fécamp. A la même époque, Aichard, ou Richard d'Argences, neveu de l'abbé Raoul, dirigeait les écoles de Fécamp; comme il désirait agrandir son établissement d'une propriété voisine, son oncle acheta, d'un certain Roger Cannel, une maison et un terrain placés près des murs du château [1], entre la maison de l'école et l'hospice du monastère, dans le fief de Nicolas Gernet, chevalier.

L'abbaye de Fécamp obtint encore, à cette époque, un droit qui ne laissait pas d'être productif, et dont l'existence jette un jour intéressant sur les relations qui existaient alors entre les deux rives de la Seine. Renault, comte de Boulogne, lui donna le passage d'Harfleur à Honfleur « *Traversum vel passagium Hareflou* », et celui de Vissant, dans le comté de Boulogne [2].

FÉCAMP

SOUS RICHARD COEUR-DE-LION ET JEAN-SANS-TERRE.

Après la mort de Henri II, qui avait vu, pour

[1] « Juxta murum castelli » — *Arch. dép.*

[2] Précis d'un Cartulaire ms. de la Bibliothèque du Roi.

ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses enfants, Richard Cœur-de-Lion, qui lui succédait, se fit couronner à Rouen, et partit immédiatement pour l'Angleterre.

Il fallait que la fureur des croisades fût alors à son apogée pour déterminer ce prince, qui arrivait au trône, à quitter son royaume encore fort agité, pour aller se mêler aux aventuriers qui partaient pour la Terre sainte. En effet, il se rendit directement à Marseille pour rejoindre le roi de Franee Philippe, et attendre sa flotte qu'il avait fait équiper à Rouen et à Fécamp. On connaît le sort de Richard en Palestine, sa captivité, au retour, dans les états du duc d'Autriche, qui ne lui rendit la liberté qu'au moyen d'une rançon proportionnée à la dignité du prisonnier. Comme les exploits de Richard l'avaient élevé au plus haut degré dans l'esprit des peuples, tout le monde se cotisa pour hâter sa délivrance; le monastère de Fécamp fournit le quart de son revenu annuel.

Jean-sans-Terre, s'étant emparé du pouvoir pendant la captivité de son frère, conclut, avec Philippe-Auguste, un traité par lequel il abandonnait, à ce dernier, toute la rive droite de la Seine [1], comprenant les villes de Harfleur, Montivilliers, Fécamp, et toutes les autres places du pays de Caux. Cet

---

[1] Pacta conventa Parisiis, inter Philip. et Johan. *Hist. de France*, tome XVII.

arrangement fit jeter les hauts cris aux pays qui devaient être démembrés de la Normandie; on s'empressa de contribuer à la délivrance de Richard, et son retour, salué par les unanimes acclamations de ses sujets, empêcha l'exécution de ce traité honteux. Jean s'enfuit à la cour de France, d'où il suscita beaucoup d'embarras et de tracasseries au roi d'Angleterre.

Richard, n'ayant pas fourni la totalité de sa rançon, remit des ôtages pour la partie qui restait à solder. Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, fut du nombre de ces derniers. Comme le prince s'occupait peu de le délivrer, l'abbaye de Fécamp et quelques autres monastères furent obligés de prendre l'initiative, et de se cotiser de nouveau pour obtenir la liberté de leur archevêque. L'histoire se tait sur le sort des autres ôtages; peut-être passèrent-ils comme appoint sous le manteau du prélat.

A cette époque, le pape Célestin III occupait la chaire de Saint-Pierre, et son intervention se fait sentir dans toutes les affaires qui concernent le monastère de Fécamp. Il commence par prendre sous sa protection tous les biens et priviléges de cette abbaye et de celles de Saint-Taurin d'Évreux, de Bernay et de Sainte-Berthe de Blangy.

Il confirme ensuite la sentence rendue en faveur du prêtre Richard, pourvu de l'église de Barentin, à la présentation des religieux de l'abbaye, et ordonne à l'abbé de Fécamp d'exhorter et engager

tous ceux qui dépendaient de l'exemption, à assister à la procession, dans l'église du monastère, le jour de la Pentecôte, ou à payer un denier, suivant l'usage.

Il adresse une bulle à l'abbé de Fécamp, par laquelle il est défendu, à lui et à ses successeurs, d'aliéner ou de distraire les fonds destinés à l'entretien de trois cierges devant le saint Sauveur, et permet au même abbé de se faire payer les dîmes, en employant même les censures ecclésiastiques.

Célestin défend, en même temps, aux archevêques et évêques d'interdire les églises de l'abbaye de Fécamp, qui étaient de leur dépendance, d'en interdire plusieurs à l'occasion d'une seule, ou d'interdire une église, pour la faute d'un particulier, *à moins que ce ne soit le seigneur du lieu*, pensée démocratique qui se développera avec plus de force, dans les siècles suivants.

Il accorde une bulle contre l'archidiacre de Caux, qui, à l'occasion de l'hospitalité qu'on lui avait donnée, prétendait imposer le droit de visite au monastère.

Les archevêques et évêques, différant de nommer aux cures les sujets présentés par l'abbé de Fécamp, pour jouir plus long-temps du revenu des bénéfices vacants, le même pape leur déclare que, s'ils attendent à l'avenir plus de quarante jours, l'abbé de Fécamp aura le pouvoir de nommer lui-même directement à ces bénéfices.

Célestin accorde encore, à la demande de l'abbé

de Fécamp, une bulle concernant les biens, les droits et les priviléges de l'abbaye, pour tenir lieu de pièces qui avaient été perdues dans le naufrage d'un religieux qui se rendait en Angleterre. Cette bulle a été l'objet d'une critique plus violente que judicieuse contre les moines, qu'on accusait de faire fabriquer des actes, en remplacement de pièces originales qui n'avaient jamais existé [1]. Enfin, le même pape déclare que l'abbé de Fécamp, ses religieux, et les ministres des églises qui leur appartiennent, ne pourront être excommuniés par d'autres que lui ou son légat.

Le successeur de Célestin, Innocent III, met sous la protection du saint siége les églises destinées à l'entretien des pauvres et des lépreux de Fécamp; ne voulant pas qu'on puisse interdire l'office divin, pour crimes qui pourraient y avoir été commis par d'autres que par lesdits lépreux [2].

Nous nous bornerons à ces simples extraits, qui peignent une époque mieux que tous les commentaires dont on pourrait les accompagner.

Richard Cœur-de-Lion ayant été tué devant le 1199
château de Chalus, Jean-sans-Terre ne tarda pas à s'emparer de sa succession, au détriment de son neveu Arthur, fils de Geoffroy, frère aîné de Richard. Il fut couronné à Rouen duc de Normandie,

---

[1] *Mémoires de Térisse*, abbé de Saint-Victor-en-Caux.

[2] *Cartul. Fiscan.*

par les mains de l'archevêque Gautier de Coutances, qui avait à faire oublier au nouveau pouvoir tout l'empressement qu'il avait témoigné à celui qui n'existait plus. Le délaissement dans lequel l'avait laissé Richard dans les prisons du duc d'Autriche, ne lui rendait pas cette tâche difficile.

Jean, s'étant débarrassé de son neveu et compétiteur, en le faisant assassiner dans le château de Rouen, est obligé de commencer une lutte violente avec le roi de France, qui favorisait le parti d'Arthur. Son trésor étant épuisé, il a recours à toutes sortes d'expédients pour se procurer de l'argent : il vend des charges, des faveurs, et jusqu'à son intervention pour des mariages.

Hugues de Fécamp donne un marc d'or pour être sénéchal de l'évêque de Winchester [1].

Les marchandises qui avaient pu jusque là circuler librement de l'Angleterre en Normandie, sont taxées à l'entrée et à la sortie.

La deuxième année du règne de ce prince, avant la fête de Saint-Pierre-aux-Liens, on voit que l'abbé de Fécamp acheta, moyennant deux tonneaux de vin d'Auxerre, la permission d'exporter un chargement de vin pour l'Angleterre [2].

Un commerçant paya le même impôt, pour une

---

[1] Madox, *Hist. of the Excheq.*, page 222, note G.

[2] *Magn. rotul.*, 10 Joh., ibid., note K.

licence qui l'autorisait à transporter des sels et des cuirs de l'Angleterre dans les ports de Normandie ; on voit, par ces passages, la nature des arrivages qui avaient lieu dans le port de Fécamp.

Un sac de laine payait au fisc un demi-marc.

Trois cents peaux, avec leur poil, un demi-marc.

Et une certaine mesure de cuirs, un marc.

Après les droits sur les marchandises et la vente des 1203.
charges, vinrent les confiscations sur les seigneurs que la conduite de Jean éloignait de ses intérêts : il ordonna au bailly de Caux de donner à Sturgon, vicomte de Fécamp, la terre de Hugues de Gournay, qui s'était retiré de son service, « *quod recessit à servitio nostro* [1]. »

A la suite de nombreuses visites dans tous les châteaux de la Normandie, sans avoir pris aucune mesure contre le roi de France, Jean-sans-Terre alla passer quelques jours dans le prieuré d'Argences, où se rendit l'abbé de Fécamp ; il y confirma plusieurs donations, entre autres celle d'une maison en pierre, située dans le bourg de Caen, faite à Robert, fils de Ranulphe. Cette charte est signée par les archevêques de Rouen et de Cantorbéry, par l'abbé de Fécamp et les principaux personnages qui accompagnaient le roi [2].

---

[1] *Fœdera, litteræ et acta publica.*

[2] *Rotuli chartarum in turre Lond.*, page 70.

A son retour, Raoul d'Argences s'occupa presque exclusivement de la réédification d'une partie assez considérable des édifices du monastère, auxquels il mit la dernière main; l'église principale étant trop petite, à raison de la grande affluence des pélerins, il en fit alonger la nef de cinq arches, et fit élever l'ancien portail avec ses deux tours, qui étaient déjà fort délabrées vers le milieu du XVIe siècle, si l'on en juge par les dessins qui furent exécutés à cette époque.

Ce fut à peu près dans le même temps que Raoul d'Argences reçut dans son monastère un frère du nom de Gaultier, qui avait quitté l'habit de Citeaux, vers 1201. Admis comme frère servant, vu qu'il n'avait aucune connaissance des lettres, on ne sait par quel motif il voulut faire le voyage de Jérusalem. Ayant dérobé secrètement une partie de la relique du précieux Sang et un os du bras de sainte Madeleine, il se mit en route en compagnie de deux autres religieux de Fécamp, l'un prêtre, l'autre diacre, et avec eux Godard des Vaux, seigneur de Goderville, et son fils Guillaume, qui était clerc. Frère Gaultier avait prédit à ses compagnons de voyage une traversée heureuse, espoir fondé, disait-il, sur ce qu'il était porteur de très précieuses reliques; il arriva malheureusement tout le contraire; en effet, ils ne furent pas plutôt embarqués, qu'ils essuyèrent une tempête des plus violentes, qui mettait leurs jours en péril. Dans

cette extrémité, le seigneur de Goderville s'étant rappelé les aveux de frère Gaultier, lui demanda s'il n'aurait pas été assez audacieux pour enlever quelque relique du monastère de Fécamp, ce qui attirerait sur le navire la colère de Dieu, et ferait que les innocents seraient punis comme le coupable. A cette interpellation, le frère, ému par la crainte de la mort, avoua la soustraction qu'il avait faite à l'église de Fécamp, dans le dessein d'élever à Jérusalem une chapelle en l'honneur de ces précieuses reliques.

La mer s'étant apaisée tout-à-coup, après l'aveu du frère Gaultier, le sire de Goderville lui remontra l'énormité de sa faute, et l'engagea à lui faire la remise du précieux Sang, pour le restituer à l'église de Fécamp. Mais les marins qui montaient le navire, ayant été témoins du miracle, voulurent s'emparer de force de la sainte relique, et Godard des Vaux eut bien de la peine à les convaincre qu'il était juste qu'il s'en chargeât lui-même; puisque sa terre était voisine du monastère de Fécamp, auquel il avait fait plusieurs legs, et qu'il était plus à même que tout autre de restituer ce précieux dépôt aux lieux d'où il avait été soustrait. Ces raisons ayant été trouvées valables, on lui remit les reliques. La navigation fut heureuse, le retour prompt, quoique traversé par une foule d'incidents dont les voyageurs ne sortirent que par miracle. Revenu dans son pays, Godard des Vaux, accompagné de son fils et de sa femme, mit

sur l'autel de la Sainte-Trinité le précieux Sang, et, en même temps, fit donation à l'abbaye du patronage de Goderville et de la dîme du marché de ce bourg, pour la rémission de ses péchés et pour le salut de l'ame de Henri II[1].

1204. Si, d'un côté, les reliques reprenaient leur place dans l'abbaye de Fécamp, de l'autre, le roi Jean était sur le point d'être expulsé de la Normandie. Toujours malheureux dans ses rencontres avec Philippe-Auguste, il se retira en Angleterre, laissant les peuples de son duché se défendre seuls contre son puissant ennemi. La ville de Rouen étant assiégée en 1204, et ne recevant aucun secours de l'Angleterre, fut obligée de capituler et de se soumettre au roi de France; le château de Fécamp et toutes les places du pays de Caux suivirent son exemple. L'histoire rapporte tout le déplaisir qu'éprouvèrent les Normands de ce nouvel état de choses. Les bourgeois de Rouen, surtout, étaient implacables dans la haine qu'ils portaient à Philippe-Auguste[2], et ce ne fut qu'à force de concessions et de priviléges que ce prince parvint à faire supporter son pouvoir. Les monastères, fondés et comblés de bienfaits par les descendants de Rollon,

---

[1] Cart. de la Bibliothèque du Roi, mss.

[2] « At Rothomagensis communia, corde superbo,
Immortale gerens odium cum principe nostro. »
— *Guill. Britonis Philip.*, apud Scrip. rer. franc., t. XVII, p. 213.

regrettèrent aussi la dynastie normande, surtout ceux qui craignaient pour la possession de leurs biens d'outre-mer. Mais généralement on fit bonne contenance ; on feignit d'oublier le passé, pour tirer meilleur parti de l'avenir.

Le mouvement commercial de tous les ports de la Normandie fut généralement arrêté par cette séparation, qui fut très préjudiciable surtout au port de Fécamp, devenu l'entrepôt des marchandises échangées entre les deux pays. Quant à cette ville, naguère si brillante par la pompe des cérémonies religieuses, par le concours des princes et des étrangers qui s'y rendaient de toutes parts, elle se trouva tout-à-coup réduite à son abbaye ; et l'abbaye elle-même, perdant l'influence qu'elle avait eue jusqu'alors sur le sort d'un grand état, dut prendre rang parmi les autres établissements de la France, qui ne l'égalaient pas, à beaucoup près, en richesses et en illustration.

Il est bon, maintenant, de jeter un coup d'œil en arrière, pour se rendre compte des résultats de l'occupation normande. Fécamp existait, avons-nous vu, du temps des Mérovingiens, mais seulement comme bourgade formée de la réunion de quelques habitants, tous pêcheurs et cultivateurs ; à l'exception de ceux qui composaient la suite des gouverneurs du pays de Caux. L'abbaye elle-même n'était, dans ces premiers temps, qu'un établissement médiocre en bois et en pierre, comme tous ceux de cette époque,

et le château du comte un manoir des plus simples et des plus modestes.

L'arrivée des Normands change tout-à-coup la face des choses. Rolf, leur chef, jette les yeux sur Fécamp; son fils Wilhialm Longue-Épée y construit le premier château fort qui ait été élevé en Normandie par les hommes de sa race; s'y installe avec sa femme et sa cour, rend le port abordable, y construit des navires, relève l'abbaye de ses ruines, donne les terres environnantes aux hommes de sa suite, qui les mettent en valeur; le système féodal vient encore ajouter à ces merveilles, en organisant la hiérarchie des pouvoirs : le fief, tour-à-tour dépendant et suzerain, s'élève de toutes parts; des maisons se construisent à Fécamp, aux environs de la forteresse, à l'entrée de la baie, dans la vallée, sur le bord de la voie publique « *strata publica* ». Il nous reste peu de traces de ces constructions; car, sauf les monuments religieux et militaires, elles étaient toutes en bois et en torchis; mais les anciennes divisions des propriétés existent encore : les enceintes de l'école, du champ-doré, de la ferme de M. Roquigny, et beaucoup d'autres qu'il est facile de reconnaître, étaient d'anciens fiefs de l'époque normande.

L'intelligence humaine ne reste pas en arrière du mouvement général imprimé par les conquérants; des travaux littéraires s'élaborent dans le silence des cloîtres; on forme des élèves à écrire sur des tablettes

cirées; on leur fait copier la Collecte, le Graduel, l'Antiphonier, l'ancien et le nouveau Testament, les ouvrages du pape Grégoire, les traités de S. Jérôme, d'Augustin, d'Ambroise, d'Isidore, d'Euzèbe, d'Oroze, et tous les écrits des anciens, qui avaient été sauvés; c'est ainsi que ces précieux travaux nous sont parvenus. Enfin, l'abbé Jean d'Alie produit un grand nombre d'ouvrages ascétiques, et le jeune moine Robert sa Chronique de Fécamp, le seul travail qui nous ait fait parfaitement connaître la suite des rois de la famille de Merowig. La population de la ville centuple alors, et participe aux bienfaits de l'instruction. Une école, dirigée par des hommes de science et de vertu, répand la lumière parmi le peuple; chose remarquable alors et peu commune, même dans les plus grandes villes de France.

Il nous reste peu de mots de la langue des Normands; car, après la conquête, le monde romain ne tarda pas à reprendre sa suprématie. Les chroniques, les chartes et toutes les transactions, furent écrites en latin; il n'y a que quelques noms propres qui aient survécu en s'alliant à certaines localités. Ainsi, les normands Estod, Turmot, Tancar, Goder, Anger, ajoutèrent leur nom à des villa gallo-romaines, qui furent désormais appelées Estouteville, Trémauville, Tancarville, Goderville et Angerville.

Les lieux nommés le Torps indiquent une ferme

normande; c'est le nom propre existant encore en Norwège, pour désigner un établissement agricole. Les mots Tot, Thuit, si communs aux environs de Fécamp, ont la même signification, et semblent être une corruption du premier de ces noms. Le mot Bec veut dire petite rivière ou ruisseau; aussi avons-nous près de Fécamp le Bec-de-Mortagne, le Bec-aux-Cauchois, le Bec-aux-Normands; de là aussi les villes de Bolbec et de Caudebec, situées dans le pays de Caux.

Les Normands, à dater de cette époque, vont perdre leur physionomie historique, pour prendre une place secondaire dans l'histoire de France; tous les monastères de Normandie, n'ayant plus d'invasion à redouter, vont s'occuper modestement de leurs affaires intérieures; nous n'en trouverons pas moins, chose remarquable, pendant les deux siècles qui vont suivre, beaucoup de faits qui rattacheront Fécamp à l'histoire générale du pays.

FÉCAMP

JUSQU'EN 1419,

ÉPOQUE DE LA REPRISE DE LA NORMANDIE PAR LES ANGLAIS.

Immédiatement après la confiscation de la Normandie, Philippe-Auguste reconnaît les priviléges

de l'abbaye de Fécamp, et la maintient dans son droit de haute justice sur les habitants de la ville et sur les vassaux qu'elle avait dans les paroisses de sa dépendance. N'oublions pas d'ajouter que la confirmation de ces priviléges fut achetée de la perte de quelques biens, dont le roi s'empara, à l'exemple de ses prédécesseurs, pour récompenser ses fidèles. Philippe de Béthisy, chevalier, reçut cinquante livres de rentes à prendre sur le fief d'Aucourt, appartenant à l'abbaye de Fécamp. Comme c'était à peu près tout ce que rapportait cette propriété, les moines l'abandonnèrent à Philippe de Béthisy, moyennant une rente annuelle de trois marcs d'argent.

Philippe donna ensuite à Robert, archevêque de Rouen, l'ordre de conserver à l'abbaye de Fécamp la possession de l'église d'Étretat; il fit part, en outre, d'une déclaration de Richard de Vernon, par laquelle ce dernier reconnaissait que la même abbaye avait droit de faire passer, par l'eau de Vernon, toutes sortes de denrées, sans payer aucun impôt.

Le comte de Saint-Paul adressa, dans le même temps, à l'abbé Raoul, une lettre par laquelle il le priait de recevoir, dans son monastère, certains religieux de Blangy, dont la vie était peu édifiante, et d'envoyer, à leur place, deux ou trois religieux de sa communauté.

Nous trouvons ensuite diverses donations, dont voici les principales :

Hugues II, évêque de Coutances, se trouvant à Rouen, donne au monastère de Fécamp les deux tiers de la dîme et le patronage de l'église de Quettehou.

L'abbaye reçoit, pour son prieuré de Saint-Gervais de Rouen, quelques propriétés sises à Campeaux, *aumônées* pour quatre fers à cheval et douze deniers de rente.

Odon et Robert, fils de Henri de L'Hôpital, donnent à Gislebert de Breda, clerc de l'abbaye, une maison et un jardin, qu'ils avaient à Fécamp, rue Froide, ou quartier froid «*frigido vico*», sur la paroisse de Saint-Léger.

Les biens de l'hôpital de Fécamp s'accroissent d'une propriété située sur le mont du Saint-Sépulcre, faisant partie du fief de Robert de Tilleul, et de douze deniers de rente à prendre sur le manoir de Gratte-Poulain, à Saint-Léonard, appartenant à Rose, fille de Mathilde la Gueudonesse.

Guillaume Louvel obtient de l'abbaye trois maisons libres de tout droit de coutume et d'octroi, en échange des prétentions qu'il avait sur le marché de Fécamp.

Pierre de Kenouville donne à l'abbaye une maison à Veules, et fait remise d'une indemnité à laquelle il avait droit, au sujet du dégorgement de la rivière de Veulettes, qui avait inondé ses terres.

Henri Mauconduit, chevalier, fait, à l'occasion de la rivière de Vittefleur, un accord avec le mo-

nastère de Fécamp, duquel il résulte que, depuis les moulins de Vittefleur jusqu'aux moulins de Veulettes, la rivière sera commune et l'on en partagera la pêche par moitié; et au-dessous desdits moulins de Veulettes jusqu'à la mer, la rivière appartiendra entièrement à l'église de Fécamp.

Henri d'Argences, chevalier, déclare n'avoir aucun droit dans les bois de l'abbaye, à Argences, et reconnaît que ses hommes, du fief de Caron, sont obligés d'aller au moulin et au four de ladite abbaye.

Robert de Néville donne tous les droits qu'il pouvait prétendre sur le havre et port de Saint-Valery; Godard de Godarville, une maison attenante aux murs de la forteresse de Fécamp; Nicolas Parmentier, sa terre du Val-aux-Clercs; Durand du Hêtre de l'Étrain, plusieurs redevances féodales, si communes à cette époque, telles que : trois cents gerbes, une fourche, une paire de gants qui lui étaient dus chaque année sur la dîme de Troudeville; et, enfin, Pierre de Criquebœuf, sa terre de Grainval et tous les objets de naufrage, qui seraient jetés sur les grèves d'Yport, de quelque nature qu'ils soient, plus le droit de coutume, qui lui appartenait féodalement, comme en avait joui son père Richard, sur les harengs, maquereaux et autres poissons apportés dans ce port.

Les seigneurs qui étaient obligés de faire garder les

chemins, sur leurs terres, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, prélevaient alors, à titre d'indemnité, certains droits sur les voyageurs. L'abbaye de Fécamp obtient une exemption de péage sur les domaines des comtes de Boulogne et de Beaumont; et Guillaume de la Kese accorde, moyennant deux mines d'orge, à prendre sur le grenier des moines à Veules, le libre passage, à travers ses terres, pour les habitants de Fécamp et tous les hommes de l'abbaye[1].

Nous ne pouvons nous rendre compte du motif qui appela Raoul d'Argences à Rome; voyage que nous ne trouvons consigné dans aucun catalogue des abbés, et qui eut lieu, cependant, comme le prouve une quittance de « huit mille florins d'or, « de bon poids, restant dus d'une somme plus forte « que ledit abbé avait reçue à la cour de Rome, de « Rainold Huguo, marchand de Florence, de la société « dite des Epines, *societas Spinarum.* » Sans doute, une partie de ces fonds avaient été remis à titre de subvention à la cour pontificale.

C'est un fait curieux pour l'époque, que l'existence de cette société de marchands qui avait des succursales dans les principaux royaumes de l'Europe, et se livrait à des opérations qui ont donné lieu à nos

---

[1] Tous ces actes se trouvent aux archives départementales, cartons de Fécamp, et dans le Cartulaire de l'Abbaye.

banques actuelles. Nous trouvons, à quelque temps de là, la même société appelée en garantie devant les gens de la Cour des comptes, par l'abbé Raoul, avec lequel elle avait pris l'engagement d'avancer 13,200 florins d'or de Florence, montant de la cotisation imposée à l'abbaye de Fécamp, par Philippe-Auguste, pour subvenir aux besoins de l'État. [1]

Nous citerons maintenant quelques exemples qui prouvent que les moines ne jouissaient pas toujours d'une tranquillité parfaite, et que souvent de simples particuliers se permettaient d'agir envers eux en voisins fort incommodes. C'est ce que nous fait voir un traité, par lequel Renauld Pellerin s'oblige *d'observer la paix avec l'abbaye de Fécamp*, sous peine de la perte de trente sous de rente qui lui étaient dus sur diverses maisons situées audit Fécamp, en la rue du Petit-Moulin, derrière le jardin de l'abbaye.

Un peu auparavant, c'était un prêtre nommé Simon, qui, voulant jouir, malgré les moines, de la cure d'Étretat, leur avait intenté, à ce sujet, divers procès qui se terminèrent par la renonciation dudit prêtre, auquel les moines, vu sa grande misère, s'engagèrent à faire 15 liv. de rente, à prendre sur leurs moulins de Vittefleur.

Les moines de Saint-Taurin d'Evreux élevèrent,

---

[1] Archives départementales.

à cette époque, mais sans succès, la prétention d'être appelés à l'élection des abbés de Fécamp.

Toutes ces tracasseries furent suivies d'une autre plus grave, à cause du rang de l'adversaire, qui était chevalier, possesseur d'un fief dans le voisinage du bois des Hogues, et avait, par conséquent, un assez grand nombre de vassaux sous sa dépendance.

1218 Guillaume de Beuzeville, sire de Maupertuis, prétendant avoir des droits sur la forêt des Hogues, y coupait du bois à sa fantaisie, y mettait paître des animaux, frappait les moines et leurs gardes lorsqu'ils voulaient s'opposer à ses volontés. Un jour que ces gardes étaient parvenus à saisir, dans la forêt, des moutons appartenant audit sire de Maupertuis, celui-ci, furieux, brisa le parc où ils étaient renfermés, et en prit un plus grand nombre que ceux qui étaient à lui. Une plainte ayant été portée devant l'Echiquier, et les parties s'étant présentées, on fit paix et accord de la manière suivante : « De « ce que ledit chevalier prétendoit avoir droit en la « forêt des Hogues, à cause de son manoir de Mau- « pertuis, ledit chevalier reconnoît n'y avoir aucun « droit, ni pour le passé, ni pour l'avenir, à cause « du pâturage des bêtes, ni pour herbage, ne à « cause de couper ne faire couper pour ardoir « (brûler).

« De ce que les dits religieux se plaignoient de ce

« que le dit chevalier avoit fait couper leur parc, et « qu'il avoit pris, dans leur manoir des Hogues, un « plus grand nombre de moutes et bêtes à laine, « qui avoient été prises en la dite forêt, par les gens « des dits religieux, et qu'ils tenoient à cause de « forfaiture, le dit chevalier s'oblige à faire rétablir « en manoir et en parc des Hogues, douze ou « quinze moutons.

« Sur ce que les religieux se douloient (plaignoient), « de ce que le dit chevalier avoit mis la main inju-« rieusement à l'un des moines de l'hôtel, laquelle « chose le dit chevalier ne confessoit pas, ne n'en « étoit mémoratif, icelui chevalier se soumit et « obligea, que si le dit moine veut dire, par la vérité, « qu'il mit la main à lui injurieusement, icelui che-« valier, par révérence et honneur, et pour obéis-« sance faire à Dieu et à sa sainte église, et pour « avoir bonne paix avec iceux religieux, viendra à « leur chapitre, à Fécamp, et l'amendera à l'abbé « et au moine qui se veult [1]. »

Ainsi, une affaire commencée avec tant de violence et d'irritation, ne pouvait se terminer avec plus de courtoisie et d'humilité.

Il semble que l'abbaye, à la suite de ces attaques successives, veuille s'assurer de l'appui des hommes qui lui étaient suzerainement attachés : elle fait re-

---

[1] Archives départementales.

nouveler à Roger Gernet, chevalier, possesseur de fiefs relevant de l'église de Fécamp, un engagement qui jette un grand jour sur l'organisation féodale de cette époque. Nous donnerons l'extrait succinct de ce curieux document :

« Moi, Roger Gernet, déclare, qu'au moyen des « objets détaillés ci-après, qui me seront donnés « annuellement par l'abbaye de Fécamp, à moi ou « à mes héritiers, comme elle avait l'habitude de le « faire à mon père et à ses prédécesseurs ; savoir : « un boisseau de froment, vingt-cinq quarts et deux « boisseaux d'avoine, mesure du grenier de l'abbé « de Fécamp, livrés par le gardien de ces greniers ; « un tonneau de vin d'Argences ou de France, si le « premier vient à manquer, livré par le sommelier « de l'abbaye, à condition que ce vin soit sain et « potable : je rends foi et hommage à l'église de « Fécamp, et m'oblige de lui appartenir, de défendre « ses intérêts en toutes choses, et de me réunir trois « et quatre fois par an aux hommes de l'abbé, pour « aller, au besoin, au-delà de la Seine et des mers, « venger les injures et les torts faits à l'église de « Fécamp. »

Roger Gernet déclare, en terminant, qu'il prend ces engagements, à l'occasion des fiefs, relevant de ladite abbaye, qu'il possède dans le lieu nommé Malptus (Maupertuis).

Cet acte, passé à Fécamp, a cela de remarquable,

qu'il n'est plus signé par les grands seigneurs d'Angleterre; ce sont tous Normands, maintenant attachés de corps et d'ame à la France, dont les noms figurent sur cette pièce. Parmi eux on distingue H. d'Estoteville, Raoul de Kenouville, Rich. d'Yvetot, W. de Tortechaine, Wil. de Wistanval, Pierre de Crikebeuf, W. Malet, Simon des Hogues, Joseph de Thieboutot, Eust. Bellet, Aichard le maître des écoles, et beaucoup d'autres.

Guillaume de Mortemer fait la même déclaration de foi et hommage au monastère de Fécamp, et lui jure fidélité pour la terre d'Osbertville.

L'abbé Raoul d'Argences mourut en 1219. Son gouvernement fut témoin de grands événements, qu'il fit toujours tourner au profit de son monastère, aussi celui-ci reçut-il de son temps de notables augmentations. Cet abbé fut inhumé dans la chapelle de Saint-Taurin, maintenant appelée de Saint-Benoît, à gauche de l'autel, sous une arche pratiquée dans la muraille. On avait placé, sur son tombeau, une statue en bois, couverte d'airain. Le bronze en était déjà enlevé bien avant le XVIIe siècle[1].

AICHARD D'ARGENCES, septième Abbé.

Après la mort de Raoul, la communauté, assez

---

[1] *Trésor de Fécamp.*

embarrassée, élut, à la place d'abbé, le maître d'école Aichard, neveu du titulaire défunt. On dit qu'il était doux, affable et très charitable. La tradition monacale n'a pas oublié que ce fut lui qui augmenta d'un quart la portion de vin des religieux. Rien d'important, du reste, ne se passa sous son gouvernement, qui ne dura que deux ans et demi. Il mourut en 1222, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Nicolas. Ce fut du temps de cet abbé que le pape Honorius confirma à l'abbaye de Fécamp la possession de l'hôpital de Veules «*de Vetolio*», tel qu'il avait été concédé par son fondateur[1].

RICHARD, huitième Abbé.

Richard I, surnommé Morin, natif de Paluel, au diocèse de Rouen, fut le successeur de l'abbé Aichard. A l'époque de son élection, l'église de Saint-Léger de Fécamp venait d'être terminée. Comme on voulait la consacrer avec toutes les pompes religieuses usitées en pareille circonstance, on invita, pour faire cette cérémonie, Richard, évêque d'Evreux, qui était né à Fécamp, sur la paroisse même de Saint-Léger. Richard avait quitté le lieu de sa naissance pour se faire religieux au monastère du Bec, d'où il avait été promu à l'évêché d'Evreux. Ce fut un

---

[1] Archives départementales.

jour de fête pour Fécamp de revoir un de ses enfants sous la mitre épiscopale, faisant la dédicace d'une de ses églises. Plusieurs moines furent élevés au rang d'acolytes et d'exorcistes, à la suite de cette cérémonie.

Une croisade ayant été prêchée contre les Albigeois, des indulgences sont accordées à ceux qui voudraient prendre la croix. Leurs familles et leurs biens sont mis sous la protection de l'église. Les moines favorisent l'élan imprimé par le pape, en abandonnant, pour cinq années, la dîme de leurs propriétés, et en mettant de fortes sommes à la disposition du roi de France.

L'abbé Richard, de Paluel, est qualifié d'homme très simple; c'est sans doute à son peu de fermeté et à son goût pour la règle, que sont dues les dissensions qui existèrent entre lui et ses religieux. Le légat du pape, pour y mettre fin, le contraignit de résilier son poste, après cinq ans de gouvernement. A voir l'empressement que met la cour de Rome à l'éloigner et à lui donner un successeur, on serait porté à croire qu'il n'avait pas su se concilier l'affection du saint siége, ou qu'il avait mis peu de bonne volonté à fournir sa part de subsides, dont le plus ou moins de valeur donnait la mesure du zèle des abbés.

GUILLAUME VASPAIL, neuvième Abbé.

1227. Guillaume III, surnommé Vaspail, né dans le village de Ros, près Caen, et prieur du monastère de Saint-Ouen de Rouen, est appelé presqu'aussitôt, par l'influence du légat romain, à gouverner le monastère de Fécamp. Cette communauté fournit, en même temps, un abbé à celle de Saint-Pierre-sur-Dives, dans la personne du moine Jacob.

Les archevêques de Rouen, de plus en plus contrariés de l'exemption de Fécamp, laissent apercevoir, d'une manière trop ostensible, le dépit qu'ils en éprouvent. Ils se refusent à donner de saintes huiles aux religieux, à consacrer leurs églises, et à recevoir leurs novices aux ordres. Le pape, par une bulle datée de Spolette, enjoint à ces archevêques de traiter, à l'avenir, avec moins de rigueur le monastère de Fécamp.

La même contestation eut lieu en Angleterre, entre les clercs de Staninges et l'évêque de Chichester; le pape Grégoire IX, consulté, renvoie cette affaire à l'arbitrage de Jean de Caen et de l'évêque de Londres, qui déclarèrent les clercs de Staninges indépendants de toute juridiction épiscopale.

Tout le monde ne répondant pas au zèle qu'exigeait la cour de Rome, Grégoire IX, après avoir excommunié l'empereur Frédéric Barberousse, ordonna la tenue d'un concile à Rome; plusieurs prélats

de France y furent convoqués ; dans le nombre se trouvait Guillaume Vaspail.

Cet abbé, s'étant embarqué sur les galères de Gênes, avec des légats et des évêques, ils furent rencontrés par les galères de l'empereur Frédéric, conduites par Henri, fils naturel de ce prince. Les Génois ayant été vaincus dans un combat assez prolongé, les prélats furent faits prisonniers et conduits à Naples, par ordre de l'empereur, qui les fit traiter assez durement. L'archevêque de Rouen fut relâché, par suite des pressantes réclamations de saint Louis.

Guillaume Vaspail ne se dégagea que par une forte somme d'argent, et à l'aide d'un archidiacre de Naples de ses amis. Il avait pour serviteur un certain Jean Bethin, qui lui rendit, à ce qu'il paraît, les plus grands services pendant sa captivité, car nous trouvons, dans le cartulaire, une donation de 5 liv. de rente, à prendre sur la terre d'Heudebouville, faite à cet homme par le prieur et le couvent de Fécamp, en considération des services qu'il a rendus à Guillaume leur abbé, détenu dans la prison impériale.

A son retour, Guillaume Vaspail fit ajouter quelque chose à l'habillement prescrit par la règle. Remarquant que les moines ayant continuellement la tête nue, dans un pays humide et si rapproché de la mer, en étaient souvent incommodés ; il obtint du pape la 1224.
permission de faire usage d'une espèce de capuchon pendant le service divin. Par une autre bulle de la

même époque, le pape permet l'admission, dans les ordres et les charges du monastère, de dix clercs, fils naturels, pourvu, toutefois, que leur naissance ne fût pas le fruit d'incestes ou d'adultères; les croisades faisaient, à cette époque, tolérer bien des choses contraires à l'ancienne discipline.

La même année vit terminer la querelle qui existait depuis plusieurs siècles entre les abbayes de Fécamp et de Saint-Taurin d'Evreux; la suzeraineté de Fécamp était devenue insupportable à cette dernière communauté, dont l'importance, alors, s'accordait peu avec la sujétion qui la mettait au rang subalterne d'une église de campagne ou d'un simple prieuré; les temps, d'ailleurs, étaient changés, et l'on était bien loin du siècle des deux Richard. Des commissaires du pape, auxquels cette affaire fut déférée, déclarèrent l'indépendance de l'abbaye de Saint-Taurin, qui, à partir de cette époque, put nommer ses abbés sans l'intervention des religieux de Fécamp.

Nous sommes arrivés à l'époque de la grande féodalité, où tout le pouvoir hiérarchique était attaché à la terre, sous le nom de fief; tous ceux qui en possédaient étaient obligés de prendre part au service militaire. Ainsi, le grand fief, ou fief suzerain, devait un certain nombre d'hommes armés, à raison des fiefs subalternes qui étaient dans sa dépendance, et ces hommes, montés et équipés, avaient ordre de se trouver, à la réquisition du roi, sur les points qui

leur étaient assignés. Les communautés, à raison de leurs fiefs, n'étaient pas plus exemptes du service militaire que les autres seigneuries. L'abbé devait se trouver dans toutes les réunions, à la tête de ses hommes d'armes; sa présence encourageait le zèle, entretenait la discipline et l'ardeur.

Dans un dénombrement qui a pour titre *Feoda Normanniæ*, on voit que l'abbaye de Fécamp était tenue de fournir, pour le service de l'armée, une milice plus ou moins nombreuse, prise parmi ses hommes et ses vassaux.

L'abbé de Fécamp est toujours porté sur les rôles du ban et de l'arrière-ban; et, dans le nombre des chevaliers portant bannière, au combat de Bouvines, nous trouvons tous les abbés de Normandie; l'abbé de Fécamp combattait auprès des D'Estouteville, des Guillaume Crepin et des Robert Malet[1].

Dans un rôle de la chambre des comptes, parmi ceux qui furent admonestés à Saint-Germain-en-Laye, nous remarquons cinq évêques de la Normandie et l'abbé de Fécamp. Nous voyons encore le nom de ce dernier parmi ceux qui *doivent semons* à Chinon, pour aller sur le comté de la Marche.

A l'occasion des guerres qu'il soutenait dans la Saintonge, avec le comte de la Marche, Louis IX (saint Louis) s'aperçut que beaucoup de seigneurs

---

[1] La Roque, *Feoda Normanniæ*.

normands se trouvaient dans une fausse position vis-à-vis du roi d'Angleterre, auquel ils devaient aussi foi et hommage, à cause des fiefs qu'ils possédaient dans son royaume. Soit défiance, ou désir de faire cesser un ordre de choses qui blessait les idées consciencieuses de saint Louis, ce roi manda à Paris tous les seigneurs qui se trouvaient dans cette catégorie, et leur représenta que, ne pouvant servir deux maîtres avec fidélité, ils eussent à choisir le pays qu'ils voulaient définitivement adopter.

Le roi d'Angleterre, par politique, et pour conserver des relations avec la Normandie, avait maintenu les Normands, ses anciens sujets, dans la possession de leurs biens d'outre-mer, particularité qui n'a pas été assez remarquée par quelques écrivains modernes, qui n'ont vu que confiscations après le renvoi de Jean-sans-Terre. Le roi d'Angleterre, disons-nous, voyant le parti que prenait Louis IX, l'appliqua à ceux de ses sujets qui possédaient des fiefs en Normandie[1]. Ainsi, il y eut un échange de personnes entre les deux pays. Les monastères seuls furent exceptés de la règle générale.

1255. Le zèle des croisés ayant amené la conversion volontaire ou forcée de beaucoup de juifs, les monastères furent chargés de remettre aux évêques de l'argent pour l'entretien des juifs convertis. Fécamp

[1] Mathieu Paris, ad ann. 1244.

fut exempté de cette contribution par le pape, vu qu'il avait déjà fourni plus de 60 livres tournois pour cet objet, et à raison des subsides annuellement payés par ce monastère à la cour de Rome et aux légats.

Le même pape accorde à l'abbé Guillaume le pouvoir de donner au peuple la bénédiction solennelle pendant les cérémonies religieuses, et il affranchit la communauté de sa part de contribution pour l'entretien de l'évêque du Mont-Thabor, qui, après la destruction de son église par le sultan de Babylone, était venu chercher un refuge en Normandie. C'est toujours à raison des subsides fournis à la cour de Rome, que ces exemptions sont accordées. On voit où passaient, à cette époque, les grands revenus du monastère de Fécamp.

Guillaume Vaspail assiste, en 1259, au sacre de Raoul Grosparmi, évêque d'Evreux, qui eut lieu dans l'église de Saint-Taurin, en présence de saint Louis, de ses deux fils, des évêques de la province, et de Simon de Montfort. Un mois après, Guillaume envoie à l'évêque Raoul la chapelle[1] que l'abbaye de Fécamp devait aux évêques d'Évreux nouvellement élus, à cause des fréquents voyages qu'ils faisaient pour l'ordination des moines de ce monastère. C'est, nous croyons, le dernier acte de l'ad-

---

[1] On appelait *chapelle*, dans ce sens, les ornements et les vases sacerdotaux nécessaires au prêtre pour le sacrifice de la Messe.

ministration de Guillaume Vaspail, qui mourut en 1260, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, auprès de quelques-uns de ses prédécesseurs.

RICHARD DE TRÉGOS, dixième Abbé.

1260. Richard de Trégos, natif du diocèse de Coutances, succéda à l'abbé Guillaume, en 1260. Ce nouvel abbé fut très agréable à la communauté, et sut lui concilier l'intérêt de plusieurs prélats et grands seigneurs, qui lui firent de nombreuses libéralités.

Dans la même année, Gabriel, moine de Fécamp, fut élu abbé d'Ivry. Avant d'entrer dans l'ordre monastique, il avait fait de brillantes études à l'Académie de Paris, et était venu se ranger, à Fécamp, sous la discipline de Guillaume de Ros. Un village, attenant à Fécamp, eut aussi l'honneur de fournir un abbé au monastère de Sainte-Catherine-du-Mont, dans la personne de Richard de Ganseville.

Richard de Trégos fit élever plusieurs bâtiments dans les dépendances de l'abbaye; c'est à lui que l'on attribue l'hôtel de ville actuel de Fécamp, dont la construction rappelle évidemment le style du XIII[e] siècle.

Les habitants de Veulettes s'obligèrent, à la même époque, envers le monastère, à construire un havre audit lieu, à condition de la remise des droits de pêche, de vente, et autres redevances auxquelles ils étaient tenus envers l'église de Fécamp.

L'abbé de Trégos acheta, dans le même temps, de Nicolas de Hottot, sieur d'Anglesqueville-les-Murs, toute la vallée de Veulettes, de Palluel et Vittefleur, pour créer un port à l'endroit où la rivière de Palluel se jette dans la mer; il fit construire, à cet effet, une digue pour abriter du vent du nord les bateaux qui tenteraient d'aborder le rivage. On se fait difficilement une idée de la quantité prodigieuse de pierres, de mortiers et de pilotis qui durent être apportés sur ce point; mais, comme l'art n'avait pas encore trouvé les moyens de lutter avec avantage contre les flots de la mer, ce travail ne put jamais être terminé, et, bien que, depuis 600 ans, ces fondations soient sans cesse battues par les vagues, il est encore assez resté de cet œuvre de géants, pour faire croire aux personnes qui n'en connaissent pas l'origine, que le port de Claquedent, comme on l'appelle, était un ouvrage des Gallo-Romains. 1265.

On fit aussi, au port de Fécamp, vers la même époque, beaucoup de travaux qui eurent plus de succès que ceux dont nous venons de parler.

Toutes ces constructions et les subsides nombreux envoyés à l'étranger, n'enrichissaient ni les moines ni les populations du pays de Caux; et l'abbaye ne tarda pas à s'apercevoir de la difficulté qu'elle éprou-

[1] Archives départementales; *cartons de Fécamp.*

vait à recevoir les dîmes et à faire rentrer certains revenus qui avaient été détournés de manière à ne laisser aucune trace. Pour découvrir les détenteurs de tous ces biens, on eut recours aux moyens usités en pareille circonstance : des brefs du pape, des monitoires furent lancés dans tous les lieux dépendants de l'abbaye. Urbain IV prescrivit, à l'abbé de Valmont, de faire publier dans ses églises que les habitants eussent à restituer ce qu'ils retenaient au monastère de Fécamp, dans un délai fixé, passé lequel on devrait prononcer l'excommunication contre les détenteurs secrets, qui n'auraient pas tenu compte de ces avertissements[1].

Les évêques d'Evreux et d'Avranches, le doyen de Lisieux, l'abbé de Saint-Etienne de Caen, le prieur du Mont-aux-Malades, reçoivent des bulles dans le même sens; et l'abbé de Jumièges est invité à publier des monitoires contre ceux qui retiennent les biens, les vases sacrés, les ornements et les chartes de l'abbaye de Fécamp.

Si l'on n'avait pas ces pièces sous les yeux, on aurait peine à se rendre compte d'un pareil désordre motivé par les besoins des croisés, qui ne se faisaient pas scrupule d'user des revenus de l'église pour le service de l'église elle-même; persuadés qu'ils la ser-

---

[1] Bulle d'Urbain IV. — *Cart. Fisc.*

vaient plus utilement dans leurs rudes pélerinages, que les moines passant leur temps dans l'inaction et l'abondance de toutes choses.

Ces idées, qui prévalaient alors, ont souvent porté ceux qui avaient des contestations avec l'abbaye de Fécamp, à commettre toutes sortes d'excès, à saisir ses biens, ses animaux, et jusqu'aux religieux mêmes, ce qui donna lieu à la bulle que publia Martin IV, pour mettre un terme à de pareils abus.

Les seigneurs suzerains des terres voisines, ne respectant pas plus les droits féodaux que les biens de l'abbaye de Fécamp; Guillaume Crépin, de la baronnie du Bec, prétendait que ses hommes ne devaient pas les droits de coutume que payaient les autres individus, lorsqu'ils venaient aux marchés, foires, et dans les ports de ladite abbaye, et les encourageait à s'en affranchir. Un arrêt du parlement de Paris, sous Philippe-le-Hardi, fit justice de cette prétention, en donnant gain de cause aux religieux[1].

Des hommes d'armes furent mandés dans le même 1272.
temps pour occuper le comté de Toulouse, qui revenait à la couronne de France, après le décès d'Alphonse, comte de Poitou, mort sans postérité.

On remarque, au nombre de chevaliers qui devaient service au roi, et qui vinrent en l'*ost* de foi :

---

[1] Archives départementales.

Henri de Grandcour, qui se présenta pour Jean de Rovre, pour Guillaume de Fécamp et pour Ricard d'Yvetot, lesquels chevaliers devaient, à eux trois, un écuyer pendant quarante jours, pour les fiefs qu'ils possédaient[1].

Guillaume de Briençon et Robert de Bondeville, pour Jean et Henri de Fécamp, qui devaient service pour quarante jours.

Léon de Fécamp, Guillaume de Montpoignant et Robert d'Esson, se présentèrent pour Jean de Tournebu, qui devait trois chevaliers à raison de ses fiefs du pays de Caux.

Enfin, parmi les noms des chevaliers qui avaient reçu l'ordre de se trouver à Tours l'année suivante, on trouve l'abbé de Fécamp, avec les Godard de Goderville, Henri de Craménil, Louvel de Trémauville, Nicolas Bellet, de Fécamp, Mathieu de Moy, Richard de Houdetot, Jehan Malet, Richard de Criquebœuf et D'Estouteville, grands noms normands qu'on rencontrait sur tous les champs de bataille, et dont le souvenir se lie à l'illustration et à la gloire des siècles féodaux.

Malgré la mort de saint Louis et les défaites multipliées de la croisade, le zèle ne paraît pas encore se ralentir; le pape Grégoire X passe les monts, vient à

---

[1] La Roque.

Lyon ; où il convoque un concile composé de tous les prélats et abbés de France. L'abbé de Trégos, qui en faisait partie, fait vœu de prendre la croix, et souscrit l'engagement de se joindre au premier départ qui aura lieu pour Jérusalem.

Le pape Jean XXI annonce, par une bulle souscrite à Viterbe, qu'il met tous les biens du monastère de Fécamp sous la protection de l'église, et nomme Jean de Paris, chanoine de Boulogne, pour les administrer pendant le pélerinage de l'abbé de Trégos.

Nous ne retrouvons cet abbé qu'en 1286, à l'époque de sa mort ; il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge de l'église de Fécamp, auprès de son prédécesseur.

GUILLAUME DE PUTOT, onzième Abbé.

Guillaume de Putot fut appelé, dans la même 1286.
année, au gouvernement de l'abbaye ; il commença par acheter à Paris, où il faisait de fréquents voyages, une vaste maison située rue Serpente, et connue depuis sous le nom d'*hôtel de Fécamp*. Il fit ensuite quelques réparations au monastère et au canal de la Voûte, qui alimente aujourd'hui plusieurs usines dans son cours.

Le royaume d'Aragon ayant été mis en interdit, à la suite des *Vêpres siciliennes*, ou massacre de

tous les Français établis en Sicile, Philippe-le-Bel obtint du pape de lever des décimes sur les biens des ecclésiastiques. Cet impôt fut l'objet d'une réclamation de la part du monastère de Fécamp, dont l'exemption fut reconnue valable après de longs débats entre Guillaume, évêque d'Auxerre, commissaire du roi, et maître Jean Loët, porteur de la procuration de l'abbé Guillaume[1].

A cette époque, Robert d'Estouteville vendit à l'abbaye, moyennant 700 livres, ce qu'il possédait dans les dix paroisses de Fécamp, à l'exception de son manoir, d'un fief et d'un millier de harengs. D'un autre côté, Jean de Fécamp, chevalier, donna au monastère les droits qu'il avait dans la prairie de cette ville, entre le pont *par où l'on va à Baudouin-bourg* et le perrey de la mer. Il est évident, par ce passage, que la chaussée du port n'existait pas à cette époque, et qu'on ne traversait la vallée qu'au petit pont actuel de la prairie.

Gilbert Ridel abandonna aux moines la dîme de la pêche des navires et de ses hommes de Veules; Hugues de Vinnemerville remit une rente de deux truites de deux pieds et demi de longueur, que cette abbaye devait audit chevalier; et le monastère de Saint-Denis se désista, moyennant 100 livres, du droit qu'il

---

[1] *Fisc. Cartul.*

prétendait lui être dû sur les vins qui passaient sous le pont de Mantes, à destination de Fécamp[1].

L'abbé Guillaume de Putot mourut en 1297, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-André. La chronique de l'abbaye le loue beaucoup pour le bien qu'il a fait au monastère : le célèbre évêque d'Avranches, Huet, le traite avec beaucoup de sévérité, lui ainsi que quelques-uns de ses successeurs[2].

THOMAS, douzième Abbé.

Thomas, dit de Saint-Benoît, natif du diocèse de Coutances, succéda à Guillaume de Putot.

Nous avons vu la Normandie tranquille depuis la conquête de Philippe-Auguste, heureuse même sous les règnes glorieux de saint Louis et de Philippe-le-Hardi. Nous avons vu le monastère de Fécamp jouir d'un certain repos qui lui permettait de se livrer à des travaux de construction et d'administration intérieure. Tout changera de face dès le commencement du siècle suivant. Si les Anglais ont perdu le souvenir humiliant de la conquête, ils n'ont pas oublié que la Normandie avait été long-temps démembrée du royaume des Francs, et toutes leurs pensées, leurs rêves de grandeurs, sont pour le rétablis-

---

[1] Archives départementales ; *cartons de Fécamp.*

[2] *Origines de Caen*, chap. 24.

sement de l'ancien ordre de choses. Beaucoup de familles normandes elles-mêmes désiraient ce rapprochement, et peut-être nos grands monastères le regardaient-ils comme un moyen de ressaisir leur influence perdue. Ainsi donc : amour-propre national blessé, intérêt, rivalité, goût d'entreprises aventureuses, tout concourait à attirer et fixer les regards des Anglais sur le continent.

1298. Philippe-le-Bel transporte le théâtre de la guerre dans la Guyenne, et, après s'être emparé de cette province, il la remet presque aussitôt comme dot de sa fille Isabelle, qu'il fait épouser au jeune Edouard, fils du roi d'Angleterre; union d'où sortira Edouard III, ce fléau de la Normandie, qui voudra faire reconnaître ses droits au trône de France, par le pillage, le meurtre et les incendies.

On s'aperçut, dans la même année, qu'une assez forte émission de pièces fausses, à l'effigie du roi de France, avait eu lieu dans le pays de Caux. Tout le monde étant intéressé à découvrir d'où elles provenaient, on ne tarda pas à être sur la voie des faussaires. Deux juifs de Fécamp, faisant partie de cette foule d'israélites que les croisades avaient jetés près des égouts de toutes nos villes, furent soupçonnés et convaincus par le bailli de Caux, qui s'en empara; il se disposait à leur faire subir un jugement, quand ils furent réclamés par la haute-justice de Fécamp, qui n'entendait pas raison quand on voulait empiéter

sur ses droits, surtout lorsque les condamnations devaient entraîner la confiscation du bien des coupables. Il y eut une requête adressée au roi Philippe, qui ordonna au bailli de Caux de rendre les justiciables à la communauté[1]. La rue, habitée par ces faux-monnayeurs, a toujours conservé, depuis cette époque, le nom de *rue aux Juifs*.

Boniface VIII, ayant de graves contestations avec la famille de Colonne, fait plusieurs prélèvements d'argent sur les biens ecclésiastiques; il taxe le monastère de Fécamp à dix mille florins. Nous trouvons, dans les archives de l'abbaye de Fécamp, une quittance de quatre mille florins, reçus par le camérier du pape, et une autre de cent quatre-vingts marcs d'argent, donnée à la société des *Amannatorum*, qui avait sans doute fait l'avance de pareille somme au saint Père.

Qui croirait que le pape, qui faisait sortir tant de numéraire des principaux états de l'Europe, fît en même temps une bulle par laquelle il défendait aux ecclésiastiques de payer aucun subside aux princes. Philippe-le-Bel, indigné, prohiba le transport des espèces d'or et d'argent hors de France. Edouard, roi d'Angleterre, alla plus loin que lui; il fit saisir la majeure partie des biens ecclésiastiques de son royaume; le monastère de Fé-

---

[1] Archives départementales.

camp se trouva, par suite de cette mesure, momentanément privé de toutes ses propriétés d'Angleterre.

L'abbé Thomas de Saint-Benoît mourut en 1309. Ce fut lui qui fit élever les chapelles et le tour du chœur du côté droit de l'église abbatiale, lequel avait auparavant deux voûtes superposées comme la partie qui est en face[1]. Les deux têtes de roi et de reine de France, que l'on remarque dans les fenêtres ogivées de l'une de ces chapelles, portant autrefois le nom de Saint-Jean, ne peuvent être que celles de saint Louis et de Blanche de Castille, sa mère, presque contemporains de ces constructions. C'est dans la même chapelle que fut inhumé l'abbé Thomas.

ROBERT DE PUTOT, treizième Abbé.

1309. Robert de Putot, natif du diocèse de Bayeux, reçoit, aussitôt son installation, un bref du pape Clément V., souscrit à Avignon, par lequel il demande de l'argent pour l'extirpation des schismes. Le saint Père annonce que les revenus de la chancellerie apostolique sont fort réduits, et qu'il ne peut suffire aux charges qui lui sont imposées, si les églises catholiques ne viennent à son secours[2].

---

[1] *Trésor de Fécamp.*

[2] *Fisc. Cart.*

Il paraît que l'offrande de l'abbé de Fécamp fut de nature à satisfaire la cour de Rome, et, en même temps, accompagnée de remontrances sur la position pécuniaire de la communauté, car le pape écrivit immédiatement une lettre pressante au nouveau roi d'Angleterre, pour l'engager à rendre au monastère de Fécamp les propriétés qu'il avait possédées dans ses états, ce qu'Édouard II fit sans trop de difficulté, après avoir reçu le serment de fidélité de Robert de Putot[1].

L'argent des monastères ne suffisant pas aux dépenses de Rome et de la France, Philippe-le-Bel, d'accord avec le pape Clément V, imagina un moyen de remédier à cet état de choses, en supprimant l'ordre des Templiers et en s'emparant de leurs biens. Le pape et les églises eurent une bonne part de cette spoliation. Le monastère de Fécamp entra, par suite de cette mesure, en possession de quelques propriétés situées à Harfleur, et fut à même de racheter plusieurs dîmes et patronages qui avaient été aliénés.

Robert de Putot donna, dans le même temps, une place aux habitants d'Harfleur, pour agrandir leur hôpital; il s'en réserva seulement le patronage et le droit de haute-justice. Il partit ensuite pour assister au synode qui fut tenu à Rome en 1311.

---

[1] Rymer, *Fœdera, Litteræ et Acta publica.*

Philippe-le-Bel étant mort en 1314, nous verrons arriver successivement au trône ses trois fils, Louis X, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, qui meurent sans laisser d'héritiers susceptibles de leur succéder. Louis X seul a une fille, Jeanne, à laquelle revenait le royaume de Navarre, du chef de sa mère. Cette princesse épouse Philippe, comte d'Evreux, qui prend immédiatement le titre de roi de Navarre; c'est de cette union que sortira Charles, surnommé le Mauvais, que nous verrons, durant toute sa vie, s'entendre avec les ennemis de la France, attirer les plus grands maux sur la Normandie, par ses ligues continuelles avec Edouard III, fils de la princesse Isabelle de France ; mais n'anticipons pas sur les événements.

Tant que dura le règne des trois fils de Philippe-le-Bel, il ne se passa rien de remarquable à Fécamp; seulement, à l'occasion de la guerre portée par Charles de Valois en Guyenne, où il prit plusieurs villes aux Anglais, le monastère perdit ses propriétés d'Angleterre, qui furent de nouveau confisquées. Ainsi, pendant deux siècles, nous verrons ces biens changer de maître, et subir l'influence de toutes les haines et de tous les caprices qui souffleront la guerre entre la France et l'Angleterre.

Robert de Putot fut appelé aux conciles du Pont-de-l'Arche en 1317, et à celui de Pont-Audemer en 1321. Cinq ans après, il mourut, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, de l'église de Fécamp.

PIERRE ROGER, quatorzième Abbé.

Pierre Roger, natif de Limoges, fut le successeur de l'abbé Robert. La chronique de Fécamp nous apprend qu'il avait été d'abord religieux profès de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne; elle ajoute que c'était un personnage doué d'une grande sagesse, libéral, modeste et affable à tous, célèbre prédicateur et docteur de Sorbonne. 1326.

Au commencement de l'administration de Pierre Roger, Charles-le-Bel fait un réglement touchant la répartition de l'impôt établi pour les réparations du port de Fécamp et de ceux de la dépendance de l'abbaye [1]. Ce fut un des derniers actes de la vie de ce roi, qui mourut en 1327, sans laisser d'héritiers.

Ici commence le malheureux règne des Valois: rappelons-nous, pour un moment, que les trois grands personnages qui vont être en scène sont: Philippe de Valois, Edouard III, roi d'Angleterre, et le roi de Navarre, espèce de fou politique, qui, placé dans son comté d'Evreux, entre la France et l'Angleterre, se jouera pendant toute sa vie du repos des peuples et des deux rois chargés de leurs destinées.

Edouard III, pour se créer des partisans en France,

---

[1] Archives départementales; *cartons de Fécamp.*

dont il voulait occuper le trône, commença par rendre au monastère de Fécamp toutes ses propriétés d'Angleterre. Les autres communautés de Normandie rentrèrent aussi dans leurs possessions [1], ce qui ne rendit pas plus légitimes les droits d'Edouard auprès des États, qui rejetèrent ses prétentions, comme contraires à la loi salique.

Les moines ne furent pas plutôt rentrés dans la jouissance de ces biens, sur lesquels ils comptaient peu, qu'ils envoyèrent en Angleterre frère Pierre-Marie Baillif, et Etienne Albrandi, chanoine et doyen de Clermont, pour vendre des bois et des terres jusqu'à la concurrence de 3000 liv. sterling. La procuration délivrée à ces religieux porte que les fonds provenant de cette vente serviront à payer les dettes et les obligations contractées par la communauté, spécialement envers la cour de Rome, et pour solder les frais d'installation du nouvel abbé [2].

Dans le même temps, Philippe de Valois envoya l'abbé de Fécamp en mission auprès d'Edouard III, pour l'engager à venir lui rendre, en personne, l'hommage qu'il lui devait pour son duché d'Aquitaine. Le roi d'Angleterre, déjà très indisposé contre Philippe, reçut fort mal son envoyé, et le congédia à la hâte, sans lui faire de réponse; tel fut le signal

---

[1] *Fœdera, Litteræ et Acta publica.*

[2] Procuration, aux Archives départementales.

de la nouvelle guerre qui éclata entre les deux nations, guerre provoquée par l'imprudente mission de l'abbé de Fécamp.

Pierre Roger réussit beaucoup mieux auprès du roi de France et du pape, qu'auprès du roi d'Angleterre, car, pour lui faire oublier les mortifications qu'il avait éprouvées, il fut nommé, peu de temps après, évêque d'Arras; il devint ensuite, successivement, archevêque de Sens et de Rouen, fut promu au cardinalat par le pape Benoît, et devint lui-même pape, sous le nom de Clément VI, illustration nouvelle pour le monastère de Fécamp.

PHILIPPE DE BOURGOGNE, quinzième Abbé.

Philippe, dit de Bourgogne, fut le successeur de 1329.
l'abbé Roger; il était prieur de Longueville, lorsqu'il fut appelé, par l'autorité apostolique, au gouvernement de l'abbaye. Il mourut au bout de trois mois, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Taurin. Son nom ne figure même pas sur quelques catalogues manuscrits.

ROBERT DE BRESCHY, seizième Abbé.

Robert de Breschy était religieux profès de Fécamp, lorsqu'il fut élu seizième abbé. Il mourut en 1332, deux ans neuf mois après son élection; son corps fut déposé dans la chapelle de Saint-Taurin.

A cette époque, il se passait des choses assez extraordinaires dans les églises, et surtout dans les cimetières de Fécamp, tellement que le pape Nicolas IV fut obligé d'intervenir et d'ordonner que, dans le cas où ces lieux consacrés seraient souillés par effusion de sang, « *vel seminis* », ils devraient être immédiatement purifiés par l'eau et par la bénédiction d'un évêque[1]. C'était une idée philosophique et religieuse au niveau de cette époque de zèle plus ardent qu'éclairé, qui portait les hommes à défier la mort jusque dans son sanctuaire, en réunissant dans le même lieu ces deux phases opposées de l'existence humaine.

GUILLAUME BOURGET, dix-septième Abbé.

Guillaume Bourget ne gouverna le monastère que deux ans, et mourut en 1334; il repose à côté de son prédécesseur.

GUILLAUME CHOUQUET, dix-huitième Abbé.

Guillaume Chouquet, natif de Bayeux, était un homme très sage et très vertueux, honnête en ses mœurs et fort zélé pour la régularité, disent quelques catalogues manuscrits, rédigés par des moines de l'abbaye.

---

[1] *Fiscan. Cart.*

Il se passa, de son temps, quelques événements que l'histoire a recueillis. Le pape, à ce qu'il paraît, n'avait pas moins besoin de subsides que par le passé, car l'abbé Guillaume envoie, à la chambre apostolique, mille florins d'or pour lui et son prédécesseur[1], ce dernier n'ayant pas eu le temps de payer les droits dus à chaque promotion d'un nouvel abbé.

Nous ne savons si l'ordre donné par les moines de Fécamp, de vendre des bois et quelques biens d'Angleterre, plut beaucoup au roi Edouard; car nous le voyons immédiatement écrire au bailli de Fécamp, pour le prévenir qu'il prohibe toutes sorties quelconques d'argent et de marchandises, de son royaume, et qu'il fera punir sévèrement ceux qui contreviendraient à ses ordonnances[2].

Philippe de Valois, s'étant emparé de la Guyenne, se porte dans les Flandres pour prévenir le roi d'Angleterre, et fait, en même temps, équiper une flotte pour attaquer les Anglais sur mer. Fécamp et Étretat sont cités parmi les ports qui fournirent un certain nombre de navires à cet armement[3]. Le comte d'Houdetot, qui commandait la flotte, dispense l'abbé de Fécamp et les autres ecclésiastiques de l'accompa-

[1] Quittance de l'archev. d'Arles; Arch. dép.

[2] *Fœdera, Litteræ et Acta publica.* Fisc.

[3] Compte rendu par François de L'Hôpital, clerc des albalêtriers. Ms. de M. Pinel, cité par M. l'abbé Cochet.

gner dans l'expédition; *mais*, porte l'ordonnance de l'amiral, *ceux qui demeureront dans les villes seront tenus au service militaire comme les séculiers*[1].

Pendant que Philippe obtenait quelques succès sur terre, sa flotte fut battue et dispersée au combat de l'Ecluse, et les navires qui purent se sauver rentrèrent dans leurs ports. L'Angleterre préludait déjà à sa supériorité maritime sur les puissances du continent.

Ce fut en 1342 que l'abbé de Fécamp, Pierre Roger, parvint à la papauté, sous le nom de Clément VI; il fit, à son arrivée au pouvoir, beaucoup de réserves de prélatures et d'abbayes, comptant pour nulles les élections des chapitres et des communautés. Comme on lui représentait que ses prédécesseurs n'avaient pas fait de telles réserves : *nos prédécesseurs*, répondit-il, *ne savaient pas être papes*[2]. La première année de son avénement ne se passa pas sans qu'il s'occupât du monastère qu'il avait gouverné, étant dans un rang moins élevé, « *cui olim, dum status nos haberet inferior præfuimus*. » Il fait rédiger deux chartes, souscrites à Avignon, par lesquelles il confirme les priviléges du monastère de Fécamp[3].

1343. L'abbé Guillaume mourut sur ces entrefaites, et

---

[1] La Roque.

[2] *Histoire Eccles.*, ad ann. 1342.

[3] *Fisc. Cart.*

fut inhumé devant l'autel où se disait alors la première messe.

NICOLAS DE VERNEUIL, dix-neuvième Abbé.

Clément VI, exerçant dans toute sa plénitude le droit qu'il s'était arrogé de nommer directement aux abbayes, plaça Nicolas de Verneuil, ou de Hauteuil, abbé de Saint-Médard de Soissons, à la tête du monastère de Fécamp. L'abbé Nicolas était une des créatures du pape; aussi ses rapports avec la cour d'Avignon furent-ils fréquents, et les monnaies de ce pape devinrent-elles communes à Fécamp: il vient tout récemment d'en être trouvé une, en fouillant la terre sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Léger.

L'abbé Nicolas, fort de l'appui qu'il tenait du pape, ne tarda pas à montrer une sévérité peu charitable envers ses religieux, qu'il s'étudiait à tourmenter de la manière la plus révoltante. Les vassaux de l'abbaye n'étant pas mieux traités que les moines, tous se révoltèrent contre son autorité; il eût même inévitablement perdu la vie, si les plus prudents n'eussent préféré s'adresser au pape pour en obtenir justice.

Le saint siége, ne pouvant rester sourd aux réclamations des religieux et des habitants de Fécamp, députa, vers le monastère, Jean, évêque d'Avran-

ches, Pierre, abbé du Val-Richer, et Pierre, abbé de Corneville, qui parvinrent à réconcilier, pour un temps, l'abbé Nicolas avec la communauté; mais, aussitôt que les commissaires du pape furent partis, l'abbé, qui s'était soumis par contrainte, ne tarda pas à être emporté par son caractère dur et hautain. De nouvelles plaintes furent adressées au pape, qui, cette fois, bien informé de quel côté se trouvaient les torts, interdit l'abbé Nicolas, et le fit remplacer par des vicaires, qui administrèrent le monastère de Fécamp [1].

A la même époque, comme si la France n'eût pas eu assez à souffrir des maux qui l'accablaient de toutes parts, la peste vint ajouter ses ravages au fléau de la guerre, et dévora le tiers des habitants de l'Europe. Les pélerins redoublaient alors de ferveur; il en venait, à Fécamp, de l'Allemagne, de la Flandre et des pays les plus éloignés. Quand ils arrivaient tard devant le fort, et que les portes en étaient fermées, ils se retiraient sur les montagnes voisines, et particulièrement sur celles du Bourg-Baudouin et du Saint-Sépulcre, où existaient des chapelles; ils y passaient la nuit en oraison, et il était bien rare que de pieuses visions ne vinssent frapper l'imagination de ces ames à la foi si vive. Un matin, pendant que les religieux se

[1] *Gallia chris.*, tom. XI. — Eccles. fisc.

rendaient aux matines, les bons pélerins virent descendre du ciel une lumière éblouissante, qui s'étendit, *comme un grand chemin*, sur le toit de l'église, en éclairant les montagnes et les vallées. Tous conclurent de ce prodige que Dieu était présent dans l'église de Fécamp, et que les bienheureux cénobites qui l'habitaient étaient en communication directe avec le ciel[1].

Olivier de Clisson ayant signé un accord avec le roi d'Angleterre, Philippe de Valois le fait décapiter; ce châtiment, sévère et mérité, devint le prétexte de nouvelles guerres; plusieurs seigneurs, mécontents et excités en secret par le roi de Navarre, forment une ligue à la tête de laquelle on voit Geoffroy d'Harcourt, qui préside lui-même au débarquement des troupes ennemies. L'armée anglaise s'empare de toutes les places de la Basse-Normandie qu'elle rencontre sur son passage, se dirige sur Louviers et Vernon, de là sur la Somme, et défait, sur les hauteurs de Créci, l'armée française, qui s'était portée à sa rencontre.

La perte de cette bataille fut suivie du siége de Calais, qui, pendant onze mois, opposa la plus vigoureuse résistance à l'ennemi. Ce fut pendant ce siége, le 18 avril 1347, que le roi d'Angleterre donna au monastère de Fécamp le manoir de Novemby et

---

[1] *Trésor de Fécamp.*

la chapelle de Notre-Dame de Lincoln [1], ce qui porterait à croire que l'abbé Nicolas était dans les intérêts du roi d'Angleterre. On ne saurait autrement expliquer cette donation.

1350. Philippe de Valois étant mort, Jean son fils monte sur le trône en 1350. Prévoyant les maux qui allaient fondre sur la France, et voulant mettre son armée sur un pied respectable, il mande au monastère de Fécamp et aux grands possesseurs de fiefs des environs, qu'ils aient à réunir le plus grand nombre possible d'hommes et de chevaux, tous couverts de mailles, pour marcher en arrière-ban contre le roi d'Angleterre. Pour subvenir aux frais d'une guerre coûteuse, il convoque, à Paris, les prélats, les barons et autres nobles, ainsi que les *communautés des bonnes villes de Normandie.* Tous accordent un impôt, qui ne pouvait être refusé sans péril pour la chose publique.

Après cette convention, qu'il appelle un traité, le roi renvoya les députés vers leurs commettants, « *ad partes suas* », pour le faire approuver; il délégua, en même temps, deux de ses conseillers dans le duché de Normandie, en les chargeant de convoquer à Pont-Audemer les barons et autres nobles, et les *communes* de tout le duché; ces deux conseillers étaient Robert, évêque d'Evreux, et Simon de Bussi,

---

[1] Archives dép.; *cartons de Fécamp.*

chevalier; « et, le dimanche 22 mars, se présentèrent devant eux une grande quantité de gens de la ville de Rouen et des autres bonnes villes de Normandie. » La ville de Fécamp eut aussi son représentant dans la personne de Hélie du Bust. Le secours demandé fut accordé sans opposition [1].

Ce curieux passage fait connaître comment s'exerçait alors la représentation nationale, et par quel moyen on obtenait le vote des impôts extraordinaires; on voit que la commune de Fécamp était déjà constituée et indépendante de l'autorité religieuse.

Philippe de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, irrité contre le roi Jean, qui avait fait décapiter le comte d'Eu, appelle les Anglais à son secours et leur facilite les moyens de débarquer à Cherbourg.

Un autre corps d'Anglais, ayant à sa tête le prince de Galles, fait le roi de France prisonnier, à la bataille de Poitiers; dans ce moment de trouble et d'agitation, Charles-le-Mauvais trouve le moyen de sortir de sa prison, et donne un libre cours au penchant qui l'entraînait vers le crime et les intrigues. La consternation est au comble sur les deux rives de la Seine; on organise partout des moyens de défense dans les villes, dans les châteaux et jusque dans les monastères. Pierre d'Harcourt, gouverneur de la Normandie, qui préside à ces travaux, ordonne de ren-

---

[1] *Ordonn. des Rois de France;* tome II, p. 404.

verser l'église du Bec, qui nuisait à la défense de l'abbaye. Grâce à sa forteresse, Fécamp n'eut à déplorer la perte d'aucuns de ses édifices.

L'année suivante mourut l'abbé Nicolas de Verneuil, qui s'était retiré à Avignon, après son renvoi de Fécamp.

JEAN DE LA GRANGE, vingtième Abbé.

Charles de Navarre profita de l'autorité qu'il avait usurpée, pour faire remplacer l'abbé Nicolas par Jean de la Grange, un de ses anciens conseillers. Ce prince croyait ainsi s'être assuré de la place de Fécamp; la suite lui prouva qu'il s'était grandement trompé, car, dans sa lutte avec le roi Jean, qui était sorti de prison, Charles-le-Mauvais étant venu dans cette ville pour demander à l'abbé la remise de sa forteresse, celui-ci, qui connaissait, sans doute, le méchant caractère et les mauvais sentiments du roi de Navarre, refusa net d'accéder à sa proposition.

1363. Charles, furieux, réunit une troupe de partisans que son éloquence populaire lui faisait trouver partout où il s'arrêtait en Normandie. Il se présenta devant la forteresse de Fécamp, qu'il investit de tous côtés, bien qu'elle fût pourvue de quelques hommes d'armes, à la tête desquels se trouvait Quinnart de Breuil, neveu de l'abbé; les remparts délabrés ne pouvant opposer une longue résistance,

elle fut obligée d'ouvrir ses portes. Jean de la Grange et son neveu furent faits prisonniers, enlevés et conduits dans la forteresse de Lune. Les Navarrais, entrés en furieux dans Fécamp, mirent le feu à plusieurs maisons de la ville, pillèrent le monastère, firent souffrir mille mauvais traitements aux moines et aux hommes de la commune, dont quelques-uns furent pendus, et d'autres assassinés à coups de dagues. Enfin, pour se racheter, la ville et l'abbaye furent obligés de fournir plus de 10,000 florins de contributions [1].

En quittant Fécamp, où elles laissent une garnison, les bandes du roi de Navarre, prenant la voie qui longe le bord de la mer, traversent comme un flot les villages de Senneville et d'Elétot, et viennent camper sur les hauteurs de Saint-Pierre-en-Port. Ce village, dont le seigneur tenait pour le roi de France, est renversé de fond en comble. La tradition de ce désastre s'est perpétuée parmi les habitants du pays, et le nom de *camp des Navarrais* est resté à la montagne sur laquelle s'établirent les hordes pillardes et indisciplinées de Charles-le-Mauvais [2].

Le roi Jean étant mort dans le voyage qu'il fit à Londres, en 1364, Charles V, son fils, fut immédiatement proclamé roi de France, malgré l'oppo-

---

[1] *Trésor des chartes;* Fisc. — *Gallia christ.*

[2] Ancien registre terrier d'Elétot.

sition de Charles de Navarre qui voulait s'emparer du trône. Duguesclin marcha contre ce prince turbulent, le défit dans la plaine de Cocherel, et le força de remettre au roi, Fécamp et les autres places occupées par ses partisans.

L'abbé Jean, fatigué de l'étroite prison dans laquelle il était retenu, s'en fit ouvrir les portes à prix d'argent; Quinnart, au contraire, qui s'était sauvé au moyen d'une corde attachée à sa fenêtre, fut repris, et subit une détention plus rigoureuse que jamais.

Le premier soin de Jean de la Grange, après son retour à Fécamp, fut de réparer, autant qu'il était en son pouvoir, les maux occasionnés par la présence des Navarrais; il aida à la reconstruction des maisons qui avaient été détruites, augmenta les logements des moines, et, pour mettre la forteresse désormais à l'abri d'un coup de main, il fit ajouter plusieurs tours aux murs d'enceinte; le roi, voulant contribuer à cette dépense, l'autorise à toucher 100 liv. à la caisse de Thomas du Godet, receveur des aides de la vicomté de Montivilliers[1].

Plusieurs officiers de l'abbaye sont renouvelés à la même époque; en tête se trouve le bailli de Fécamp; Pierre Salvert, religieux, est nommé receveur des biens que la communauté possédait en Angleterre.

---

[1] Quittance à la Chambre des Comptes. — Bibl. roy., Mss.

Charles V, ayant remporté quelques succès sur les étrangers et sur ses sujets révoltés, résolut, pour donner un peu de repos à ses peuples, de porter le théâtre de la guerre chez les Anglais ; il vint à Harfleur, en 1369, pour hâter l'armement d'une flotte dont les navires se construisaient dans tous les ports de Normandie. Fécamp était chargé, pour sa part, de fournir dix vaisseaux à trois rangs de rames. Les Anglais, pour détourner le coup qui les menaçait, firent partir, pour Calais, une expédition qui devait pénétrer dans l'intérieur de la France. Charles V fut alors obligé d'abandonner son projet de grand armement, et les trirèmes de Fécamp furent laissées aux ordres de Jean de la Grange, qui eut charge d'en prendre le commandement, pour aller chercher en Lombardie le pape qui désirait revenir à Avignon, dans le but de conclure un traité de paix entre la France et l'Angleterre[1]. C'était encore une mission diplomatique confiée à un abbé de Fécamp, et, dans ce temps, Rome était la cour avec laquelle les transactions exigeaient les hommes les plus dévoués et les plus capables.

Ce que le roi de France avait prévu et voulait éviter, ne tarda pas à se réaliser. Le duc de Lancaster, qui commandait l'armée anglaise débarquée à Calais, passa la Somme, pénétra en Normandie, et, lais-

[1] *Gall. christ.*, tom. XI. — Eccles. fiscan.

sant sur sa droite les places fortifiées de Dieppe et de Fécamp, ravagea le pays de Caux, et alla camper devant Harfleur; son projet était de surprendre cette place; mais, la trouvant sur ses gardes, il ne resta que trois jours devant ses murs et rétrograda sur Valmont, qui appartenait au seigneur d'Estouteville, *que les Anglais n'aimaient pas*, dit Froissard [1]. Aussi ravagèrent-ils totalement ses terres. Quelques éclaireurs descendirent la vallée jusqu'aux portes de Fécamp; mais, ayant vu que les habitants faisaient le guet sur les remparts, et craignant d'être pressés par l'armée que réunissait le roi de France, les Anglais prirent le parti de se retirer dans le Ponthieu, en commettant partout les mêmes exactions.

Les services de l'abbé de la Grange furent également agréables au pape et à Charles V, car, au retour de sa mission de Lombardie, il fut immédiatement appelé dans les conseils du roi, avec le titre de ministre d'état et de surintendant de ses finances.

Le 6 janvier 1370, le roi Charles déclare qu'étant obligé d'envoyer de nouveau Jean de la Grange en mission auprès du pape, à Avignon, *pour certaines grosses besognes, touchant l'honneur et le profit de nous et de notre royaume*, il lui accorde, à cause du péril du chemin et de la cherté des vivres à Avignon, vingt sols d'or par jour au-dessus de ses

---

[1] Liv. 1er, 2me partie.

gages. Nous retrouvons ensuite cet abbé visitant la Basse-Normandie, et allant en Flandre, avec le comte de Sarrebruck, toujours pour *certaines grosses besognes*[1].

A la date du 28 mai 1372, dans un mandement de Charles V, pour faire une nouvelle fabrication d'espèces, on remarque l'abbé de Fécamp parmi ceux qui siégeaient au conseil.

Le 13 novembre de la même année, le roi fait un autre réglement sur les finances provenant des aides; le premier paragraphe porte que le receveur général ne pourra donner quittance aux receveurs ordinaires que dans le cas où ils auraient employé leurs deniers, *par l'ordonnance* de l'abbé de Fécamp[2].

Jean de la Grange est immédiatement promu à l'évêché d'Amiens et au cardinalat.

PHILIPPE DU FOSSÉ, vingt-unième Abbé.

Philippe du Fossé, second du nom, abbé de Saint-Riquier, fut appelé à la tête du monastère de Fécamp, en remplacement de Jean de la Grange. 1372.

Les réparations de la forteresse de Fécamp paraissent avoir spécialement occupé Philippe du Fossé, pendant les neuf ans qu'il a gouverné le monastère.

---

[2] Quitt. de la Chambre des Comptes. — Mss. de la Bibl. royale.

[1] *Ordonn. des Rois de France*; tome V, p. 482, et tom. IV, p. 317.

Nous donnerons, à ce sujet, une ordonnance du roi de France Charles V, à la date de 1372 :

« Charles, par la grâce de Dieu, etc...., savoir « faisons que, par considération des pertes et dom- « mages que l'abbé de Fécamp, les religieux de ladite « église, et aussi *les habitants de la ville de Fécamp* « ont soutenu par le fait de nos guerres, et afin « que la forteresse de ladite ville, laquelle est assise « en port de mer, soit mieux gardée, réparée et « fortifiée, mise et maintenue en état d'être défendue « contre nos ennemis, nous leur avons donné et « octroyé, donnons et octroyons qu'ils aient et pren- « nent de et sur tout ce qui a été et sera levé de l'im- « position, 12 deniers pour livre en ladite ville de « Fécamp, etc... »

Par suite de cette ordonnance, on trouve, dans les archives de la chambre des comptes de Paris, plusieurs quittances de Philippe du Fossé, aux dates de 1373, 1374, et la dernière de 1376, par laquelle il reconnaît avoir reçu de Jean de Limoges, receveur à Fécamp, des aides, pour la guerre, la somme accordée par le roi, pour la réparation des fortifications de la forteresse de Fécamp[2].

On fit ensuite, au hâvre de Fécamp, des travaux non moins importants, pour lesquels on imposa *les vins*, *cervoises* et *autres breuvages*.

---

[1] Mss. de la Bibl. du Roi; *cartons de Fécamp*.

« On payait un franc pour chaque tonnel de vin, « et huit deniers pour chacun baril de cervoise [1]. »

Ce fut, sans doute, à la sollicitation de l'abbé, que Charles V rendit une nouvelle ordonnance qui fait connaître combien les populations du pays de Caux étaient tourmentées par les gens de la fiscalité.

Ce roi étant à Montargis, le 21 novembre 1379, décide, sur le fait des aides et de la gabelle, que, pour restreindre les *exortions*, *prises* et *excès* dont des *esleux*, receveurs, grainetiers, se rendaient coupables envers le peuple, le meilleur moyen était d'en diminuer les auteurs. Aussi l'ordonnance a-t-elle pour but de réduire le nombre des officiers dont nous venons de parler, et trouve-t-on, art. 14, qu'il n'y aura qu'un élu pour les trois recettes de Arques, Fécamp et Montivilliers, lequel aura sa résidence à Fécamp, *pour ce que c'est en my marche* [2].

Les abbés de Fécamp avaient l'habitude, à cette époque, de faire de fréquentes apparitions dans leur manoir de Fontaine-le-Bourg. Nous trouvons une quittance datée de cette résidence, le 6 juin 1379, par laquelle Philippe du Fossé reconnaît avoir reçu du receveur de l'abbaye, « la somme de 200 francs

---

[1] Archives départementales.

[2] *Ordonn. des Rois de France*; tom. VI, page 245.

« d'or ; c'est assavoir, cent francs de France, et « cent francs en moutons[1]. »

Un serviteur du roi de France aussi zélé que l'abbé du Fossé, ne devait pas être agréable aux Anglais; aussi une partie des biens de l'abbaye, situés en Angleterre, furent-ils de nouveau confisqués, sous prétexte de la guerre qui existait entre les deux nations. Edouard III donna, à Simon de Burlée, l'usufruit du manoir de Cheltelham, dans le comté de Glocester, lequel faisait partie du bailliage de Worminghurst, appartenant au monastère de Fécamp[2].

L'abbé Pierre du Fossé mourut en 1381, et fut inhumé, suivant le catalogue du père Labbé, sur la droite de la nef, devant l'autel où l'on célébrait la messe du matin.

Pierre Cervoise, vingt-deuxième Abbé.

Pierre II, surnommé de Cervoise, était natif du village de Riville, à trois lieues de Fécamp; de simple religieux dans ce monastère, il fut béni à Avignon, par le pape Clément VII, et prêta serment au roi dans l'abbaye de Saint-Denis. Pendant son gouvernement, Fécamp fournit quelques navires à

---

[1] Archives départementales ; *cartons de Fécamp.*

[2] *Fœdera, Litteræ et Acta publica.*

la flotte qui défit celle de l'Angleterre à l'entrée de la Seine. On sait que les vaisseaux normands, car, en ce temps-là, il n'y avait pas encore de marine royale, coulèrent bas presque tous les bâtiments ennemis, et s'emparèrent de l'amiral, qui fut conduit captif dans le château de Rouen.

Des *lettres royaux* de Charles VI, à la date de 1383, adressées à Pierre Cervoise, nous font connaître que les habitants de Criquetot-le-Mauconduit, Ouainville, Bertreville, Barville, Epréville, Tocqueville, Daubœuf-le-Sec, et du Bec-de-Mortagne, tous relevant de l'abbaye de Fécamp, étaient obligés de venir y faire le guet, comme les autres hommes du monastère, et se trouvaient, par conséquent, indépendants de la juridiction des seigneurs de Valmont, qui les réclamaient pour le service de leur forteresse.

D'autres lettres défendent aux sergents royaux de faire aucunes entreprises, ni actes dans les baronnies dépendantes de la haute, moyenne et basse justice de Fécamp.

Le même roi délivre un passeport à Guillaume Lenfant, allant en Angleterre pour les affaires de la communauté; ce qui prouve qu'Edouard III n'avait pas encore confisqué tous les biens qu'elle possédait dans son royaume[1].

---

[1] Pièces des Archives départ.; *cartons de Fécamp*.

L'année 1387 vit la fin de la détestable carrière de Charles-le-Mauvais, qui avait causé tant de dommages à Fécamp. Epuisé de crimes et de débauches, son corps était privé de chaleur et de mouvement; les médecins le firent envelopper dans des langes imbibés d'une préparation spiritueuse. Celui qui emmaillottait le malade, s'avisa de couper le fil d'une bandelette au feu d'une bougie. Le feu se communiqua si vivement aux langes, qu'on ne put l'éteindre, et ce monstre, dévoré par la flamme, expira dans des tortures horribles, juste punition de ses forfaits.

L'abbé Pierre de Cervoise mourut en 1390, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre.

ESTOD D'ESTOUTEVILLE, vingt-troisième Abbé.

1390. D'Estouteville, d'une ancienne famille normande, était frère de Thomas, évêque de Beauvais, et de Guillaume, évêque de Lisieux. Ayant fait profession de la vie monastique à Fécamp, il était passé de là au gouvernement des abbayes de Cerisy et du Bec. Les historiens de ce dernier monastère lui reprochent de s'y être introduit par force et sans l'intervention des religieux, d'avoir dilapidé l'argent économisé pour les réparations des propriétés de l'abbaye, détruites par les Anglais; d'avoir ruiné le monastère par sa dépense personnelle et par les fréquentes ré-

ceptions de ses frères, qui étaient prélats et militaires; enfin, d'avoir enlevé avec lui les ornements sacrés, les vases d'or et d'argent, les livres, la partie la plus précieuse du mobilier de l'abbaye, et d'avoir tout transporté à Fécamp[1]. Les chroniqueurs de cette dernière abbaye, peu d'accord avec ceux du Bec, en font, au contraire, le plus grand éloge, et l'on conçoit qu'ils n'avaient pas les mêmes récriminations à exercer contre lui; ils le dépeignent comme un homme d'une grande érudition, d'un esprit délié et très versé dans la connaissance des lettres sacrées et profanes. C'est lui qui fut le fondateur des messes chantées par des choristes, et de la célèbre musique de Fécamp, qui l'emportait sur celle de la plupart de nos grandes cathédrales. Elle se composait d'un maître, d'un sous-maître, de six clercs et de vingt musiciens. Cette fondation eut lieu pour se libérer de l'obligation dans laquelle était le monastère d'élever et d'instruire cinq gentilshommes, depuis l'âge de neuf à dix ans, jusqu'à celui de quinze à seize.

A la même époque, il y avait, à Fécamp, un moine nommé Guillaume, surnommé Etienne; sa connaissance dans le droit canonique était si répandue, qu'elle lui valut d'être appelé à la tête du monastère de Saint-Georges-de-Boscherville.

---

[1] *Gall. christ.*, tom. XI. — Eccles. beccen.

Estod, ayant appris que l'archevêque de Rouen, avec quelques-uns de ses suffragants, avait proposé, dans un concile provincial, de traiter de l'exemption du monastère de Fécamp, moyennant une somme d'argent, dont une partie serait affectée au traitement de certains officiers de l'église, et l'autre à la propagation de l'unité catholique, il refuse de se prêter à cet arrangement contraire au privilége de sa communauté, et fait dresser acte de ses motifs par le ministère de Pierre Barillet, notaire public et juré de la cour épiscopale. Cette pièce est souscrite à Paris, dans le manoir de Fécamp, rue Serpente.[1]

La demande de l'archevêque et la protestation d'Estod avaient exalté, de part et d'autre, les esprits et porté à des actes qu'on eût désavoués dans toute autre circonstance. Ainsi, il fut fait défense, de la part de l'abbé et des religieux de Fécamp, à Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, de porter sa croix et de donner sa bénédiction dans l'église de Saint-Gervais et sur les terres qui en dépendaient. Le Parlement fut obligé d'intervenir dans cette querelle, et rendit un arrêt qui donna gain de cause à l'archevêque[2], et mit fin à de nombreux abus.

En effet, une partie de la ville de Rouen était

---

[1] *Fisc. Cart.*

[2] Farin, *Histoire de Rouen.*

alors couverte de juridictions particulières; celle de Saint-Gervais, seule, s'étendait sur un territoire infini. L'abbé de Fécamp avait son vicaire, son official, dans la même exemption; son promoteur, son greffier, son appariteur, ses prisons et d'autres éléments de juridiction, tant sur le faubourg et la baronnie de Saint-Gervais, que sur les chapelles qui étaient bâties dans l'étendue de la paroisse, telles que celles de Saint-Maur, de l'Hôtel-Dieu, des hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Roch.

Si l'on se rend compte d'une pareille organisation, on comprendra qu'en admettant les prétentions des religieux de Fécamp et des autres monastères qui avaient des droits analogues, la suprématie épiscopale aurait été totalement annihilée dans sa métropole.

Estod ne pouvant assister lui-même au concile 1409.
de Pise, où il était mandé, s'y fit représenter par un procureur, qui contribua à l'élection d'Alexandre V.

Le même abbé ne tarda pas à remarquer le désordre qui régnait dans l'administration des revenus du monastère de Fécamp. Beaucoup d'objets avaient été enlevés lors du passage des Navarrais, auxquels s'étaient joints tous les vagabonds du pays, ignoble milice, toujours prête à guider les étrangers, dont elle partage les rapines, à défaut de la gloire. Les particuliers, ruinés par la guerre civile et par les fréquentes apparitions des Anglais, s'étaient sou-

straits à leurs obligations envers le monastère, et la trace des débiteurs était tellement perdue, qu'Estod fut obligé d'avoir recours à l'intervention du pape.

Alexandre V enjoignit, à ce sujet, à tous les monastères du pays de Caux, de faire des recherches dans les lieux où s'étendait leur juridiction, pour découvrir les biens que *des fils d'iniquité* avaient pris, contre toute justice, au monastère de Fécamp.

Ces objets consistaient en dîmes, cens, revenus, prémices, legs, maisons, terres, prairies, pâturages, étangs, bois, moulins, châteaux, *instruments publics*, *lettres authentiques*, calices, croix, livres, ornements d'églises, vases d'or et d'argent, chevaux, bœufs, moutons, porcs, sommes d'argent et autres biens[1].

De toutes ces soustractions, qui accusent un grand désordre, il n'y a que la disparition des chartes authentiques qui intéresse notre âge; il paraît qu'elle fut presque complète, et c'est la seconde fois que le monastère perd des pièces si précieuses, sous le rapport historique.

D'Estouteville obtint ensuite de Richard II la jouissance de la moitié des revenus de l'abbaye, situés en Angleterre[2], avec promesse de rentrer dans la totalité aussitôt après le rétablissement de la paix;

---

[1] *Fiscan. Cartul.*

[2] *Charte de Richard;* Arch. dép.

il s'occupa dans le même temps de réparations urgentes à faire au port et à la forteresse de Fécamp, et fut autorisé, pour cause de bien public, à lever un nouveau subside sur les bières, cervoises, et vins consommés dans les lieux de la dépendance de l'abbaye. Guillaume Dubosc prit à ferme cet impôt, moyennant 369 liv. par an, payables à l'abbé[1].

Pour donner une marche régulière au cours de la justice, Estod établit un procureur fiscal et promoteur, qui remplit les fonctions de bailli et d'official. La première sentence portée par ce tribunal, est une peine d'excommunication contre une femme qui avait proféré des paroles injurieuses contre une autre; elle est en outre condamnée à 40 liv. d'amende, la moitié pour la partie lésée, l'autre moitié pour le procureur fiscal[2]. Cette dernière peine, interdite, depuis, par le concile de Bourges, en 1583, n'était pas alors contraire aux usages de l'époque.

D'Estouteville obtient la confirmation du droit, conféré par les seigneurs de Mantes, de faire venir du vin par la Seine, pour approvisionner Fécamp. C'est Jean, de Dieppedale, qui le transporte dans ses bateaux, et qui a la permission de passer *franchement* sous le pont de Mantes[3].

---

[1] Archives dép.; *cartons de Fécamp.*

[2] *Défense de l'Exemption de Fécamp*, par dom Fillastre.

[3] Archives dép.; *cartons de Fécamp.*

Jean de Boissey et de Maisnières, bailli de Caux, était alors capitaine de la forteresse de Fécamp; il avait deux fils, l'un qui fut, en 1408, évêque de Bayeux, et l'autre, Robert, qui devint la tige des barons de Maisnières. Le capitaine de Fécamp avait, sous ses ordres, un officier portant le titre de connétable, comme le constate une quittance de 40 liv. tournois qu'il délivre à Martin de Mery, receveur de l'abbaye, tant pour ses propres *gages*. que pour ceux du connétable dudit Fécamp.

La fin du siècle précédent avait été marquée par la démence de Charles VI, et par la faction des Bourguignons, ayant à sa tête le duc de Bourgogne, oncle du roi, et par celle des Armagnacs, qui reconnaissaient pour chef le duc d'Orléans, frère de Charles VI. Les prétentions de ces deux partis au gouvernement de la France, vont replonger la Normandie dans tous les maux qui l'ont accablée depuis un siècle, et dont elle est à peine rétablie. Les Bourguignons font d'abord alliance avec les Anglais contre la cour, qui soutient les Armagnacs. L'assassinat du duc d'Orléans vient encore ajouter à l'embarras des affaires et à l'irritation des partis.

Les Anglais, voyant avec satisfaction des troubles qui devaient encore une fois leur ouvrir les portes de la France, équipent une flotte composée de nombreux vaisseaux; Henri V se met à la tête d'une armée *de six mille bassinets*, *vingt-quatre mille*

archers, sans compter les canonniers usant de flondelles, débarque à l'entrée de la Seine, met le siége devant Harfleur, et place son quartier-général dans le prieuré de Graville [1].

Partout où un Anglais ose fouler la terre de Normandie, partout il trouve un D'Estouteville pour lui barrer le chemin. La place d'Harfleur était défendue par le frère de l'abbé de Fécamp, le brave Estod, qui, avec quatre cents hommes, tient tête aux forces du roi d'Angleterre. Tous les moyens de résistance sont employés; la chaussée de Montivilliers est détruite pour rendre plus difficile l'approche de la place; rien ne coûte aux assiégés, qui sont résolus de faire acheter cher à l'ennemi la possession de leurs remparts.

La belle défense d'Harfleur avait électrisé les habitants de Fécamp. Estod, sous la robe d'abbé, ne veut pas le céder à son frère en courage et en fidélité. Une milice, composée des habitants de la ville et des campagnes, de la juridiction de l'abbaye, est organisée; des hommes d'armes sont réunis, les vieilles murailles sont mises en état de défense; Jean de Boissey, le capitaine, les fait garnir d'armes et de combattants; des ouvriers taillent la pierre pour en faire des boulets, qu'ils entassent au pied des

---

[1] Froissard, ann. 1415.

remparts[1]; les moines sont partout, dirigent les efforts des travailleurs, le zèle et l'ardeur patriotique des guerriers et des hommes de la commune; tous sont prêts à s'ensevelir sous leurs remparts.

Après un mois de résistance héroïque, le commandant d'Harfleur est obligé de capituler, faute de vivres et de munitions; la nouvelle en est presque aussitôt répandue par quelques malheureux habitants de cette ville, par des prêtres et gens d'église, dépouillés de leurs biens, chassés de leurs foyers et obligés de chercher des refuges clandestins pour éviter d'aller à Calais, où le roi d'Angleterre exige qu'ils se rendent prisonniers. L'inquiétude des habitants de Fécamp est au comble. En effet, on signale bientôt les avant-postes de l'armée anglaise; la ville est investie de toutes parts. Les Anglais, pour démasquer les murs de la forteresse, mettent le feu aux maisons voisines, s'établissent en regard de la porte du Bail, et sur les hauteurs qui dominent la place. Là ils établissent leurs machines de guerre, leurs engins et leurs bombardes, qui commencent un terrible feu, pour rompre la muraille et abattre les portes. Il y eut un échange de projectiles, qui mirent, de part et d'autre, beaucoup d'hommes hors de

---

[1] La partie basse d'une tour, voisine de la porte des Hallettes, et démolie au commencement de notre siècle, a été trouvée pleine de ces projectiles.

combat ; mais les énormes globes en pierre lancés par les machines de l'ennemi, ne tardèrent pas à rendre la brèche praticable, et l'on fut forcé d'ouvrir les portes pour éviter de plus grands malheurs. Le monastère en fut quitte pour de fortes contributions, et la ville, en partie détruite, pour recevoir une garnison étrangère, qui n'y fit qu'un séjour de courte durée[1].

Les Anglais partent peu de jours après pour la Picardie, traversent la Somme, rencontrent l'armée française, et gagnent la célèbre et funeste bataille d'Azincourt.

Henri V ne perdit pas le souvenir de la mémorable défense de Fécamp, et de la part qu'Estod et ses religieux y avaient prise; il s'en vengea sur leurs biens d'Angleterre. Les possessions du monastère, en Sussex et généralement sur tous les points du royaume, furent accordées, par une charte, dont l'original se voit dans la tour de Londres, à Thomas, évêque de Durham[2]. Ainsi, l'abbaye se trouva encore une fois dépouillée des biens qu'elle tenait de la libéralité de ses ducs, devenus rois d'Angleterre.

Les succès inespérés obtenus par Henri V, lui 1418.
ayant fait juger que le moment était venu de ressaisir l'héritage de ses pères, il se mit à la tête d'une nouvelle expédition, débarqua en Basse-Normandie,

---

[2] Notes manuscrites sur Fécamp. — *Gall. christ.*

[1] *Rôles normands*, page 252.

dont il emporta toutes les places. Il vint ensuite assiéger la ville de Rouen, qui, après une résistance héroïque, privée de munitions et de secours, fut obligée de se rendre le 19 janvier 1419.

La capitulation de Rouen entraîna celle de toutes les places du pays de Caux, au nombre desquelles se trouvaient Valmont, Montivilliers, Tancarville, Orcher, le Bec-Crepin et Ganzeville. D'Estouteville, jugeant que toute résistance était désormais impossible, et n'aurait pour résultat que la destruction entière de Fécamp et de ses établissements, prend le parti désespéré de traiter de la reddition de cette place. Le chef anglais Jehan Falstolf reçoit la remise des forts, qui arborent aussitôt l'étendart de l'Angleterre. C'est ainsi que notre Normandie se trouva rattachée, de nouveau, au pays auquel elle avait donné des maîtres.

FÉCAMP

SOUS LA DOMINATION ANGLAISE,

De 1419 à 1450.

1419. On pense bien qu'après la conquête, les nouveaux possesseurs de la Normandie durent se partager les dépouilles des seigneurs restés fidèles à la France. Ce n'était partout que confiscations aux environs de Fécamp.

Les terres de Jehan d'Estouteville, de Valmont, l'ancien commandant d'Harfleur, furent données au chef anglais Williams Héron.

Pierre Tingry eut les propriétés de Jehan Doullé, situées dans le bailliage de Fécamp.

Hugues Spenser reçut en partage les fiefs de Trémauville, de Vinnemerville et toutes les armes de guerre qui existaient dans le donjon de Fécamp, dont il fut nommé gouverneur.

Le Bourg-Baudouin « *Terra et dominium* » devint propriété anglaise.

Jehan Falstolf, chambellan du roi d'Angleterre, le même qui avait traité de l'occupation des forts de Fécamp, reçut les seigneuries et terres du Bec-Crepin, d'Auricher, Ganzeville, Criquetot-l'Esneval, dont les propriétaires Guillaume de Magni, Jacob d'Auricher, Guillaume de Lion et Perceval d'Esneval furent conséquemment dépouillés[1].

Ainsi, les noms anglais de Hugues Spenser, Undervode, Haiden, Stopindon, Barnebi, Nitelton, remplacèrent, autour de Fécamp et dans la ville même, ceux de Jehan Hotot, Erquembaut, Gautier-Duval, Pierre Duhamel et De la Croix.

Les nouveaux propriétaires n'étaient tenus qu'à de simples redevances honorifiques et féodales : ainsi,

---

[1] Collection Bréquigny, ms. de la Bibliothèque royale.

Hugues Spenser faisait hommage d'un fer de lance à la ville d'Harfleur.

L'anglais Jehan Billing, pour son hôtel de Fécamp, envoyait un chapelet de violette, tous les ans, le 1er mai, au château de Rouen.

D'autres offraient une épée de combat, une dague à la ville d'Harfleur ; un faisceau de flèches, et une livre de poivre, par an, à la ville et au château de Rouen ; enfin, la majeure partie étaient obligés de faire le guet pendant une ou deux nuits dans la forteresse de Fécamp, ou dans les châteaux voisins de leurs fiefs [1].

Pendant toutes ces nouvelles prises de possession, l'abbé d'Estouteville recevait un sauf-conduit pour se présenter à Rouen, devant le roi d'Angleterre et lui faire sa soumission. Ayant refusé de prêter le serment de fidélité au nouveau pouvoir, il se retira dans son manoir de Fontaine-le-Bourg, et la garde du temporel de l'abbaye fut confiée au prieur et aux religieux, pendant son absence ; un français, Jehan Cuillerier, de Rouen, fut nommé receveur des deniers du monastère.

On pourvut aussi à la nomination de diverses places militaires et administratives.

L'anglais Jehan Falstolf fut nommé capitaine de la forteresse de Fécamp, occupée par environ deux

---

[1] Collection Bréquigny, ms. de la Bibliothèque royale.

cents Anglais qu'il avait sous ses ordres; tous étaient nourris et soldés sur les revenus de l'abbaye.

Toutes les places de quelque importance qui mettaient en relief, ou donnaient une certaine autorité, étaient occupées par des Anglais. Les emplois peu rétribués et subalternes furent taxés et vendus, au profit du trésor royal, à des Français peu scrupuleux, ou peut-être convaincus que, dans les moments de crises, tous devaient le concours de leur zèle et de leurs lumières à la chose publique.

Raoul Biennens, anglais, fut nommé lieutenant du bailli de Fécamp;

Pierre Maniel, sénéchal;

Robin du Coudrai, lieutenant du sénéchal;

Jehan Hermen, dit Montataies, sergent de l'épée;

Regnault Beaufils, célérier de l'abbaye, était, par sa charge, vicomte du port et hâvre de Fécamp, et jugeait toutes les contestations ayant trait à la mer [1].

Il fallut aussi pourvoir à la perception des droits du roi, sur les marchandises qui entreraient dans le port : Guillaume d'Alington fut nommé contrôleur « *contra rotularis* » des gabelles, et Jehan le Grand vérificateur ou mesureur « *mensurator* [2]. »

On pourvut, dans le même temps, à quelques bénéfices ecclésiastiques; quelques prêtres ne dé-

---

[1] Comptes de Jehan Cuillerier ; Arch. départ.

[2] *Rôles normands*, page 323.

daignèrent pas de faire leur cour au roi d'Angleterre, pour en obtenir des faveurs. Antoine de Lisle devint chapelain du Saint-Sépulcre de Fécamp; les cures du Mesnillet, de Saint-Eloi, de Maupertuis, furent pourvues de nouveaux titulaires.

Cette organisation, rationnelle et calme en apparence, cachait au fond bien des misères, car on a peine à se rendre compte de la désolation qui régnait dans nos villes et nos campagnes, à la suite de toutes ces guerres, et sous un ordre de choses, qui, sans être la guerre elle-même, en faisait néanmoins supporter toutes les charges et les calamités.

Nous avons cherché partout, dans les archives du monastère de Fécamp, quelques documents sur cette époque que la tradition locale n'a pas entièrement oubliée; nous n'avons pu trouver que les comptes du receveur de l'abbaye [1], qui, parlant de dépenses relatives à certains faits, jette un jour jusqu'alors inconnu sur la situation générale du pays. Le rédacteur de ce précieux recueil n'avait pas soupçonné, en groupant ses chiffres, que ses petites digressions, jetées comme les hors-d'œuvre d'un splendide repas, seraient un jour recueillies par l'histoire, qu'elles sauveraient son nom de l'oubli; noble dédommagement de ses travaux et de ses veilles.

1420 Pour faire rentrer de l'argent dans ses coffres, le

[1] Archives départementales.

roi d'Angleterre commença par altérer la monnaie : la livre tournois, qui valait vingt-cinq sous, était tombée à quatre sous deux deniers, et le montant des contributions était exigé d'après ce nouveau tarif. Cette mesure, qui quintuplait le prix des fermages, ruinait tellement les cultivateurs, que tous avaient abandonné leurs terres, qui restaient sans culture; l'abbaye fut obligée de faire à ses fermiers la remise du quart de leurs arrérages [1], « parce qu'ils « étoient moult grandement perdants en icelles fer- « mes, dont plusieurs d'iceux n'avoient de quoi payer, « attendu même qu'à l'époque de leurs baux, il n'était « fait mention que de monnoies de quarante-huit gros « par livre, qui avoient cours. »

Tout le monde était obligé d'aller à l'hôtel de la monnaie, ou aux caisses publiques, pour changer son numéraire contre l'argent de mauvais aloi, fabriqué par les Anglais; l'aumônier et le célérier de l'abbaye, qui se trouvaient à Rouen, au temps que *l'argent de France fut crié non avoir cours*, ayant en leur possession deux cent douze gros, les portèrent à la monnaie, et perdirent douze livres cinq sous sur le change. Pour circuler librement, même dans les campagnes voisines du lieu qu'on habitait, il fallait être muni de cartes de sûreté, pour lesquelles on payait quatre sous, au profit du trésor royal;

---

[1] Pièces justificatives, n° 2.

nous en avons vu, portant la signature de Jehan Falstolf, capitaine de Fécamp.

Les campagnes qui environnaient cette ville étaient désertes; « celles où il y avoit ordinairement un grand « nombre de gens y demeurant, n'avoient plus que « *deux ou trois ménages*; la ville elle-même avoit été « ravagée, et il n'y avoit, pour ainsi dire, debout, que « les maisons de l'abbaye, la majeure partie de celles « des habitants ayant été *arses* (brûlées.) »

Dans cet état de choses, l'abbaye était privée de receveur ordinaire, et n'avait trouvé personne qui voulût se charger de percevoir ses revenus, « tant « par l'absence de l'abbé qu'à cause des guerres, et « chacun en avait pris, à son plaisir, ce qu'il avait « pu recevoir, sans en rendre aucune déclaration ou « compte, et, pour cette cause, le nouveau receveur « est obligé de prendre ce qu'il peut avoir pour le « temps passé, vu qu'il n'y a aucuns vestiges de « comptes et qu'on n'a pu obtenir aucuns renseigne- « ments de l'abbé. »

Le receveur Jehan Cuillerier exerçait donc des fonctions hérissées de difficultés, chargé de défendre l'intérêt des religieux, qui étaient froissés sans cesse par l'exigence des Anglais.

Le capitaine Jehan Falstolf, avec ses *soudoyers*, représentait assez bien l'abbé et ses moines. Installés dans les plus beaux logements des forts et du monastère, là ils vivaient à l'aise, et consommaient la

meilleure partie des revenus de la communauté; contraignant les bourgeois de les garder, en faisant le guet sur leurs remparts.

Les Anglais commencent par réparer, sous la surveillance de Robert Lanceau, lieutenant du capitaine, la partie des murs qui avait été détruite, et ils font établir *plusieurs guérites en bois sur les remparts, pour la sûreté d'icelle forteresse.* Les bois servant à ces constructions sont pris à Senneville et à Elétot.

Quelques travaux sont aussi faits à la même époque, à l'hôtel de Vittefleur. « Nous trouvons une dépense, « pour réparations *des pont-levis et pont-dormant, qui « étaient rompus*, et l'achat de cinq perches de pal, « pour les fortifications dudit hôtel, ainsi que l'a trouvé « nécessaire Guillaume le Parmentier, lieutenant- « général de Pierre Maniel, sénéchal de Fécamp. »

Jehan Cuillerier avait ordre de payer, tous les trois mois, le capitaine et les soudoyers, et ce n'était pas une des moindres charges imposées au monastère; on a de la peine à se figurer toutes les difficultés qu'éprouve le receveur pour se procurer des fonds; il est obligé d'écrire dans toutes les baronnies, qui, elles aussi, sont ruinées par l'occupation étrangère. Les Anglais ont changé en caserne le manoir et les granges de Quettehou, et imposent les plus grands sacrifices aux habitants. Cuillerier fait de nombreux voyages, qui n'aboutissent souvent à aucun résultat, tant le numéraire est rare sur tous les points de la Normandie.

Le premier trimestre de sa gestion, il paie à messire Jehan Falstolf, 200 liv., faisant, en forte monnaie, 26 liv.

« Et aux soudoyers d'icelle forteresse, dont les « noms sont mis sur un rôle, par l'ordre verbal de « monseigneur le chancelier, en forte monnaie, « 78 liv. 6 s. 5 d. »

Le tabellion de Goderville venait ordinairement assister à ces paiements, dont il rédigeait la quittance, et recevait dix sols pour son salaire.

L'abbaye payait aussi les gages du sénéchal, du lieutenant général du bailli, du procureur général de l'église, de Jehan Vincent, anglais, commis-adjoint au receveur du monastère, et donnait une gratification de cinquante sols à Jehan Stopindon, secrétaire du roi d'Angleterre.

Outre les gages payés au capitaine, ce dernier ne se gênait pas pour user des biens de l'abbaye en nature, et comme il l'entendait; car nous trouvons, dans les comptes du receveur, beaucoup d'articles semblables à ceux-ci :

« Le revenu de la *péquerie* (pêche) de Fécamp, « *néant*, parce que messire Jehan Falstolf, chevalier « capitaine dudit lieu de Fécamp, *l'a tenue* et *re-* « *cueillie* en sa main, sans en rendre aucune chose. »

La ferme d'Ingouville était louée au prix de trente boisseaux de blé froment, mesure de Vittefleur,

« lequel avait été mis par Jehan Falstolf au-dessus « de ses gages. »

Dans les autres contrées, les propriétés de l'abbaye étaient pareillement au premier occupant; ainsi, le revenu de la prairie de Vittefleur était considéré comme nul, « parce que les foins, cueillis et fauchés « en la main de l'église, et mis dans les greniers de « l'hôtel de Vittefleur, avaient été consommés par « le bailli de Caux et ses gens et autres plusieurs « personnes allant et séjournant, tant officiers du « roi que de l'église. »

Les prés de la baronnie du Jardin, près Dieppe, appartenant au monastère, étaient loués à condition « que, en cas que lesdits prés seraient pris et emportés « par les gens d'armes ou autres usant de puissance, « ledit fermier n'en serait tenu aucune chose payer; « lesquelles prairies ont été, par eux, cueillies et em« portées les années précédentes, par les Anglais « des garnisons de Dieppe et d'Arques. »

Le désordre était tel, dans les campagnes, que les denrées se vendaient toujours rendues à la ville. Les dîmes et les champarts d'Ingouville, loués dix muids de blé et cinq muids d'orge, devaient parvenir à Fécamp, *aux périls et dangers* du fermier de ces redevances. Il en était de même pour les revenus de Saint-Valery.

On payait des hommes pour garder les récoltes dans les champs et pour les faire enlever de suite, car,

si elles fussent demeurées, « elles auroient été en « danger d'être perdues et prises par les gens d'armes, « étant lors ès garnisons du pays. »

On faisait aussi garder les lieux où les récoltes étaient entassées; ainsi voyons-nous Jacques d'Orival, écuyer, et quatre personnes de sa compagnie, gardant l'hôtel de Vittefleu, « *pour le doubte des bri-* « *gands* qui couraient en pays, afin qu'ils ne se « logeassent en quel hôtel. »

Le danger étant permanent pour cette petite forteresse; Jehan Le Prevost en fut nommé capitaine, au traitement de 100 liv. par an, pris sur les revenus de l'abbaye.

Il n'y avait non plus aucune sûreté pour les particuliers qui se mettaient en voyage; aussi ne pouvait-on faire un pas hors la ville sans escorte; le régisseur de l'abbaye, dans ses courses à Vittefleur, à Saint-Valery et à Dieppe, était toujours accompagné d'archers français ou anglais. « Nous le trouvons « souvent en compagnie de Douchet de Herbou- « ville, écuyer, de Colin de Baunay, d'un var- « let et de quatre sergents; » une autre fois, de Guillaume Mahieu et Michaud Falaise, de Fécamp, « parce qu'on n'osoit passer par le *doubte des bri-* « *gands*. » On est tout surpris de voir des gentilshommes descendant aux fonctions de simples archers, pour escorter un régisseur d'abbaye, ce qui nous fait comprendre la misère et l'état précaire

dans lequel se trouvaient toutes les conditions de la société.

Jehan Cuillerier se fait encore accompagner, dans un voyage qu'il entreprend du côté d'Argences, par les anglais Kyghley et Jehan Ferrow; et, dans un autre qu'il fait à Caudebec, par Guillaume Mahieu, Cardot Delamare, Michaud Falaise, Guillaume Baillache, tous archers, et habitants de Fécamp. On peut juger, d'après ces précautions, que la puissance anglaise avait peu de vitalité en Normandie, puisqu'elle ne pouvait pourvoir au maintien de l'ordre, ce premier besoin des sociétés.

La misère était tellement grande parmi le peuple, que toutes les transactions particulières restaient sans effet, et que personne ne pouvait remplir ses engagements. Les Anglais, qui ne toléraient aucun retard dans le paiement des impôts et de leurs *gages*, étaient impitoyables envers les retardataires, qu'on amenait à Fécamp et renfermait dans les cachots de la forteresse et dans la tour nommée *de Babylone*. C'était encore Douchet d'Herbouville, écuyer, et plusieurs Anglais, en la compagnie du sergent de Fécamp, qui parcouraient les campagnes et étaient chargés de mettre ces ordres de rigueur à exécution.

Avec le système d'exaction que les Anglais avaient introduit, le malaise du peuple ne pouvait que s'accroître sur tous les points; ils vinrent encore y mettre le comble à Fécamp, en établissant un

impôt du dixième sur tous les biens de la communauté.

Ici recommencent les tribulations de Jean Cuillerier, qui, après des efforts inouïs, des voyages multipliés, ne pouvant fournir de suite une pareille somme, est mandé à Rouen devant le chancelier. Il a soin de se munir d'un fort à-compte, qu'il verse au lieutenant du capitaine de Rouen, Jehan Hompeley; mais, loin qu'on lui sache gré de son empressement, il est arrêté sans pitié et détenu prisonnier au *vieux châtel*, « duquel voyage ledit receveur, son clerc et « deux chevaux, vacquèrent pendant l'espace de « vingt-un jours. »

Les comptes relatifs à la dépense qu'occasionna cette détention portent plusieurs articles ainsi conçus : « Pour le geolage dudit receveur, payé au « maître portier du châtel, avec lequel il fut logé tout « le temps qu'il fut en prison, un écu d'or.

« D'autres sommes sont allouées : au portier du « châtel, pour laisser entrer et passer le clerc dudit « receveur, et ceux qui le visitaient en prison, et « pour des messagers envoyés de Rouen à Heudebou- « ville et à Fécamp, pour mander que ledit receveur « était en prison, et hâter l'envoi des deniers. »

Il paraît qu'ils ne se firent pas trop attendre, puisque Jean Cuillerier ne resta prisonnier que pendant vingt-un jours; l'impôt fut versé en totalité; nous en trouvons aux archives la quittance, signée

par le prieur de Saint-Lô, et par messire Guillaume Le Febvre, curé de Saint-Denis de Rouen.

Les revenus indirects de l'abbaye ne rendaient pas plus que les autres produits : ainsi, celui de la saison du hareng, ou *harangaison*, comme on l'appelait alors, ne fournissait aucun *avoir*, parce que « ledit *hable* (hâvre) de Fécamp coûtait plus à main-« tenir et à garder que le revenu ne valait. »

Ce produit, qui était du dixième de la vente du poisson, servait encore à payer les dépenses suivantes : « A dom Regnault Beaufils, célerier du couvent et « vicomte du port et hâble de Fécamp, pour la peine « d'avoir gouverné la dite vicomté, 16 liv. 13 s. 4 d. »

« Pour l'hôtel de la vicomté, depuis le quatrième « jour de novembre jusqu'au premier janvier, pendant « quel temps de la vente, il était occupé par divers « gens, tant mariniers que autres, avec le célerier, « son clerc Jehan Desfrenis, Dondel, Caron et autres « clercs vendeurs. Pour pain, cervoise (bière), chair, « bost (bois) à feu, chandelle, poisson et autres « nécessités, 12 liv. »

L'hôtel de la vicomté était alors le long et ancien bâtiment qui existe sur le quai de Fécamp, au sud-ouest du port, et qui doit disparaître par suite des travaux projetés sur ce point.

Quelqu'argent fut aussi dépensé pour retenir l'eau et nettoyer le port pendant les basses marées, « jus-« qu'à ce que le canal eût recommencé à besoigner. »

Les droits de la harangaison de Saint-Valery se percevaient de même au profit du monastère de Fécamp, et montaient à 20 liv. environ, année commune. Ce port ne possédait, dans ce temps, que cinq maîtres de nefs (bateaux) : Philipot Bonnard, Jehan Bénard, Michel d'Aoust, Robert Letellier, et Jehan d'Argences, « qui devaient une cer« taine portion de harengs, à cause de leurs équi« pages. »

Les mêmes dépenses qu'à Fécamp, se faisaient à l'hôtel de la vicomté de Saint-Valery, « pour le vicomte, « son clerc, plusieurs allant et survenant; pour pain, « cervoise, chair, poisson, chandelle, moutarde, « sel blanc, bost à feu, et autres choses nécessaires. »

Il fut aussi payé une certaine somme, dans le même port, « pour avoir renforcé et alongé l'épi, « et pour trois charretées de bois destinées à faire un « épi plus d'aval que n'était l'autre. »

Les autres produits étaient si minimes, qu'ils n'offraient que de bien faibles ressources : celui des sceaux et écritures était assigné au luminaire de l'église, et suffisait à peine. L'émolument du greffe de la justice temporelle, tant à Fécamp qu'à Vittefleur, se montait à 17 liv. 14 s. 7 den.

Le tabellionnage de Fécamp était donné pour ses gages, à Ricard Noflet, greffier de la juridiction, « pour faire les écritures touchant l'église, et fournir « le parchemin. »

Les exploits et amendes de la juridiction spirituelle avaient produit, en 1420, 30 liv. faibles, en forte monnaie 75 sols, somme que le sergent de l'épée avait charge de recueillir, pour faire entrer dans les coffres de l'abbaye.

Nous donnerons maintenant certains détails sur quelques parties du domaine non fieffé; détails qui intéresseront surtout les habitants de Fécamp, tant à cause des propriétés bien connues qui y sont mentionnées, que des noms de familles qui figurent dans la pièce d'où nous les extrayons.

La prévôté de Fécamp était louée à Gautier Galopin, au prix de 110 sols par an.

Les moulins à blé de cette ville étaient baillés à Jehan de la Marre et à Colin Hurel; les moulins à son à Guillaume Goetren, ainsi que la côte de Mer et celle *de la Vigne*.

Thomas Duvent occupait la ferme de Bondeville. La franche *nef d'Etretat* était louée 21 liv. par Jehan Galopin. Colin Beuzebost occupait la ferme du Quénoy.

La ferme de la Haye d'Etigues était louée à Jehan Blondel, au prix de 4 liv. par an; celle de Ganzeville à John Postel.

Celle du Pommier-de-la-Meule, à Pierre de Vattemare, 13 liv.

La ferme d'Etretat, par Robin du Mesnil, dit Barbelotin, 10 liv.

Et celle de Trémauville aux Aloinds, à Martin Vassal, 17 liv.

Nous ne prolongerons pas davantage ce genre de citations.

Les rapports de Jehan Falstolf avec les moines, étaient établis, de son côté, sur le pied de la plus haute supériorité ; jamais il ne traitait avec eux directement aucune affaire d'intérêt ou de police; c'était toujours par l'intermédiaire de l'anglais Guillaume Bourtheney, espèce de majordome attaché à sa personne, qu'avaient lieu toutes les communications relatives à la rentrée des impôts, soit en numéraire, soit en nature; et nul ne soutenait, avec plus de rigueur, les intérêts de son patron que Guillaume Bourtheney. Aussi les moines étaient tellement exaspérés contre lui, qu'il était devenu l'objet de leur haine; il en était de même du receveur, qu'ils accusaient, bien à tort, de mauvaise gestion, tandis qu'ils ne devaient s'en prendre qu'aux exigences des Anglais.

1422. Dans cette situation si déplorable, ils adressèrent au roi d'Angleterre, une requête présentée par Jehan d'Orival, Dom Richard, religieux, et Pierre Maniel, sénéchal; ils y exposaient que les charges du monastère de Fécamp étaient tellement excessives, qu'elles dépassaient, pour l'année 1420, les recettes de 4000 liv., « comme il appert par les quittances « représentées, et parce que Jehan Falstolf, capitaine

« de Fécamp, *prétendait que les revenus de l'église*
« *étaient suffisants pour supporter toutes les char-*
« *ges*, lesdits envoyés ont ordre de prouver le con-
« traire, et de dire et exposer à sa Majesté, que,
« pour la bonne administration de l'église de Fé-
« camp, il serait plus utile d'avoir un religieux qu'un
« séculier, lequel ne serait pas différent d'habit de
« profession et de culte, qui connaîtrait, mieux qu'un
« étranger, les mœurs et le langage des moines, les
« besoins et les ressources de la communauté [1]. »

Ils exposaient en même temps qu'ils avaient jeté leurs vues sur dom Philippe de Plumetot, un de leurs confrères, ami de Gui le Bouteiller, seigneur de la Roche-Guyon, et fort mal vu de leur abbé, à cause de cette liaison.

C'était un moyen de faire leur cour au roi d'Angleterre et d'en obtenir ce qu'ils demandaient, car on sait que Gui le Bouteiller, ancien commandant de Rouen, était accusé d'avoir vendu cette ville aux Anglais, et il ne pouvait y avoir rien de commun entre D'Estouteville et les protégés de ce transfuge.

Avant de se prononcer, le roi d'Angleterre envoya à Fécamp le chancelier de Normandie, Louis de Luxembourg, avec l'abbé de Saint-Pierre, pour prendre connaissance des sujets de plainte des religieux, des ressources de la communauté, et des

---

[1] Archives départementales ; *cartons de Fécamp.*

abus qu'il y avait à réformer. Cette vérification fut immédiatement suivie d'une ordonnance de Henri V[1], relative au receveur et à ses comptes, qu'il avait mis du retard à fournir. Le roi nommait Roger Mutel, vicomte de l'eau à Rouen, et Jacques d'Orléans, pour vérifier le tableau des recettes et dépenses présenté par ledit receveur, lequel se rendit, à cet effet, à Rouen, dans l'hôtel dudit Roger Mutel. Cette vérification eut lieu en présence de Jehan Bouesque, aumônier de l'abbaye, de Guillaume Etienne, chantre, et de Adam Onfroy, prieur de Saint-Gervais, tous religieux délégués par la communauté.

Il résulta de cette ordonnance le compte qui nous a fourni des matériaux si pittoresques, pour cette époque de l'histoire de Fécamp et du pays de Caux.

L'enquête dont nous venons de parler ne valut aucune diminution de charges au monastère de Fécamp ; mais il fut admis à passer, avec l'évêque de Durham, qui détenait une partie des biens de la communauté en Angleterre, un traité par lequel on l'indemnisa d'une minime portion de ses pertes. Jean, évêque de Chester, fut désigné en qualité de vicaire apostolique, pour diriger cette transaction[2].

Il y eut, dans le même temps, une ordination de moines, qui aurait passé inaperçue, sans un événe-

---

[1] Pièces justificatives, n° 3.

[2] Arch. départ. ; *cartons de Fécamp.*

ment qui peint bien le désordre de l'époque. On attendait, pour faire cette cérémonie, l'évêque d'Evreux, lorsqu'on reçut la nouvelle qu'il venait d'être tué à Paris, dans une sédition, soupçonné de tenir le parti des Armagnacs [1]. On fut obligé d'avoir recours au ministère de l'archevêque de Rouen.

L'abbé d'Estouteville, en dehors de toute intrigue politique, ne put jamais être gagné au parti anglais. On voulut le tenter par l'offre des riches revenus de son abbaye; il ne reçut jamais que 150 liv. en trois fois différentes, et encore les appliqua-t-il aux besoins de certains employés de son église. Il s'était retiré à Paris, où il fonda, avec son frère l'évêque d'Evreux, le collége de Lisieux, situé près de la montagne Sainte-Geneviève. Les moines du Bec prétendent qu'il y fit transporter les objets précieux enlevés par lui de leur monastère, lorsqu'il fut placé à la tête de celui de Fécamp.

Ce fut peu de temps après qu'eut lieu la mort de cet abbé. Son corps fut apporté à Fécamp et inhumé dans la nef de l'église abbatiale. Certes, si jamais cette ville recherchait, dans le passé, les grands hommes dont elle peut s'enorgueillir, les noms d'Estouteville et de Boissey devraient tenir une place honorable dans ses fastes; ils rappellent, en même

---

[1] *Gall. Christiana*, tom. II.

temps, la haine de l'étranger, la science, le patriotisme et la gloire.

GILLES DE DUREMONT, vingt-quatrième Abbé.

1423. Gilles de Duremont, d'abord abbé de Beaupré, ensuite de Bellebec, succéda à l'abbé d'Estouteville. Ce fut le premier abbé nommé sous l'influence anglaise; son élection souffrit quelques difficultés qu'il parvint à aplanir. Il prêta foi et hommage au roi d'Angleterre, à Paris, entre les mains du duc de Betford, régent du royaume, pendant la minorité de Henri VI, enfant que les Anglais avaient fait proclamer roi de France.

Le premier acte d'administration ecclésiastique de Gilles de Duremont, fut la confirmation des statuts de la confrérie de Saint-Farcy, établie dans l'église d'Életot. Il fit exécuter ensuite quelques travaux d'embellissement dans l'intérieur de la basilique, et enfermer, dans un tabernacle en pierre, le grès sur lequel on remarque l'empreinte du pied de l'ange, qui dut apparaître dans l'église lors de sa fondation. Ce petit monument gothique, placé d'abord derrière le grand autel, est maintenant à droite de la chapelle du *trépassement* de la Vierge [1].

Nous trouvons ici une pièce d'autant plus curieuse,

---

[1] *Trésor de Fécamp*, ms.

pour la localité, qu'elle fait connaître la qualité des offices qui existaient, à cette époque, à Fécamp; c'est une adjudication faite à Gosse, boucher, d'une place *d'état*, vide, au Vieux-Marché des Hallettes, pour 14 s. 6 d., au profit de la pitancerie et pleds d'héritage, tenus par Jehan Toutain, *lieutenant du bailli de Fécamp*, après les criées faites par Jehan le Vasseur, *sergent d'épée*, suivant la délibération du révérend père en Dieu, mons maître Gilles, abbé du moustier de Fécamp, et du consentement de damp Jehan de la Haulle, *pitancier*, Robin du Coudrai, *procureur général*, Jehan Durand et Raoul Biennens, *avocats et conseillers* de ladite église [1].

Tout le monde connaît le jugement inique porté contre Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans : cette jeune et noble fille, à peine âgée de dix-huit ans, indignée de la conduite des Anglais, marche à la tête de quelques compagnies, dont elle exalte le courage par sa valeur et sa résolution, et contribue à la victoire remportée devant Orléans, sur les ennemis de la France. 1431.

Ayant été faite prisonnière au siége de Compiègne, elle fut livrée, par le duc de Betford, à un tribunal ecclésiastique, et ensuite brûlée comme magicienne, hérétique et schismatique.

Gilles de Duremont fut un des juges de cet infâme

[1] Archives départementales; *cartons de Fécamp*.

tribunal qui condamna Jeanne d'Arc ; cependant, une circonstance de ce procès nous porte à croire que, s'il céda par faiblesse ou par ambition, il n'était pas du nombre de ces juges sans pudeur, qui se faisaient un jeu d'insulter à la victime. En effet, Nicolas de Houppeville, un des assesseurs, ayant élevé hautement la voix en faveur de l'accusée, en réclamant le renvoi de cette affaire à l'officialité de Rouen, dont elle relevait, les Anglais, qui remplissaient l'auditoire, voulurent l'enlever pour le transférer en Angleterre, et il ne dut son salut qu'à l'intervention de l'abbé de Fécamp, qui parvint, non sans peine, à le soustraire au danger.

Néanmoins, la malheureuse condescendance que Gilles de Duremont avait montrée aux volontés de ses protecteurs, lui valut de nombreuses faveurs qui arrivèrent presque aussitôt. Personnage important, par son génie d'intrigue et son dévoûment aux Anglais, il fut nommé du conseil de Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, et nous le voyons faire un voyage de Rouen à Paris, après le jugement de Jeanne d'Arc, en compagnie du roi d'Angleterre et du duc de Betford [1].

Nous rencontrons ici quelques documents qui nous mettent au fait de la manière dont la haute

---

[1] *Quittance de la Chambre des Comptes ;* ms. de la Bibliothèque du Roi.

justice était exercée, tant à Fécamp que dans les communes de sa dépendance : elle se divisait en deux juridictions, l'une spirituelle, dirigée par un officier de l'église, portant le nom de promoteur, l'autre temporelle, présidée par le lieutenant du bailli, ou le sénéchal.

Nous avons parcouru le registre des arrêts de l'officialité de Fécamp, pendant l'occupation anglaise; les nombreuses lacunes qu'il présente, la rédaction négligée et incohérente des actes qu'il relate, portent évidemment le cachet de cette époque de troubles et d'indécision gouvernementale. La majeure partie des arrêts sont relatifs à des dispenses de mariage; d'autres sont les contrats de mariage eux-mêmes, dans lesquels on stipule les droits et jusqu'à l'apport des époux, consistant quelquefois en douze sols de numéraire, deux ou trois moutons et des effets mobiliers de peu de valeur, qu'ils se laissent au dernier survivant.

Sur d'autres feuilles, on trouve des individus cités à comparaître devant des curés de la juridiction, par suite de querelles ou de rixes dans lesquelles ils figurent comme acteurs ou témoins. Ainsi, Isambart Etienne, et Robert Petit, de la paroisse de Blosseville, s'étant battus, sont *semons* devant M. le curé de Veules. Il en est de même à l'égard de Philippe Dyel, dit Grumet, écuyer de la paroisse du Mesnil, qui avait battu et *féru* sur la tête

Prosper de la Rue, de la paroisse de Saint-Martin de Veules.

Ce registre fait aussi mention des personnes trouvées mortes sur les grèves : l'officialité décide que Joly Dumouchel, recueilli sur le *hâble* de Fécamp, et n'ayant contre lui aucune sentence d'excommunication, sera inhumé à Saint-Nicolas, et *mis en terre bénite.*

Les testaments faits à l'église de Fécamp sont aussi enregistrés dans le même recueil ; nous citerons, entr'autres, celui de Robin Drouot, qui lègue au monastère 16 sols de rente, déduction faite des droits du fisc. On remarque, presqu'à la suite de cette pièce, un mémoire de réparations faites aux planchers et aux bancs de la cohue [1].

Les sentences de l'officialité sont brèves et expéditives, et presque toutes calquées sur cette formule : « Telle cause ayant été portée devant l'officialité « de Fécamp, le promoteur de la Cour, après en « avoir pris connaissance, condamne la partie citée « à payer telle somme. » Il y a de nombreuses affaires qui entraînent la peine d'excommunication, surtout contre des clercs et des gens d'église.

Les crimes ou délits qui avaient quelque gravité appartenaient à la juridiction temporelle et se trou-

[1] On appelait *Cohue* la salle d'audience ; elle portait ce nom à cause du bruit qu'y faisaient les plaideurs.

vaient dévolus au jugement du bailli ou du sénéchal. C'était pour les réprimer que s'élevait l'échafaud sur les places publiques.

L'échafaud du moyen-âge se voyait, à Fécamp, dans l'enceinte du marché actuel, et portait le nom de pilori. Le pilori était une grosse masse de bois qui tournait sur un des bouts de l'échafaud; on y attachait les criminels par les pieds et par les mains, et on leur faisait faire un certain nombre de tours, pour les montrer au peuple, que ce spectacle a toujours eu le privilége d'attirer. Cette punition était infamante, comme l'est, de nos jours, l'exposition sur la place publique.

Lorsque le crime commis entraînait la peine capitale, le patient était conduit du pilori à la potence, dressée sous la côte de Fécamp, près de la source qui porte encore à présent le nom de Fontaine du Gibet. Dans quelques circonstances même, quand on avait besoin d'effrayer la multitude par un spectacle qui frappât son imagination, la tête du coupable était séparée du tronc, et placée sur un *étemperche*, à la porte du marché, et l'on cramponnait son corps à un crochet de fer, dans l'endroit le plus fréquenté de la ville.

Le pilori paraît avoir joué un grand rôle sous la domination anglaise. L'ancienne machine étant tombée de vétusté, on fut obligé de la faire relever, et nous trouvons, sur les comptes de l'abbaye, une

somme accordée « pour la réparation du pilori de « Fécamp, qui cheu étoit; lequel, par ordonnance « de justice, fut réparé et mis *sus*, pour tourner et « mettre deux femmes, qui, pour leurs démérites, « y furent condamnées, ès assises dudit lieu de « Fécamp. »

Raoul De la Marre, forestier, délivre le bois nécessaire à cette réparation, et le prend dans la forêt des Hogues.

« A Jehan Houel, maréchal, pour la peine d'avoir « fait le piton de l'arbre dudit pilori, l'enel (l'anneau) « de la platine dudit piton, et l'enclume sur quoi il « tourne.

« Pour vin donné aux ouvriers et aux gens qui « aidèrent à redresser ledit pilori, par force, où « étoit présent le maître des œuvres de carpenterie « de l'abbaye. »

Le maître des œuvres, ou bourreau de la haute justice de Fécamp, était alors maître Rogon ; il lui est alloué, dans le même compte, 12 s. 6 d., *pour avoir tourné icelles femmes, par un jour de marché, au pilori*, et les autres gens de justice touchent 3 s. 1 den. pour ladite exécution.

Jehan Le Febvre, sergent de l'épée, à Vittefleur, reçoit aussi une gratification de 12 s. 6 d., pour sa « peine et salaire d'avoir poursuy deux femmes à « Saint-Valery-ès-Plains, qui pour larrechins étoient « accusées, et icelles avoir amenées dudit lieu ès pri-

« sons de Fécamp, en quoy il vacqua par deux « jours, lui troisième en sa compagnie. »

Jehan Le Febvre et maître Rogon eurent des fonctions fort actives pendant cette époque où les *brigands*, comme le pouvoir d'alors les appelait, parcouraient en tout sens les campagnes. Ce nom seul eut le privilége de faire bien des victimes, car nous savons que les oppresseurs de la Normandie le donnaient à tous les Français de cœur et d'indépendance, qui préféraient mourir les armes à la main, en défendant leur pays, que de se soumettre au joug abhorré des conquérants.

Les juridictions diverses qui couvraient la France donnaient journellement lieu à une foule de discussions, dont l'attribution de compétence était l'objet.

Ainsi, comme nous l'avons remarqué, il fallut une décision royale pour faire rendre, à l'officialité de Fécamp, des faux monnayeurs de sa juridiction, que retenait le bailli de Caux.

Les clercs de Montivilliers avaient mis en prison un clerc de Fécamp, accusé d'avoir proféré des injures; son procès ne pouvait être fait que par l'official dont il dépendait. Les élus de Montivilliers ne voulant pas rendre leur prisonnier, l'abbé de Fécamp s'adressa au roi et obtint des lettres patentes par lesquelles cette restitution fut ordonnée, *pour conserver intacts les droits, usages, libertés et franchises du monastère de Fécamp.*

Des difficultés plus graves étaient souvent remises au jugement de l'autorité supérieure, lorsque les casuistes intervenaient avec leur code et réclamaient, pour leur tribunal, des prévenus que la loi civile atteignait. Ce code était, du reste, à l'usage des deux autorités, selon qu'il servait leur haine, leurs passions ou leur politique.

Voici un exemple de ces positions embarrassantes dont on ne sortit que par l'entremise de l'abbé de Fécamp, en sa qualité de membre du conseil de l'archevêque de Rouen.

Un nommé Jehan Dandin, épicier à Rouen, avait été mis dans les prisons de cette ville pour avoir fait *chevaucher l'âne*, c'est-à-dire pour s'être promené assis, à reculons, sur un âne, et avoir ainsi ameuté la foule devant la porte d'une de ses voisines, accusée, dans le quartier, de battre habituellement son mari.

La plaisanterie de Jehan Dandin avait, certes, un but très moral; mais les Anglais, qui craignaient toujours des soulèvements, et ne souffraient, sous aucun prétexte, qu'on s'avisât d'ameuter la foule, commencèrent par le mettre en prison.

Le tribunal ecclésiastique somma tout aussitôt le procureur du roi de lui rendre ledit Dandin, prétendant qu'il était clerc, portant habit et tonsure.

Les Anglais, qui voulaient la punition du coupable, et ne pouvaient rien opposer à cet argument

conforme aux lois de l'époque, trouvèrent, dans le Code ecclésiastique même, un prétexte pour le retenir.

« Nonobstant, disait leur sénéchal, que icelui « Dandin ait eu couronne, et que, au temps de sa « prise, fut en habit et tonsuré, il ne devoit jouir du « privilége de clerc, car il étoit *bigame*, vu qu'il « étoit marié à une femme, laquelle avoit été cor- « rompue au devant dudit mariage, et, dans brief « temps après, avoit eu un enfant d'autre personne « que de son dit mari, qui en avoit eu connoissance « et avoit pris argent pour la défloration d'icelle. »

En effet, cette circonstance, prévue par les casuistes, porte le nom de bigamie dans leurs codes.

« Bigame! s'écriait le promoteur de l'église, Jehan « Dandin n'est pas bigame; car sa femme étoit une « jeune fille qui, oncques, n'avoit été mariée qu'au « dit Dandin, qui l'avoit prise créant, comme il dit, « qu'elle fust bonne et vraie pucelle; et si, après ledit « mariage, elle avoit eu enfant au devant du temps « dû, ce n'étoit chose qui dut empêcher la restitution « dudit Dandin, portant habit et tonsure [1]. »

Le crédit de l'abbé de Fécamp auprès des Anglais, et son intervention, comme nous l'avons dit, terminèrent ces graves et singuliers débats : on convint de mettre Dandin en liberté, vu sa longue captivité,

---

[1] Arch. départ.; *cartons de l'Off. de Rouen.*

sans préjudice des droits de l'une et l'autre juridiction.

Les années 1434 et 1435 furent marquées par des luttes continuelles entre les partisans du roi de France et ceux du roi d'Angleterre. Le maréchal de Rieux commenca par s'emparer de Dieppe, ce qui consterna les Anglais, dont les forces allaient en diminuant dans le pays de Caux. L'armée du maréchal, au contraire, se recruta de vaillants hommes d'armes, tels que Chabannes, Blanchefort, La Hyre, d'Estouteville, et le célèbre Dumarets de Dieppe. Quatre mille paysans du pays de Caux, de ceux auxquels les Anglais donnaient le nom de brigands, fatigués du joug tyrannique de l'étranger, se réunirent sous le commandement d'un chef qu'ils avaient élu, et vinrent aussi se joindre aux vainqueurs de Dieppe[1]. Tous promirent au maréchal de le seconder de tout leur pouvoir, s'il voulait marcher contre les Anglais. La résolution fut unanime, et l'armée française vint camper sur les hauteurs de Fécamp.

En présence d'une force si imposante et surtout si animée par la vengeance, il y eut une délibération, présidée par le seigneur de Malleville, qui avait remplacé Jehan Falstolf, en qualité de capitaine de Fécamp; on convint de remettre la place; et, comme l'abbé de Duremont avait mille motifs de

---

[1] Monstrelet, *Chron.*

craindre le ressentiment des Français, il insista pour faire ajouter à la capitulation que les vainqueurs demeureraient paisibles dans la ville, et respecteraient les biens du monastère. La place fut aussitôt remise, et Valmont, les Loges, Montivilliers, Harfleur, Graville, le Bec-Crépin, Tancarville, ouvrirent leurs portes aux victorieux paysans du maréchal de Rieux.

Les Français s'emparèrent, dans Fécamp, de quelques navires anglais, et permirent aux étrangers non militaires, de se retirer où bon leur semblerait; quant aux gens d'armes et soudoyers, il existe des lettres du roi d'Angleterre faisant une restitution d'argent pour le rachat des personnes qui avaient été prises gardant les forts et l'abbaye de Fécamp [1]. Jehan d'Estouteville fut nommé gouverneur de la place; elle ne pouvait tomber en des mains plus fidèles [2] !

Les succès de l'armée française, dans le pays de Caux, furent de courte durée, car les Anglais revinrent en force mettre le siége devant la forteresse de Fécamp, qui fut obligée de se rendre après trois mois de blocus et d'attaques successives [3]. 1437.

L'armée ennemie remporta aussi d'autres avantages aux environs de Rouen, sur un parti de Fran-

---

[1] Archives départementales ; *cartons de Fécamp.*

[2] Monstrelet, vol. II de ses Chroniques.

[3] Monstrelet, volume III, page 15 B.

çais ; mais la joie qu'elle en éprouva fut tempérée par une nouvelle qui lui était contraire. Fécamp venait d'être repris par la garnison qui en avait été expulsée. D'Estouteville avait paru se diriger sur Dieppe, et, par une habile contre-marche, était venu de nuit se cacher dans les bois de Valmont. Lorsque le gros de l'armée anglaise fut parti, il tomba sur la faible garnison qui gardait les forts de Fécamp, et qui se trouva surprise, car elle était sans crainte et sans défiance. Ainsi, les habitants de la ville, qui s'étaient couchés le soir soumis au roi d'Angleterre, se réveillèrent, à leur grand étonnement, sujets du roi de France.

A la même époque, Charles VII faisait son entrée à Paris après en avoir chassé les Anglais, dont le pouvoir était tout-à-fait sur son déclin. Ils avaient tellement eux-mêmes le sentiment de leur impuissance, qu'ils provoquèrent plusieurs réunions pour traiter de la paix. L'abbé de Fécamp, et d'autres conseillers du Roi, sont mandés à Bayeux pour la tenue des états où doivent s'agiter de grandes questions concernant les intérêts de l'Angleterre ; il existe des quittances provenant de la Chambre des comptes, qui établissent que Gilles de Duremont touchait six livres par jour à titre d'indemnité pendant ce voyage. L'année suivante, le roi d'Angleterre, prenant toujours le titre de roi de France, fait savoir à Thomas Leblond, trésorier des finances

de Normandie, qu'il accorde à Gilles de Duremont son conseiller, une pension de 800 livres par an, pour ses bons et loyaux services.

Les états tenus à Bayeux n'avancèrent pas beaucoup, à ce qu'il paraît, les affaires du roi d'Angleterre, car l'abbé de Fécamp fait immédiatement un voyage à Calais, « pour être et assister à la conven- « tion qui est ordonnée, ès marches dudit lieu, « pour le bien de la paix générale. » Nous croyons devoir donner l'itinéraire de ce voyage, qui a duré 33 jours, et y joindre la note des dépenses qu'il a occasionnées.

« Payé, dit Gilles de Duremont, 15 liv. 11 sous « 6 den., à un guide pour nous avoir convoyé au- « dit lieu de Calais, depuis Giberoy jusqu'à Poix. »

« 16 liv. 6 den., à deux poursuivants de M. le « comte de Ligni, qui nous convoyèrent de Rouen « jusqu'à Séquigny. »

« 39 liv., à deux poursuivants d'Abbeville, qui « nous convoyèrent, à notre retour, dudit lieu « d'Abbeville jusqu'à Neufchâtel-de-Lincourt. »

« 7 liv. 10 sous, à trois hommes d'armes et à « dix archers, de la garnison de Neufchâtel, qui « nous convoyèrent jusqu'à Rouen [1]. »

On voit quelle était, à cette époque, la manière

---

[1] Ms. de la Bibliothèque du Roi. *Fœdera, Conventiones, Litteræ.*

de voyager, dans le cœur de la France, d'un ministre plénipotentiaire et conseiller d'état.

L'abbé de Fécamp reçut, l'année suivante, une preuve de haute confiance de la part de Louis de Luxembourg, qui le nomma son exécuteur testamentaire. Gilles de Duremont et l'évêque de Meaux furent chargés de distribuer, à leur volonté, les biens dont le prélat n'aurait pas disposé à sa mort; il est probable qu'il en revint quelque chose au monastère de Fécamp. L'église de Rouen, elle, ne recueillit qu'un bréviaire de la succession de son archevêque.

En remettant son testament à Gilles de Duremont, Louis de Luxembourg y joignit la nomination de cet abbé au poste d'évêque de Coutances, qu'il venait d'obtenir du roi d'Angleterre. Philibert de Montjeu, son prédécesseur, était un des juges de Jeanne d'Arc, qui avaient hautement désapprouvé sa condamnation; il avait quitté son siége, depuis quelques années, pour se retirer à Prague, où il venait de mourir. Gilles de Duremont, plus souple et plus dévoué à l'Angleterrre, devait remplacer l'évêque, qui n'avait pas montré la même condescendance à l'étranger.

L'armée anglaise, conduite par le duc de Sommerset, se présenta de nouveau devant Harfleur, en 1440; la ville fut obligée de se rendre, n'ayant pas été suffisamment secourue; il est probable que Fé-

camp subit le même sort, puisque nous le trouvons occupé, à la même époque, par les Anglais.

JEAN DE LA HAULLE, vingt-cinquième abbé.

Jean de la Haulle, troisième du nom, est élu 25[e] abbé de Fécamp, en remplacement de Gilles de Duremont.

La ville de Fécamp, avons-nous dit, devait être occupée de nouveau par les Anglais, et peut-être est-ce à cet état de chose que le monastère dut sa conservation; plus heureux que beaucoup d'autres qui servaient continuellement de refuge et de lieu d'étape aux hommes de guerre et à leurs chevaux, et qui avaient fini par être abandonnés; car les religieux ne pouvaient suffire à la dépense et au pillage, suites naturelles d'un pareil désordre.

Lorsque l'abbé Pierre le Boucher revint, en 1441, à son monastère de Saint-Martin près Pontoise, après neuf ans de captivité que lui avaient fait subir les Anglais, il n'y trouva « ne denier, ne maille, ne pain, « ne vin, ne quelque chose au monde pour vivre, « ne pour gens, ne pour bête, ains trouva pleins de « fiens l'église et le cloître. »

Le mauvais état des affaires du roi d'Angleterre amenant journellement des défections dans son parti, plusieurs habitants de Fécamp quittèrent furtivement leurs foyers, pour rejoindre les troupes du roi

de France. Trois d'entr'eux furent pris par un détachement d'archers anglais, et conduits à Caudebec, où ils furent mis en jugement et pendus; le maître des hautes œuvres de cette juridiction, reçut, pour son salaire, 18 sous 6 den., par ordonnance du bailli de Caux, à raison de 5 sous par homme et de 3 sous 6 den., pour les cordes et les gants qui avaient servi pour faire l'exécution[1]. L'autorité anglaise fit vendre les maisons et fiefs des fugitifs de Fécamp, et les acquéreurs furent tenus de payer les redevances dont ces biens étaient grevés, au profit du monastère.

Durant cette période du régime anglais, l'état matériel des campagnes ne s'était pas, à coup sûr, amélioré; la culture était dans un tel état d'abandon, que les religieux se trouvaient dans la nécessité de faire valoir eux-mêmes leurs terres, et encore manquaient-ils de moyens pour recueillir un peu de fruit de leur travail. La race des bestiaux avait presqu'entièrement disparu des environs de Fécamp; il était même difficile de s'y procurer quelques bêtes de travail, si l'on en juge d'après la lettre ou cédule suivante, adressée par l'abbé Jean, à Raoul le Danois, prêtre et receveur des deniers de Quétehou:

« Cher et bon ami, nous vous mandons expressé-
« ment que vous envoyez, par Jehan Sommerset,

---

[1] Mss. de la Bibl. roy.; *cartons de Caudebec.*

« anglais, porteur de cette cédule, cinq bons ani-
« maulx pour tirer à la cherrue, de trois ans ou de
« trois à quatre ans le plus vieux, et de telle sorte,
« comme le dit Sommerset les saura bien choisir,
« et si délivrer, au dit Sommerset, 20 sous tour-
« nois pour faire ses dépends, et par nous rendant
« cette présente cédule avec quittance dudit Som-
« merset, passée devant un tabellion, nous vous
« allouerons ce que les animaulx aurons cousté,
« avec les vingt sous de susdit, et que en ce n'ait
« point de faute, et vous recebvoir ce que les ani-
« maulx, de susdit, auront cousté, sur écrit quit-
« tancé de vous [1]. »

L'occupation anglaise dura encore plusieurs années à Fécamp, et tout porte à croire qu'elle commençait à peser aux habitants, car les soudoyers qui gardaient la forteresse étant en petit nombre, on en donna secrètement avis aux Français de la garnison de Dieppe; ceux-ci firent marcher aussitôt, sous la conduite du célèbre Dumarets, cinq compagnies bourgeoises qui s'emparèrent, par escalade, des forts de Fécamp, firent prisonniers les Anglais qui avaient mission de les garder. Peu d'heures après cette surprise, on vit entrer dans le port un fort navire, venant d'Angleterre, et portant quatre-vingt-dix-sept

---

[1] Archives dép.; *cartons de Fécamp.*

Anglais envoyés pour renforcer la garnison de Fécamp. Comme ces nouveaux venus ignoraient complètement ce qui venait d'arriver, les habitants se gardèrent bien de les instruire, et les laissèrent librement débarquer et entrer dans la forteresse. Qu'on juge de leur étonnement, quand ils ne retrouvèrent plus leurs compatriotes, et qu'ils se virent, au contraire, prisonniers des Français!

Toutes les villes fortifiées de la Basse-Normandie furent successivement reprises à cette époque. Rouen même fut obligé de capituler, et la chute de cette place entraîna la reddition de Caudebec, Tancarville et Montivilliers. La garnison d'Harfleur, seule, ne voulait pas se rendre; Charles VII fit avancer son armée devant cette ville, et profita de quelques jours de loisirs pour visiter Montivilliers, Fécamp et Valmont, et pourvoir à la nomination de commandants pour ces trois places.

Ainsi se termina ce drame de trente années, fruit amer des discordes civiles de nos pères; il n'y a pas, dans le pays de Caux et dans toute la Normandie, un habitant des campagnes qui ne vous rapporte un fait appartenant à l'époque anglaise; on ne rencontre pas un camp abondonné, une vieille tour, un retranchement quelconque, qu'il ne l'attribue aux Anglais, tant les maux que rappellent ces restes sont encore présents à l'imagination de tous.

Ce fut une erreur de croire à la possibilité de réu-

nir ces deux races dans un intérêt commun; aucun Normand de quelque valeur ne put jamais s'habituer à voir s'établir à son foyer, à titre de conquérant, les fils de ces anciens Anglo-Saxons que ses pères avaient vaincus et dépouillés; et ceux-ci, s'apercevant de la haine qu'on leur portait, la rendaient de tout cœur aux Normands; c'était une inimitié réciproque que le temps n'a pas adoucie, et qui, probablement, n'aura d'autre terme que le terme du monde.

Les Anglais tentèrent quelques améliorations administratives, et rien ne leur réussit, parce qu'ils étaient étrangers, et qu'à ce titre leurs actes n'inspiraient que défiance et mépris. Ils ne furent pas plus heureux du côté de l'agriculture, qui était presqu'entièrement négligée et subvenait à peine aux besoins du moment; ils implantèrent, cependant, sur beaucoup de points de la Normandie, une grande quantité de vignes, qu'ils firent venir de l'Aquitaine, et le petit vin blanc d'Argences, connu sous le nom de vin *Huet*, dont les moines de Fécamp faisaient une abondante récolte, n'avait pas une autre origine.

On vit donc, avec la plus grande joie, les étrangers quitter nos villes et nos campagnes; le peuple resta impassible et froid, et ne se porta, contr'eux, à aucun excès; mais sa malédiction les accompagna jusque sur leurs vaisseaux; et, de cette attitude énergique et calme, les Anglais durent tirer la conséquence

que c'en était fait de leur domination en Normandie, et qu'aucun d'eux n'en foulerait désormais le sol, que comme hôte ou prisonnier.

FÉCAMP

JUSQU'AUX PREMIERS TROUBLES POUR LA RELIGION.

Immédiatement après l'expulsion des étrangers, Jehan de la Haulle fut appelé à Rouen, pour prêter serment de fidélité à Charles VII; il obtint de ce prince, par un acte daté du Montbason, du sel en franchise pour les habitants de Fécamp, à raison des maux que la guerre avait occasionnés à leur ville; il en fut accordé deux muids par an pour l'usage du monastère [1].

1453. Les églises de Fécamp et des environs, ayant beaucoup souffert de la présence des Anglais, le pape ordonna une levée de décimes pour les faire réparer. Des particuliers s'empressèrent de concourir à cette œuvre de piété, aussitôt que les temps furent devenus meilleurs : maître Jehan Bénard, prêtre, donna à l'église de Sainte-Croix, une partie du clos de la Couture, assis sur les paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Étienne; et Jérôme Gosse

[1] Collection Brequigni, ms. de la Bibliothèque du Roi.

offrit, à l'église de Saint-Ouen, une maison et un jardin, situés dans cette paroisse, le long du cours de la Voûte.

D'un autre côté, l'abbé acheta, moyennant vingt sols de rente, une masure située sur les fossés du fort, laquelle appartenait au sieur de Bérigny, au droit de sa femme, fille de Nicolas Maufils, qui en avait précédemment fait l'acquisition [1].

Guillaume d'Estouteville, fils de l'ancien gouverneur de Fécamp, fut nommé cardinal et archevêque de Rouen; c'est en cette dernière qualité qu'il vint à Fécamp, et qu'il fut reçu avec distinction dans cette place, défendue par ses ancêtres avec tant de gloire et de persévérance; en quittant ce monastère, il remit aux moines un acte par lequel il les reconnaissait exempts de sa juridiction.

Un événement imprévu vint de nouveau porter la désolation parmi les religieux : au moment où ils s'occupaient de remédier aux désastres passés, un orage, formé dans le nord-ouest [2], traversa la mer, s'étendit sur Fécamp, et la foudre, éclatant sur le clocher de l'abbaye, le mit tout en feu. La tour, à cette époque, était surmontée d'une flèche en bois, qui s'embrasa tellement, que les cloches en furent fondues et réduites en un bloc de métal. 1460.

---

[1] Arch. départ.; *cartons de Fécamp.*

[2] *Chron.* de Monstrelet; *Trésor de Fécamp*, ms

Des troubles survinrent l'année suivante en Angleterre, entre les partisans de Henri VI et du prince Édouard, qui prétendait au trône; Charles VII permit aux Anglais, du parti de Henri, de s'établir en France. On revit, alors, à Fécamp, plusieurs familles étrangères qui avaient habité cette ville durant l'occupation.

Charles VII mourut en 1461, et Louis XI, qui lui succédait, appela presque immédiatement Jehan de la Haulle dans ses conseils. Cet abbé, après avoir assisté aux funérailles du roi défunt, revint à Fécamp, où il s'occupa de la reconstruction du clocher de l'abbaye et de diverses réparations indispensables.

Le gouvernement des Anglais ayant été tout-à-fait militaire, le despotisme avait remplacé les formes de la justice, dont le sanctuaire même avait été envahi : la grande pièce où se tenait la *Cohue*, ou Tribunal de l'abbé, ayant servi d'écurie, sous le régime de la conquête, les bancs, la table, et jusqu'au siége du juge, tout avait été irrévérencieusement *ars*, sans respect pour vénérable et discrète personne messire Heldos, official de Fécamp.

Un jour de l'année 1462, il fut publié à son de trompe, dans toutes les rues de la ville, que monseigneur l'abbé avait une communication essentielle à faire aux habitants, manants, et à tous les justi-

ciables du monastère; le peuple se réunit dans la grande salle où se tenaient les plaids, et maître Robert Heldos, official, entra en séance, accompagné de maître Nicolas Pintel, prieur claustral, de maître Richard Hobe, curé d'Argences, de Jéhan Désert, chantre, et autres personnages, prêtres, notaires, tabellions, témoins publics, sommés d'être présents.

Là, en présence d'un nombreux auditoire, et après avoir réclamé le plus profond silence, maître Robert Heldos fit lecture d'un réglement concernant les formes à suivre dans les procédures. L'analyse de cette pièce donnera une idée des abus qui régnaient alors dans la haute justice abbatiale de Fécamp.

D'abord, dans son préambule, l'abbé se plaint des entraves que les avocats apportent dans les affaires, pour les prolonger au-delà des bornes; il se propose, à ce sujet, d'imposer un frein salutaire à la fureur des procès, souvent éternisés par l'incurie des postulants et la rapacité de leurs conseils.

Les citations seront remises en ville et dans la banlieue, par l'appariteur de la cour, et, au-delà de la banlieue, par les curés des villages soumis à la juridiction de l'abbaye.

Les citations devront être remises, à la personne appelée, sept heures avant le jugement, si elle demeure en ville; on aura deux jours, si elle est éloi-

gnée de cinq lieues ; quatre jours, pour dix lieues ; ainsi de suite, selon les distances.

A neuf heures du matin, l'official doit être sur son siége ; et, si les personnes citées sont absentes, elles seront réputées contumaces.

Si ces contumaces sont des clercs, leur nom sera inscrit sur le registre des excommunications, à dix heures du matin ; et, s'ils ne paraissent pas, ils seront condamnés à l'amende et excommuniés.

Personne ne pourra être relevé de l'excommunication, s'il ne paie l'amende et s'il ne demande humblement l'absolution.

Si quelqu'un des avocats, des procureurs, des notaires ou des plaideurs s'emportait en injures contre le juge, il paierait 5 sous pour la première fois, 10 sous pour la seconde, 15 pour la troisième ; le tout applicable à l'achat d'un luminaire pour l'église.

Si ce sont des clercs qui troublent la juridiction ecclésiastique, ils subiront les peines de droit, et l'official pourra les faire retenir dans les prisons de l'abbaye.

Les assistants écoutèrent ce qui précède avec un intérêt qui ne fit que s'accroître, lorsqu'on arriva au chapitre concernant les procureurs, les notaires et les avocats, qui, à ce qu'il paraît, n'étaient pas en butte à moins de préventions, dans ce temps-là, qu'ils ne le sont de nos jours ; on en jugera par les articles suivants :

Le juge devra, autant que possible, abréger les procédures, en repoussant les incidents, les appellations, les débats sans fin des avocats, des procureurs et des notaires, et diminuer la multitude des témoins.

Il paraît qu'au détriment des plaideurs qui gagnaient leurs procès, des avocats de la cour trafiquaient de faux arrêts, et délivraient des expéditions donnant gain de cause à qui les payait davantage; pour remédier à cet abus, il est établi, près la cour, un notaire juré, ayant la confiance des parties, lequel transcrira tous les actes relatifs aux jugements.

Comme on avait aussi à se défier des hommes de loi, qui se faisaient payer des honoraires excessifs, le même réglement décide que les avocats, tant pour leur salaire que pour leur signature apposée aux actes, ne pourront élever leurs taxations au-delà de 18 deniers tournois.

Le procureur aura 9 deniers par jour, et le notaire moitié des émoluments produits par le sceau du tribunal.

Enfin, pour recevoir un avocat à la haute cour ecclésiastique de Fécamp, on exigera que le postulant prête serment d'exécuter fidèlement les réglements; qu'il les étudie *pendant deux mois*, avant de subir l'examen de l'official; et il ne sera admis que s'il fait preuve de connaissances suffisantes.

Après la lecture de ce nouveau mode de procédure,

dont nous omettons la majeure partie des articles qui figureraient avec distinction dans nos Codes actuels, l'official déclara la séance levée; les assistants se retirèrent pleins d'espoir dans la justice de l'abbé, et en lançant plus d'une épigramme contre les gens de loi.

Marius Dauphin, clerc de Séez, maître ès arts, bachelier ès lettres, licencié en droit canonique, notaire de l'autorité apostolique, secrétaire de l'abbé Jehan, eut soin de faire faire plusieurs copies de ce nouveau Code, qui furent affichées dans les lieux dépendants de la juridiction du monastère [1].

L'abbé Jehan de la Haulle avait, ce semble, une vocation décidée pour les réglements; car, le 16 mai 1463, nous le voyons, conjointement avec l'évêque Thomas Bazin, fondateur du collége de Lisieux, à Paris, s'occuper de statuts pour l'administration de ce nouvel établissement.

Enfin, cet abbé, profitant de la haute position qu'il occupe près du monarque, adresse à Louis XI, tant en son nom qu'en celui de ses religieux, une requête pour lui demander l'amortissement d'une propriété de son monastère, sise à Rouen, comprenant une maison et deux acres de jardins, bornés d'un côté par les murs de la ville, et par la rue qui mène de Saint-Pierre-le-Portier aux Jacobins; d'un

---

[1] Cartulaire de Fécamp.

autre, par l'enceinte des Jacobins, et par le cimetière de Saint-Pierre-le-Portier. Louis XI accorde cette faveur pour « subvenir, dit-il, et aider les « moines en leurs affaires, et afin qu'ils soient toujours « plus enclins à prier Dieu pour le salut et prospérité « de nous et de nos successeurs [1]. »

Robert d'Estouteville et de Valmont, prévôt de 1465.
Paris du temps de Charles VII, destitué à l'avénement de Louis XI, est réintégré dans ses fonctions par l'entremise de Jehan de la Haulle. C'est un des personnages importants du roman de M. Victor Hugo, sur Notre-Dame de Paris. On est fâché de voir Robert d'Estouteville occuper un emploi qui le soumettait entièrement aux caprices de Louis XI, et le rendait l'instrument involontaire des implacables vengeances de ce roi.

L'abbé Jehan de la Haulle décéda dans le mois de novembre 1467, et fut inhumé à Fécamp, devant le crucifix de la nef.

JEAN BALUE, vingt-sixième Abbé.

Jean Balue, évêque d'Evreux et cardinal, succéda à l'abbé De la Haulle; et, dans le même temps, Jean Delaitre, moine de Fécamp, fut appelé au gou-

---

[1] *Trésor des Chartes*, reg. 202, pièce 109.

vernement de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont.

Jean Balue, fils d'un tailleur de Poitiers, était d'une ignorance peu commune, mais d'une impudence et d'une audace à tout entreprendre ; il s'était élevé aux premières dignités de l'église, à force de souplesses et de fourberies. Nous le voyons successivement confident, aumônier de Louis XI, intendant de ses finances, membre de son conseil secret. Nous le trouvons plusieurs fois à l'hôtel de ville, transmettant les ordres du roi[1], et se faisant admettre, avec ce dernier, dans la confrérie des bourgeois de Paris; à l'armée, il passe des revues de troupes, en rochet et en camail, ce qui fait dire, par le comte de Dammartin, à Louis XI: « Permettez, « Sire, que j'aille à Evreux faire l'examen des clercs « et donner des ordres, car voilà l'évêque qui est « occupé à passer en revue des gens de guerre. » Il devint ensuite l'adversaire le plus prononcé de la pragmatique-sanction, mesure prise par Charles VII pour retenir l'argent de France, qui passait en abondance dans les mains du pape.

Les services rendus à la cour de Rome, par Jean Balue, lui valurent d'être nommé successivement aux évêchés d'Evreux et d'Amiens, de parvenir au

---

[1] *Chron.* de Monstrelet, ann. 1464.

cardinalat, et enfin d'être placé à la tête du monastère de Fécamp, qu'il fit administrer, tant au spirituel qu'au temporel, par un vicaire général, du nom de frère Nicolas, prêtre et maître en théologie.

L'esprit brouillon et intrigant de Jean Balue l'ayant porté à trahir son maître, il fut arrêté, en 1469, et retenu prisonnier d'État. Ses biens furent confisqués au profit du roi, et son mobilier distribué à des gens de la cour.

« Sa vaisselle d'argent fut vendue, et l'argent baillé « au trésorier des guerres pour les affaires du roi; « sa tapisserie fut donnée à Tanneguy Duchâtel, « gouverneur de Roussillon, et sa librairie à maître « Pierre d'Oriolles, et un beau drap d'or, tout entier, « contenant vingt-quatre aunes et un quart, qui bien « valoit douze cents écus, et certaines quantités de « martres zibelines, et une pièce d'écarlate de « Florence, furent baillées et délivrées à M. de Crus-« sol; et ses robes et un peu de ménage furent vendus « pour payer les frais des officiers et commissaires « qui avoient vaqué à faire ledit inventaire. »

Il est à remarquer que ceux qui se partageaient ainsi les dépouilles de Jean Balue, étaient précisément les commissaires désignés par le roi pour instruire son procès.

Le monastère de Fécamp était toujours administré par un simple prêtre, au nom de son abbé titulaire, lorsque Louis XI conçut le projet de le faire gou-

verner par un ecclésiastique d'un rang plus élevé. Il proposa, à cet effet, au pape, Jean de Gonzalès, archevêque de Séville. Sixte IV, qui avait désapprouvé l'arrestation du cardinal-abbé, ne se pressant pas d'accéder aux vœux du roi, celui-ci écrivit jusqu'à trois fois, et reçut enfin le bref qu'il désirait, en faveur de son protégé [1].

Pierre Gonzalès prit possession du monastère qu'on venait de lui remettre, en 1476, et s'obligea de faire une pension à l'abbé Jean, sur les revenus de l'église de Siguenza. Louis XI, passant par Fécamp, pour se rendre à Dieppe, se trouva à l'installation du nouvel abbé; et, pour donner suite au plan qu'il avait formé d'affaiblir le pouvoir féodal en France, en lui ôtant tous ses refuges et moyens de résistance, il défendit aux moines de réparer les murs de leur forteresse. Pareille défense fut adressée, de sa part, par l'évêque de Bayeux, aux habitants de Montivilliers [2].

Les moines, profitant de cette royale politique qui leur permettait d'agrandir leur enceinte aux dépens de la forteresse, commencèrent par s'étendre du côté du Nord; ils s'emparèrent presqu'aussitôt des fossés du château, firent exécuter de grands mouvements de terre, tracèrent des jardins qu'ils

---

[1] *Gallia christ.*, tom. II.

[2] *Gall. christ.*, ibid.

entourèrent d'un nouveau mur d'enceinte, muni de créneaux; cette muraille existe encore dans toutes ses parties, du côté de Saint-Etienne.

En 1476, la lèpre faisait toujours ses ravages dans le pays de Caux, car nous voyons l'official de Fécamp faire admettre un homme atteint de cette maladie, dans la léproserie du monastère.

Le roi Charles VIII venait de monter sur le trône 1490.
de France, à la place de Louis XI; ce prince, voulant tenir ses frontières en garde contre les attaques des Anglais, donna commission à son chambellan et maître d'hôtel, de visiter et faire réparer les fortifications situées sur le bord de la mer, dans le pays de Caux, et de faire contribuer à cette dépense tous les habitants, jusqu'à trois lieues du rivage; il en excepta cependant les gens d'église, *sauf l'abbaye de Fécamp*, qui avait des droits le long des côtes, et qui devait, par conséquent, contribuer à raison des domaines et des places qu'elle possédait sur la rive. Charles suivait une marche plus prévoyante que son père, vis-à-vis de l'étranger; par suite des ordres positifs de ce roi, la forteresse de Fécamp fut réparée et mise en état de défense.

Le service militaire fut, de nouveau, exigé des hommes de l'abbaye, avec beaucoup d'exactitude et de sévérité : ainsi, voyons-nous plusieurs habitants de Fécamp, qui, pour avoir refusé de faire le guet

aux portes des forts et du monastère, sont condamnés, par l'official, à payer six deniers d'amende, sur la réquisition de Nicolas Thibout, sergent des bourgeois[1].

L'abbé Jean Balue sortit de prison en 1481, et rentra dans la possession des biens de son monastère; il se retira en Italie, où il acquit, par de nouvelles intrigues, beaucoup de crédit auprès du saint Siége. Le pape Sixte IV lui donna plusieurs missions qui lui procurèrent l'occasion de revoir la France et son abbaye. Nommé ensuite évêque d'Albano et de Prenestre, par Innocent VIII, il mourut à Ancône en 1491.

Antoine de la Haye, vingt-septième Abbé.

Antoine, fils de Louis de Mortagne et de Marie d'Orléans, se trouvait être proche parent de Louis XII; il prêta serment à Charles VIII, à Lyon, en 1492, étant déjà abbé commendataire de Saint-Corneille de Compiègne.

Ce fut pendant son administration que s'éleva une querelle de préséance entre les monastères de Fécamp et de Saint-Ouen de Rouen. Celui-ci prétendait l'emporter en illustration sur son compétiteur, à cause de son ancienneté et du rang de son

---

[1] Archives dép.; *cartons de Fécamp.*

fondateur, qui était un roi des Francs. L'autre faisait valoir sa dépendance directe du Saint-Siége, et la précieuse relique qu'il avait en sa possession. Il y eut de savants mémoires publiés de part et d'autre, et l'Echiquier de Normandie décida, en 1497, que l'abbé de Saint-Ouen prendrait place au-dessus de celui de Fécamp, à raison de la localité et de l'ancienneté du siége [1].

Cet arrêt avait indisposé la communauté de Fécamp, et elle ne laissait passer aucune occasion de le faire apercevoir à sa rivale; en voici une qui trouve naturellement sa place ici : c'était l'époque où l'on élevait, avec beaucoup de travaux, l'église actuelle de Saint-Ouen; le pape avait ordonné des indulgences générales pour ceux qui contribueraient, de leur fortune, à cet effort gigantesque de la foi du moyen-âge; l'Echiquier de Normandie lui-même, pour ménager les ressources, avait prohibé toute autre publication d'indulgences dans la ville de Rouen.

Malgré cette défense, Jehan Bourgeans, official de Saint-Gervais, permit à des émissaires de l'abbaye de Loches de s'établir dans sa paroisse et de distribuer des indulgences pour le compte de leur monastère, où se faisaient aussi de grands travaux.

---

[1] *Neustria Pia.* — Copie de cet arrêt existe aux Archives dép.

Les moines de Saint-Ouen, instruits de ce fait et irrités contre le prieur de Fécamp, déléguèrent, envers les religieux étrangers, Robert Le Ber, sergent à masse, qui les trouva logés à l'hôtellerie du Signol, près la porte Grand-Pont. Ce sergent les cita à comparaître devant le bailli de Rouen, fit arrêt sur un cheval, de poil gris, appartenant à l'un d'eux, nommé Bernard Jouhault, et sur les autres biens qu'ils pouvaient avoir dans ladite hôtellerie [1].

Il y eut dans le même temps un contrat d'échange fait entre l'abbé du Valasse et celui de Fécamp : le premier donnait son hôtel assis sur la paroisse de Saint-Léger de cette ville, en échange d'un autre situé à Saint-Benoît, et nommé l'hôtel aux Gosselins, en exemption de dîme et de champart. Le manoir du Valasse, qui touchait aux fossés de la forteresse, devint la maison du maître des écoles; elle servait encore au même usage à l'époque de la révolution de 1789, et la rue voisine a toujours conservé le nom de rue de l'École.

Nous remarquons que les grandes terres voisines de Fécamp avaient déjà passé dans beaucoup de mains depuis la conquête : une information des revenus de la succession du comte de Dunois, mentionne, entre autres biens qui en faisaient partie :

---

[1] Archives dép. ; *cartons de Saint-Ouen.*

La terre et seigueurie de Ganzeville, valant, par an, tant en domaine fieffé que non fieffé, 27 liv. 10 s.

Le moulin dudit lieu de Ganzeville, valant, par an, 16 liv.

Un quart de fief à Criquetot-le-Mauconduit, tenu par le sieur de Blosseville.

Un demi-fief, situé à Ancretteville et à Saint-Martin-aux-Buneaux, tenu par Messire Loys de Fécamp [1].

Le duc d'Orléans, parvenu au trône, sous le 1498.
nom de Louis XII, en 1498, appela presqu'aussitôt dans ses conseils, son cousin, Antoine de la Haye; cet abbé prit part à toutes les grandes décisions qui en émanèrent, jusqu'à l'époque de sa mort qui eut lieu en 1505. Il venait d'obtenir l'abbaye de Saint-Denis, et les chroniques de ce monastère disent que c'était un personnage d'un très-grand mérite et d'une éloquence remarquable.

ANTOINE BOYER, vingt-huitième Abbé.

Antoine Boyer, abbé de Saint-Ouen en 1492, de Saint-Georges-de-Bocherville, en 1494, obtint l'abbaye de Fécamp en 1505. C'était dans ce dernier monastère qu'il avait fait profession de l'ordre monastique.

---

[1] *Histoire de Tancarville*, par M. A. Deville; Pièces justific.

Cet abbé, parent du cardinal Duprat, eut à lutter, lors de son élection, avec un concurrent qui lui disputa sa nouvelle dignité avec beaucoup de persévérance. Les moines, voulant faire acte d'autorité, avaient élu, pour leur abbé, à l'unanimité des voix, moins une, Antoine Le Roux, qui remplissait auprès d'eux les fonctions d'aumônier, et ils s'opposaient de tout leur pouvoir à l'admission de l'abbé Boyer, l'élu de la cour. Les deux prétendants portèrent leurs réclamations auprès du souverain pontife, et Antoine Le Roux s'adressa, en même temps, à l'Echiquier de Normandie; ses prétentions furent rejetées par l'une et l'autre de ces juridictions, et Antoine Boyer obtint définitivement ses bulles du pape, au commencement de l'année 1506.

Ce ne fut cependant pas sans une compensation pour Antoine Le Roux, car l'abbé Boyer se démit, en sa faveur, de l'abbatiat de Saint-Georges. Fut-ce la réparation d'une injustice, le résultat d'une transaction? on pourrait le présumer, en voyant la manière dont se termina ce différent.

Du reste, l'abbé de Fécamp consacra son temps à de grands et utiles travaux, qui ont rendu son nom célèbre dans les annales du monastère.

Ce fut lui qui fit réédifier, en entier, la chapelle de la Vierge, et qui la mit dans l'état où nous la voyons maintenant.

On lui doit aussi le maître autel en marbre blanc,

couvert de reliefs, représentant saint Taurin et sainte Suzanne.

Il fit faire, à ses dépens, par des artistes d'Italie, l'élégant tabernacle en marbre dans lequel est renfermée la relique du précieux sang, et fit ceindre le chœur et fermer les chapelles avec des balustrades en pierres sculptées.

On pava, par ses ordres, une partie de l'église; on refit la chaire à prêcher, et le pupitre auquel on donna la forme d'un aigle; il fit orner, avec élégance, les églises de Sainte-Croix, de Saint-Léonard et de Saint-Nicolas, et commença à réédifier l'église de Saint-Étienne, que son départ empêcha de terminer, d'après les plans qu'il avait arrêtés. Il n'y eut de fini que la tour, les deux branches latérales de la croix et l'élégante façade, au style transitoire du gothique à la renaissance, que l'on remarque en face de la place du marché.

Enfin, l'abbé de Fécamp construisit, contre les murailles du palais ducal, une maison abbatiale, qui s'écroula à la fin du même siècle ou au commencement du suivant. Qui croirait qu'au milieu de tant de travaux, l'abbé Boyer dirigeait encore ceux de l'église de Saint-Ouen de Rouen?

Aussi bon diplomate qu'administrateur intelligent et zélé, nous le voyons employé à diverses missions, toutes couronnées du plus grand succès. Ce fut lui qui négocia le traité de paix de 1510, entre la France

et l'Angleterre, par lequel il est stipulé que les deux peuples pourront commercer librement entre eux; il s'occupe, en même temps, du sort des alliés de la France, et fait comprendre, dans la même convention, les marchands de Florence et de Venise qui fréquentaient nos villes maritimes. On voit, par ce traité, que les forteresses de Calais, de Ham et de Guignes appartenaient au roi d'Angleterre, et que ce dernier s'obligeait de ne faire aucun armement contre la France, dans ces places, ni dans toutes celles qui étaient soumises à sa domination [1].

A la suite de cette convention, Antoine Boyer fut nommé archevêque de Bordeaux, à la sollicitation de Louise de Savoye, mère de François I[er]. Avant de partir, il loua, à forfait, les revenus de l'abbaye; et le fameux Angot, cet armateur de Dieppe, que ses richesses et ses flottes ont rendu si célèbre, devint le fermier général des biens du monastère de Fécamp.

Il fut aussi l'auteur de la transaction qui eut lieu entre l'abbaye de Fécamp et celle de Saint-Ouen de Rouen, au sujet des prétentions respectives de ces deux communautés, sur les droits de vente du poisson qui abordait au havre de Veulettes; ce revenu fut cédé à l'abbaye de Fécamp, moyennant deux

---

[1] Rymer, *Fœdera, Litteræ et Acta publica.*

barils de harengs caqués et deux mille harengs saurs, au prix de 12 liv. de rente [1].

L'abbé Antoine, regardé par la postérité comme un des plus grands hommes qui gouvernèrent le monastère de Fécamp, mourut à Bourges, en 1519, et fut inhumé dans l'église métropolitaine de cette ville. Voici l'épitaphe qui fut alors placée sur son tombeau.

Antonius jacet hic Boherius origine quondam
Averna, eloquio vir, meritisque gravis.
A puero monachus claustris cum pluribus abbas
Dignus, et hac celebri prœsul in urbe fuit.
Tempore non multo plures sortibus honores.
Cardinio tandem schemate clavus obit [2].

ADRIEN GOUFFIER DE BOISSY, vingt-neuvième Abbé.

Adrien Gouffier était frère de Bonnivet, grand amiral de France, et de Artur de Gouffier, gouverneur de François Ier.

Adrien, n'étant encore qu'évêque de Coutances, fut chargé, par le roi, de se rendre au concile de Boulogne, pour traiter, avec Léon X, de l'affaire des élections ecclésiastiques, qui furent entièrement remises au roi. Il revint de sa mission avec la

---

[1] Archives dép.; *cartons de Saint-Ouen.*

[2] Archives dép.; *Chron. mss. des Antiq. de l'abb. de St-Ouen.*

pourpre du cardinalat, assista au mariage de François II et de Marie Stuart, et devint, dans la même année, évêque d'Albi, grand aumônier de France, et abbé de Fécamp.

François Ier lui accorda, le 27 juin 1521, des lettres par lesquelles il prenait l'abbaye de Fécamp sous sa sauve-garde et protection, avec *l'attribution de ses causes aux requêtes du palais*. Ce fut cet abbé qui, le premier, fit imprimer le bréviaire des religieux, ce qui diminua considérablement le travail des copistes[1].

En 1522, Michel le Long, moine de Fécamp, fut nommé abbé de Bellosane, et, l'année suivante, l'abbé cardinal de Boissy, mourut et fut inhumé à Villendreu.

JEAN, cardinal de LORRAINE, trentième abbé.

Aussitôt après la mort d'Adrien Gouffier, le cardinal Jean de Lorraine est élu, par François Ier, abbé *commendataire* de Fécamp.

Nous ne trouverons désormais aucun acte de haute justice, dans l'officialité de cette ville; depuis le règne de Louis XI, les grands criminels étaient envoyés à Caudebec, quand ils devaient subir le supplice de la potence, et à Rouen, si le crime en-

[1] *Gall. christ.*, tom. II.

traînait la peine du feu ou de la roue; il ne restait à Fécamp que les punitions à infliger pour simples vols ou délits qui seraient, de nos jours, du ressort de la police correctionelle.

En 1534, l'official de Fécamp condamna Jehanne Fiquet a être exposée et fustigée pour avoir *robé* (volé).

L'ancien pilori avait disparu de la place du marché, et était remplacé par une masse de maçonnerie élevée seulement de 4 à 5 pieds à la surface du sol; cet échafaud était placé dans une certaine partie de l'enceinte, et tout le monde, à Fécamp, se souvient encore d'en avoir vu les restes; on l'avait surmonté de plusieurs poutres, contre lesquelles étaient fixés les individus qu'on y exposait pendant quelques heures. Jehanne fut placée contre l'une de ces poutres, les mains attachées et la tête nue, et on lui passa autour du cou un carcan ou collier de fer, qui était large sur le devant, et contraignait ainsi le patient à tenir la tête élevée en regard du public.

Après deux heures de honteuse et gênante exposition, l'exécuteur des arrêts de la haute justice de monseigneur l'abbé monta sur l'échafaud, et fustigea avec de longues *verdettes* (baguettes) la condamnée, qui fut ensuite remise en liberté.

La note des frais occasionnés par ce procès existait encore, avant la révolution, dans les archives de l'abbaye; elle est citée par dom Guillaume Fil-

liastre, dans sa *Défense de l'Exemption du monastère de Fécamp*.

Les vols avaient été d'abord assez fréquents dans le marché de cette ville; on trouva moyen d'y apporter remède, au moyen de hautes murailles dont il fut entouré: aussitôt qu'un vol avait été commis, on en prévenait les collecteurs de la coutume, qui fermaient immédiatement les portes de l'enceinte: tout le monde, sans exception, était visité à sa sortie; ainsi, les voleurs n'ayant d'autres chances que d'être découverts ou d'abandonner leurs larcins, cessèrent tout-à-fait un genre d'industrie qui ne pouvait que leur être funeste [1].

Nous rappellerons ici une procédure qui eut lieu contre le nommé La Grenet, pour arrérages d'un chapon de rente, dû à l'infirmerie, à cause de sa maison nommée la *Triperie*, sise en la paroisse de Saint-Léger [2].

L'année suivante, l'official de Rouen fit un acte de juridiction dans la paroisse de Saint-Gervais, dont le curé et le vicaire étaient accusés d'avoir fait des mariages contrairement aux canons de l'église. Les religieux de Fécamp protestèrent contre cet empiétement d'autorité; l'official de l'archevêché, revenant

---

[1] Notes mss. sur Fécamp.

[2] Archives dép.; *cartons de Fécamp*.

à la charge, fit mettre en prison le vicaire de Saint-Gervais, et fulmina des censures contre l'official même de ce prieuré. Le cardinal de Lorraine fut obligé d'intervenir, en faisant reconnaître les droits et les priviléges de son monastère [1].

François Ier ayant perdu toutes ses ressources à Pavie, résolut de mettre sur pied un corps d'infanterie, qu'il forma sur le modèle des légions romaines; il commença par organiser ce corps en Normandie, s'y rendit, à cet effet, en 1534, et visita les places de Fécamp, de Valmont et de Dieppe. A Fécamp, il logea au monastère avec toute sa cour; à Valmont, il assista au mariage de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, avec Adrienne d'Estouteville, seule héritière des grands biens de son illustre famille. On venait de reconstruire dans ce château la belle galerie, en style de la renaissance, à laquelle on donna le nom de François Ier, à l'occasion de la présence du roi. La cour se rendit de là à Dieppe, où François Ier logea chez le célèbre armateur Angot, le même qui était fermier général des biens du monastère de Fécamp.

Pendant son séjour à Dieppe, le roi donna suite à ses projets d'organisation militaire; et comme il eut dans le même temps à traiter quelques affaires rela-

---

[1] *Défense de l'Exemption de Fécamp*, par dom Filliastre.

tives au duché de Milan, il envoya en mission, à Rome, l'abbé de Fécamp, dont il connaissait le caractère généreux et le grand crédit auprès de la cour pontificale. Pendant que ces choses se passaient, le roi d'Angleterre, Henri VIII, s'emparait du port de Boulogne.

François Ier répondit à cette attaque, non provoquée, par une expédition placée sous les ordres de l'amiral d'Annebaut; il fit réunir à cet effet, comme auxiliaires, tous les navires normands qui existaient dans les ports de Dieppe, Fécamp, le Havre et Harfleur, et cette flotte se dirigea immédiatement sur les côtes de l'Angleterre. On voit que la marine royale était encore peu considérable à cette époque.

1549. Henri II, parvenu au trône après la mort de François I, s'empressa de faire un voyage en Normandie. Il visita Rouen, Dieppe, Fécamp, et fut reçu, dans cette dernière ville, par le cardinal de Lorraine, qui lui fit remarquer que les habitants en étaient généralement pauvres. Le roi leur accorda le privilége de *franc salé*, consistant en dix muids de sel, qui devaient être distribués annuellement par les officiers des greniers royaux, moyennant la somme de 37 liv. 10 s. pour tous droits de gabelles [1].

Le même privilége accordait aux pêcheurs autant de sel qu'ils en auraient besoin, pour leurs salaisons

[1] Notes sur Fécamp, mss. de 1735

de harengs, maquereaux, morues et autres poissons, avec liberté de le faire venir des marais de la Rochelle et de Brouage; mais il y eut immédiatement, entre les fermiers royaux et les bourgeois de Fécamp, un accord par lequel les premiers s'obligèrent de fournir aux autres, en temps de paix, le sel dont ils auraient besoin, à 90 liv. le muid, et en temps de guerre, à 210 liv.

L'avenir de Fécamp, comme port de pêche, était tout dans cette ordonnance de Henri II. Il n'y avait encore, dans cette partie de la Manche, que la ville de Dieppe qui fût en possession de cette faveur, et elle ne vit pas d'un œil indifférent ce privilége accordé à une ville voisine, qui, grâce à ses intrépides marins, pouvait l'atteindre et la surpasser même dans ce genre d'industrie.

Les habitants de Fécamp s'obligèrent, lors du privilége, de fournir la moitié des fonds nécessaires pour l'entretien de leur port et de sa jetée, qui était en bois, à cette époque[1].

Nous trouvons ici un acte passé devant Laurent Le Baube, tabellion de la baronnie et haute justice de Fécamp. Etienne Halingues vend à Jehan de Cauquigny, seigneur de Theuville, capitaine et gouverneur de Fécamp, une maison voisine de la Sente-

---

[1] Notes sur Fécamp, mss. de 1735.

aux-Malades, et du chemin allant de Saint-Léger au Sépulcre. Le seul témoin, cité dans cet acte, est Pierre du Thuit, procureur du roi au grenier et magasin à sel de Fécamp.

1550. Le cardinal Jean de Lorraine mourut en 1550, et fut inhumé dans le couvent des Franciscains de Nanci.

L'abbaye de Fécamp lui était redevable de plusieurs riches offrandes : d'abord, des cloches de l'horloge et *du feu*; puis, d'une autre, qui pesait 12,000 livres, et qui avait été fondue par Antoine Le Roux, abbé de Saint-Georges, ancien aumônier de Fécamp, et théologal du cardinal de Lorraine.

Il donna, en outre, au trésor, douze chappes de velours violet, deux de satin rouge, chargées de croix de Lorraine, avec ses armes au chaperon; il fit encore d'autres libéralités dont nous nous dispenserons de donner le détail [1].

C'est lui qui, le premier, en sa qualité d'abbé commendataire, fit, avec ses religieux, pour le partage des biens de la communauté, un concordat qui a eu force de loi, jusqu'aux derniers temps de l'abbaye.

C'est ici qu'il convient de faire remarquer combien les anciennes institutions, souvent excellentes pour

---

[1] *Trésor de Fécamp*, ms.

l'époque où elles ont été créées, ont besoin de réformes, en s'avançant avec les siècles. Certes, les monastères furent de grandes et nobles créations dans un temps de bouleversement et de barbarie; ce fut dans leurs murs que les sciences et les arts, oubliés et méprisés, trouvèrent un refuge jnsqu'au moment où la nécessité et le besoin ardent de s'instruire les fit rappeler de leur exil. Le clergé régulier possédait, il est vrai, d'immenses domaines; mais toutes les terres étaient en non valeur, quand elles lui furent remises, et c'est à la sueur de son front qu'il les a défrichées et forcées à produire; les revenus mêmes qu'il en retirait étaient employés aux nécessités de l'Etat, à la création des établissements de charité et en subsides pour toutes les guerres du moyen-âge, qu'on n'entreprenait jamais sans son assentiment ou sa participation.

Plus tard, le gouvernement civil étant devenu indépendant de l'église, on a eu besoin de solde pour entretenir des armées nationales, de traitements pour les hommes qui occupaient les grandes charges de la monarchie. Le trésor royal ne pouvant faire face à toutes ces dépenses, on a jeté les yeux sur les biens des monastères qu'on a trouvés hors de proportion avec les besoins de quelques moines livrés au culte des lettres et aux pratiques de la religion. Mais, comme on ne pouvait porter atteinte à ces biens sans le consentement de la cour de Rome,

François I sentit la nécessité de transiger avec elle, en partageant les dépouilles des abbayes. Tel avait été le but de la mission de l'abbé Gouffier : par la convention de Boulogne, on accordait au pape certains revenus qu'il devait prélever sur les maisons religieuses, ou le rétablissement des annates, payables à chaque mutation des abbés, et on obtenait, en échange, du souverain pontife, le droit de nommer aux abbayes; convention bizarre, dit un auteur ecclésiastique, qui remettait le temporel aux papes et le spirituel aux rois.

Dès ce moment commençait la destruction des maisons religieuses; les abbayes devinrent le salaire des fonctionnaires de tous les ordres de l'État : militaires, ambassadeurs, chargés d'affaires et gouverneurs; tellement que, dans les remontrances qui furent faites, plus tard, à Henri III, par le clergé de France, on voit que les évêchés, les abbayes et les églises collégiales étaient entre les mains des officiers d'armée; qu'on entendait souvent ces mots sortir de leurs bouches : mon évêché, mon abbaye, mes prêtres, mes moines; que, dans près de huit cents abbayes auxquelles le roi nommait, il n'y avait pas cent véritables abbés, et encore ceux-ci prêtaient-ils souvent leur nom à d'autres, qui, en effet, jouissaient du revenu des bénéfices. Les églises étaient sans pasteurs, les monastères sans religieux, et les religieux sans discipline. C'est dans cet état que nous

verrons l'abbaye de Fécamp, durant le XVIe siècle, sous ses abbés commendataires : princes puissants ou grands dignitaires ecclésiastiques, dont elle sera le supplément de solde, pour les services éminents qu'ils étaient censés rendre à l'État.

A cette époque arriva l'hérésie de Calvin. Quand on vit que les bénéfices ecclésiastiques étaient devenus la proie de tout le monde, tous voulurent y arriver, et ceux que ne servit pas la fortune, se jetèrent naturellement dans la réforme, qui était l'opposition de l'époque. De là deux partis, dont les principaux mobiles furent l'intérêt, l'amour de la nouveauté et le désir de s'affranchir de tout frein religieux, passions ardentes qui, s'emparant de l'humanité, préparèrent un des siècles les plus agités et les plus sanglants de notre histoire.

FÉCAMP

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION.

CHARLES, cardinal de Lorraine, trente-unième Abbé.

La maison de Guise ayant pris un nouvel ascendant, après l'expulsion des Anglais de Boulogne, 1560.
Charles, cardinal de Lorraine, hérita des titres et

bénéfices de son oncle Jean ; c'était une conséquence nécessaire du nouvel ordre de choses; Charles était un prince distingué par son érudition et sa fastueuse éloquence.

Nous avouerons que, pour écrire la période dans laquelle nous allons entrer, nous n'avions d'abord aucune donnée, aucun fait qui se rattachât particulièrement à la ville de Fécamp; nous l'avions même traitée d'une manière assez succincte, bien qu'à notre grand regret, lorsque le hasard nous a fait découvrir les registres capitulaires de l'abbaye, registres destinés à recevoir les mystérieuses décisions du cloître, à vieillir dans la poussière de ses archives, en dehors de tout contact extérieur; recueil inconnu, même aux savants Bénédictins qui ont écrit leurs annales, et qu'un bouleversement seul de l'ordre social a pu faire arriver jusqu'en nos mains inexpérimentées et profanes.

Nous avons extrait, de cette immense collection, les faits qui nous ont paru se rattacher à l'histoire politique de Fécamp, aux événements qui ont atteint nos devanciers jusque dans leurs intérêts les plus chers; utile enseignement destiné à faire connaître qu'il y a, pour tous les âges, une fatalité qu'aucune puissance humaine, qu'aucun enseignement de l'histoire ne peuvent conjurer, et qu'en admettant la possibilité d'améliorations et de bien-être inconnus, aucun de nous ne voudrait, cependant, passer par les rudes

épreuves qui hérissèrent la vie de nos pères de tant de difficultés et de périls.

Nous apprenons, par les registres du chapitre de Fécamp, que la communauté se composait alors de soixante religieux, d'un grand nombre de novices, et que tous étaient sous la direction d'un grand prieur qui représentait l'abbé.

Venaient ensuite d'autres dignitaires ou chefs d'ordre, ainsi nommés : hôtellier, célerier, pitancier, chambrier, chantre, sous-chantre, pannetier, jardinier, aumônier, réfecturier et sacristain.

Tous ces dignitaires, auxquels on adjoignait quelques anciens religieux, composaient le chapitre, sous la présidence du prieur ou d'un sous-prieur. Chaque chef d'ordre, comme l'indique son nom, avait une partie de service à diriger, et un fonds spécial pour les dépenses de son office ; s'il négligeait de fournir les choses nécessaires, on en faisait rapport au chapitre, qui prenait aussitôt des mesures, souvent très sévères, à son égard. Ainsi, dans une plainte portée contre dom Roncherolles, célérier, qui ne pouvait fournir le vin de l'ordinaire, nous voyons que ce religieux fut cité, « une fois, deux « fois, trois fois, sous peine d'enfreindre la disci- « pline canonique, de verser, sous dix jours, l'ar- « gent qu'il devait au couvent pour la nutrition des « religieux. »

Dom Roncherolles répondit : « Qu'il lui était dû,

par monseigneur et son couvent, plus d'argent qu'il n'en devait lui-même; que, n'en ayant pas pour payer ce qu'on lui demandait, il consentait que l'on vendît ses meubles, et qu'on arrêtât sa portion, jusqu'à la concurrence de la somme réclamée. »

L'argenterie du couvent, et même la vaisselle d'étain, étaient réunies dans un coffre et laissées à la garde du trésorier; lorsqu'on en délivrait quelques pièces pour les besoins de la communauté, on les retirait du coffre, en présence de témoins, et les chefs d'ordre donnaient, en les recevant, un récépissé qui était transcrit sur les registres du chapitre. Ainsi, nous trouvons une distribution dont il est fait mention en ces termes : « A dom Robert « Godefroy, réfecturier, quatre chandeliers d'étain, « six salières rondes, deux esguières, six grands « plats, douze écuelles; le tout d'étain. A dom « Philippe de Sarbonnelle, chroniquier, une dou« zaine et demie de chopinettes, pour mettre le vin « et l'eau pour dire la messe. Et à maître Roger, « clerc du cellérier, deux pots et deux chopinettes. »

L'abbé Charles de Lorraine vint à Fécamp, peu de temps après avoir été appelé au gouvernement de ce monastère; sa présence fut signalée par diverses nominations à des emplois vacants : il délivra des commissions de bailli et de sénéchal, pour le bourg d'Argences, nomma Colin Rémond, *barriyer* et *pionnyer* du hâvre de Fécamp, espèce d'emploi

ressemblant assez à celui de nos officiers de port, et promut Michel Guérout à la place de sergent de la vicomté de la mer; il s'occupa aussi de l'organisation intérieure du monastère, et proposa à ses religieux de les nommer tous chanoines, distinction qu'ils ne paraissent pas avoir beaucoup ambitionnée; car ils lui répondirent : « Qu'ils étaient les très « humbles et très obéissants serviteurs de monsei- « gneur, et qu'ils se soumettraient totalement à son « bon vouloir et plaisir, fût de les faire chanoines « ou de les laisser moines [1]. »

D'autres commissions furent délivrées, dans le même temps, par le grand prieur de l'abbaye : Joseph Bridelle et Pierre Chapelain, devinrent portiers du fort, en remplacement de Briant et de Brument, décédés, et l'emploi de sergent des bois de la côte de Notre-Dame-du-Bourg-Baudouin fut donné à François Lenègre, pour l'exercer *tant qu'il plairait à monseigneur et à ses vicaires.*

Le grand prieur donnait aussi des permissions pour se livrer à la pêche : nous en trouvons une conférée à Jehan Lefebvre et à Guillaume Barré, *pour pêcher et tirer la sène*, au hâvre de Fécamp et au bord de la mer.

Le séjour du cardinal de Lorraine, dans cette

---

[1] Registres capitulaires.

ville, nous fait connaître un usage féodal qui existait alors dans une commune voisine. Cet abbé étant allé à Senneville, y fut reçu par le seigneur Puchot de Gerponville, qui, au droit de son fief d'Hableville, avait le privilége de faire le service de la coupe auprès de l'abbé, et de conserver le verre dans lequel monseigneur avait bu.

On se ressentait encore dans le cloître des désastres occasionnés par l'occupation anglaise, et les abbés commendataires n'étaient pas destinés à y ramener le bien-être et l'abondance des anciens temps; aussi était-on continuellement aux expédients, et obligé de recourir même à l'argenterie du coffre pour se procurer de l'argent. « Le 18 juin 1556, dom Guillaume Rocque, trésorier, remit une certaine quantité de vases et de couverts d'argent, pesés par Guillaume Leport, apothicaire, à Marin Fontaine, receveur de l'abbaye, pour être vendus et appliqués aux affaires de ladite maison. »

Plusieurs décisions capitulaires donneraient aussi à penser qu'il y avait un grand relâchement dans la discipline religieuse; on en jugera par les recommandations souvent adressées aux moines, d'assister aux offices. Leur indifférence à ce sujet était tellement connue, qu'elle avait donné lieu à cette plaisanterie de Rabelais : « A quel usage, fait-il dire à Gargan« tua, ces belles Heures? — A l'usage de Fécamp,

« répond le moine, à trois psaumes, à trois leçons, « *ou rien du tout* qui ne veut[1]. »

En revanche, on voit que les religieux étaient adonnés à tous les exercices des séculiers, et surtout au plaisir de la chasse, et que, malgré les défenses de leurs supérieurs, ils s'y livraient même avant que les récoltes fussent enlevées. Des prêtres de la juridiction de l'abbaye montraient le même goût que les moines pour cet exercice; car on remarque des permissions délivrées par le vicaire général, à Raoul Chapel et à Clément Paumier, prêtres d'Elétot, « de tendre aux allouettes et aux « corneilles, en défendant tous autres oiseaux dont « la chasse était prohibée. »

On rencontrait aussi les religieux beaucoup plus souvent dans les rues de la ville et sur les places publiques que dans le monastère, et leurs noms se trouvaient assez indiscrètement mêlés à toutes les futilités et médisances de la vie mondaine; nous citerons, pour exemple, une plainte portée par le grainetier du roi, au prieur, contre un de ses religieux, « qui prétendait faire information sur sa vie, et « disait plusieurs paroles injurieuses dudit grainetier, « préjudiciant à son honneur, pour laquelle chose

---

[1] Les religieux de Fécamp avaient étendu leurs priviléges jusqu'à se dispenser de dire leurs Heures, ou du moins de les dire toutes. (Note du *Commentateur* de Rabelais, liv. I, chap. 25.)

« le prieur lui demande une plainte écrite, pour faire « punir son religieux selon l'exigence du cas. »

Il y avait, à cette époque, à Fécamp, un jardin botanique, où des hommes de l'art cultivaient les plantes nécessaires à la guérison des malades ; ceux qui s'occupaient de ce soin adressèrent la pièce suivante aux religieux : « Supplient humblement vos humbles serviteurs et apothicaires Nicolas Gomes et Guillaume Leport, son gendre, comme ainsi soit que de tout temps ledit Gomes se soit exposé, lui et sa famille, à vous servir aux maladies affluentes, de jour en jour, à vos dits religieux, en a quasi consommé la plus grande partie de son temps en jeunesse à y vaquer de jour et de nuit. Pour subvenir auxquelles maladies et être muni d'herbes médicinales, il a par ci-devant loué de M. l'infirmier, un jardin, jouxte, d'un côté, les murs du manoir du Valasse, d'un bout, les fossés de la forteresse, et d'autre bout, le chemin tendant de Saint-Léger à Notre-Dame-de-Grâce. Ces choses considérées et afin que lesdits suppliants puissent garder en famille, de jour en jour, le temps futur, et soient plus obligés à vos personnes, il vous plaise leur fieffer ledit jardin, pour à la fin dessus dite ; en faisant pour chacun an douze sous six deniers tournois de rente à l'office d'infirmier, à la pitancerie deux pots de vin, et à la chambre de M. l'abbé, *un chapon*[1]. »

---

[1] Registres des Délibérations capitulaires de Fécamp.

La cour s'étant retirée à Blois, le cardinal de Lorraine, qui l'accompagnait, fit confirmer le privilége concédé par Henri II, à la ville de Fécamp, au sujet du sel accordé en franchise aux habitants, tant pour leur usage personnel que pour les besoins de la pêche. Nous voyons ensuite cet abbé, en qualité d'archevêque de Rheims, sacrer François II, obtenir l'administration des finances, et se rendre au colloque de Poissy, pour porter la parole, au nom des catholiques, contre Théodore de Bèze, qui représentait le parti protestant dans cette réunion.

Les nouveautés religieuses avaient depuis longtemps le privilége d'exalter les esprits, et journellement des délits se commettaient envers l'abbaye et les hommes de sa dépendance; leurs biens étaient enviés, et les vols se multipliaient tellement, que les monitoires et les excommunications se succédaient et ne produisaient aucun effet, comme tous les remèdes dont on abuse.

L'intérieur du couvent n'était pas moins agité; les nouvelles idées étaient l'arme des hommes qui ne voulaient subir aucun frein religieux, et elles entretenaient, parmi les moines, une fermentation tout-à-fait contraire à la discipline.

Les premiers troubles un peu sérieux commencèrent après le massacre de Vassi, et les protestants, en armes, s'emparèrent des principales villes de Normandie. Rouen, le Havre, Fécamp, furent en-

levées par un coup de main, et à l'aide des nouveaux sectaires, qui se multipliaient dans toutes ces villes. Les moines de Fécamp ne furent à l'abri, qu'en tenant soigneusement fermées les portes de leur forteresse, dont ils étaient les seuls défenseurs.

Tous les jours, les livres de Calvin se répandaient dans Fécamp, et ils trouvaient le moyen de s'introduire jusque dans l'abbaye, par l'entremise des moines novateurs. Les registres capitulaires sont remplis de défenses ainsi conçues : « Le prieur interdit, sous « peine d'inobédience, à tous les religieux, de com- « muniquer avec ceux qui sont appelés *huguenots* « ou *grimauts* ; il leur est également défendu de « lire les libelles vulgairement appelés catéchisme « de Calvin [1], ou autres livres censurés, prohibés « ou interdits ; ils devront, sous peine d'excommu- « nication, dénoncer leurs confrères qui seraient « imbus de faux dogmes contre la doctrine catho- « lique, ou qui répugneraient à croire les décisions « des Conciles et des Pères. » Défense leur était faite en même temps de se promener sur les remparts, où leur présence excitait d'humiliantes et dangereuses provocations.

1562. Malgré toutes ces précautions, les esprits étaient arrivés à un tel point d'irritation, que ce n'était,

---

[1] « Catechismus de *Calvin*, ac alios quos vis libros censura notatos. »

aux environs de Fécamp, que pillage et incendies, sur toutes les propriétés appartenant à l'église. La ferme des Plantis, située sur la côte voisine de cette ville, fut exposée la première à la fureur de ces bandes : « Le fermier fait savoir à la communauté « qu'une foule d'hommes armés se sont introduits « dans son domicile, ont outragé et maltraité ses « serviteurs, pillé et emporté beaucoup de ses biens, « meubles, toiles et laines; de quoi il est grande- « ment incommodé, vu que ses serviteurs ne veulent « plus rester à son service, et prie les religieux de « prendre ladite ferme entre leurs mains. »

Ces premiers actes furent suivis d'autres beaucoup plus graves : une troupe de *grimauts*, à laquelle s'étaient joints tous les mauvais sujets des environs, se ruèrent sur les églises de Fécamp; celle de Saint-Étienne fut entièrement dépouillée de ses meubles et objets servant au culte; presque toutes les autres subirent le même sort, et Fécamp vit se renouveler, par les mains de ses enfants, les profanations qui avaient surpris de la part des hommes du Nord. Pas une vitre ne resta entière à la plupart de ces églises; des hommes revêtus d'habits sacerdotaux, qu'ils avaient pillés, parcouraient les rues de la ville, en proférant des cris de fureur, entraient dans les tripots, où ils s'enivraient, et payaient leur dépense avec l'or arraché aux ornements sacrés, fruits de leurs audacieuses et sacriléges déprédations.

Le désordre aurait encore continué long-temps, si un gentilhomme de la ville, M. de Grandmont, n'eût assemblé une partie des bourgeois, qui s'armèrent à la hâte, pour en imposer aux perturbateurs et garantir du pillage et l'abbaye et les maisons des particuliers [1]. Pendant ce temps, les moines, armés d'arquebuses et de pistolets, faisaient le guet sur les remparts, prêts à repousser ceux qui auraient été tentés d'attaquer leur maison.

Cette troupe, dissipée pour un moment, ne cessait d'être menaçante, à cause des ramifications qu'elle avait en ville, et jusque dans le monastère; des moines peu religieux profitèrent de cet état de crise pour faire défection à leur ordre, et les novices Octave Desiles et Richard de Recusson, furent les premiers qui déclarèrent vouloir renoncer à l'état ecclésiastique. « Pourquoi, demandait-on, dans le chapitre, à ce dernier, voulez-vous maintenant quitter le monastère, et ne l'avez pas fait avant d'avoir prononcé vos vœux?—Parce que, répondait-il,

[1] « M. de Grandmont requit, quelque temps après, les religieux de lui donner des lettres pour M. l'abbé, lui faisant entendre les bons services qu'il avait rendus à l'abbaye pendant les troubles. Ces messieurs lui répondirent qu'ils reconnaissaient ses services, mais, craignant d'importuner monseigneur, auquel ils avaient naguère écrit pour les habitants de ce lieu, sur quoi ils n'avaient pas encore de réponse, qu'il attendît l'arrivée de monseigneur. » (Registres capitulaires.)

la vie régulière ne me convient pas, que j'ai embrassé cet état par suite des obsessions de ma famille, et que mon père étant mort, je veux rentrer dans la vie séculière, plus conforme à mes goûts, et plus favorable à ma santé. » Le monastère perdit, dans le même temps, et pour différents motifs, près de la moitié de ses religieux.

La crainte continuelle d'une surprise fit prendre au prieur diverses mesures de sûreté, concernant les objets précieux et l'argent que renfermait le trésor; ce fut de les en extraire, et de les donner en garde aux moines et à leurs familles; et l'on est tout surpris de voir, pendant les quatre à cinq années qui vont suivre, des sommations faites sans cesse et sans résultat pour faire rentrer ces richesses au trésor.

Dans le même temps, l'abbé Charles de Lorraine faisait réunir, par son représentant, une quantité de riches reliquaires, couverts de pierres précieuses, une image de la Trinité, deux grands chandeliers, deux croix, une coupe couverte, une crosse, un bénitier et l'aspersoir, deux encensoirs et une navette en argent, et ordonnait de tout transporter à l'hôtel de Cluni, à Paris, pour le remettre à son bijoutier, qui fondit ces riches dépouilles, dont le poids s'éleva à 210 marcs 6 onces.

« Ceci, ajoute, avec un sentiment d'indignation « visible, le bénédictin de Fécamp qui nous a fait

« connaître cette particularité, ceci est couché sur « le mémoire dudit orfèvre, signé dudit seigneur « abbé, comme je l'ai vu; il dit, à la suite de son « signe, avoir employé le reçu de ces argenteries à « payer la taxe faite par le clergé sur l'abbaye de « Fécamp [1]. »

Ce prélèvement forcé et le sacrifice d'objets si précieux n'empêchèrent pas de vendre la maison de Paris, située rue Serpente, pour satisfaire à la même cotisation.

La Cour, apprenant les désordres qui régnaient en Normandie, envoya une armée, qui s'empara de Rouen, et le duc d'Aumale, chargé de faire respecter l'autorité du roi dans les villes du pays de Caux, vint à Fécamp, le 12 juin 1562.

La soumission de Rouen fut bientôt suivie de celle du Havre, dans lequel la reine Elisabeth, qui protégeait la réforme, avait jeté trois mille Anglais, sous les ordres de Warwick. L'armée royale, commandée par Brissac, alla camper devant le Havre, et, pendant qu'on s'occupait des travaux du siège, Catherine de Médicis vint passer quelques jours à Fécamp. Ce furent les religieux de ce monastère qui fournirent les tapisseries et les tentures nécessaires pour meubler le manoir de Vitanval, oc-

---

[1] *Trésor de Fécamp*, mss.

cupé par la reine et son fils, pendant la durée du siège [1].

Aussitôt que cette ville fut prise, Charles IX vint avec sa mère à Fécamp, où on lui fit une réception aussi brillante que les temps malheureux le permettaient. Deux canons, placés sur la plate-forme de la tour de Saint-Étienne, firent de nombreuses décharges, et communiquèrent le feu à la charpente voisine [2]. On ne tarda pas à s'en rendre maître, et c'est une erreur de dire que l'incendie fut cause de la ruine de cette église, tandis que tout prouve, au contraire, qu'elle n'a jamais été terminée.

Il y eut à Fécamp une courte période, qu'on pourrait appeler tranquille, si on la comparait aux années précédentes ; mais là, comme partout ailleurs, les esprits ne pouvaient rester stationnaires sur la voie de la prétendue réforme, dont on reconnaissait les progrès à la fermentation qu'elle excitait de toutes parts : chaque jour les attaques et les vols recommençaient sur les propriétés de l'église et jusque dans le monastère lui-même. Nicole Debras, vicaire-général du cardinal de Lorraine, annonce au chapitre qu'on s'est introduit dans sa maison, par les jardins, qu'on a enlevé tous ses meubles, et

---

[1] Castelnau et Davila, *Histoire des Guerres civiles.*

[2] Note manuscrite aux archives de la mairie de Fécamp.

jusqu'aux animaux de sa basse-cour[1], *lesquels étaient en grande quantité.* Des meubles, des matelas disparaissaient du dortoir, et, en faisant l'inspection de la relique du précieux Sang, on s'aperçut que les ailes en argent des deux anges du petit reliquaire avaient été enlevées.

La plupart de ces désordres tenaient sans doute aux fâcheuses relations de quelques moines avec des hommes du dehors, et les précautions prises annoncent l'état d'anxiété dans lequel se trouvaient les esprits. Un jour, « le prieur est averti qu'on veut « surprendre la maison; il défend, en conséquence, « à messieurs les religieux de hanter ceux de la « religion nouvelle, ni de les introduire à boire et « manger dans leurs chambres, ni de les recevoir « dans leurs lits, à moins qu'ils ne les connaissent « bien et qu'ils puissent en répondre. »

On recommande au *geolier* de fermer les portes de la forteresse, après Vespres dites, « et de « n'ouvrir l'huys à personne qu'il ne connaisse, et « s'il vient quelques gens auxdites Vespres, ou « autres armés, qu'il leur demande à qui ils ont « affaire, et leur fasse ôter leurs armes avant de « les introduire. »

On recommande aussi au clerc de l'hôtellier, Nicolas Vinot, de fermer, sitôt la Messe dite,

---

[1] Gallinæ et galli Indorum. (*Reg. cap. de Fécamp.*)

les portes et l'huys de dessous le pupitre, et aux officiers du couvent de faire boucher les portes de leurs jardins, « de peur que par là il n'advienne « inconvénient de la part des ennemis. »

Il est défendu aux moines d'avoir dans leurs dortoirs des armes, telles que *hastes*, *anses*, *poignards*, *catapulses à feu*, *appelées*, *en français*, *harquebuses ou pistolets*, ni d'en être munis, soit dans les champs, soit sur l'eau, ou partout ailleurs; ils devront déposer cet attirail de guerre chez le prieur, *pour s'en servir seulement en cas de nécessité.*

Ces ordres paraissent avoir produit peu d'effet, surtout parmi les jeunes religieux; car jamais ils ne sortaient dans les rues de la ville sans être armés, ce qui leur donnait plutôt l'apparence de gens de guerre que de gens d'église. A ces promenades militaires grotesques, succédaient des processions générales, où la relique du précieux Sang était portée en triomphe, au milieu des piques, des bannières, des cris des pénitents, des détonations des pistolets et des arquebuses.

Ces démonstrations énergiques n'empêchaient cependant pas le parti contraire de traiter avec une telle irrévérence tout ce qui appartenait au culte, que les habitants de Saint-Fromond et de Saint-Thomas demandèrent que « pour obvier et remédier « aux pollutions, ordures et immondices, se com-

« mettant en leurs cimetières, et même pour em-
« pêcher que les sacriléges, pilleries et fractions de
« vitres, qui, quelquefois, se faisaient auxdites,
« églises ne s'y fassent plus à l'avenir, il leur fut
« permis de faire fermer et clôre lesdits cimetières. »

Le dimanche, pendant les offices et les prédications, les tavernes du bourg ne désemplissaient pas de buveurs, de joueurs et de gens qui se querellaient, ce qui était contraire à un ancien édit du roi, qu'on voulut remettre en vigueur; il fut représenté dans le chapitre : « Qu'au lieu du marché et quelques
« autres places publiques du même bourg, durant
« les offices, on joue ordinairement, tant au jeu de
« paume qu'au jeu de quilles et de boulettes, et
« qu'il est bon d'admonester les officiers de monsei-
« gneur, auxquels appartient de donner ordre à la
« police de ce lieu, et qu'ils ayent égard à faire
« cesser les jeux de tavernes, durant le service et
« prédications, ou bien qu'on en advertira monsei-
« gneur; à quoi les officiers présents ont répondu,
« qu'ils y donneraient bon ordre, et que, même le
« jour de la dernière procession solemnelle, qui a
« été depuis douze jours, ils envoyaient les sergents
« par les tavernes, pour faire vider ceux qu'ils y
« trouvaient, et qu'ils continueraient ce travail à
« l'avenir. »

L'administration des revenus de la communauté était difficile sous l'influence de tous ces désordres;

aussi le besoin d'argent se fait-il sentir à tel point, que les marchands de poisson ne veulent plus rien livrer à crédit. Le receveur ne peut, lui-même, fournir la pitance le jour de la Pentecôte; on le condamne, pour ce fait, à une amende de deux écus. On se plaint de la mauvaise qualité du pain, et de ce que le célerier ne donne pas la mesure de vin qui est due, « soit par sa faute ou par celle de « ses vaisseaux »; ordre est donné que la vaisselle soit visitée et *jaugée*. On veut retenir la portion de vin des moines placés à l'infirmerie, en disant qu'ils devaient se contenter de la boisson faite par l'apothicaire, *laquelle coûtait grand argent*. Ce régime n'étant pas de leur goût, tous réclament contre l'exécution de cette mesure, « qui les prive de ce qui leur appartient, conformément aux sentences précédemment portées aux registres. »

On demande de l'argent au jardinier, qui ne peut se libérer, à cause des troubles et de *la peste qui sont intervenus ;* il paraît que ce dernier fléau sévissait avec beaucoup d'intensité; car on recommande de tenir les portes fermées, pour éviter le danger des maladies « de quoi le bruit est fort grand dans le pays [1]. » Enfin on a recours, de nouveau, à

[1] Les religieux de Fécamp vendent aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, quatre acres de terre, situées sur la paroisse de Saint-Gervais, pour y bâtir un hôpital pour les malades de la peste et contagion. (*Trésor de Fécamp*, mss.)

ce qui reste de la vaisselle d'argent du coffre, dont on fait vendre une partie; on engage le fief d'Hableville, pour une certaine somme, dont on se libère bientôt après, en vendant une autre portion d'argenterie. On vend tout ce qui peut être vendu, et jusqu'à deux pièces d'artillerie, en mauvais état, qui étaient sur les remparts; le produit en est employé à payer *divers gages* qui étaient à la charge de la communauté.

1574. La mort de Charles IX fut immédiatement suivie de celle du cardinal de Lorraine; cet abbé, par son éloquence, sa doctrine et ses promesses, était parvenu à se mettre à la tête du clergé français, qui se tenait uni, sous lui, comme sous un chef, pour se défendre contre les hérétiques et les politiques qui voulaient envahir les biens de l'église. On sait qu'il se trouvait à Rome lors du massacre de la saint Barthelemi, et que son frère, le duc de Guise, fut l'instigateur de cette horrible mesure. Il est par conséquent bien difficile de penser qu'elle n'eut pas l'assentiment du cardinal, et d'en laver entièrement sa mémoire.

Louis de Lorraine, trente-deuxième Abbé.

Louis de Lorraine, cardinal de Guise, neveu du dernier abbé, et son coadjuteur en qualité d'archevêque de Rheims, lui succéda dans tous ses titres et dans la possession de l'abbaye de Fécamp.

On se rendra difficilement compte des rapports qui eurent lieu entre cet abbé et son monastère. Tout entier aux affaires politiques, nous le voyons, de concert avec Henri III, établir des confréries, se mettre à la tête des processions, qui devinrent par la suite les régiments de la Ligue, surtout après le décès du duc d'Anjou. La mort de ce prince rendait le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, et servait de prétexte aux agitateurs, qui craignaient d'avoir pour roi un prince séparé de l'église. Le duc de Lorraine et le cardinal abbé de Fécamp, furent nommés, par le pape, lieutenants généraux de la Ligue.

Maintenant, sous prétexte de religion, apparaît une nouvelle ère de fureurs, de crimes et d'assassinats. Le roi, prisonnier des Guises, n'a d'autre autorité que celle qu'on lui arrache pour gouverner en son nom. Les protestants, de leur côté, ayant à leur tête le roi de Navarre, munissent leurs places, et ne négligent rien pour consolider leur pouvoir et propager leurs doctrines.

Dom Nicolas de Campion est promu, à cette époque difficile, grand prieur de l'abbaye; il cherche à ramener quelque peu de discipline parmi les moines, et ordonne des réparations qui paraissent urgentes : on travaille au canal de la voûte, dont l'eau se perd dans les prairies, et, sur la requête de Jacques Lombard, écuyer, tenant à ferme la prévoté et droit de coutume, on reconstruit quelques maisons dans l'enceinte du marché.

Le chapitre accorde aussi quelques permissions pour établir des colombiers : à Guillaume Holley, à Ecretteville; à Nicolas Duval, écuyer, à Sanseuzemare, et à Nicolas Mansel, bourgeois de la ville de Dieppe, à Saint-Pierre-en-Port, pour laquelle permission « il a été baillé deux écus sols par noble « homme Isaac Berruyer, commissaire ordinaire de « la marine, capitaine des ports de Saint-Pierre et « des Grandes-Dalles, valet de la garde-robe du « roi, gendre dudit Mansel; lequel Berruyer ob- « tient, pour son compte, permission de construire « édifice, de bâtir trois tourelles, et en l'une d'icelle, « faire élever une volière à pigeons. »

Quelques officiers pourvus de charges par l'abbé de Lorraine, vinrent à Fécamp, pour se faire recevoir à la juridiction de cette ville; comme ils n'avaient communiqué leurs commissions ni au prieur ni aux religieux, ce qui était contraire aux usages reçus, puisqu'ils appartenaient en même temps à l'abbé et à la communauté, le prieur donne ordre à l'hôtellier de se rendre à la cohue, pour empêcher la réception de ces officiers, en disant qu'il n'y avait pas besoin de bailli à Fécamp, puisqu'un des religieux en exerçait la charge. Le sieur Dufou, pourvu de l'emploi contesté, transigea avec le chapitre, et ne prit que le titre de juge vicomtal.

1588. Pendant que ces choses se passaient, le roi, indigné de se voir le prisonnier et l'instrument d'une

faction, assemble les États à Blois, se défait des Guises, dont l'audace ne garde plus aucune mesure. Le duc est assassiné le 23 décembre, et son frère, le cardinal abbé de Fécamp, le 24.

Un homme courant à pied, à travers champs, arriva la nuit à Fécamp, après avoir été dévalisé en chemin, par les gens de guerre; c'était Jehan Richer, musicien de monseigneur l'abbé de Lorraine, qui venait annoncer la nouvelle de la mort de son maître. D'abord on se refusa d'y croire, mais peu de jours après on acquit, dans le cloître, la triste certitude de cet événement. Vite on s'empressa d'écrire des lettres de condoléance à M. le duc du Maine, à M. de Nemours et à madame de Guise la mère : l'hôtellier fut expédié pour porter ces dépêches.

On fit immédiatement, avec beaucoup de pompe, une cérémonie funèbre en l'honneur du cardinal et de son frère, et des processions générales eurent lieu, tous les jours, jusqu'après leurs obsèques.

Cet assassinat et les expiations qui le suivirent échauffèrent également l'imagination des factions contraires : les catholiques, irrités, s'exaltaient par la pompe des cérémonies; l'audace des protestants s'accroissait de l'idée que la cour allait être obligée de revenir à leur parti. Tout est en mouvement dans les campagnes et autour de l'abbaye. Le capitaine de la forteresse étant allé à Dieppe, M. de Coqueréaumont, son lieutenant, fait prévenir les habitants du bourg

et le chapitre qu'il serait bon de se tenir sur ses gardes, à cause des ennemis, et de faire fermer tous les huys qui donnent sur les fossés; mesure de prévoyance qui est adoptée par la communauté.

Le prieur est insulté dans les rues, par une bande de furieux, qui lui reprochent d'avoir fait renvoyer du monastère des hommes suspects d'hérésie, qui fréquentaient ses religieux. M. de Coquereaumont, le sacristain, et plusieurs personnes, qui étaient sortis de la ville, sont enlevés et retenus prisonniers par une bande de cavaliers qui battaient les campagnes. Dans ces conjonctures difficiles, on agite, au chapitre, de mettre de nouveau en lieu de sûreté l'argenterie qui se trouvait au coffre; quelques religieux pensent qu'on peut encore attendre, vu que l'essai précédent n'avait pas très bien réussi. Le vicomte de Montivilliers arrive sur ces entrefaites à Fécamp, et communique des lettres de monseigneur le duc du Maine, que lui a adressées M. de Villars, gouverneur du Havre. Ces dépêches font connaître les forces et desseins du roi de Navarre, et M. de Villars ajoute : « Qu'il est besoin que « toutes personnes religieuses se retournent devers « Dieu, pour implorer son aide, par des prières et « oraisons publiques et particulières ».

Le chapitre délibère :

« Qu'on est prêt à obéir aux ordres de M. de Vil-

« lars, et à contribuer par tous les moyens à « l'avancement et bien de *l'union.* »

Ces recommandations produisent un effet électrique sur tout ce qui est attaché par sentiment ou conviction au parti de la Ligue : anciens militaires, bourgeois, officiers de l'église, juges des tribunaux, religieux ou séculiers [1], tous prennent les armes et forment des compagnies, sous les ordres de M. de Morel de Saquenville, capitaine de la forteresse de Fécamp, et gouverneur de cette partie du pays de Caux. Le chapitre délibère qu'il y aura des processions générales le dimanche, le mercredi et vendredi de chaque semaine. Une lettre, reçue de Rouen, annonce que ces cérémonies y ont lieu tous les jours, « parce que les armées sont en présence, « et que celles de M. du Maine a de très grandes « forces. »

Enfin, M. de Villars juge que la forteresse de Fécamp n'est pas susceptible d'être défendue, et qu'il est utile que ce point de la rive maritime ne soit pas occupé par ses adversaires. Il ordonne de construire un fort sur la montagne de Notre-Dame du Bourg-Baudouin, qui domine l'entrée du port ;

---

[1] Le lieutenant général de la baronie de Vittefleur demande à toucher ses gages, bien que n'ayant pas résidé, vu qu'il fait le service au parti de la sainte Union des catholiques. (Délibérations capitulaires.)

la communauté n'en est instruite que par la présence des ouvriers qui rasent ses bois de la côte, pour commencer leurs travaux.

Le chapitre en porte plainte aussitôt au capitaine, lequel répond : « Que c'est du commandement de « M. le duc du Maine et de M. de Villars, et, ayant « été requis de faire apparoir leur commandement, « n'a voulu le faire. De là fait que messieurs les re- « ligieux se sont assemblés et ont délibéré d'écrire à « M. de Villars, et d'engager les habitants à écrire « aussi; sur quoi on les fera avertir *qu'ils se réu- « nissent à cet effet chez le prieur*. Ce qu'ayant su, « ledit capitaine s'est trouvé chez le prieur, en di- « sant qu'il n'appartenait qu'à lui de faire de pareilles « convocations d'habitants; que c'était aller contre « son autorité, et ne le trouvait pas bon : auquel « ledit sieur prieur a fait réponse, que plusieurs « fois il les avait fait assembler pour les affaires qui « se présentaient [1]; mais puisqu'il ne le trouvait pas « bon, il ferait contremander qu'ils n'eussent point « à venir. »

Cependant la communauté ne s'en tint pas à cette première démarche, et elle envoya, au Havre, un messager à M. de Villars, pour faire des représentations. Celui-ci fit promesse de répondre à ce sujet;

---

[1] Ce passage curieux fait connaître qu'on assemblait quelquefois les bourgeois, pour les affaires qui concernaient la commune.

en effet, peu de jours après, le régisseur, M. Fontaine, reçut une lettre, par laquelle il lui enjoignait « qu'il eût à fournir l'argent dû par les redevables « de cette maison, tant en cette baronie qu'en « celle de Vittefleur, *pour payer les manœuvriers « qui travaillaient au fort de Notre-Dame*, et qu'en « toute diligence il eût à en trouver *sans faire déli- « bération, et sans attendre autre commandement « que les présentes*. »

En donnant connaissance de ces lettres impératives, le procureur Fontaine fait observer qu'elles sont de *rigueur et de rudesse*, et qu'il ne pourra rien fournir au couvent, tant qu'il sera obligé de faire face à des dépenses extraordinaires.

L'embarras des moines recommençant incontinent, ils adressent un Mémoire à la Cour, pour faire connaître leur position, et demandent à M. de Bornes, procureur de l'abbaye, à Rouen, et son représentant auprès des diverses juridictions de cette ville, s'il y a un abbé de nommé, ils lui envoient en même temps un Mémoire, qu'ils le prient de présenter au Parlement, afin d'obtenir un arrêt contre le procureur Fontaine. Le chantre est désigné pour porter ce message; tout est prêt pour son départ et il ne s'agit plus que trouver six livres pour la location d'un cheval; on est obligé de vendre une pièce d'argenterie pour faire face à cette dépense imprévue.

M. de Bornes promet aux religieux de leur en-

voyer de l'argent, « mais il les prie d'avoir égard « au malheur des temps, et leur représente l'état « des autres communautés, en ajoutant qu'ils re- « connaîtront que celle de Fécamp est seule exempte « de beaucoup de calamités, desquelles il prie Dieu « de vouloir les préserver. Il a appris que les reli- « gieux de Saint-Denis, qui ont été ci-devant les « mieux pourvus, ont été trois mois à manger seu- « lement un peu de pain de son et boire de l'eau, « et ne sont guère mieux maintenant. »

On était tellement au dépourvu, que, pendant l'absence de M. Fontaine, on envoya un religieux à sa femme, pour savoir si elle pourrait nourrir la communauté seulement pendant huit jours, et connaître les instructions qu'elle avait reçues de son mari; cette dame « fit voir et goûter de la boisson « qui était en sa cave, consistant en deux pièces de « vin blanc, deux autres de vin clairet, et deux « autres dont on avait tiré quelque peu; lequel vin « fut trouvé bon et potable, et, madame Fontaine, « d'après les lettres de son mari, dit qu'elle s'occu- « perait de satisfaire messieurs les religieux pour « leur nourriture, et tout ce qui lui serait possible. »

Aymart de Chattes, trente-troisième Abbé.

On était dans cette période d'anxiétés et de besoins, lorsqu'on apprit la nomination du nouvel

abbé. On pense bien qu'après le massacre de Blois, les Guises n'avaient plus rien à demander à Henri III; aussi ce prince donna-t-il l'abbaye de Fécamp à Aymart de Chattes, commandeur de Malte et gouverneur de la ville de Dieppe, où, évitant les excès des calvinistes et des ligueurs, il recommandait aux habitants la paix et l'union, bienfaits qu'ils ne pouvaient rencontrer que sous la bannière du roi.

D'un autre côté, les Guises, qui regardaient l'abbaye de Fécamp comme leur patrimoine, firent des instances très vives auprès du pape, pour la faire obtenir à quelqu'un de leur famille. Le Saint Père, ne pouvant rien leur refuser, Louis de Lorraine fut nommé abbé commendataire de Fécamp, en remplacement de son oncle le cardinal. Il est exprimé, dans la bulle du pape, qu'attendu la difficulté des chemins, et *le peu de sûreté qu'il y avait de se transporter sur les lieux*, la possession de l'abbatiat pourra se prendre dans une chapelle de l'église métropolitaine de Rheims, ou dans toute autre église cathédrale [1].

Malheureusement pour les vues du Saint Siège, le Concordat fait sous François Ier existait toujours, et les prétentions de Louis de Lorraine furent rejetées par le Parlement de Caen, en 1591, et, quelque temps après, par le conseil du roi, Aymart de Chattes

---

[1] Archives dép. ; *cartons de Fécamp.*

fut envoyé en possession des fruits de l'abbaye de Fécamp.

Cet abbé militaire, qui s'entendait mieux à diriger des bandes de soldats que des gens d'église, vint cependant à Fécamp, pour faire connaissance avec ses religieux; ceux-ci lui exposèrent leur état de pénurie et la position financière de la communauté, qui n'était pas des plus brillantes. Il fit quelques promesses, qui tardaient à se réaliser; on lui écrivit pour lui rappeler ses engagements, et il fit réponse « que c'était avec peine qu'il voyait les souffrances « de la communauté, dues à la misère des temps; « que les revenus de la vicomté de Fécamp, de Vittefleur et autres étaient plus que suffisants pour l'entretien des religieux, qu'il ne retirait que peu de « choses des revenus de Veules, et qu'ils ne vou« draient pas le voir privé de cette petite commo« dité; il leur envoyait vingt passe-ports, pour « aller et venir dans toutes leurs affaires. »

Les grands événements militaires qui avaient attiré les armées aux environs de Paris, laissèrent un moment en repos la vicomté de Fécamp, et le fort du Bourg-Baudouin put être terminé. Le sieur de Catteville, son premier capitaine, avait été déjà remplacé par M. de Morel de Saquenville, en qualité de capitaine des bourg et forts de Fécamp.

Au moyen de cette nouvelle forteresse, la Ligue était toute puissante dans la ville; elle s'y trouvait

même dans une profonde sécurité, lorsqu'un parti du roi de Navarre vint s'établir devant les forts de l'abbaye, qui furent emportés après une résistance de peu de durée; il y laissa en garnison deux compagnies, commandées par les capitaines De la Poterie Dauphine et Bréchinal, qui interceptèrent les communications entre la ville et la forteresse de Notre-Dame.

Cette position était intolérable pour le parti contraire, aussi Villars s'empressa-t-il d'accourir avec de grandes forces, pour assiéger et reprendre la vieille forteresse de Fécamp; des batteries furent dressées devant les remparts, et elles n'eurent pas plutôt fonctionné, que les assiégés s'aperçurent qu'ils n'étaient pas assez forts pour se maintenir dans la place.

Les capitaines De la Poterie et Bréchinal, après 1591.
deux mois d'efforts inouïs, comme on devait l'attendre de tels hommes élevés à l'école du roi de Navarre, voyant qu'ils étaient sur le point de succomber, désirèrent obtenir une composition satisfaisante de leurs adversaires. Pensant que les religieux pouvaient leur servir d'utiles intermédiaires : « ils les supplièrent que, s'ils avaient quelques faveurs « vers le sieur de Villars ou quelque capitaine de ses « troupes, il leur plût parler à eux, et leur dire de « leur part (d'autant qu'ils estimaient qu'ils seraient « plus ouïs que non pas eux) que s'il leur plaisait les

« vouloir recevoir à honnête composition, ils étaient
« prêts à rendre la place, autrement qu'ils avaient
« envie de tenir bon et de mourir à la brèche. Sur
« quoi messieurs ayant délibéré, pour leur faire plai-
« sir, ont désigné M. le pannetier et l'aumônier et
« sous-prieur, pour parler à quelques-uns des capi-
« taines dudit sieur de Villars, et après, lesdits sieurs
« désignés se sont transportés à la maison de M. l'au-
« mônier, et étant montés en certaine galerie qui est
« sur les murailles, ayant fait battre la caisse, par
« l'ordre des capitaines susdits, ont demandé à parler
« à M. de *Bosrosey*, l'un des capitaines desdites
« troupes, pour lui dire ce que avaient charge
« de la part des sieurs De la Poterie Dauphine et
« Bréchinal ; toutefois ledit sieur de *Bosrosey* ni
« autres capitaines desdites troupes n'auraient voulu
« entendre combien que plusieurs fois lesdits sieurs
« religieux les ayent appelés et fait appeler venir,
« continuant à leur dessein, *ont fait brèche, et sont
« entrés en assaut dans ladite forteresse.* »

Nous regardons ce passage comme très curieux pour l'histoire de Fécamp, puisqu'il relate une prise d'assaut inconnue, et qu'il fait mention, pour la première fois, du capitaine Bois-Rosé, devenu depuis si célèbre par un autre fait d'armes des plus extraordinaires.

Ainsi, la forteresse de Fécamp se trouvait encore une fois au pouvoir de la Ligue; mais ce n'était pas

sans de grands dommages pour le monastère et les habitants, que la présence des armées ruinait sans cesse : le sieur Barbey, fermier à Senneville, demande remise de ce qu'il doit à l'abbaye, « vu le « ravage des guerres et des deux armées qui ont « séjourné devant le fort de ce lieu, environ deux « mois, et qui lui ont pris ses bêtes à laine, ses « vaches et ses récoltes. »

François Deneuve, de Saint-Léonard, adresse à la communauté la même requête, et pour les mêmes motifs.

Quelques maisons de Fécamp eurent aussi beaucoup à souffrir de ce siège : celle de Jehan Duval, située près du pont de la porte du Bail, fut entièrement ébranlée et ruinée par le canon que les assiégés avaient placé sur cette porte.

En même temps, Villars écrit aux religieux : qu'ils lui ont manqué de parole, et que, s'ils ne lui comptent pas ce qui lui est dû, il saura bien se faire payer ; ceux-ci lui répondent qu'ils manquent de tout depuis trois semaines, et qu'ils n'ont reçu autre chose que leurs vivres. Ils donnent cependant commission au chambrier de se procurer de l'argent comme il pourra ; ce dernier ne trouve d'autre expédient que de mettre en vente quelques coupes de bois, *en les faisant proclamer à la cohue ;* mais personne ne se présente pour en acheter, parce que chaque jour on enlève des arbres pour le fort, que

les soldats les prennent, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, et coupent celui qui leur semble le plus beau, à la hauteur de trois pieds. On porte plainte de ce pillage au capitaine de Saquenville, plainte qui ne remédie à rien, car M. de Villars, ne voyant pas arriver d'argent, fait arrêt sur les deniers de Jehan Guillebert, meûnier du grand moulin, lesquels sont versés par ce dernier à l'acquit de la communauté.

Il était rare qu'un événement ne fût immédiate ment suivi d'un autre, sur cette terre de Normandie, journellement ravagée par les partis. Villars ne se fut pas plutôt emparé de Fécamp, que l'armée du maréchal de Biron apparaît au loin, menaçante, et paraissant se diriger vers les remparts de cette forteresse.

M. de Coqueréaumont, qui en était toujours lieutenant, voyant qu'il n'avait aucun moyen de tenir tête à l'ennemi, fait savoir aux moines qu'il ne peut rester plus long-temps auprès d'eux; « car « il pourrait être pris par ses adversaires et subir « une mort honteuse; non par refus du service qu'il « doit à ces messieurs pour leur conservation et celle « de leur maison, mais d'autant qu'il voit qu'il n'y a « aucune défense pour résister, et que, pour son par- « ticulier, librement, il abandonnerait sa vie sur un « rempart s'il était assisté, sans considérer la perte « qui pourrait en advenir. Il les advertissait afin d'y

« pourvoir et d'y donner des ordres. » Les religieux, surpris et effrayés, envoyèrent un messager à M. de Saquenville, qui était au fort Baudouin, pour lui demander ce qu'ils devaient faire.

Ce capitaine, occupé de la défense de sa propre forteresse, fit dire à ces messieurs de tenir toujours leurs portes fermées, et de ne pas les ouvrir à cause des coureurs qui pourraient venir; il en excepte cependant ceux de M. le gouverneur de Chattes, « et il recommande aux moines de monter la garde « avec les bourgeois, et de bien se défendre de faire « feu, s'ils voient arriver quelque chose. » Le chapitre arrête que deux ou trois religieux, un ancien et deux jeunes, monteront chaque jour la garde avec les gens de la ville.

Chacun était à son poste, sur les murailles, lorsqu'on apprit que l'armée du maréchal était très proche. M. de Coqueréaumont jugea prudent d'évacuer la place. Le prieur écrivit, à la hâte, à M. de Chattes, pour recommander la maison, le bourg et ses habitants, *d'autant qu'ils étaient décidés à faire résistance*. Il crut devoir faire part de sa lettre à M. de Saquenville, pour le consulter au sujet de ce message, d'autant plus utile qu'on apprit que « MM. de Valmont et autres, voyant qu'ils ne pou« vaient tenir, étaient allés au-devant de l'armée, pour « éviter un ravage. »

M. de Coqueréaumont alla conférer lui-même

avec M. de Saquenville, qui approuva la démarche des religieux, et leur conseilla de faire demander à M. de Chattes une sauve-garde, « tant pour le bourg « que pour les fermes des Plantis, de la Roquette « et de l'Epinai, qui en sont voisines. »

Le grainetier et le sacristain, chargés de porter cette lettre à Dieppe, reviennent dès le lendemain, sans avoir pu accomplir leur mission. Ils racontent, qu'étant allés coucher le premier jour au château de M. de Bailleul, quelques gentilshommes les avaient avertis; que c'en était fait d'eux s'ils passaient outre, car ils seraient immanquablement arrêtés par les troupes qui couvraient le pays.

Il paraît que le chapitre n'eut pas une grande confiance dans la bravoure et la résolution de ses messagers, car il désigna d'autres religieux pour faire le voyage de Dieppe. Ceux-ci rapportèrent des lettres de M. de Chattes, qui mandait à la communauté, « qu'il n'avait pas su qu'on dût envoyer des « garnisons à Fécamp, et qu'il lui en donnerait avis « s'il venait à le savoir; du reste que *l'événement de « Rouen* donnait le conseil et le moyen de se gou- « verner comme le temps le permettrait; qu'il était « très fâché de ne pas avoir les moyens de les as- « sister, mais qu'il profiterait de ceux qui se pré- « senteraient, pour être utile à la communauté et aux « habitants de Fécamp. »

Au milieu de toutes ces anxiétés, on réparait, à

la hâte, la brèche faite à la muraille, par les troupes de Villars, ainsi que les portes et le pont-levis de la rue Arquaise, lequel était rompu à plusieurs endroits; on vendait toutes les tasses d'argent du coffre, pour pourvoir à la subsistance des moines, et éviter « qu'elles ne soient perdues ou dérobées « s'il advenait quelque ravage; le surplus de l'ar- « gent, provenant de cette vente, fut distribué aux « religieux. »

L'armée du maréchal de Biron parut un matin 1591.
devant les forts de Fécamp; depuis plusieurs jours on était préparé à la recevoir; et, malgré les velléités de résistance, de la part des ligueurs, on trouva plus prudent de lui ouvrir les portes, que d'engager avec elle une lutte dont l'issue ne pouvait être douteuse. La majeure partie se cantonna dans la vieille forteresse, dans l'abbaye, et dans l'enceinte du marché; le Val-aux-Clercs, les villages de Senneville, de Saint-Léonard et d'Yport, reçurent la cavalerie et tout ce qui ne put trouver à se loger dans les maisons du bourg.

On doit se rendre compte de la position des habitants, obligés d'héberger et nourrir une armée, composée de catholiques royalistes, de huguenots et d'étrangers, qui, comme un tourbillon, ravageaient tout sur leur passage, et se regardaient, à Fécamp, comme en pays conquis. Heureusement qu'ils n'y firent qu'un séjour de courte durée; car Dieu sait s'il

fût resté pierre sur pierre des maisons du bourg que ces hommes sans discipline prenaient plaisir à renverser. La génération actuelle ignorerait ces circonstances, si, comme toujours, les réclamations auxquelles elles ont donné lieu n'étaient consignées sur les registres de l'abbaye. Ainsi, après le départ de Biron, les plaintes et les demandes d'indemnités arrivent de toutes parts, et particulièrement d'Yport, de Saint-Léonard, de Fécamp et de Senneville. Un propriétaire de maisons, dans l'intérieur du marché, Jehan Michel, fait connaître que les siennes ont été totalement ruinées par les soldats; François Desmares, receveur des dîmes, à Saint-Léonard, dit que tout a été ravagé dans sa commune, et qu'il ne peut payer ce qui revient à l'abbaye. Les fermiers de Paluel exposent aussi « qu'ils ont été pillés et « ravagés dans leurs biens, tant bestiaux que grains, « et forcés de fuyr et d'abandonner leurs maisons et « leurs familles. »

Enfin, l'habitude d'être pillé et ravagé faisait qu'on ne se livrait à aucunes réparations, même aux plus urgentes. Il est question de relever les hangars d'Elétot; on remet à faire ce travail *après le départ des garnisons du pays*. On fut cependant obligé de faire déblayer l'entrée du port, que la chute de la jetée d'aval avait fait encombrer de galets. M. de Saquenville, qui était rentré à son poste, après le départ de l'armée ennemie, demanda que

ce travail fût à la charge de l'abbaye. Le prieur De Campion lui répondit que, de tout temps, il avait été fait par les bourgeois; cependant, que la communauté ne refuserait pas de venir à leur secours.

Ce déblai était d'autant plus nécessaire, que Villars venait de faire armer dans le port de Fécamp sept gros navires, et d'autres plus petits, devant servir au transport, pour s'emparer de la ville de Brest, où commandait Réné de Rieux, pour Henri IV; ce capitaine, expérimenté, ayant appris que l'escadrille de Fécamp se dirigeait d'abord sur Camaret, pour inquiéter le port de Brest, fit partir en diligence des vaisseaux à sa rencontre, et remporta, sur les ligueurs normands, une victoire qui servit beaucoup à maintenir la Bretagne sous l'obéissance du roi.

Après le siège de Rouen, par Henri IV, et le passage de la Seine à Caudebec, par le duc de Parme, apparaît de nouveau le capitaine Bois-Rosé; si célèbre par l'escalade du fort de Notre-Dame-du-Bourg-Baudouin.

Il y a doute, si, au moment de ce fait d'armes, ce fort était occupé par des soldats de Biron, ou par une garnison appartenant à la Ligue; deux auteurs contemporains ne sont pas d'accord à ce sujet. Sully dit positivement : « que ce fort fut pris par « Biron sur la Ligue, et qu'il y avait, dans la garni-

« son qui en sortait, un gentilhomme, nommé Bois-« Rosé, qui remarqua (pour s'en emparer) la place « d'où on le chassait, et, prenant ses précautions de « loin, fit en sorte que deux soldats qu'il avait ga-« gnés fussent reçus dans la nouvelle garnison que « les royalistes établirent dans Fécamp [1]. »

Palma Cayet dit, au contraire, que Bois-Rosé reprit cette place sur une garnison de la Ligue; et quelques auteurs modernes ont indifféremment adopté l'une ou l'autre de ces versions, sans rechercher laquelle était la plus vraie ou la plus probable.

Quant à nous, nous croyons que Sully se trompe en disant que Bois-Rosé était dans le fort à l'arrivée de Biron; car il n'aurait pu s'y trouver qu'en sa qualité de capitaine, et des pièces officielles nous font connaître que M. de Saquenville, seul, était pourvu de cette charge; nous avons ensuite la certitude que Biron ne s'empara pas du fort du Bourg-Bandouin, car la garnison calviniste, qui l'aurait occupé, se serait opposée au départ des navires envoyés sur la côte de Bretagne, et parce que nous voyons des processions qui se dirigent à Notre-Dame, en vertu de la permission *demandée à M. de Saquenville.* Or, la chapelle de Notre-Dame étant placée dans le fort Baudouin, il est clair que si les calvinistes en eussent été maîtres, ils n'y

[1] Sully, *Mémoires*, année 1593.

auraient pas laissé introduire une partie de la population de Fécamp, à la suite d'une cérémonie religieuse : nous suivrons, en conséquence, pour ce qui regarde Bois-Rosé, la version de Palma Cayet.

Nous avons déjà vu ce capitaine jouer un rôle important dans la prise d'assaut des forts de Fécamp; depuis cette époque, il n'avait cessé de se distinguer par des faits d'armes éclatants, sous les ordres du marquis de Villars.

« Pendant le siége de Rouen, dit l'auteur que « nous venons de citer, les royaux mirent deux ca- « nons sur la côte de Turinge et deux à la plaine « du fort. Le capitaine de Bois-Rosé, qui était dans « le retranchement, vint avec cinq cents hommes pour « déloger les royaux, et les attaque avec audace. Il « reçoit une blessure, en s'obstinant à enlever le « corps d'un soldat mort à ses côtés; ce corps est « pris et repris cinq fois. Sa blessure lui avait frac- « turé les os de la jambe gauche, et il combattait « toujours en battant en retraite, appuyé sur deux « des siens; il fut conduit dans la ville pour se soi- « gner et y méditer une grande sortie. Bien que « n'étant pas encore rétabli, il fait reconnaître la « position des ennemis, et enlève cinq gros canons à « l'armée du roi[1]. »

Certes, Bois-Rosé était un homme à ménager;

---

[1] Palma Cayet, édit. Petitot, vol. 41, page 27.

mais Villars, d'un caractère très altier, eut la maladresse de se fâcher avec lui. « A cette époque, les « *ligueurs s'entre-prenaient les places les uns les* « *autres.* » Bois-Rosé forme le projet de surprendre la forteresse de Notre-Dame, située sur la falaise de Fécamp; et ce projet, il l'exécute avec soixante hommes de sa compagnie, qui désirèrent prendre part à son audacieuse entreprise.

Voici la narration de Sully, sur cet incroyable événement.

« Le côté du fort qui donne sur la mer est un « rocher de six cents pieds de haut, coupé en pré- « cipice, et dont la mer lave continuellement le « pied...... Bois-Rosé, à qui toute autre voie était « fermée pour surprendre une garnison attentive à « la garde d'une place nouvellement prise, ne douta « point que, s'il pouvait aborder par cet endroit, re- « gardé comme inaccessible, il ne vînt à bout de son « dessein : il ne s'agissait plus que de rendre la chose « possible, et voici comment il s'y prit.

« Il était convenu d'un signal avec les deux sol- « dats gagnés, et l'un deux l'attendait continuelle- « lement, sur le haut du rocher, où il se tenait « pendant tout le temps de la basse marée. Bois- « Rosé ayant pris le temps d'une nuit fort noire, « vint, avec cinquante soldats déterminés, et choisis « exprès parmi des matelots, et aborda avec deux « chaloupes au pied du rocher : il s'était encore

« muni d'un gros câble, égal en longueur à la hau-
« teur de la falaise, et il y avait fait, de distance en
« distance, des nœuds et passé de courts bâtons,
« pour pouvoir s'appuyer des mains et des pieds.
« Le soldat qui se tenait en faction, attendant le
« signal depuis six mois, ne l'eut pas plutôt reçu,
« qu'il jeta du haut du précipice un cordeau, auquel
« ceux d'en bas lièrent le gros câble, qui fut guindé
« au haut par ce moyen, et attaché à l'entre-deux
« d'une embrâsure, avec un fort lévier passé par
« une agraffe de fer, faite à ce dessein. Bois-Rosé
« fit prendre les devants à deux sergents, dont il
« connaissait la résolution, et ordonna aux cinquante
« soldats de s'attacher de même à cette espèce
« d'échelle, leurs armes liées autour de leur corps,
« et de suivre à la file : se mettant lui-même le der-
« nier de tous, pour ôter aux lâches toute espérance
« de retour. La chose devint d'ailleurs bientôt im-
« possible; car, avant qu'ils fussent seulement à
« moitié chemin, la marée qui avait monté de plus
« de six pieds, avait emporté les chaloupes et faisait
« flotter le câble. Qu'on se représente au naturel
« ces cinquante hommes, suspendus entre le ciel et
« la terre, au milieu des ténèbres; ne tenant qu'à
« une machine si peu sûre, qu'un léger manque de
« précaution, la trahison d'un soldat mercénaire,
« ou la moindre peur, pouvait les précipiter dans les
« abîmes de la mer ou les écraser sur les rochers :

« il y avait dans tout cela de quoi faire tourner la « tête au plus assuré de la troupe ; comme elle « commença en effet à tourner à celui-là même « qui la conduisait. Ce sergent dit à ceux qui le « suivaient qu'il ne pouvait plus monter, et que le « cœur lui défaillait. Bois-Rosé, à qui ce discours « était passé de bouche en bouche, et qui s'en aper- « cevait parce qu'on n'avançait plus, prend son parti « sans balancer. Il passe par-dessus le corps de tous « les cinquante qui le précèdent, en les avertissant « de se tenir ferme, et arrive jusqu'au premier, « qu'il essaye d'abord de ranimer : voyant que par « la douceur il ne peut en venir à bout, il l'oblige, « le poignard dans les reins, de monter, et sans « doute que, s'il n'eût obéi, il l'aurait poignardé et « précipité dans la mer. Avec toute la peine et le tra- « vail qu'on s'imagine, enfin la troupe se trouva au « haut de la falaise un peu avant la pointe du jour, « et fut introduite par les deux soldats dans le châ- « teau, où elle commença par massacrer, sans misé- « ricorde, le corps de garde et les sentinelles : le « sommeil livra presque toute la garnison à la merci « de l'ennemi, qui fit main basse sur tout ce qui « résista, et s'empara du fort. »

Comme Bois-Rosé n'avait pas assez d'hommes pour garder ses prisonniers ; il renvoya ceux-ci à Fécamp, dès le matin même, et ils annoncèrent aux habitants l'événement de la nuit. Quelques pièces de canon,

braquées sur Fécamp, apprirent aux bourgeois qu'ils ne devaient pas laisser manquer de vivres la nouvelle garnison, s'ils tenaient à conserver sur pied leurs maisons et leurs églises.

Bois-Rosé réclama presqu'aussitôt la solde et les vivres fournis par la communauté à ses prédécesseurs, et il prévint le prieur qu'il allait faire raser le bois du Goulet, ayant besoin de fagots pour brûler et de palissades pour garnir les remparts de sa forteresse. Le chapitre, mécontent de ces exigences, chargea M. de Boismilon, son garde général, d'aller trouver le nouveau commandant, et de lui représenter que ces bois n'étaient pas encore en coupe. Boismilon monte au fort, et ne trouve pas le capitaine Bois-Rosé, *qui était déjà aux champs.*

Villars n'eut pas plutôt appris que la forteresse de Notre-Dame était au pouvoir du transfuge Bois-Rosé, qu'il appela de tous côtés des forces pour l'assiéger et la reprendre. Des troupes se réunirent au pied de la forteresse, du côté du port de Fécamp; quelques compagnies se retranchèrent sur le plateau de Senneville, dans une enceinte fermée par un rampart gazonné, garni de canons, qui firent un feu terrible contre la place.

Ces travaux d'attaque se voient encore au-dessus de la côte de Fécamp, au haut du chemin connu sous le nom de *Sente aux Matelots.*

N'ayant que ses soixante hommes pour toute res-

source, Bois-Rosé sut tenir tête à son ennemi, pendant treize mois du siège le plus rigoureux, où, chaque jour, on faisait passer par les armes, comme des rebelles, ses soldats qui avaient le malheur d'être faits prisonniers. Cependant, comme il voyait qu'il ne pouvait tenir plus long-temps faute de vivres, il prit le parti de remettre le fort Baudouin à Henri IV, dont l'abjuration paraissait décidée.

Il se déroba à cet effet, de nuit, de sa forteresse, partit pour Saint-Denis, où il offrit au roi les places de Fécamp et de Lillebonne, qui étaient sous son commandement. Ce fut le premier des chefs de l'Union qui fit sa soumission à Henri IV.[1].

Le roi reconnut toute l'importance de la démarche de Bois-Rosé, vu qu'il possédait encore peu de places en Normandie, par l'obstination de Villars. Il partit, avec son armée, pour Dieppe, et ensuite pour Saint-Valery-en-Caux. Voyant là que le duc de Mayenne cherchait à l'amuser par ses temporisations et ses demandes de trèves, il traversa, avec une partie de ses troupes, le bourg de Cany, s'avança droit à Fécamp, obligea les troupes de Villars d'abandonner leur retranchement, et pourvut abondamment la forteresse *Notre-Dame* de tout ce qui était nécessaire pour sa sûreté.

Villars, après le départ du roi, désespérant de

---

[1] Palma Cayet, édit. Petitot, vol. XLI.

prendre cette place, se contenta de la bloquer par une nombreuse troupe de soldats, cantonnés à Senneville, à Fécamp et dans les environs.

Ce siège fut une des grandes époques de calamités pour la ville de Fécamp; elle était remplie de gens-d'armes de tous les pays, qui s'y conduisaient comme en terre étrangère. Huit cents étaient logés dans les maisons des bourgeois, et ceux-ci devaient les nourrir et pourvoir à toutes leurs exigences. Ne pouvant supporter de pareilles charges, cent vingt ménages, des plus aisés, quittèrent la ville pour aller s'établir ailleurs. Au sujet de cette émigration, Jehan Guillebert, locataire de trois moulins appartenant à la communauté, demande une remise sur ses fermages, « *vu les guerres et les troubles régnants*, et que « depuis l'assiègement du fort Notre-Dame-de-« Baudouin-du-Bourg, la plus grande partie des « bourgeois et habitants dudit lieu, leurs femmes « et familles s'étaient retirés ailleurs, et que le trafic « de la marine était délaissé par le rompement *des « barres et du port du Havre*, lesquels procuraient « la plus grande et meilleure partie des grains des « moulins. »

Adam Menessier, Baptiste le Doyen, Jehan Assire, Jacques Fontaine, Nicolas Dargent, Nicolas Lemetey, Guillaume Leclerc, Guillaume Godefroy, les veuves Guillaume Jacques Forestier, Nicolas Lemarichal et Thibaut Tinel, qui possédaient des maisons en bois;

sur la chaussée, entre les deux barres, *remontrent* que ces maisons ont été totalement ruinées et abattues par les soldats et gens de guerre, *durant le siège du fort de Notre-Dame*, et qu'*ils ne peuvent les réédifier à cause de leur pauvreté.*

Le monastère n'était pas plus respecté que ce qui l'environnait; les chevaux des gens d'armes occupaient les écuries, et jusqu'au bâtiment servant de four à la communauté, et les soldats qui y étaient casernés ajoutaient encore au désordre, en introduisant dans leurs chambres tout ce qu'une excessive licence permet de supposer; ils jouaient journellement à la paume, dans le réfectoire, où ils faisaient mille dégats; on fut obligé d'en enlever les vitres par panneaux, d'en murer les portes et les fenêtres, et de ne laisser que les ouvertures nécessaires pour recevoir un peu de jour dans l'intérieur.

L'hôtellier annonça en même temps au chapitre, « que les soldats et gens de guerre ruinaient et abattaient certaine maison dépendante de son office, assise dans le lieu nommé vulgairement *les Galères*, *laquelle ils avaient commencé à démolir et à en enlever les bois*. »

Les campagnes voisines étaient à peu près traitées de la même manière : Jacques Labbé, de Senneville, fit entendre des nouvelles plaintes, « sur les pertes, volleries et pilleries qu'il souffrait chaque jour, étant proche du fort Notre-Dame, et qu'enfin

il avait perdu une belle pièce d'avoine, prête à être récoltée, *les gens d'armes ayant mis leurs chevaux dans icelle pièce, lorsqu'il y eut quelques soldats de Bos-Rosé exécutés.* »

A Saint-Léonard, les fourrages étaient enlevés des granges ; au Val-au-Clerc, Michel Catelier, fermier de la côte Bertrin, et d'une autre propriété assise au camp Christophe, annonçait qu'il avait ensemencé ses terres de toutes espèces de grains, en 1593 ; « et qu'en la même année, M. l'amiral étant « venu à Fécamp, avec de grandes troupes, et posé « garnison, tant de cheval que de pied, pour tenir « ledit fort comme assiégé, ladite garnison, pour « nourriture de ses chevaux, aurait totalement cou« pé, ravagé, pillé et emporté tous ses grains, dont « il aurait souffert une perte de plus de cent cin« quante écus. »

Le capitaine De Marseilles avait succédé à M. de Saquenville, et s'occupait beaucoup plus de faire payer la solde de ses hommes, que de rétablir parmi eux la discipline ; il écrivit aux moines pour leur demander cinq cents écus, *faute de quoi il serait obligé de contraindre leurs fermiers ;* la réponse fut qu'on n'avait pas d'argent, et qu'il fît ce qu'il jugerait à propos. Des garnisaires furent envoyés dans les campagnes, et il n'y a pas de doute que cette contribution forcée n'ait été le prétexte de nouvelles et rigoureuses exactions.

Ce n'était pas encore assez de tous ces maux; comme si, à certaines époques, l'espèce humaine était poursuivie par une destinée qu'elle ne peut éviter, la peste faisait de nouveaux ravages à Fécamp. Le chapitre fut assemblé dans le but de prendre des mesures contre ce terrible fléau : on donna l'ordre à M. de Boismilon de faire couper des perches, pour construire des loges dans la forêt. Les pestiférés y étaient journellement conduits, livrés aux soins de la charité chrétienne et des membres de leurs familles, qui osaient affronter la contagion.

On fit éloigner, de l'intérieur du fort, les frères de charité de Saint-Léger et de Saint-Thomas, qui portaient tous les jours des individus morts de la peste; et on renvoya des églises les pauvres qui s'y entassaient comme dans des refuges.

Il y avait aussi des malades près de la boulangerie du couvent, située en dehors des murs; on craignit que le pain ne *reçût le mauvais air*, et on ordonna de faire rentrer le boulanger dans l'intérieur; mais, comme la maison du four était occupée par les chevaux des gendarmes, on fut obligé de construire un autre bâtiment et un autre four.

On s'aperçut aussi que des soldats et des gens de la ville se réunissaient dans le cellier et dans la cellule de Jean Brébion, clerc, qui y tenait taverne; et que Jacques Docquet, troisième cuisinier, recevait beaucoup d'étrangers dans sa cuisine; il fut défendu

à l'un et à l'autre d'introduire personne à l'avenir, dans le monastère, sous peine de perdre leur état.

Le capitaine De Marseilles avait été remplacé par M. de Vouliers, et celui-ci ne tarda pas à l'être par M. de Champiéron; le blocus du fort Baudouin continua d'être rigoureusement observé, car la garnison royaliste était un mauvais voisinage pour la ligue aux abois. Champiéron montra beaucoup de zèle pour la cause de l'union, et défendit aux cultivateurs de Senneville de mettre leurs bestiaux à pâturer vers le fort Notre-Dame, de crainte que ces animaux ne devinssent la proie de l'ennemi. Cette défense porta le plus grand préjudice aux fermiers, dont les pâturages furent perdus sur cette partie de la côte.

La surveillance de Champiéron s'étendait sur toutes les classes d'individus placés dans le ressort de son commandement. Un jour, il fit savoir au prieur de Campion, « qu'il avait une mauvaise opi-
« nion d'un de ses moines, qui allait souvent à
« Lillebonne et autres endroits du parti contraire,
« et donnait avertissement au sieur de Bos-rosé de ce
« qui se passait. »

Ce moine, voyant que sa conduite était surveillée, demanda au prieur la permission de se retirer du monastère, *jusqu'à ce que les compagnies ayent quitté le pays*, *craignant qu'il lui arrivât quelque tort*. Cette permission ne lui fut donnée qu'à la condition

qu'il ne fréquenterait aucun lieu contraire au parti, *ni autre que sous l'autorité de M. de Villars.*

1594. Les temps n'étaient pas éloignés, où la lassitude des partis, les maux de la patrie déchirée par l'étranger, devaient amener une transaction désirée de tous. Henri IV en donna lui-même l'exemple, en abjurant les doctrines du calvinisme. La ligue n'ayant plus de prétexte pour s'éloigner de ce prince, tous ses chefs firent successivement leur soumission, et Villars lui-même, ce chaud partisan de l'union catholique, fit son accommodement avec le roi, auquel il rendit la ville de Rouen. Toute la Normandie suivit l'exemple de sa capitale.

Boisrosé s'attendait à être nommé par le roi capitaine de la forteresse de Fécamp, qu'il avait si bien défendue; mais, comme cette place était dans les attributions de Biron, pourvu de la charge de grand amiral de France, il fut remplacé par Jean de Cauquigny, et reçut la promesse d'un emploi plus avantageux. Ce dédommagement n'arrivant pas assez tôt selon son desir, Boisrosé s'adressa à Sully, qui lui fit d'abord obtenir une pension de douze cents livres, une compagnie avec appointements, et deux mille écus en argent. « Mais, nous dit son puissant protecteur, je me l'attachai plus étroitement dans la suite, et je le crus digne de la lieutenance générale d'artillerie en Normandie, lorsque le roi m'en eut donné la grande maîtrise. »

Ajoutons maintenant, pour ne plus revenir sur cet homme extraordinaire, qui a fourni une page si pittoresque à l'histoire de Fécamp, que nous le retrouvons, à quelques années de là, dans sa terre de Limpiville, demandant aux moines l'autorisation d'y construire un moulin pour le soulagement de ses vassaux, qui étaient obligés d'aller faire moudre leur grain à plus d'une lieue de leurs maisons.

C'est le bouillant chef de parti qui a déposé sa vaillante épée, et qui, sur la fin de sa carrière, a compris que les discordes civiles sont le fléau des populations, et qu'il est plus glorieux d'être utile à ses concitoyens que de ravager leurs champs et leurs demeures.

M. de Chattes, voyant que la paix devait amener un changement dans la situation des affaires religieuses, consentit à un arrangement avec son concurrent, Louis de Lorraine, élu par le pape; il y eut entre eux partage des revenus attribués à l'abbé de Fécamp.

La France aurait été tranquille, si les Espagnols, 1597.
premiers fauteurs de la ligue, n'avaient encore intrigué avec les mécontents de tous les partis; leur armée s'empara d'Amiens, et l'on craignit, à Fécamp, de revoir l'ennemi devant les portes. Le capitaine Tuville, qui était alors gouverneur de la forteresse, écrivit aux religieux: « qu'il serait bon de se fortifier et « de faire des barricades en cette ville, *où il y* « *en avait eu par ci-devant*, et de réparer les ponts

« et les portes, pour les fermer et les faire couvrir de « gens, si c'était besoin pour la sûreté de ces Mrs. » Ces précautions devinrent inutiles : le roi se porta devant Amiens avec ses sujets fidèles, parmi lesquels se distinguait le commandeur de Chattes ; et les Espagnols furent obligés de regagner leurs frontières. De là, Henri IV se rendit à Rouen, où il confirma les priviléges de l'abbaye de Fécamp.

Le nouveau gouverneur de Fécamp ne résida plus dans le fort Baudouin. Cette forteresse fut presqu'aussitôt démolie de fond en comble, à la grande satisfaction des habitants, qui la regardaient comme la cause de tous les maux qui avaient fondu sur la cité. La ville fut encore quelque temps déserte, et le peu de bourgeois restés dans leurs foyers, circulaient comme des ombres autour de leurs églises détruites, et parmi les ruines de cinq cents maisons dévastées par le canon et les incendies [1]. La paix vint insensiblement effacer quelques vestiges de ces désastres ; car il est dans la nature humaine d'oublier promptement le passé, de ne songer qu'au présent, et de se faire illusion sur l'avenir.

---

[1] Tous les moulins à blé, à huile et à tan, de la vallée, furent aussi renversés par les soldats. Ms. de 1686.

FÉCAMP

DEPUIS 1601 JUSQU'A NOS JOURS.

FRANÇOIS DE JOYEUSE, trente-troisième Abbé.

Louis de Lorraine mourut en 1601, et François de Joyeuse, cardinal, archevêque de Rouen, lui succéda en qualité d'abbé du monastère de Fécamp. 1601.

M. de Chattes, qui avait été pourvu de la charge de lieutenant général du roi, dans le pays de Caux, prit le titre de procureur général de l'abbé de Joyeuse, et le prieur, Charles de Campion, fut nommé grand vicaire de monseigneur, et dirigeait, sur les lieux, les affaires de la communauté. Jamais supérieurs n'eurent à traverser de plus mauvais temps que ceux qui signalèrent le cours de sa longue et difficile administration.

Le chapitre dut s'occuper aussitôt de la nomination d'un nouveau prieur. M. de Chattes avait recommandé d'élire le chantre, et cette recommandation était un ordre; aussi trouvons-nous presque tous les votes ainsi conçus :

Le jardinier nomme M. le chantre, pour se conformer au bon vouloir de monseigneur.

Le sacristain vote pour M. le chantre, sur l'avis de monseigneur.

Deux voix indépendantes osèrent seules se prononcer pour M. de Pierrecourt, franchement et sans restriction du bon vouloir de monseigneur.

Une grande majorité étant acquise au chantre, le moment était venu de la proclamer, lorsque le quart prieur, qui présidait l'assemblée, mécontent du résultat des votes, quitta subitement la réunion. Les anciens, surpris d'une pareille conduite, et craignant qu'elle ne devînt le prétexte de quelques troubles, désignèrent immédiatement le grainetier, pour faire reconnaître le nouveau prieur, et le conduire au fauteuil.

Les ordres donnés par le vicaire général, et inscrits aux registres capitulaires, prouvent qu'il voulait ramener parmi les religieux la régularité monacale, qui était encore loin d'être parfaite :

Il prescrit de faire des visites dans les chambres, pour voir s'il n'y aurait pas d'armes cachées; et interdit la fréquentation du tripot et des tavernes; ces défenses n'empêchèrent pas qu'à la procession qui eut lieu au sujet de la paix générale, les moines n'entrassent dans les cabarets, et ne tirassent des coups d'arquebuses dans les rues et par les fenêtres.

Il défend expressément aux religieux de se promener dans l'église, de causer avec les individus soupçonnés *d'appartenir à la religion réformée*,

d'amener des serviteurs coucher dans leurs dortoirs, *d'avoir des chambres hors du couvent*, et de passer sous la porte de la salle, pour aller en ville ou aux jardins.

Il interdit aux habitants du bourg de faire paître leurs animaux dans les cours de l'abbaye, et d'y étendre des toiles, du fil et du linge.

Il fait clorre les portes des *galères*, de ce grand bâtiment situé près de la route actuelle de Rouen, où les moines allaient en récréation; il ordonne de bien fermer celles de l'église, pour empêcher les novices d'aller dans les rues de la ville, au lieu d'être à matines.

Cette réclusion forcée n'était nullement du goût des jeunes religieux, car on s'aperçut qu'ils avaient fait une ouverture dans la muraille, derrière la maison des enfants de chœur. Le vicaire genéral la fit fermer aussitôt qu'il en eut connaissance, et, dès le lendemain, la brèche était de nouveau pratiquée. M. de Campion crut devoir, à ce sujet, frapper un coup d'autorité, et défendre aux religieux de célébrer la messe, ni d'approcher de la sainte Communion avant d'avoir *averti de ce qu'ils savaient sur le débouchement du trou*. Les novices étaient tellement remuants, qu'on ne pouvait en avoir raison, et qu'ils s'enfuyaient du couvent lorsqu'ils se voyaient sur le point d'être punis. Cet état de choses ne surprendra pas, si l'on pense qu'ils

avaient eu, jusqu'à ce jour, une existence plus militaire que religieuse, et que la régularité à laquelle on voulait les contraindre était en opposition directe avec l'activité et les habitudes mondaines de leur vie passée.

Le goût de la chasse leur était aussi revenu, plus vif et plus effréné que jamais : un cultivateur de la paroisse de Saint-Léonard vint, un jour, se plaindre qu'il y avait un religieux dans ses grains, avec des chiens et une tirasse, et qu'au lieu d'écouter ses observations, ce religieux l'avait poursuivi et menacé de lui donner des coups de bâton.

L'indiscipline d'un moine, nommé Alexandre, et l'espèce d'approbation qu'elle reçut de la majorité du couvent, prouve combien il était difficile de diriger de pareils hommes.

Ce moine, mécontent qu'on lui eût refusé la permission de sortir, passa tout le temps des vêpres à se promener dans la nef de l'église, et quitta ensuite la communauté, sans autorisation de ses supérieurs.

Le chapitre décida que le fugitif serait mis au pain et à l'eau, pour autant de temps qu'il en passerait hors du monastère ; les anciens ajoutèrent qu'il serait fouetté et fait prisonnier.

A sa rentrée, on lui notifia la décision des supérieurs, en l'engageant de se rendre en prison ; sur son refus, le prieur ordonna aux moines présents de mettre la main sur le coupable, *ce que ne vou-*

lurent faire aucuns de ceux qui en étaient requis. La faute de ce moine insubordonné resta sans punition.

Cet acte n'était qu'une faute contre la discipline, mais en voici une autre plus grave, qui peut donner une idée des mœurs monacales de l'époque.

Jehan de Clercy, écuyer et sous-diacre, avait quitté le couvent sans permission, pour aller souper chez Jacques Leconte, son médecin, en compagnie du gendre dudit Leconte, et de M. Pibois de Grand-Mare; il était sorti, à dix heures du soir, avec ce dernier, pour rentrer à l'abbaye, lorsque, passant par la rue Arquaise, devant la maison de Jacques Castellier, bourgeois de Fécamp, celui-ci s'approcha d'eux en disant : *qu'il n'était pas l'heure que les moines fussent par les rues*. Il est difficile de savoir au juste ce qui se passa à la suite de ce propos, puisque le fait principal ne nous est connu que par le rapport de Jehan de Clercy, qui doit chercher à atténuer, le plus possible, la gravité de sa faute.

Il raconte que le sieur Castellier s'était jeté à sa gorge, comme s'il eût voulu l'étrangler, « et que lui, « se sentant irrité et ému, il se serait saisi d'une « petite épée que portait le sieur de Grand-Mare, « et de laquelle, sans l'avoir tirée du fourreau, il « aurait donné un grand coup de plat sur ledit Cas-« tellier, et que, ce faisant, ledit fourreau était sorti « d'icelle, de sorte que le sieur Castellier aurait

« été atteint d'un coup dans le ventre, par sa faute, « et se serait exclamé que ledit De Clercy l'aurait « tué. » En effet, Castellier ne survécut que peu d'instants à la blessure qu'il avait reçue[1].

Il est difficile d'admettre que deux hommes, dont un armé, aient été contraints d'en venir, contre un seul, à une pareille extrémité; néanmoins, De Clercy fit agréer ses excuses au Parlement, et obtint grâce et rémission du roi, après avoir transigé avec la femme et les enfants de sa victime. Il profita ensuite de la publication du jubilé, pour aller à Pontoise, où il reçut la pénitence de son *père confesseur*, et reprit sa place deux ans après, dans le monastère de Fécamp.

M. de Chattes mourut en 1603, et laissa le cardinal de Joyeuse en possession de tous les revenus de l'abbaye de Fécamp.

Le grand vicaire fait lancer des monitoires[2] contre ceux qui retenaient les papiers du chartrier, et les titres qui avaient été pillés pendant les troubles; il fait rentrer l'abbaye dans la possession des terrains qu'elle avait concédés, moyennant certaines redevances, pour y bâtir des maisons, et qui se trouvaient vides et vagues depuis que ces édifices avaient été détruits par la guerre; il aide quelques pro-

---

[1] Registres capit. de Fécamp.

[2] Il en existe un exemplaire aux Archives de la Seine-Inférieure.

priétaires à rétablir leurs habitations en fournissant les bois et les matériaux nécessaires; il permet à Nicolas Guibout de réédifier ses moulins à huile et à tan, détruits et démolis *pendant le ravage des guerres;* on reconstruit les maisons qui étaient situées depuis la porte de la Forteresse jusqu'aux petites halles, et celles qui avoisinaient la porte du Bail; on relève l'édifice qui servait de prétoire et de *cohue* à la baronnie d'Aizier; on refait deux arcs boutants à l'église de l'abbaye, l'un du côté du cloître, l'autre du côté de la forteresse; on emprunte cinq cents écus pour acheter, dans l'intérieur du fort, la maison de la Fleur-de-lys, devenue depuis l'hôtel du Grand-Cerf; enfin, on fait réparer le jeu de paume du couvent, exercice qu'on jugeait nécessaire à la santé des jeunes religieux, et on offre de le donner à bail à qui voudra s'en charger, soit religieux ou laïque; on arrête que celui qui le tiendra devra fournir les balles et les raquettes, et qu'il lui sera permis de citer les joueurs devant le prieur ou les maîtres d'ordre, pour se faire payer, en cas de refus de la part de ces premiers.

On tire, en même temps, du coffre, pour divers besoins, *et pour fournir le pain des lépreux*, « quatorze doubles pistoles, une double pistole de quatre, deux doubles ducats à deux têtes, deux petites pistoles, et trois cents écus, dont l'un aux alliances, le tout d'or. »

Plusieurs jeunes gens, appartenant à des familles riches, se présentent au monastère pour y faire leur noviciat; tous, généralement, apportent avec eux une dot en numéraire, et quelques pièces d'argenterie, comme écuelles et coupes, souvent garnies de pierres fines. Avant de recevoir ces novices, le chantre est obligé de faire connaître s'ils ont de la voix, et Nicolas Leport, apothicaire, et Pierre Auxjoyaux, chirurgien du couvent, qui les visitent, doivent rechercher s'ils ont *quelques maléfices* sur le corps.

M. de Montpensier, qui avait été nommé gouverneur général de la Normandie, vint passer quelques jours à Fécamp, et sa présence y fut signalée par certains reproches adressés au vicomte, que des malveillants paraissent avoir calomnié. Les religieux écrivirent, à ce sujet, à Monseigneur, pour faire l'éloge du vicomte, et lui donner l'assurance de son *honnêteté et prud'hommie*.

Après avoir remis de l'ordre parmi les objets précieux du trésor, il fut question d'obtenir des indulgences perpétuelles pour la communauté; on en écrivit à Rome, à M. Le Bossu, docteur en théologie, lequel répondit qu'il ne pouvait en demander que pour trois ou quatre ans, vu qu'il n'y avait que les princes et les cardinaux qui en obtinssent de perpétuelles, et que le chapitre devait, dans ce cas, adresser sa demande au cardinal de Joyeuse.

L'abbé de Fécamp avait été envoyé auprès du pape, pour arranger les affaires religieuses; il rendit beaucoup de services au roi, pendant son ambassade, et mourut à Avignon, en 1615; on l'inhuma chez les pères jésuites de Pontoise, dont il était le fondateur.

HENRI I DE LORRAINE, trente-quatrième Abbé.

Aussitôt la mort du dernier abbé, les gens du roi, à Montivilliers, reçurent un mandement pour saisir les revenus de l'abbaye, qui tombaient en régale. Les moines réclamèrent, en disant que ces fruits devaient leur appartenir, pour leur entretien et leur nourriture. L'économat n'en fut pas moins signifié au monastère. 1615.

Cet état de choses cessa avec la nomination de Henri de Lorraine, qui, âgé seulement de trois ans, fut nommé, presque en même temps, archevêque de Rheims et abbé de Fécamp. C'était un nom malheureux pour le trésor de l'abbaye, qui n'avait pas encore réparé les pertes essuyées du temps de la Ligue; aussi la mère de Henri s'empressa-t-elle de rendre ce qu'elle possédait de l'argenterie et des pierres precieuses trouvées à la succession de Charles de Lorraine; on en fit un ciboire, un calice assez simple, et on en décora la couverture d'un livre où furent apposées les armes de Henri.

Le cardinal de Bérulle, supérieur de l'oratoire,

fut désigné, par le pape, pour administrer, pendant la minorité de l'abbé de Fécamp, les hauts emplois ecclésiastiques dont ce dernier était pourvu. Mais ce fut presque toujours avec la duchesse de Guise, sa mère, que se traitaient directement toutes les affaires temporelles.

Il y eut, entre cette dame et les moines, un accord qui fut soumis à la sanction du Parlement; parmi les clauses principales qu'il relate, on trouve que le nombre des religieux devra être porté à quarante-deux, et que, s'il n'est pas atteint, les vacances seront remplies par l'abbé. Beaucoup d'articles, concernant les intérêts respectifs des parties, sont remis à l'époque de la majorité de Henri de Lorraine.

Nous ne savons d'après quelle autorité ceux qui ont écrit avant nous ont dit et répété que la forteresse de Notre-Dame-de-Baudouin avait été rasée en 1595, par les bourgeois de Fécamp; nous déclarons n'avoir rien trouvé de semblable dans toutes nos recherches; nous voyons, au contraire, que les démolitions de ce fort n'eurent lieu qu'en 1615, par ordre de l'autorité militaire, et que les religieux voulurent s'y opposer, *de crainte que cela ne tournât à leur préjudice*[1].

1622. Ce fut en 1622 que les pères capucins obtinrent

[1] Registres capitulaires de Fécamp.

un terrain vague, pour bâtir une maison à Fécamp; ils annoncèrent presqu'aussitôt aux religieux qu'ils avaient le désir d'y planter et faire bénir leur croix, et les prièrent de leur donner assistance, ajoutant « que, dans tous les lieux où ils avaient planté croix « ils avaient été assistés du clergé et du peuple, et « qu'ils espéraient que ces messieurs en feraient « autant, d'autant que M. de Villars, gouverneur « du Havre, et plusieurs nobles gentilshommes, de- « vaient les honorer de leur présence. » Cette cérémonie eut lieu, en effet, avec beaucoup de pompe, et fut présidée par l'archevêque de Rouen, François de Harlay.

L'assassinat de Henri IV avait fait ouvrir les yeux à son successeur, sur l'effervescence qui régnait encore dans les esprits, et jusque dans les cloîtres. Louis XIII exigea impérativement la réforme des établissements religieux, et le retour à la discipline, que le malheur des temps, plus que la volonté des hommes, avait fait entièrement abandonner. La congrégation de Saint-Maur, qui brillait comme un flambeau sur toute la France catholique, fournissait alors des sujets qu'on mettait à la tête des communautés.

Beaucoup de maisons religieuses s'étaient déjà placées sous la direction de ces pères, lorsqu'on annonça que les commissaires du roi devaient arriver dans le monastère de Fécamp.

Le vicaire général De Campion, en homme qui connaissait son siècle, et le mal qu'il fallait atteindre, avait envoyé, d'avance, beaucoup de jeunes novices de Fécamp, à Cluni, et aux jésuites de Pontoise, pour y faire leurs études, et ramener l'amour des lettres et du travail parmi les religieux de la communauté.

Lorsqu'il eut avis de la visite qu'il devait recevoir, il en informa les moines, en leur indiquant de quelle manière ils devaient se conduire, si sa Majesté envoyait parmi eux quelque prélat, *afin qu'ils ne soient pas surpris, et qu'il les trouve à leur devoir.*

Il fit défense « de rompre les serrures des portes, « et invita chacun à demeurer dans l'intérieur de « l'abbaye, à assister régulièrement au service divin, « à ne pas porter d'habits dissolus, à se contenir en « amitié, à ne pas se diviser ni se blâmer les uns les « autres, et il ordonna à ceux qui auraient *quelques « portes qui pourraient apporter quelque suspicion « ou scandale*, qu'ils aient à les faire fermer dans « le plus bref délai. »

La duchesse de Savoie, sœur du roi, eut le désir d'avoir des reliques de Guillaume de Dijon, pour en enrichir son oratoire ; elle le fit savoir à l'abbé de Fécamp, qui pria les moines de faire l'ouverture du tombeau de ce bienheureux; on trouva, dans un sarcophage long de trois pieds et large de neuf pouces, quelques ossements réduits en poussière, qui firent

juger qu'ils avaient été déjà l'objet d'une translation, le tombeau étant trop petit pour avoir reçu un corps de taille ordinaire.

Voici la lettre que l'abbé écrivit aux religieux pour les remercier :

« Je vous sais très bon gré, Messieurs, tant de la « réception que vous avez faite à ce même porteur, « lorsqu'il vous a rendu mes premières, que de la « délibération que vous avez prise en votre assem- « blée, de donner votre consentement à M. le comte « Philippe, marquis d'Aglié, si particulièrement re- « commandé par madame la duchesse de Savoye, de « la recherche qu'il fait de quelque notable relique « du bienheureux saint Guillaume, premier abbé de « Fécamp, pour honorer l'église qu'il fait bâtir en « son nom. Vos archives vous rendront plus cer- « tains que tous les autres mémoires, du lieu de sa « sépulture, et je crois qu'il serait à propos que vous « vous y réglassiez. A quoi je n'ajouterai plus que la « prière que je dois vous faire de ne rien omettre de « tout ce qui pourra contribuer à la satisfaction de « madame de Savoye, et de mon dit seigneur comte, « avec l'assurance que je suis votre affectionné ami[1].

« HENRI DE LORRAINE. »

---

[1] Archiv. départ.; *cartons de Fécamp*.

Nous trouvons, à la même époque, un arrêt du Parlement de Normandie, cassant tous les actes de l'official de Rouen, qui avait entrepris sur la juridiction de Fécamp, dans Saint-Gervais.

Thomas Dufour, fils de Gédéon Dufour, vicomte de Fécamp, et de Anne Vimars, fille du contrôleur au grenier à sel du Havre, fait profession de la vie monastique, à Jumiéges. On lui doit une grammaire hébraïque, mise dans un ordre jusqu'alors inconnu. Les écrivains de Saint-Maur ont inséré, dans leur Bibliothèque, un grand nombre d'autres opuscules de ce savant.

Dom Benetot commençait à se faire connaître à Fécamp, où il devint prédicateur de l'abbaye.

Il paraît que cette ville était alors habitée par un nombre assez considérable de protestants ; qu'ils y avaient un ministre, des lieux d'assemblée où ils se livraient à la prière et à la prédication. Leur but étant d'augmenter le nombre de leurs prosélites, dom Marc Bastide, prieur, établit dans l'abbaye des conférences publiques de controverse, et invita plusieurs fois le ministre de Fécamp d'entrer en matière avec lui. Ce dernier, feignant de mépriser son adversaire, dit qu'il ne voulait disputer qu'avec le prédicateur de l'abbaye. Dom Benetot s'offrit alors, en chaire, en présence d'un grand nombre de spectateurs, mais le ministre n'osant se mesurer avec

lui, manqua de parole, et ne parut pas à la conférence [1].

En 1639, mourut le vicaire général, Charles de Campion, après une longue carrière de vertus pratiquées au milieu des guerres civiles et de l'oubli de tout devoir religieux. S'il eût eu le bonheur de vivre parmi les moines illustres que le siècle suivant verra surgir, il aurait dû sa réputation à son génie; il la doit à son caractère et à ses vertus.

D'un autre côté, Henri de Lorraine, venant à perdre son père, quitta l'état ecclésiastique, et résilia ses bénéfices pour rentrer dans le monde, avec le titre de duc de Guise.

Henri II de Bourbon, duc de Verneuil, trente-cinquième Abbé.

Henri de Bourbon, fils naturel de Henri IV, fut 1641.
nommé abbé commendataire de Fécamp. On lui doit la fondation du couvent des Annonciades, et l'introduction, dans tous ses monastères, des Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur.

Le préambule du concordat, dressé à Fécamp, attribue le besoin de la réforme « au relâchement de la discipline monastique et religieuse, occasionné par la succession des temps et les malheurs des guerres. »

---

[1] *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur.*

Pour assurer les droits de tous, c'était une opération assez difficile que l'introduction d'une communauté étrangère dans une abbaye; il fallait d'abord qu'il existât un concordat entre les anciens et les nouveaux religieux, et que l'abbé commendataire garantît la position des uns et des autres, c'est-à-dire que le partage des revenus de l'abbaye fût définitivement fixé entre lui et sa communauté; aussi, par un acte passé en 1649, l'abbé de Verneuil cède à ses religieux : « les terres, seigneuries et ba-
« ronnies d'Heudebouville, Fontaine-le-Bourg, Saint-
« Gervais-lès-Rouen, du Jardin-sur-Dieppe, d'Ar-
« gences, avec les seigneuries de Quétehou, d'Hen-
« nequeville et d'Aïzier, le clos de Hardan, près
« Vernon, et la pêche des rivières de Fécamp et de
« Paluel.

« Et moyennant lesdites remises et délaissements
« que mon dit seigneur fait desdites terres, les pères
« seront tenus d'acquitter les charges de la commu-
« nauté, à la réserve des appointements du capitaine
« de la forteresse de Fécamp, du lieutenant et du
« senéchal, de l'avocat de la seigneurie, des por-
« tiers de la forteresse et de la geole, de la fourni-
« ture de la chandelle au concierge du logis abba-
« tial, des appointements du bailli de Caux, du
« procureur du roi, du procureur de l'abbaye à Cau-
« debec, du maître et des sergents des bois, du
« voiturier de Fécamp; de cinq milliers de harangs

« saures à M. le duc de Longueville, à cause de son
« duché d'Estouteville; enfin, du traitement de tous
« les curés de Fécamp et de plusieurs des environs,
« comme ceux de Toussaint, la Trinité-du-Mont, Epre-
« ville, Bordeaux, Etrétat et Saint-Pierre-en-Port. »

D'un autre côté, la mense conventuelle était obligée de pourvoir à toutes les dépenses spécifiées, en nature, dans le même acte. Par exemple : « aux prêtres, un grand pain blanc de fleur de farine, de même blancheur et bonté qu'il avait été livré par ci-devant, du poids de vingt-huit onces, cuit, et un petit pain blanc de quatorze onces.

« Aux novices, deux petits pains de vingt-huit onces les deux.

« Au grand prieur, autant de pain qu'à trois autres prêtres.

« Au capitaine dudit lieu de Fécamp, autant de pain qu'à deux prêtres.

« Au lieutenant, autant qu'à un religieux prêtre.

« Au jardinier, chroniquier, clercs d'église, du cloître, du cellier, organiste, apothicaire, barbier et portier, deux grands pains bisets, du poids de vingt-huit onces.

« Aux sonneurs, à celui qui fait l'agneau le jour de Saint-Jean-Baptiste, aux curés des dix paroisses de Fécamp, à celui qui donne les verges blanches, aux jours des processions, à tous, une quantité de pains déterminée par le même réglement. »

Le vin, la bierre, le poisson, la viande, sont distribués dans les mêmes proportions.

« Il est accordé un pot de vin par jour à chaque religieux prêtre, et à ceux qui communient quinze fois l'an, chacun desdits jours, un pot de supplément.

« Au capitaine, deux pots par jour.

« A celui qui chante la passion, un pot.

« A chacune fois que les religieux iront jouer, un pot.

« Pour la cène *des lépreux*, quatre pots.

« Chaque religieux, pendant le carême, aura trois harengs saures, des œufs, du beurre, des pois et autres légumes.

« Le dessert se composera d'une douzaine de noix par religieux, et de figues, comme il est accoutumé. »

Le total des rentes, à la charge de la mense conventuelle, se montait à 3,966 livres 03 deniers. Cent-quatre personnes prenaient part à la distribution de cette somme. Voici quelques articles qui donneront une idée des traitements de l'époque.

« A chacun des dix curés de Fécamp.	25 ᵗᵗ	» ſ
« Au sergent vicomtal.	5	»
« Au cuisinier.	120	»
« Au capitaine de la forteresse. . . .	160	»
« Au sénéchal, pour ses gages. . . .	3	»
« A l'avocat de la seigneurie.	20	»
« Au procureur fiscal.	80	»
« Au portier de la forteresse	12	»

Au barbier du couvent, pour faire la couronne des novices	16 #	»	s
Au procureur du roi de Montivilliers.	6	18	
Au juge d'Harfleur, *pourvu qu'il soit en état*	3	»	
A huit sergents des bois, à raison de 20 livres pour chacun.	160	»	

Les droits respectifs des deux parties ainsi établis, restait à faire le concordat entre les religieux de Fécamp et ceux de Saint-Maur. Les conditions en furent dressées et acceptées dans un acte séparé, dont voici quelques-unes des principales dispositions :

« 1° Les anciens religieux de l'abbaye de Fécamp vivront dans leur particulier, sous la conduite de celui d'entre eux dont ils feront choix, sans que les nouveaux pères puissent prendre aucune juridiction sur eux ; les anciens ne pourront être contraints d'entrer dans la réforme, ni obligés à une vie plus étroite que celle qu'ils ont professée.

2° Chaque ancien religieux prêtre aura, pour sa portion de pitancerie, la somme de 800 livres, qui lui sera payée par les pères de la congrégation de Saint-Maur.

3° Les religieux profès auront 400 livres par an, et les novices 200 livres.

4° Si les anciens venaient à se faire transférer dans un autre monastère de Saint-Benoît, ils emporteraient avec eux leur traitement, auquel

on ne pourrait rien diminuer; il en serait de même *pour ceux qui se feraient séculariser par l'autorité du pape.*

5° Pendant les cérémonies religieuses, les anciens auront les premières et plus honorables chaires au chœur, et le rang d'honneur après le célébrant et l'officiant. »

Suivent d'autres articles de détail d'un intérêt plus secondaire, que nous nous dispensons de rapporter.

1652. Quand tout était calme dans le monastère, et que les esprits n'étaient occupés que d'innovations et de réformes, un vaisseau entrait dans le port de Fécamp, portant le roi d'Angleterre, Charles II, qui venait d'être chassé de ses états. La fortune impitoyable, après avoir conduit le père de ce prince sur l'échafaud, l'avait poussé lui-même dans les plaines d'Écosse, où il venait d'être défait par Cromwel; Charles, après la disparition de son parti, la mort de ses amis les plus dévoués, venait de traverser l'Angleterre en fugitif, pour demander un asile au roi de France. Tout en déplorant le sort de Charles II, les Normands ne virent pas avec déplaisir un peuple qui leur avait fait tant de mal, déchirer ses propres entrailles, et se livrer à toutes les fureurs qui assuraient l'avenir et la tranquillité de ses voisins.

Le port de Saint-Valery-en-Caux ayant besoin

de réparations urgentes, M. d'Herbigny, intendant de Rouen, donna ordre aux religieux de Fécamp d'y faire exécuter des travaux dont le devis s'élevait à la somme de cinq mille livres, et leur permit de se couvrir de leurs avances, par un impôt sur les bourgeois de Saint-Valery. L'année suivante, le Havre-de-Grâce fut détaché du gouvernement militaire de la Normandie, et forma une division indépendante : *Fécamp*, Montivilliers, Harfleur, et cent cinquante paroisses, firent partie de ce nouveau gouvernement.

L'abbé de Verneuil résilia tous ses bénéfices ecclésiastiques, peu de temps après y avoir introduit la réforme de Saint-Maur. Voici en quels termes le bénédictin de Fécamp, auteur du *Trésor de l'abbaye*, nous fait part de cet événement : « Enfin, ce bon abbé, âgé de 67 ans, quitta l'habit ecclésiastique pour se marier, n'étant pas engagé dans les ordres sacrés; il épousa la veuve de feu le duc de Sully, avec laquelle il vécut quatorze ans, ayant, par dispense de Rome, retenu de grosses pensions sur les abbayes qu'il était obligé de quitter; il jouit de ces pensions jusqu'au commencement de l'année 1682, *qu'il alla rendre compte à Dieu de l'administration des biens de l'église.* »

Jean Casimir, roi de Pologne, trente-sixième abbé de Fécamp.

1669. Jean Casimir, roi de Pologne, après avoir volontairement quitté ses états, se retira en France, où le roi Louis XIV le reçut, et lui fit présent des abbayes que le duc de Verneuil venait de quitter.

De son temps, le monastère donna quarante boisseaux de blé, pour faire du pain aux pestiférés de Dieppe, un poinçon de vin aux pères Capucins de Fécamp, *qui étaient dans le besoin ;* soixante livres pour les pauvres soldats chrétiens de l'île de Candie, conformément à l'invitation faite par le pape, dans sa bulle pour le jubilé.

On prit trois cents livres dans le trésor, pour faire la châsse où reposait le corps de saint Benoît.

On fit couvrir en ardoises l'église du prieuré de Notre-Dame de Baudouin.

On donna une chappe de damas blanc à l'église de Pissy, *au prix de dix écus, le curé promettant d'en avoir grand soin*, et onze livres au même curé pour avoir fait mettre le nom de monseigneur sur une cloche que sa paroisse avait fait fondre.

Enfin, on fit un bail à Pierre Bourgaise, bourgeois de Fécamp, pour les droits de la posée du portet du bassin, et pour la maison de la vicomté ; et l'on donna, à ferme générale, les propriétés de la mense

abbatiale, aux sieurs de Louche, Babant et Canu, moyennant soixante et un mille livres par an[1].

Jean Casimir étant mort à Paris, en 1674, son corps fut porté aux pères jésuites de Nevers, et son cœur dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Louis-Antoine, prince de Neubourg; trente-septième Abbé de Fécamp.

Louis-Antoine de Neubourg, fils de Philippe-Guillaume, était électeur palatin, et grand-maître de l'ordre teutonique, lorsqu'il fut placé à la tête du monastère de Fécamp. 1674.

François Rouxel de Médavi, archevêque de Rouen, fonda, en 1682, le couvent des sœurs de la Providence de Fécamp.

Une ordonnance du roi, de la même année, porte que les droits de neuf livres par tonneau seront prélevés à raison de quatre livres neuf deniers par muid de cidre, mesure de Paris, dans la ville de Fécamp et dans plusieurs autres ports de Normandie, tels que Harfleur, le Hoc et Honfleur[2].

En 1683, les commerçants de Fécamp, désirant s'affranchir des impôts que le collecteur de l'abbaye prélevait sur leurs marchandises, pour droit de vi-

---

[1] Archives départ.; *cartons de Fécamp.*

[2] *Ordonnances de Louis XIV, concernant les Aides.*

comté, refusèrent cet impôt, qui se percevait de temps immémorial.

Élie Réaux, fermier de l'abbaye, aux droits de la vicomté de la mer, fit citer les récalcitrants devant le siége de l'amirauté de Fécamp, lequel, par sentence, contraignit les sieurs Jean-Baptiste Delahaye, Charles Gosselin, Simon Feuilloley, Jean Lamoisse, et les bourgeois de la même ville, à payer le droit de vicomté comme par le passé.

Il paraît que les habitants ne regardèrent pas cette sentence comme définitive, car nous voyons les moines s'adresser directement à l'intendant de la marine, au département de Normandie, pour obtenir le maintien de leurs droits de perception sur toutes les marchandises et poissons entrant dans le port; se fondant,

1° Sur la charte du duc Richard;

2° Sur les édits des rois de France Charles IX, en 1568, et de Louis XIV, en 1653;

3° Sur un extrait de la pancarte faite en 1380, indiquant les droits dûs à la vicomté de mer de Fécamp;

4° Sur un bail passé à Hector Drouet, le 6 février 1588, de tous les droits de coutume de la vicomté de la mer de Fécamp;

Enfin, sur la sentence rendue en l'amirauté de Fécamp, le 20 mars 1683, laquelle rendait exécutoire la pancarte des droits de la vicomté.

Pour cette fois, l'intendant de la marine donna gain de cause aux habitants de Fécamp. C'est le premier succès obtenu par la communauté des bourgeois contre les prétentions fiscales des agents de l'abbaye. La place de vicomte de la mer fut supprimée et remplacée, au nom du roi, par un receveur des droits de l'amirauté.

Cette décision, si favorable aux habitants de Fécamp, fut bientôt suivie d'une réclamation qui pouvait avoir de graves conséquences pour l'abbaye, à raison de la qualité du demandeur.

L'archevêque de Rouen, dans un mémoire fortement motivé, demandait que l'exemption de Fécamp, avec toutes ses paroisses, rentrât sous le pouvoir épiscopal; ses raisons étaient spécieuses : il prétendait que ce qui avait été bon ou tolérable autrefois, était maintenant contraire à la discipline qui établissait l'évêque supérieur spirituel de toutes les paroisses de son diocèse.

Malheureusement pour l'abbaye, elle avait, disait-on, depuis longues années, dans les cures de sa dépendance, des ecclésiastiques dont la vie n'était pas exemplaire : les visiteurs même étaient accusés de boire et de se griser, dans les paroisses, d'autres menaient des vies scandaleuses; et les punitions infligées par le prieur n'étaient pas en rapport avec les fautes qui avaient été commises.

Un sieur Leblond, vicaire, avait été condamné

à servir au chœur : voilà, disaient les adversaires de l'exemption, la punition infligée à un prêtre ivrogne, et qui a grièvement outragé son curé !

L'affaire paraissait assoupie, lorsqu'un autre scandale vint tout remettre en question : un curé, de la dépendance de l'abbaye, titulaire d'une chapelle dont les offrandes des pélerins composaient le revenu, supposa un faux miracle, en introduisant un sep de vigne dans les yeux d'une statue de la vierge, pour faire croire qu'elle versait des larmes.

Il fit un cantique à ce sujet, et un missionnaire répandait partout l'histoire de ce miracle. Tels étaient, du moins, les griefs articulés, et peut-être un peu trop légèrement accueillis, dans le *factum* de l'archevêque.

L'abbaye était consternée de cette nouvelle accusation, lorsqu'un moine entreprit de monter sur la brèche pour défendre sa communauté. Dans un mémoire fort dialectique de méthode et d'érudition, il fait valoir les droits imprescriptibles du monastère de Fécamp, respectés dans tous les âges, par les princes et les souverains pontifes, et passe en revue les faits incriminés avec la supériorité d'un homme de talent qui combat pour la vérité ; quant au prodige supposé, il n'a pas de peine à prouver la fausseté de l'imputation, puisqu'il devait avoir eu lieu en juin, époque à laquelle les vignes ne jettent

plus de sève, que la statue de la vierge n'était pas creuse, et n'avait pu, par conséquent, renfermer de sep de vigne.

Ce moine, à qui le monastère dut la conservation de ses priviléges, était dom Fillastre[1], né dans une chaumière du village du Tilleul, vers 1634; admis d'abord, dès l'âge le plus tendre, en qualité d'enfant de chœur, il ne put long-temps occuper ce poste, faute de voix, et dom Martial Desforges, chantre, proposa, en 1651, de le faire remplacer par Jean Durand, fils d'un menuisier de Fécamp, *regardé comme plus propre et ayant de meilleures qualités*. En 1652, dom Fillastre passa à l'abbaye de Saint-Faron-de-Meaux, et, en 1687, nous le retrouvons à Fécamp avec le titre de maître de la musique, prenant part à toutes les décisions capitulaires, avec le prieur Gabriel Dudan et les pères Sacquepée, Le Coq, Trabouillet, Filleul, Pollet et Duvivier, presque tous élèves de Saint-Maur, faisant renaître, par l'exemple de leur vie, le goût de la régularité et du travail dans le monastère de Fécamp.

C'était aussi l'époque où les Mabillon, les Ruinart, les Martène, et tant d'autres célèbres Bénédictins entreprenaient, en commun, les immenses collec-

[1] Le prieur dom Dudan passait pour avoir pris part au travail du père Fillastre.

tions qui ont jeté un si brillant éclat sur leur siècle et sur leur ordre.

Fillastre prenait part à leurs travaux, en fournissant des notes et des mémoires à dom Mabillon, qui faisait une estime toute particulière de son savoir et de ses vastes connaissances; il est auteur de plusieurs lettres adressées à ce dernier pour éclaircir certaines difficultés religieuses, de conjectures *sur la caverne du dieu Mithra*, et de dissertations latines du plus grand intérêt; il avait encore composé d'autres écrits sur différents sujets; mais, se voyant à l'article de la mort, il en fit le sacrifice avec celui de sa vie, en faisant jeter au feu toutes ces productions de son esprit[1].

Dom Le Marchand, le premier prieur, après la réforme, avait fait de fréquentes visites dans les paroisses dépendantes de l'abbaye, en redressant les abus qui parvenaient à sa connaissrnce. Gabriel Dudan, son élève et son successeur, marchait sur ses traces, donnait l'essor aux heureuses inclinations et à qui montrait du zèle et de la capacité. Ce fut à cette époque que le sacristain du monastère mit en ordre son *Trésor de l'abbaye de Fécamp*, ouvrage dont la partie historique ne brille assurément pas par le style et l'esprit de critique, mais qui a le mérite de nous faire connaître le matériel de la commu-

---

[1] *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur.*

nauté, et certains faits de détail que nous ignorerions sans lui : par exemple, l'envoi, à Fécamp, par les pères de Saint-Maur, de religieux de leur congrégation, pour faire un cours de philosophie et de théologie, et pour y enseigner les sciences divines et profanes; ce qui fit que Fécamp devint une des écoles les plus renommées de France, où les premiers sujets venaient se livrer à l'étude des lettres.

L'abbé Louis-Antoine, qui ne vint jamais à Fécamp, fut nommé coadjuteur de l'évêque de Mayence, en 1691 ; l'évêché de Liége étant devenu vacant trois ans après, il se mit sur les rangs pour l'obtenir. Son compétiteur était le prince Clément de Bavière, qui eut vingt-quatre voix ; l'abbé de Fécamp n'en avait obtenu que vingt-deux.

Le chagrin de sa défaite contribua, dit-on, à sa mort, autant que le grand repas qu'il donna à ses partisans ; ayant affecté de boire long-temps, afin de montrer au parti contraire une joie qu'il n'avait pas [1], il fut attaqué d'une fièvre maligne, dont il mourut le 4 mai 1694.

Dans la même année, les Anglais, mécontents des secours que Louis XIV prêtait à Jacques II, pour le placer sur le trône, vinrent bombarder le Havre-de-Grâce et la ville de Dieppe qu'ils brûlèrent en partie. Fécamp, qui se trouvait entre ces deux places,

---

[1] Mss. de la Bibliothèque du roi; *cartons de Fécamp.*

pouvait avec raison concevoir quelques craintes: on construisit un petit fort sous la montagne de Notre-Dame; on éleva une tour ronde en briques, au centre de la vallée, et le fort Sanson, nommé depuis le Batifaut, fut construit pour commander la gauche du port [1]. Plusieurs compagnies bourgeoises, jointes aux gardes-côtes, attendirent de pied ferme les Anglais, qui, ne regardant, sans doute, pas Fécamp comme valant la peine d'être brûlé, ne daignèrent pas s'arrêter devant ses murs.

Paul de Neuville de Villeroi, trente-huitième Abbé de Fécamp.

1698. Lorsque le précédent abbé fut nommé coadjuteur de l'évêque de Mayence, il quitta la France, et les revenus de la mense abbatiale furent mis aux économats. Le cardinal d'Espagne administra le monastère jusqu'à l'époque où Paul de Neuville en fut élu abbé, en 1698.

Paul de Neuville s'occupa de constructions et d'améliorations assez importantes, pour son église. On lui doit les anciens lambris du chœur, qui ornent maintenant la chapelle de la Vierge, le nouveau portail, dans le goût du XVIIIe siècle, d'un style lourd

---

[1] *Mémoires de Vauban.* — La Tour ronde, ci-dessus, n'a entièrement disparu que depuis peu d'années.

et tourmenté, et nullement en rapport avec l'architecture de l'édifice.

Ce fut vers le même temps qu'on trouva, dans l'ancienne chapelle de la Vierge, un tombeau dont l'inscription indique la sépulture d'un jeune Robert, fils du duc Richard; le centre de la pierre est orné d'un lion sculpté en relief, dans un médaillon portant ces mots pour légende : *Ecce vicit leo de tribu juda radix David.* L'intérieur du sarcophage renfermait la dépouille du jeune prince, que l'abbé de Villeroi fit placer sous le grand autel de la chapelle du saint Sauveur. Sans cette découverte, nous aurions toujours ignoré l'existence de ce fils de l'un des deux Richard.

Le logement abbatial, situé contre le mur de la forteresse, menaçant de tomber en ruine, on fit un accord avec l'abbé pour transférer son habitation dans les bâtiments qui sont en face du portail de l'église, et servent aujourd'hui de mairie et de maison presbytérale. Et, pour indiquer que l'abbé acceptait ce changement, on apposa ses armes sur le fronton de la grande porte de ce nouveau logis.

Il fut ensuite question de tirer parti des matériaux de la maison supprimée. Le parlement nomma M. Dumesnil Costé, doyen des conseillers, pour voir ce qu'il conviendrait de faire. Ce commissaire vint à Fécamp, fit comparaître des témoins *des trois états* : du clergé, de la noblesse et *des bourgeois*, qui, tous,

déclarèrent que, ce bâtiment menaçant ruine, ils ne s'opposaient pas à ce qu'il fût détruit, vu que M. de Villeroi était entré en jouissance du logement échangé; les matériaux qu'on en retira furent employés à construire le grand édifice dont une partie se voit encore au nord de l'église abbatiale.

Cette réunion de trois ordres, pour délibérer sur une affaire qui concerne l'abbaye, est un fait tout nouveau dans l'histoire de Fécamp, et dénote un changement dans l'organisation civile et politique de la cité.

L'abbé de Villeroi introduisit dans l'hôpital de Fécamp des religieuses bénédictines, et rétablit plusieurs confréries qui avaient disparu depuis l'époque des guerres civiles. Celle de Saint-Jacques se réorganisa sous le patronage de M. Lhôte, major de la côte, qui en fut nommé maire; ses échevins, Jacques Gobbé, Jean Feuilloley, Pierre Avril, et Pierre Lemire, bourgeois de Fécamp, firent peindre, au sujet de la réorganisation de cette confrérie, un tableau qui fut déposé dans l'église de Saint-Jacques.

Cette curieuse peinture, que nous avons vue, et dont nous ignorons la destinée, est le seul monument qui nous ait fait connaître le costume des bourgeois de Fécamp, au commencement du XVIII[e] siècle, l'ancien portail de l'abbaye, les restes du donjon des ducs normands, encore ornés de leurs escaliers en spirale et de leurs tourelles élancées. Enfin, si la pein-

ture est fidèle, nous voyons que les fossés du château, au pied de la côte Saint-Jacques, étaient nus, couverts d'arbrisseaux sauvages, et n'offraient à la vue que deux misérables chaumières, au lieu des beaux vergers et des jardins qui en font l'ornement actuel.

L'abbé de Villeroi, archevêque de Lyon, mourut 1731.
dans cette ville en 1731, et l'abbaye de Fécamp fut remise aux économats jusqu'à la nomination de son successeur.

Le commerce maritime commençant à reparaître dans nos ports, le comte de Toulouse, amiral de France, nomma, au siége de l'amirauté de Fécamp, un courtier interprète de langue anglaise, pour translater, dit le brevet, les connaissements, chartes-parties, et autres pièces, conformément à l'ordonnance de la marine de 1681. Jean-Baptiste Jouen fut le premier titulaire de cet emploi.

Puisque nous avons parlé d'accroissement commercial, c'est ici le lieu de faire connaître certains renseignements de statistique que nous avons recueillis dans une notice manuscrite rédigée par un habitant de Fécamp vers le commencement du XVIIIe siècle. L'esprit et l'industrie des classes bourgeoises ont pris un tel essor depuis cette époque, la révolution a tellement effacé les traces du passé, qu'il semble que nous en soyons séparés par des siècles. Nous trouvons donc essentiel de faire connaître le point de départ, les institutions et les personnages qui étaient

en scène; car les hommes de science et de jugement savent que les sociétés ne se sont pas formées d'un jet, et que, pour aller en avant, il a fallu à nos pères bien des luttes, du temps et de la persévérance.

« Le port de Fécamp, dit ce manuscrit, est sé-« paré de la retenue par une chaussée et quelques « parties de quais; il y a, pour soutenir les eaux de « la retenue, deux batardeaux, dans chacun des-« quels est une écluse à quatre portes, tournant sur « pivots, et un pont au-dessus de chaque écluse; « celui du côté du sud-est est de bois, et celui de « l'ouest, de maçonnerie.

« C'est sur la chaussée qui sépare le port de la « retenue, que sont les chantiers de construction « pour la marine; on dépave quelquefois certaines « parties du quai, pour lancer à l'eau les navires; il « n'y a que deux maisons sur la chaussée.

« L'entrée du port, qui est très facile, n'étant « interrompue d'aucuns courants, est dirigée presque « nord-ouest et sud-est, par une partie de quai très « faible et un bout de maçonnerie à l'amont, dont « on est obligé de conserver la tête par un surtout « de charpenterie, n'y ayant rien pour retenir le « caillou du côté de l'ouest.

« Il y a à Fécamp treize cents maisons, *et près « de quatre à cinq cents autres* qui ont été ruinées « du temps des guerres civiles, tant par nécessité que

« par incendie. Ce nombre forme à peu près le tiers « des maisons de la ville.

« La population permanente de Fécamp, y com- « pris les enfants, se monte à six mille ames; mais « les aumônes faites à la porte de l'abbaye y atti- « rent journellement une grande quantité de pauvres « et de mendiants étrangers, ce qui augmente le « nombre des habitants.

« En outre de ses dix paroisses et de son abbaye « royale, Fécamp possède encore : un couvent de « capucins, un de religieuses Annonciades, un hô- « pital, une chapelle et deux prieurés : le premier « est celui de Notre-Dame du Bourg-Baudouin, le « second celui du Sépulcre, *ancienne Maladrerie*, « dont l'hôpital du Havre jouit actuellement du « revenu.

« La justice ordinaire se rend dans cette ville au « nom de l'abbé, qui en est le seigneur : elle est com- « posée d'un sénéchal, d'un lieutenant, d'un avocat « et procureur fiscal; les sentences émanées de ce « siége ressortissent par appel au parlement de Nor- « mandie.

« Il y a, à Fécamp, trois tribunaux qui rendent la « justice au nom du roi, savoir : le Grenier à sel, « l'Amirauté et les Traites.

« L'Amirauté est composée d'un lieutenant, d'un « procureur du roi, d'un greffier, de deux huissiers, « et de deux sergents. Toutes les charges de ce siége

« sont relevées; monseigneur l'amiral y a un receveur « de ses droits, un interprète de langue anglaise; « mais il n'y a, dans ce port, ni courtier, ni maître « de quai en titre; ces charges ne méritent pas d'être « relevées, par le peu de commerce de ce lieu; les « officiers de l'amirauté y ont mis un courtier d'of- « fice; il n'y a pas non plus de pilotes lamaneurs en « titre, mais, lorsque quelques bâtiments se pré- « sentent pour entrer ou veulent sortir, il y a trois « ou quatre chaloupes qui leur servent, et dans les- « quelles s'embarquent les matelots qui se trouvent « à terre. Le prix, pour la sortie ou l'entrée, n'est « pas fixé, et ils prennent, comme à Saint-Valery, « depuis trois livres jusqu'à dix livres, selon la gran- « deur du bâtiment.

« Le Grenier à sel, l'un des plus anciens de la « province, est composé d'un président, d'un gre- « netier, d'un contrôleur, d'un procureur du roi, « d'un greffier et de deux huissiers.

« Les Traites n'ont qu'un juge, qui est reçu à la « cour des Aides, et qui se sert, le cas échéant, d'un « avocat, pour faire fonction de procureur du roi « et de premier greffier.

« Le roi ou ses fermiers ont un receveur à Fé- « camp, tant pour les gabelles que pour les traites « ou la romaine; sa recette, pour l'une et pour « l'autre, se monte annuellement à cent mille « livres.

« Il y a aussi un receveur pour les aides, papier « marqué, sou pour livre de la vente des mar- « chandises provenant de l'étranger, et de celle des « huiles et pour les autres droits que le roi retire de « ce bourg. On ne connaît pas le montant de ces « recettes.

« Les saleurs de Fécamp ont le privilége d'avoir « autant de sel qu'ils en ont besoin pour leurs ha- « rengs, maquereaux et morues; ils peuvent faire « venir leur sel des marais salants; mais il y a eu ac- « cord entre les fermiers royaux et les bourgeois de « Fécamp, par lequel les premiers sont obligés de « fournir à ceux-ci, en temps de paix, le sel dont « ils ont besoin à quatre-vingt-dix livres le muid, et « lors de la guerre, à deux cent dix livres.

« A cause de ce privilége, les habitants de Fé- « camp se sont obligés à fournir la moitié des de- « niers qu'il conviendra employer pour réparations « du port et de la jetée.

« Ce bourg est sous la direction d'un subdélégué « de monsieur le commissaire départi, *et de deux « échevins, dont l'élection se fait, de trois ans en « trois ans, par la communauté.*

« Outre la haute, basse et moyenne justice, « l'abbé de Fécamp a encore celle des Eaux et « Forêts; et, pour la conservation des droits de « chasse, pêche, et la garde de ses bois, il a un

« capitaine de chasse, un lieutenant, un sous-lieu-
« tenant, et cinq gardes.

« Monseigneur l'abbé a aussi la nomination des « officiers d'épée : gouverneur et lieutenant de roi; « il vend ces deux offices, et la finance vertit à son « profit, quoique, cependant, ces officiers aient des « provisions du roi; il est obligé de payer sur le « revenu de la mense abbatiale, seize cents livres « par an, au gouverneur, et huit cents livres au « lieutenant du roi.

« Les matelots de Fécamp s'habillent comme « ceux du Havre; le vêtement des femmes du com- « mun approche de celui des Dieppoises, à l'excep- « tion de ce qu'elles mettent dessus leur corps, « qu'elles appellent *juste*, qui est plus long, ainsi « que les barbes de leur coiffure ou *toquets*, « lesquelles leur viennent jusqu'à la ceinture.

« Il y a, à Fécamp, plusieurs manufactures de « gros draps, vulgairement appelés *frocs*, et quelques « moulins à huile; il y a eu aussi une manufacture « royale de draps fins, mais à présent elle est tom- « bée, quoique les priviléges qui y sont attachés « soient assez beaux. »

« Il se trouve en la paroisse de Contre-moulins, « dans un vallon, une fontaine d'eaux minérales, « dont les habitants, qui sont incommodés, usent « tous les ans, par ordonnance des médecins. »

COMMERCE MARITIME DE FÉCAMP.

« *Avec l'Angleterre.* — On n'envoie de Fécamp aucuns bâtiments en Angleterre, mais cette nation y apporte du blé, du charbon de terre et des meules; le retour s'en fait ordinairement en espèces, quelquefois, cependant, en toiles du pays, vins et eaux-de-vie. 1734.

« *Avec la Hollande.* — Les marchands de Fécamp envoient, chaque année, un ou deux bâtiments en Hollande, dont ils tirent des graines de lin, des chanvres et antres marchandises; ces bâtiments vont sur lest, et le maître porte ordinairement l'argent des marchandises avec lui.

« *Avec la Bretagne.* — On envoie de Fécamp en Bretagne des rogues de maquereaux salés, pour l'île de Bas, où elles servent à la pêche de la sardine; on y expédie aussi des huiles de rabette. Le retour s'en fait en chanvres et toiles.

« *Avec la Basse-Normandie.* — Les Fécannais envoient, à Honfleur, Caen et autres villes, du hareng salé, des maquereaux et des huiles de rabette; on en rapporte du cidre, du poiré, du beurre et des chanvres.

« *Avec Rouen.* — Fécamp envoie à Rouen du

hareng, du maquereau, du charbon de terre, de la morue et de l'huile de rabette, et en tire les marchandises dont on a besoin, et principalement du fer, de l'acier, du plâtre et de l'épicerie.

« *Avec Bordeaux.* — L'on envoie à Bordeaux du hareng, et le retour consiste en vins, eaux-de-vie, prunes, brai et goudron.

« *Avec la Rochelle.* — Plusieurs barques vont, comme celles de Saint-Valery, à la Rochelle, chercher fret, et servent, le plus souvent, à transporter des sels des marais du roi. On trouve rarement d'autre fret.

« *Avec Calais.* — Les marchands de Fécamp tirent de Calais des lins, de la graine de lin, du brai et du goudron; le retour s'en fait en espèces.

« *Avec le Havre et Dieppe.* — La plus grande partie des brais, goudrons, planches, toiles à voile pour les bateaux pêcheurs, sont tirés par les marchands de Fécamp, du Havre et de Dieppe.

« *Pêches.* — Les pêches qui se font à Fécamp consistent : en morues sur le banc de Terre-Neuve, en harengs à Yarmouth, en maquereaux à l'île de Bas, en Irlande et à la côte. Les marchands envoient la plus grande partie du produit de ces pêches aux villes de Paris, Rouen, Orléans, Troyes en Champagne, Auxerre en Bourgogne, et autres villes,

même jusqu'à Lyon; les premiers par charroi, tant pour compte d'ami que pour eux, et dans les mois de décembre et janvier, par mer, à Rouen. Ils tirent de ces villes des vins, des eaux-de-vie et du chanvre.

« Outre les pêches ci-dessus, il y a, à Fécamp, deux ou trois fortes chaloupes qui vont à la pêche des huîtres, sur une huîtrière placée à une lieue dans la mer, vis-à-vis la chapelle du Bourg-Baudouin. »

Dans le temps où ces notes étaient rédigées, la commune faisait confectionner un rôle général de toutes les *occupations*, jardins, fermes et terres labourables, pour établir l'impôt proportionnel de deux sous pour livres, ordonné par le roi. Ce rôle divisait les habitants de Fécamp en treize catégories, que nous ferons connaître, avec les noms des notables qui figuraient en tête de chaque corporation. 1735.

1er CORPS. — *Officiers de judicature et autres particuliers vivant noblement :* Blaise Roussel, procureur fiscal, Nicolas Feuilloley, Le Mire, Ricard, Goyer, Elie Clouet, Barbey et Lanin.

2e CORPS. — *Notaires, greffiers et musiciens :* Gilles Michel, notaire; Jean Le Tellier, id.; Jacques Lepinai, greffier; Charles Nanet, musicien; L'Ecossais, organiste.

3e CORPS. — *Huissiers, sergents, jaugeurs, gardes bois, concierges, arpenteurs, écrivains et*

coutumiers de la porte du marché: Nicolas Daussy, Depinay, Bellami.

4ᵉ Corps. — *Commerçants en mer, marchands épiciers, chandeliers, graissiers et apothicaires:* Tougart, Abraham Bérigny, L'Alouette, Perron, veuve Combart.

5ᵉ Corps. — *Drapiers drapants* : Thurin, Marcotte, Ferrand, Daniel, Jean Bérigny.

6ᵉ Corps. — *Chirurgiens, barbiers, perruquiers et sages-femmes* : Charles Magin, Jouvel, D'Arson, Boulenger, Benet, veuve Lepicart, femmes Raby et Avenard.

7ᵉ Corps. — *Merciers, drapiers, clincailliers en gros et en détail:* Savoye, Béquet, Mésaize, Courché, Le Borgne, Le Cacheux.

8ᵉ Corps. — *Bouchers:* Marin Gruchet père, Jacques-Marin Gruchet fils, Avray, Fauvel, Mullot.

9ᵉ Corps. — *Boulangers et meûniers:* Dubosq, Le Tellier, Ingent, Avril, Fiquet et Charles Le Vicq.

10ᵉ Corps. — *Pâtissiers et rôtisseurs:* Durand, Le Gendre, Nicole, Bellenger.

11ᵉ Corps. — *Potiers d'étain:* Le Mettay, Rossignol, Le Maitre, Chardine, Bidel.

12ᵉ Corps. — *Tanneurs, corroyeurs et mégissiers:* Le Gras, Couillard, Dodard, Drouet.

13ᵉ Corps. — *Serruriers, armuriers, maréchaux,*

horlogers, *cloutiers*, *taillandiers* : Jean Acher, Jean Toussaint, Pierre Le Vicq.

Voici, pour compléter ce tableau, l'aristocratie exempte de payer la taille, à la même époque : elle se composait des ecclésiastiques des dix paroisses de Fécamp, de certains individus vivant noblement ou exempts à cause de leurs offices.

S.-Etienne. M. le curé.
M. Savoie, vicaire.
M. Lecomte, prêtre.
M. Lalouette, prêtre.
M. Deschamps, prêtre.
M. Thurin, prêtre.
M. Perron, prêtre.
Total : 7 ecclésiastiques à S.-Etienne.

Nobles. . Mme de Blangues.
M. de Brilly.
M. de Vassouy.
M. de la Villette.
M. Dorey.
Mme de Colleville.
Mlle de Vauchamp.
Mme de Vassouy.
Total : 8 maisons nobles sur S.-Etienne.

M. Corbière, ancien lieut. de l'amirauté.
M. de Senneville, lieut. de dragons.

M. Yon, élu à Montivilliers.
M[lle] Dorey, fille.
M. Le Cordier, commis du trésorier des invalides.
MM. Magin, ingénieurs.
M. De la Haye, notable.
M. De la Roque, receveur de M. l'amiral.
M. Olivier, administrateur de l'hôpital.

S.-FROMOND. M. le curé.
M. le vicaire.
M. Reaux, prêtre.
M. Lemettay, prêtre.
M. Aubry, prêtre.
M. Majot, prêtre.
M. Drouet, clerc.
7 ecclésiastiques à S.-Fromond.

Nobles. . M. de Vertot.
M[me] Dauboeuf.
M. de Vochamp.
M[me] du Parquet.
M[me] du Tournay.
M[me] Dhénouville.
M[me] de Grainville.
M[me] D'Osseville.
M[me] Du Romois.
M[me] de Vitenval.
M[me] de Froberville.
M[lles] de Grieux.

Mlle Hylaire de Mellemont.
Mlle de Sanville.
Mlle du Boulhart.
Total : 15 maisons nobles sur S.-Fromond.

Mlle Roussel.
Mme Varoux.
M. Sellier.
M. Ricard, percepteur du roi, pour l'amirauté.
Mme Rebut.
M. Landrieu, trompette des gardes du roi.
M. Ferrand, vétéran.
M. Le Grand.
M. de Bérigny, l'aîné.
M. Dominique Tougard, échevin.
M. Nicolas Ferrand, échevin.
M. Fs Ferey, garde de Monseigr le duc de S.-Aignan.
Les Sœurs de la Providence.
M. Le Vacher, notable.
M. Vincent, huissier de la ville.
Pierre Resse, clerc de ville.
Bénard, soldat aux gardes, invalide.

Ste.-Croix . . M. le curé.
M. Gruchet, maire.
Nobles. . M. de Beaufort, officier invalide.
Mme de Creully.
M. de Plancy.
M. de Baudot.
Total : 4 maisons nobles sur Ste-Croix.

M. Roussel, procureur fiscal.

M. Collot, receveur de ville.

M. Vincent Mangin, chirurgien de l'hôpital.

M. Jourel, ancien échevin.

S.-Léger.... M. le curé.

M. le vicaire.

Nobles... M. de Briquemont, lieutenant de roi.

Mme de Greaume.

M. de Pestel.

Mlle d'Osseville.

M. Fillault.

Nicolas Auger, clerc du guet.

Total: 4 maisons nobles sur la paroisse de S.-Léger.

S.-Thomas.. M. le curé.

Nobles... M. du Toyn.

Mlle d'Hattentot.

M. Descalles.

M. de Venois.

Mme de Bornambusc.

M. D'Epinai, greffier de l'amirauté.

Total: 5 maisons nobles sur la paroisse de S.-Thomas.

S.-Ouen..... M. le curé.

S.-Valery... M. le curé.

MM. les Religieux.

Noble.... M. le chevalier de Thiboutot.

M. Godefroy, notable.

S.-Benoît.... M. le curé.

Noble .... M. de Grieu.

S.-Nicolas... M. le curé.
Noble..... M. d'Hattentot,
Les Dames Religieuses.
M. Isaac Le Maître, notable.

Ceux qui connaissent maintenant cette ville, pourront juger de l'étonnante modification apportée par le temps, dans les classes diverses dont il est ici question.

En 1745, eut lieu à Fécamp la création d'un professeur d'hydrographie *pour cause d'utilité publique et d'extension du commerce maritime*. François de Boux occupa le premier cette place, qui était à la nomination de M. de Penthièvre, grand amiral de France. 1745.

Les habitants qui voulaient saler du poisson et recevoir du sel en franchise, avaient coutume de se rendre à la salle de l'abbaye pour faire inscrire leurs noms, en présence du prieur dom Romain de la Londe et des officiers du grenier à sel. Ceux qui se présentèrent cette année, furent : Jacques Tougart père, Jacques le Duey, Michel Mauconduit, Abraham Bérigny, Dominique Tougart, Pierre Bellenger, Pierre Maze, Charles Langlois, François Ferrey, Lainé, Louis Boivin, François Boivin, Philippe Aubourg, Pierre Mézaise, la veuve Letellier, mercière; Jacques Vévard, Jean-Jacques Laroque, lesquels, au

nombre de seize, reçurent l'autorisation de faire des salaisons à l'exclusion des autres bourgeois [1].

Abraham Bérigny fut nommé contrôleur du grenier à sel en remplacement de son frère, qui s'était démis en sa faveur, et dont il avait payé le droit de survivance; et Robert Colos fut appelé, par ses concitoyens, au poste de receveur général des deniers de la commune.

On fit aussi une nouvelle assiette de la taille, et, pour arriver à une répartition équitable, le maire convoqua, selon la coutume, *les bourgeois et les habitants*, chacun dans sa paroisse, pour élire quatre d'entre eux, dans les grandes paroisses, et deux dans les petites, et leur donner plein pouvoir de s'assembler en leur nom, dans la salle de l'abbaye, en présence du prieur, pour désigner les quatre répartiteurs de l'impôt.

C'était, comme on le voit, une élection à deux degrés. Ceux qui reçurent cette mission de leurs concitoyens, furent Thomas Cauquais, de la paroisse de Saint-Léger; François le Tanneur, de Sainte-Croix; François Boivin et Pierre Ferrey, de Saint-Etienne. Il suffit de se reporter au mode d'élection pour croire que ces noms étaient des plus honorables de la cité.

Un homme que nous avons vu, il y a quelques années, faisant partie d'une corporation de commer-

---

[1] Délibérations de la mairie de Fécamp.

çants : Jacques-Marin Gruchet, à force de caractère, de travail et de considération, avait été placé à la tête des affaires de la commune; respectueux avec le pouvoir, mais incapable de céder aux cajoleries de l'autorité, c'était un de ces hommes rappelant le moyen-âge, croyant à l'obligation de remplir les devoirs de sa charge et de soutenir les intérêts de ceux qui l'avaient élu. Les événements qui survinrent ne tardèrent pas à mettre en évidence son patriotisme et son zèle pour le bien public.

C'était l'époque des guerres qui eurent lieu sous le règne de Louis XV. Chaque jour amenait les Anglais devant nos côtes, et l'on vivait sans cesse dans la crainte de descentes et de bombardements. M. Desroches, ingénieur de la marine, fut chargé de mettre la place de Fécamp en état de défense, et on y envoya trois compagnies de cavaliers pour y tenir garnison ; les bourgeois, surchargés de logements militaires, réclamèrent auprès de l'intendant de Rouen, qui leur répondit : qu'il avait plus de cinquante compagnies à loger dans son département, que Montivillers, Cany et Lillebonne, étaient remplis de soldats, et que Fécamp ne devait pas se plaindre, puisqu'il avait reçu antérieurement jusqu'à quatre compagnies; il ajoutait que, pour alléger la charge des habitants, tous devaient y prendre part, excepté l'abbaye.

Le maire, par prévoyance et comme on avait l'habitude de le faire dans ce temps-là, fit prévenir,

au son du tambour, les cabaretiers et les bourgeois de la ville de ne faire aucun crédit aux cavaliers du régiment d'Orléans, ni de leur donner à boire passé huit heures du soir, sous peine de trois livres d'amende, et de dix livres en cas de récidive [1].

La campagne s'ouvrit heureusement par la prise d'Ypres et le passage des Alpes; le marquis d'Argenson ordonna de chanter un *Te Deum*, et de faire des feux de joie dans toutes les villes.

Voici le cérémonial qui eut lieu à Fécamp à l'occasion de ces fêtes : au troisième verset du *Te Deum*, un des officiers de ville alla prendre l'ordre du maire, et ensuite demander, de la part de l'Hôtel-de-Ville, au gouverneur ou à son représentant, s'il voulait venir allumer le feu de joie. Le gouverneur répondit qu'il était prêt; et aussitôt, le maire, précédé d'un officier de ville, et accompagné du second échevin, alla prendre le gouverneur à la place; ils se rendirent ensemble dans le lieu où était le bûcher. Là, deux valets de ville remirent des flambeaux à un échevin, qui présenta le premier au gouverneur et le second au maire; ces deux derniers firent ensuite le tour du bûcher au son des tambours, trompettes et autres instruments, allumèrent ensemble le feu, et retournèrent au chœur, dans le même ordre qu'ils en étaient sortis.

---

[1] Délibérations de la mairie de Fécamp.

Pareille cérémonie eut lieu quelques mois après, à l'occasion de l'heureux rétablissement de la santé du roi, et le maire ordonna aux bourgeois de mettre, à huit heures du soir, des *lanternes* sur leurs fenêtres, sous peine de dix-huit livres d'amende contre chacun des contrevenants.

Au milieu de toutes ces fêtes, la nomination d'un abbé passait inaperçue. 1746.

CLAUDE-FRANÇOIS DE MONTBOISIER DE CANILLAC, trente-neuvième Abbé de Fécamp.

La paix dura peut-être moins long-temps que les réjouissances auxquelles elle avait donné lieu, et le roi, de son camp de Stéen, nomma M. de Rignac, ingénieur en chef pour les ports de Fécamp et d'Yport, sous les ordres de M. de Caligny, directeur des fortifications. La garnison fut en même temps renforcée de quatre compagnies de cavalerie, et d'un détachement de gardes-du-corps. Comme c'était une charge excessive pour la ville, le maire obtint de l'intendant qu'une partie de ces militaires logeraient dans les villages de Saint-Léonard, Ganzeville, Toussaint et Senneville : Saint-Léonard dut fournir douze lits, Toussaint six, Ganzeville et Senneville chacun trois, avec les ustensiles nécessaires pour les chambrées. Les habitants de Fécamp reçurent l'invitation de fournir des logements convenables pour les gardes-du-corps.

Les côtes de la Haute-Normandie étaient placées sous le commandement de M. de Verceuil, brigadier des armées du roi, qui enjoignit aux compagnies bourgeoises de Fécamp de monter la garde aux batteries; et comme le nombre des canonniers militaires n'était pas suffisant pour la garde des pièces, on fut obligé de prendre, dans les compagnies bourgeoises, trois hommes pour le service de chaque canon; il était ordonné à ces nouveaux artilleurs de se rendre à leurs postes à la plus petite alerte, sous peine de punitions rigoureuses et *ignominieuses*.

Voici la liste des aides-canonniers qui se distinguèrent dans ce nouveau genre de service : Marc Courché, Vincent le Boullenger, Robert Lion, François Hermel, Pierre Thierry fils, Pierre Grindel, Pierre Hermel, Nicolas Barrey, Jacques la Voipière, Charles Joyeux, François Thurin, Jean Pimont, Jean Feuilloley, François Mathieu, Christophe Romain, Pierre Aubin, Jean Aubin, Pierre l'Hommet, Jacques Groult, Nicolas Hue, Jean Marraine fils, Pierre de Guerre, Jean Jouen père, Joseph Metey, Théodore Duboc, Thomas Robert, Pierre-François Feuilloley, Louis Saint-Leger, Jean Manoury, Jean Jouen fils, Michel Durand, François Hermel, Louis Viney, Georges Roger, Pierre-Antoine Blondel, Noël Eudier, Jacques le Carpentier, Thomas le Vuez, Pierre Bourdon, Jean Groult, Laurent Jeanne, Jean Romain, Pierre Delauney, Jean Mullot, François

Lambert, Jacques-Michel Couillard, Nicolas Pollet, Nicolas le Thuillier, Jean Aubin, Pierre Thierry, Étienne Courtiller.

Ce nombre de cinquante-un aides canonniers fait connaître que les forts de Fécamp avaient alors en batterie dix-sept pièces de gros calibre.

Cette organisation ne fut pas plutôt terminée, que Marin Gruchet fit réunir la milice bourgeoise, et la passa en revue sur la place du Vieux-Marché, qu'on déblaya, à cet effet, de tous les bois dont elle était encombrée; ces compagnies avaient disparu depuis l'époque des guerres civiles, où elles s'étaient montrées ardentes et passionnées dans leurs croyances; aujourd'hui, c'est contre l'étranger qu'elles vont employer leur énergie et diriger leurs efforts.

La place de Fécamp resta sous le régime militaire pendant quelques années, et ses remparts se couvrirent plusieurs fois des hommes de la commune, lorsque venaient à passer quelques vaisseaux anglais. Enfin, le premier février 1749, le roi fit savoir au corps de ville que la paix venait d'être définitivement signée, à la suite des conférences d'Aix-la-Chapelle.

Quelques mois après, Louis XV vint au Havre. Marin Gruchet, accompagné de ses échevins, se rendit dans cette ville, pour représenter au souverain les doléances des habitants de Fécamp, et demander la diminution d'impôts qui devait avoir lieu après la guerre. L'abbé de Canillac se rendit aussi

au Havre, mais ce fut pour solliciter des faveurs pour sa famille; il obtint du roi la nomination de son parent, le marquis de Canillac, enseigne de la seconde compagnie de mousquetaires, au poste de gouverneur de la ville et des forts de Fécamp, en remplacement de Jacques Defresne, seigneur de la Verpillière, qui venait de mourir.

Marin Gruchet et ses échevins revinrent à Fécamp, après avoir obtenu du roi un don gratuit, pour indemniser cette ville de ses pertes; ils convoquèrent le clergé, la noblesse et les bourgeois dans la salle de l'abbaye, pour délibérer sur l'emploi de cette somme; il fut décidé que la moitié servirait à acheter des pompes, des sceaux et une romaine, et que l'autre serait acquise à la ville, et non à l'hôpital, dont la dotation était suffisante, tandis que la ville avait été surchargée, pendant la guerre, de dépenses extraordinaires, occasionnées par le grand nombre de troupes qu'elle avait eues en garnison.

Il y eut, à cette époque, quelques promotions parmi lesquelles on remarque celle de M. de Thiboutot, ancien officier de mousquetaires, à l'emploi de lieutenant de roi, à Fécamp, et celle de M. de Martonne de la Sauvagère, élu procureur du roi par les bourgeois réunis dans la salle de l'abbaye, sous la présidence de Charles de Camusat, sous-prieur.

1759. Il ne se passa rien à Fécamp jusqu'en 1759, époque à laquelle le bombardement du Havre fit

prendre de nouvelles mesures militaires, et remettre sur pied les compagnies bourgeoises.

Deux ans après, l'abbé de Canillac mourut et fut inhumé à Paris; il était auditeur de Rothe, et ambassadeur du roi près du souverain pontife.

Claude-Antoine de la Roche-Aymon, pair de France, quarantième Abbé de Fécamp.

Nous avons déjà parlé des religieux de Fécamp qui s'étaient distingués dans l'étude des lettres depuis la réforme de la congrégation; les pères Le Marchand, Dudan, Fillastre, et le sacristain anonyme, avaient clos l'histoire littéraire de l'abbaye, à la fin du XVIIe siècle.

D'autres religieux, qu'on pourrait appeler leurs élèves, s'étaient formés aux écoles de philosophie et de théologie de Fécamp; on y avait joint, pour l'intelligence des saintes écritures, un cours de langue hébraïque et grecque, ce qui donna naissance aux hautes études dont s'occupa la congrégation. La recherche des pièces ensevelies dans la poussière des archives et des bibliothèques, servit à répandre la lumière sur tout ce qui tenait aux arts, à l'histoire, et à la géographie du moyen-âge.

Nous croyons devoir donner les noms de quelques savants qui florissaient à cette époque, dans le monastère de Fécamp.

Dom Prevost d'Exiles est connu par plusieurs opuscules et de laborieuses compilations.

Dom Philippe Le Cerf de la Viéville, qui passa les trente dernières années de sa vie à Fécamp, est l'auteur du livre ayant pour titre : *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur.* Ce père avait envoyé son ouvrage au général de l'ordre, dom Sainte-Marthe, qui refusa de le faire imprimer, à cause des traits satiriques qu'il lançait contre quelques-uns de ses confrères. Dom Prevost, à qui ce manuscrit tomba dans les mains, l'envoya en Hollande, où il fut imprimé.

Dom Bonnet avait enseigné la philosophie et la théologie dans le monastère de Fécamp, avant d'être nommé prieur de Josaphat; on lui doit l'ouvrage intitulé : *Biblia maxima patrum.*

Dom Bessin avait remplacé dom Bonnet dans le professorat, et devint ensuite official de Fécamp et syndic des monastères de Normandie; il publia les *Conciles de la province de Rouen*, et corrigea, sur les manuscrits, les historiens normands recueillis par Duchêne. Le pape lui fit remettre une médaille d'or, pour la part qu'il avait prise à l'édition des ouvrages de saint Grégoire.

Dom Nicolas Asselin était né à Fécamp, et y avait fait ses études; on lui doit des *Commentaires sur les psaumes*, qui lui valurent d'être appelé à la tête du monastère de Séez.

Dom Guérard, accusé d'avoir composé l'*Abbé commendataire*, fut relégué, par ordre du roi, dans

l'abbaye de Fécamp, où il publia l'*Abrégé de la Ste-Bible, en forme de questions et de réponses familières*, et quelques poésies latines fort estimées.

Dom Pisant, né à Sassetot, avait aussi suivi les cours de philosophie et de théologie de Fécamp; il est auteur d'un *Traité historique et dogmatique des priviléges et exemptions ecclésiastiques*.

Dom Charles de Toustain, élève de Fécamp, connaissait toutes les langues de l'Europe et de l'Orient; il fut le collaborateur de dom Tassin, pour le *Nouveau Traité de diplomatique*, et l'auteur d'une quantité prodigieuse de savants mémoires, de recherches et d'histoires d'abbayes.

Des lettres de dom Tassin, adressées à dom Maheut, procureur de la communauté de Fécamp, nous font connaître que, vers l'année 1766, ce monastère possédait encore une infinité de savants religieux, au nombre desquels on remarque dom Le Noir, dom Teixier de Saint-Prix, dom Patallier et dom Vannier; mais c'est surtout pour dom Maheut que le père Tassin paraissait avoir une estime toute particulière. Nous en jugerons par les lettres suivantes, qu'il lui adressait, et qui sont restées inédites jusqu'à ce jour.

« Mon révérend père,

« Je me ferai toujours honneur et plaisir de vous 1766
obliger quand vous m'en procurerez l'occasion. Tout prévenu en votre faveur, je crois que vous feriez

honneur dans une place de savant à Paris. Vos lettres et la description de votre ancien camp, m'ont confirmé dans cette pensée. De bons connaisseurs à qui j'ai fait voir cette description, en ont été très satisfaits, *et M. le comte de Caylus en a témoigné toute sa reconnaissance.* Je vous enverrai le résultat de l'examen qu'on en fera à l'Académie; j'ai dit à ces messieurs que votre camp, appelé aujourd'hui *Canadas*, pourrait bien avoir été formé par l'armée danoise, que Richard II, duc de Normandie, appela à son secours. Camp danois et *Canadas* ont du rapport.

« Votre charte *propitia* porte deux signatures du même prince; il n'y a rien en cela d'extraordinaire: j'ai vu, dans un original de l'abbaye de Saint-Denis, deux souscriptions semblables de Guillaume-le-Conquérant; dans la cérémonie d'offrir à Dieu les diplômes sur l'autel, les princes signaient, quoiqu'ils l'eussent fait dans la confection de l'acte.

« Vous ne devez pas être surpris qu'Edouard-le-Confesseur ait signé une charte de Normandie avant le mois de juillet 1035. Ce prince, légitime héritier de la couronne d'Angleterre, avait été obligé de se retirer dans cette province, où il était regardé comme roi.

« Que le curé de Saint-Léger ait eu une femme, cela est conforme aux mœurs du onzième siècle; l'histoire nous apprend que ce sont les papes de l'ordre de saint Benoît, qui ont détruit cet abus avec beaucoup de peine; votre pieux abbé Jean souffrait ce

qu'il ne pouvait empêcher. Je vous supplie, mon révérend père, d'assurer de mes plus humbles civilités dom Patallier, dom de Saint-Prix, dom Vannier et dom Le Noir. On va commencer l'impression de notre dernier tome, qui sera terminé par une table générale. Accordez-moi le secours de vos prières et la grâce de croire que je suis, avec une vraie estime et beaucoup de respect, etc.

« Fr. Réné-Prosper Tassin, M. B. »

Il est évident, par cette lettre, que la description du retranchement nommé *Canadas*, qui existe dans le grand ouvrage de Caylus sur les camps de la Gaule, a été faite d'après le mémoire de dom Maheut, et que ce savant religieux s'occupait, en même temps, de questions historiques les plus élevées.

La lettre suivante, toujours de dom Tassin, prouve encore que le père Maheut lui a fourni les renseignements qui étaient à sa connaissance, pour servir à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.

« Mon révérend père,

« Vous m'avez fait un vrai plaisir de m'envoyer quatre exemplaires de l'arrêt de Séez; vous l'avez fait d'une manière si gracieuse, que je ne puis assez vous en témoigner ma vive reconnaissance. Les bontés que vous voulez bien avoir pour moi m'au-

torisent à vous demander *quelques Mémoires sur la vie et les ouvrages de dom Fillastre et des autres savants qui ont vécu dans votre communauté;* j'ai besoin d'être secouru dans le dessein que j'ai entrepris de donner l'histoire littéraire de notre congrégation. On croit que notre chapitre finira au commencement de la semaine prochaine; je crains beaucoup que la fin n'en soit pas plus heureuse que les commencements, et que les exclusions que la cour a données à plusieurs capitulans, n'entretiennent la discorde parmi nous. Dieu par-dessus tout. J'ai l'honneur, etc.

« Fr. Réné-Prosper TASSIN, M. B. »

Une partie de cette lettre a trait aux disputes religieuses qui avaient lieu entre les ultramontains et les gallicans; entre les parlements, les jésuites et les jansénistes. Ces divisions ridicules laissèrent le champ libre à la secte philosophique, qui en profita et ne tarda pas à renverser les faibles digues qui avaient résisté aux querelles envenimées des deux partis.

L'abbé de Fécamp, Claude de Canillac, avait lui-même écrit au pape, pour lui proposer de résoudre certaines difficultés religieuses; le Saint-Père le blâma de sa démarche, en lui faisant la réponse sage que les Français étaient aussi bons catholiques que les Romains, et qu'on devait s'abstenir de questions irritantes qui indisposaient les esprits, au lieu

de les ramener à l'union, qui était le vœu le plus cher de son cœur.

Ces querelles avaient tellement pris le temps des moines, qu'ils avaient déjà abandonné les utiles travaux et les grands exemples de religion transmis par leurs prédécesseurs; ce qui faisait dire à dom Tassin, dans sa dernière lettre à dom Maheut : « Les « nouveaux systèmes ont fait de trop grands progrès, « et la piété est trop négligée dans la plupart de nos « monastères, pour que nous espérions de voir la « congrégation dans l'état florissant où nous l'avons « trouvée.» En effet, les communautés vont décheoir insensiblement jusqu'à l'époque de leur suppression, qui devient de plus en plus imminente.

L'abbé de la Roche-Aymon ne s'occupait pas beaucoup plus de l'administration de son monastère que ses prédécesseurs; il avait pour receveur Marin Gruchet, qui lui faisait remettre à Paris les revenus de la mense abbatiale, et de nombreux paniers de gibier et de poissons qui lui parvenaient par le coche de Caux, la seule voiture qu'il y eût de Fécamp à Rouen, et qui faisait ce voyage tous les huit jours [1].

---

[1] Nous avons trouvé, aux Archives, une note relatant huit envois de gibier, pendant l'espace de cinquante jours. Vittefleur, les Hogues, Elétot, Ipreville, avaient fourni leur contingent, et le tout formait quarante-six lièvres, cinquante-deux lapins, quarante-huit perdrix et douze bécassines.

Les truites étaient payées à raison de 40 sols la livre, aux pêcheurs de l'Abbaye.

Cet abbé faisait bien quelques aumônes sur ses revenus conventuaux; peut-être désirerait-on les voir plus considérables : nous trouvons, par exemple, une note ne montant qu'à cinquante-quatre livres dix-neuf sols, pour distributions faites, pendant un an, à la porte du monastère.

Le curé de Villainville ayant demandé des secours pour les pauvres, voici ce que lui répondit M. Gruchet, le 13 juin 1769.

« Monsieur,

« On m'a mandé que vous vous êtes donné la peine de venir pour me représenter que vous aviez besoin de quelques secours pour vous aider au soulagement de vos pauvres; j'aurais pensé que la somme qui vous a été délivrée par l'ordre de monseigneur l'abbé, au mois de janvier dernier, aurait été suffisante, d'*autant qu'elle n'a été donnée que pour les pauvres nécessiteux*, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer précédemment. Au surplus, je m'en rapporte à votre représentation, et je prends sur mon compte de vous faire donner, par M. Duval, la somme de trente-six livres, en lui envoyant une quittance conforme au modèle de l'autre part, me persuadant qu'elle sera agréée de monseigneur l'abbé, connaissant ses bontés et ses libéralités pour les pauvres. »

Claude de la Roche-Aymon mourut en 1777, à Paris, où il fut inhumé.

Dominique de La Rochefoucauld, Cardinal, Archevêque de Rouen, quarante et unième et dernier Abbé de Fécamp.

Le cardinal de La Rochefoucauld, personnage d'un rare mérite, fut élu par le clergé pour présider ses assemblées de 1780 et 1782; il vint ensuite à Fécamp, où il fut reçu avec enthousiasme, par la population et les compagnies bourgeoises qui s'étaient portées à sa rencontre, au bruit des cloches de la ville et de l'artillerie des remparts.

A cette époque, Bernard Cléri était maire de Fécamp; Joseph Desportes, avocat au Parlement, lieutenant maire; le chevalier de Duredent et Louis Fourray, premier et deuxième échevins; MM. Huard, procureur du roi; Perron et Marcotte, assesseurs; Gruchet, Leport, Le Borgne, Boivin et Couillard, notables.

Plusieurs décisions furent successivement prises en assemblée générale par les officiers municipaux : on reçut d'abord les comptes du trésorier des deniers de la ville, le sieur de Boux, dont la gestion paraissait embarrassée, et l'on s'occupa du pavage des rues, et particulièrement de celle qui se dirige du Bail au Vieux-Marché; le pavé qu'on en retira fut accordé, partie aux habitans du Vieux-Marché, l'autre à ceux des rues de Mer et du Bail à Notre-Dame-de-Grâce, qui désiraient faire paver le devant de leurs maisons.

Le maire exposa ensuite à l'intendant que cinq paroisses de la ville : Saint-Etienne, Sainte-Croix, Saint-Thomas, Saint-Fromond et Saint-Léger, étaient occupées à clore un emplacement vaste, fieffé quarante livres par le cardinal de La Rochefoucauld, pour servir de cimetière, et il demanda l'autorisation de faire une petite clôture dans un angle de ce cimetière, pour y enterrer les non-cotholiques.

Les assemblées provinciales ayant été convoquées par un édit du roi, une lettre fut adressée aux autorités municipales de la ville de Fécamp, de la part de dom Le Maire, prieur de l'abbaye, et de MM. de Taillemont, Bégouen, Faure et Eude, composant le bureau intermédiaire du département de Montivilliers, les priant de s'entendre pour prévenir les abus de la mendicité.

Le conseil réuni déclara qu'il ne pouvait rien décider de positif sur ce point, la ville étant composée de neuf paroisses dont les intérêts différents devaient occasionner des recherches multipliées, tant à cause des aumônes particulières que de celles des différentes maisons religieuses, et il crut devoir nommer quatre commissaires pour étudier cette question.

L'imposition de la corvée se monta, pour l'année 1787, à la somme de deux mille neuf cent trente-deux livres, qui fut remise en trois paiements égaux au receveur particulier des finances, à Montivilliers. La

commune décida, à l'unanimité, que cet impôt serait prélevé sur les dix muids de sel donnés en franchise aux habitants, et qu'il servirait au pavage de l'intérieur de la ville.

De grandes questions se décidaient alors à l'assemblée des Etats généraux; questions vitales, palpitantes d'intérêt, auxquelles le tiers-état prenait la part la plus active : il s'agissait de savoir si l'assemblée voterait par ordre ou par tête; la municipalité de Fécamp ne resta pas en arrière dans cette grave discussion.

Elle représenta que : « les habitants de cette ville, « animés du même zèle que tous les fidèles sujets « de Sa Majesté, saisissaient cette occasion, peut- « être unique, de lui offrir le tribut d'amour et de « reconnaissance que ses bienfaits inspiraient à toute « la nation.

« Qu'elle prendrait la liberté de faire observer à « Sa Majesté que la faveur que le tiers-état sollici- « tait, deviendrait vaine et illusoire, si chaque ordre « délibérait à part et présentait des cahiers particu- « liers, puisque, dans ce cas, la proportion serait tou- « jours de deux contre un. D'ailleurs, ajoutait-elle, « l'état, c'est un; tous ses membres doivent avoir « un but unique, le bien général. Toute division « d'ordre rompt nécessairement l'unité, et détruit « l'ensemble. L'esprit de corps vient encore ajouter « à cet inconvénient; il enchaîne le zèle patriotique,

« concentre les vues, qui devraient être générales, « dans le cercle étroit des intérêts particuliers, sé- « pare les individus de tous ceux des autres ordres, « entraîne dans des partis toujours contraires au « juste et au vrai, et, au lieu d'un concours unanime « et d'un concert général pour opérer le plus grand « bien, il peut en résulter une nullité d'action et « des divisions scandaleuses.

« En vain on objecterait l'usage; il n'y a pas d'u- « sage constant pour la tenue des Etats généraux. « Ils n'ont peut-être pas été tenus deux fois de la « même façon. Il n'existe non plus aucune loi sur « cet objet; les souverains ont toujours été en pos- « session de régler les temps, la forme de convocation « et la représentation relative de chaque ordre; il « n'y a, par conséquent, aucune raison de préférer « la forme de ceux de 1614, ou des autres anté- « rieurs; au contraire, les mêmes motifs qui les ont « fait changer autrefois, à cause des circonstances « qui n'étaient plus les mêmes, doivent opérer le « même effet aujourd'hui. D'ailleurs, s'il y avait un « usage et une forme antiques, il serait de la justice « et de la sagesse de sa Majesté de la réformer sur les « principes de l'équité et de la raison; le tiers-état, « ne pouvant espérer d'une assemblée qui serait mal « composée le redressement des griefs qu'elle serait « intéressée à perpétuer, ne peut avoir de recours « que dans le cœur du plus juste des rois. »

Cette délibération est signée du maire, du chevalier de Duredent, de MM. de Claville, Fourrey, Marcotte, Gruchet, Dévaux, Couillard, Desportes, Thomas Boivin, Etienne Le Duey, et Massif, curé de Saint-Etienne.

Ainsi : fonctionnaires, gentilshommes, notables, bourgeois, ecclésiastiques, tous se sont unis de sentiments pour porter, sans le savoir, le coup le plus funeste à la royauté et aux vieilles institutions de la monarchie.

En révolution, les événements se succèdent avec une rapidité qui ne peut être comparée qu'à la marche du temps; déjà l'on ne prend plus de décision importante sans consulter le peuple; chaque jour il y a des convocations pour écouter ses griefs, faire droit à ses demandes, et c'est la grande nef de l'abbaye qui sert à contenir ces assemblées tumultueuses; on s'y réunit du consentement de M. le prieur, qu'on réclame encore pour la forme, et dont on ne tardera pas à s'affranchir entièrement.

Malheureusement, à Fécamp comme partout ailleurs, le manque de subsistances vient aigrir les esprits de la foule oisive, et ajouter à l'embarras des affaires : des paroles menaçantes sont proférées, et la municipalité sent le besoin de composer un conseil de sûreté, et d'organiser trois compagnies de milice bourgeoise.

Les membres de ce conseil sont M. Desportes,

sénéchal; MM. de Claville, Bérigny l'aîné, Regnault, et le prieur de l'abbaye.

La milice bourgeoise choisit M. de Parnageon pour son commandant, et MM. Desportes l'aîné, d'Hattentot et Belleau, pour major et aides-major. On organisa, en même temps, une compagnie de cavalerie pour circuler dans les campagnes, protéger les moissons et surveiller la vente des poudres. Enfin, la bénédiction des drapeaux eut lieu dans l'église abbatiale, d'où les compagnies se rendirent sur la place publique et prêtèrent serment d'obéir à leurs chefs et de rester fidèles à leur drapeau, dont les couleurs, alors, seulement blanches et bleues, précèdèrent le glorieux drapeau tricolore avec lequel nos pères ont conquis tant de libertés, au prix de bien des sacrifices, de hauts faits et de crimes.

L'organisation d'une force armée, dont faisaient partie les principaux habitants de la cité, pouvait contenir pour un moment la populace turbulente et inoccupée; mais tout cet appareil de répression ne donnait ni subsistances ni moyens de s'en procurer. Les vivres devenant chaque jour plus rares, les magistrats étaient dans l'inquiétude et rêvaient aux expédients, lorsque des vents contraires amenèrent dans le port, le bâtiment la *Duchesse-d'Avray*, allant de Dunkerque à Rouen, avec un chargement de blé.

Cet événement ne fut pas plutôt connu, que le

peuple courut au port pour s'emparer de la cargaison du navire; la milice prit aussitôt les armes. Mais comme, de fait, la municipalité était bien aise de retenir ce bâtiment et de paraître céder à une impérieuse nécessité, elle mit de l'ordre dans le pillage, en faisant distribuer les grains à un prix fixé arbitrairement par elle ; on mit dans les magasins de la ville ceux qui ne furent pas vendus, et l'intendant approuva la conduite des autorités. M. Joly de la Tour, négociant à Rouen, et consignataire de la *Duchesse-d'Avray*, écrivit à l'agent qu'il avait envoyé à Fécamp la lettre suivante, qui donne une idée de la difficulté de l'époque :

« J'ai reçu, Monsieur, en même temps, vos deux « lettres des 18 et 19 courant. Puisque vous ne « pouviez, *sans danger, faire sortir du port le na-« vire la Duchesse-d'Avray*, vous avez très-bien fait « de mettre en vente sa cargaison. M. de Montereau, « qui a passé à Rouen dimanche, et qui était hier au « Havre, a dû demander à M. Mistral des hommes « pour faire venir au Havre ce bâtiment; *mais il n'y « aura pas eu moyen d'après ce que vous me mar-« quez ;* je vous recommande surtout de faire la plus « grande attention que les livraisons se fassent avec « ordre, et que vous vous assuriez bien du recouvre-« ment de la vente. Faites aussi que votre retour ici « soit le plus prompt possible. La livraison finie, « peut-être vous serait-il possible de charger quel-

« qu'un, très sûr, de recevoir le montant des ventes.

« Je fais mes remercîments particuliers à M. le « subdélégué et autres, des secours qu'ils ont bien « voulu vous donner. »

Comme il était question, alors, de supprimer les hautes justices seigneuriales, la municipalité de Fécamp adressa une pétition à l'assemblée nationale, pour réclamer un bailliage dans ses murs. Nous en donnerons les passages les plus saillants, que pourront consulter ceux qui réclament, pour cette ville, l'établissement d'une sous-préfecture et d'un tribunal civil.

« Si la haute justice, disent les autorités de Fécamp, n'est pas remplacée par un bailliage royal, les habitants de cette ville recevront le plus grand préjudice, parce qu'ils seront obligés d'aller chercher la justice, soit en la ville de Montivilliers, où se tient un bailliage royal, distante de six lieues de Fécamp, soit au bourg de Cany, où il existe un autre bailliage royal, distant de Fécamp de cinq lieues; ce dernier bailliage est un démembrement de celui de Caudebec, et n'a pas plus de justiciables que la haute justice de Fécamp.

« La ville de Montivilliers n'est composée que d'environ deux mille cinq cents habitants, et le bourg de Cany d'environ quinze cents.

« Votre intention, nosseigneurs, en supprimant la haute justice, a été de rapprocher les justiciables

de leurs juges. Cette intention n'aurait pas son effet, si l'on n'établissait un bailliage à Fécamp, puisque les habitants seraient forcés de faire cinq à six lieues pour faire juger leurs différends.

« Sous ce point de vue, les habitants de Fécamp osent encore se flatter de l'établissement d'un bailliage dans leur ville, et croient que l'arrondissement du bailliage de Caux pourrait se faire ainsi :

« Le bailliage du Havre est très resserré; il n'est composé que de la ville et de deux ou trois paroisses de campagne.

« Le bailliage de Montivilliers n'est qu'à deux lieues de celui du Havre; il est très étendu, et se termine à une lieue de Fécamp, et a des extensions dans la ville même.

« Ces deux bailliages sont certainement trop proches l'un de l'autre; il est très possible et même nécessaire de n'en composer qu'un, dont le chef-lieu serait au Havre, ville beaucoup plus considérable que Montivilliers.

« On donnerait à ce bailliage quatre à cinq lieues vers Fécamp, et on y joindrait les hautes justices supprimées qui se trouvent dans cet intervalle.

« Le bailliage qui serait créé à Fécamp, commencerait à trois ou quatre lieues de cette ville, vers le Havre, et se terminerait à Saint-Valery-en-Caux, au-dessous de Cany, dont le bailliage serait supprimé. On lui donnerait la même largeur, de manière

qu'il aurait les hautes justices de Valmont et de Fauville.

« Le surplus des paroisses qui composent le bailliage de Cany, serait donné au bailliage d'Arques, séant à Dieppe, et partie à celui de Caudebec.

« Au moyen de cet arrondissement, il n'y aurait que quatre bailliages dans le pays de Caux, au lieu de cinq, et les justiciables seraient rapprochés de leurs juges, puisque les plus éloignés ne le seraient que d'environ six lieues.

« Si la suppression de l'abbaye de Bénédictins de Fécamp a lieu, cette ville verra diminuer infiniment ses ressources. Il y existe beaucoup de pauvres secourus par l'aumône journalière et publique des religieux de cette abbaye; dans les dernières calamités, *leur chef a même tellement augmenté les aumônes en pain et habillements, et employé tant de soins au soulagement des familles malheureuses*, que la ville de Fécamp ne s'est point heureusement ressentie des troubles qui ont affligé les autres endroits. »

Malgré ces remontrances, la suppression de la cour ecclésiastique de Fécamp ne tarda pas à être décrétée, et à rendre inutile le pilori qui était encore dressé dans l'intérieur du Marché-Neuf; le dernier acte de justice criminelle, exercé par ce tribunal, fut la condamnation au carcan et à quelques heures d'exposition, des nommés Tocque et Savari, qui

avaient fait un vol de cidre chez le fermier de la côte de Saint-Jacques [1].

On prévoyait déjà, comme on a pu le remarquer, la suppression des monastères ; mais, avant qu'on prît la résolution d'en venir à ce moyen extrême, chacun formait des plans pour faire cesser le malaise que les immunités religieuses apportaient quelquefois au développement commercial dans certaines localités : ainsi, les archevêques de Rouen, qui prélevaient de forts droits sur les marchandises importées dans le port de Dieppe, en éloignaient tout-à-fait la navigation, les Dieppois, pour sortir de cet état de gêne, avaient déjà proposé de faire rentrer leur port sous l'autorité du roi, et de donner en échange aux archevêques, les revenus de l'abbaye de Fécamp. C'était un moyen tout comme un autre de sortir d'embarras; mais on n'en était pas encore venu au point de lever aussi légèrement les difficultés qui provenaient de l'église.

Dans la même année, un chevalier de Malte, M. le comte de Romé du Bec, appartenant à une des familles nobles les plus distinguées du pays de Caux, et un avocat au bailliage d'Yvetot, M. Ebran, se présentent à l'assemblée populaire de Fécamp, tenue dans la nef de l'église abbatiale; et là, en présence de la foule assemblée, M. le comte de Romé déclare

[1] Archives de l'officialité de Fécamp.

qu'il renonce aux priviléges de sa caste, demande l'abolition de la coutume de Caux, en matière d'héritage, et le partage égal de la succession dans la famille. Cette proposition est accueillie par des applaudissements unanimes : une pétition est rédigée, séance tenante, pour l'assemblée nationale, et couverte de la signature des principaux habitants de Fécamp, qui ont soin d'ajouter à leur nom, la qualité de *père de famille*.

Il est remarquable que ce soit de l'abbaye de Fécamp que sortit, dans le pays de Caux, le premier cri de réprobation contre le droit d'aînesse, et qu'il ait été proféré par un gentilhomme dont les priviléges et les intérêts de caste ne pouvaient pourtant exister sans les errements et l'organisation politique de l'ancien régime.

En rappelant les bienfaits du cardinal de La Rochefoucauld envers la population indigente de Fécamp, nous avons oublié de dire qu'il venait d'être nommé président de l'assemblée du clergé, aux États généraux.

Nous ne voyons, dans le reste de l'année, qu'un temps de rudes épreuves pour les autorités et pour les chefs de la force armée.

MM. Cléri, Claville, Desportes, Regnauld, Bérigny, Parnageon, siégent tous les jours à l'hôtel de ville, prêts à donner les ordres qui seraient nécessaires, et le commandant de la milice se rend au

Havre, pour demander des armes; il en revient avec deux cents fusils et six cents cartouches.

D'un autre côté, des commissaires sont envoyés dans les campagnes, pour faire approvisionner les halles, et prier les cultivateurs, de la part de la municipalité de Paris, de battre leurs blés, sitôt la récolte faite, *pour secourir leurs frères de la capitale, qui ont autant de besoins que ceux de la province.* On s'adresse à M. Oursel, subdélégué de l'intendant au Havre; il ne peut venir au secours de la population de Fécamp. On en était une seconde fois aux expédients, lorqu'un navire de Dunkerque, *le Jeune-Corneille*, entre en relâche forcée dans le port, avec une cargaison de blé et de farine, encore adressé à M. Joly de la Tour.

La municipalité décide aussitôt que les farines de ce navire seront déchargées et vendues, et les fonds de la vente déposés dans les mains de M. Bérigny, qui en tiendra compte au consignataire. Les subsistances se trouvèrent assurées de nouveau pour quelques jours, ce qui n'était pas peu de chose à une époque où rien n'était incertain comme l'avenir.

La défiance est partout à son comble, et l'on reçoit une lettre de la municipalité de Paris, concernant les passeports qui devront être interdits à compter du 20 septembre. Fécamp adhère à cette invitation, et décide qu'il n'en sera délivré aucun à l'avenir. Enfin, les arrestations ont lieu sur tous les points:

des habitans de Fécamp sont retenus à Ypreville, à Yvetot, et la municipalité est obligée de les réclamer; on arrête aussi des voyageurs à Fécamp: un jeune homme, nommé Varin, pensa être l'objet d'une émeute dans laquelle son rôle n'aurait pas été sans danger: c'était un ouvrier briquetier de Bolbec, sur lequel on avait découvert, disait-on, des armes prohibées; on écrivit à son maître, qui certifia que ce jeune homme était bon patriote, et que le fer de lance dont il était muni, avait été trouvé, par hasard, dans de la vieille ferraille; il ne fut relâché qu'après les investigations les plus scrupuleuses.

Enfin, la première série du registre des délibérations de la mairie de Fécamp finit par la proclamation du roi au sujet de la loi martiale, et par un ordre de la municipalité concernant les subsistances: c'était bien le résumé des misères qui venaient embarrasser la marche des gouvernants, débordés de toutes parts par les récriminations, les haines et les mauvaises passions des hommes ambitieux de tous les partis.

Que faisaient alors les religieux du monastère de Fécamp? Quelques-uns soupiraient en secret après le jour qui devait rompre leur chaîne; d'autres, résignés et craintifs comme les gens de leur profesion, attendaient tout du temps et de la Providence. Le prieur dom Le Maire, homme adroit et intelligent, usait de tous les moyens pour conjurer l'orage: il

avait mis la nef de son église à la disposition de la commune; il assistait aux réunions populaires, et prenait part à toutes les délibérations de la municipalité. L'abbaye avait fait de fréquentes distributions de pain et de vêtements; elle avait réellement épuisé toutes ses ressources, pour venir au secours de la classe nécessiteuse de la population.

Sa position financière était d'autant plus embarrassée, que, dans les derniers temps, elle avait été contrainte de faire face à d'autres dépenses extraordinaires: quatorze mille livres avaient été payées aux héritiers d'un fond, situé à Argences, dont les religieux s'étaient fait envoyer en possession par déshérence. Huit mille livres venaient d'être employées à refaire le chœur de l'église de Sainte-Paix de Caen, et six mille livres pour couvrir, en tuiles, les halles du marché d'Argences.

Sur ces entrefaites, l'assemblée nationale demanda 1790
l'état général des revenus du clergé. Dom Le Maire rédigea celui des biens appartenant à la mense conventuelle, et ce curieux travail est, à lui seul, un petit monument historique.

Leur produit se montait à la somme de cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-dix-huit livres, sur laquelle il avait à déduire celle de vingt-neuf mille sept cent cinquante-huit livres, pour différentes charges consistant en aumônes, entretien de musique, appointements de gardes, pensions aux curés et à

quelques anciens serviteurs de l'abbaye; au nombre de ces traitements, on trouve celui de neuf cents livres à M. l'abbé de Lotz, pour résiliation de son prieuré de Saint-Martin-du-Bosc; douze cents livres à un prêtre chargé de montrer gratis le latin aux enfants du lieu; et cent cinquante livres à M. Heaume, ancien chef de cuisine, pour récompense de ses longs services.

Les religieux faisaient encore six mille cent trente-neuf livres de rentes, au capital de cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-seize livres, qui leur avaient été prêtées; mais il leur était dû des sommes équivalentes, sinon plus considérables.

Nous n'avons pu découvrir, avec la même précision, à combien se montaient les revenus de l'abbé; nous savons seulement qu'ils atteignaient, au moins, le chiffre de cent mille livres, provenant de grandes fermes, et du produit de plus de deux mille arpents de bois, situés à Vittefleur, à Élétot et aux environs de Fécamp.

L'assemblée nationale, qui avait aboli les titres nobiliaires et les redevances féodales, ne pouvait se dispenser de prendre une mesure envers les biens du clergé: elle les déclara tous acquis à la nation, rendit la liberté aux cloîtrés, en laissant, toutefois, à ceux qui le voudraient, la faculté de continuer la vie monastique, et suppléant, par des pensions, à la confiscation de leurs biens. Tel fut l'objet de la loi du 2

novembre, qui, sur la proposition de l'évêque d'Autun, détruisait l'œuvre religieuse et politique de tant de siècles.

Aussitôt que cette loi fut mise à exécution, quarante religieux et un grand nombre de novices quittèrent le monastère de Fécamp : la plupart de ces hommes, aux têtes blanchies dans l'étude et la prière, et bien décidés à continuer la vie monastique, sortaient de l'abbaye les larmes aux yeux, comme on s'en va de la maison paternelle; quelques-uns avaient embrassé les nouvelles idées et furent placés à la tête des paroisses; d'autres, en petit nombre, se mêlèrent aux acclamations de la foule et disparurent dans le monde; il y en eut même qui se jetèrent dans les armées : dom Gobart y devint commissaire des guerres pendant les mémorables campagnes de la république.

On mit immédiatement le scellé sur les portes de 1791.
l'abbaye et des églises supprimées; huit paroisses furent annexées à Saint-Étienne, et les autres à l'ancienne église abbatiale, dont l'abbé Le Tellier, ex-bénédictin, fût nommé curé. L'abbé Hermel le fut, à la même époque, de la paroisse de Saint-Étienne. On installa ces nouveaux pasteurs en présence de la garde nationale et des autorités constituées, et l'on renvoya tous les anciens curés de leurs presbytères qui furent confisqués et vendus comme propriétés nationales.

L'acceptation de la constitution, par le roi, donna lieu à un *Te Deum* et à des réjouissances populaires. Cet événement fut publié dans les rues, à l'hôtel de ville, sur la place du Vieux-Marché et sur le port; le soir, il y eut illumination générale, sous peine de dix livres d'amende.

Après la suppression des églises, il était utile de mettre ordre aux richesses de tout genre qu'elles renfermaient : les administrateurs du directoire du département envoyèrent MM. Gourdin et Carpentier dans tous les établissements religieux supprimés, pour procéder à l'inventaire raisonné des bibliothèques, tableaux et manuscrits de ces maisons.

Ils avaient ordre de décrire tous les dessins, tableaux et statues, d'en indiquer les auteurs, conformément aux instructions de l'assemblée nationale, de compter les livres en présence des officiers municipaux, de mettre en paquet les plus précieux, de les faire placer dans des sacs cachetés, et de s'entendre avec l'autorité locale sur les moyens les plus économiques de faire parvenir le tout au chef-lieu du département.

On pense bien que de pareilles fonctions étaient au-dessus des forces de deux hommes, quelque zèle, d'ailleurs, qu'ils y apportassent : aussi, les richesses littéraires de Fécamp, auxquelles chacun puisait à volonté, furent-elles jetées pêle-mêle dans des charrettes, transportées à Montivilliers, et de là à Rouen, où elles ont été long-temps oubliées.

La bibliothèque de cette ville s'est enrichie de quatre-vingt-neuf manuscrits; celle du Havre, de beaucoup de livres; et les archives départementales, d'une foule de documents et de chartes originales du plus grand intérêt ; le tout provenant de l'abbaye de Fécamp.

Les actes de la haute justice abbatiale furent transportés, à la même époque, au greffe du tribunal civil du Havre.

Jamais ville ne changea plus subitement d'aspect que la ville de Fécamp, après la suppression de son abbaye et de ses églises : au lieu d'ecclésiastiques parcourant ses rues, ce n'était partout que transport de tableaux, de meubles, d'ornements sacerdotaux et de cloches brisées et descendues de leurs clochers. M. de Parnageon, vice-président du district de Montivilliers, avait mission de recevoir ces riches dépouilles, et d'en donner décharge à la municipalité.

L'enlèvement avait été si général, que le curé de la Trinité se trouva dans l'obligation de réclamer plusieurs fois, au district, deux chandeliers d'argent et d'autres petits objets indispensables pour les cérémonies religieuses.

La vente des monastères et des églises fut la conséquence immédiate de leur suppression : des compagnies se formèrent pour faire ces acquisitions, et M. de Vismes, l'agent d'une de ces sociétés, se rendit à Fécamp pour acheter l'abbaye avec ses dépen-

dances. Ce spéculateur, contrarié d'apprendre que la grande église avait été réservée pour le culte, fit des instances auprès de la municipalité pour obtenir *seulement* la chapelle de la Vierge. Des membres du département appuyaient sa demande auprès des autorités constituées de Fécamp.

Le conseil municipal, réuni pour délibérer sur la proposition de M. de Vismes, arrêta: *qu'il ne s'opposait pas à la vente de la chapelle de la Vierge*, à condition que l'acquéreur ne pourrait la démolir, et qu'il serait tenu de faire faire à ses frais, pour séparer cette chapelle de l'église, un bon et solide mur, construit de manière que les deux premiers piliers soient entièrement placés dans l'intérieur du principal édifice.

Le procureur de la commune, Barbey Duquil, pensant que la vente de cette chapelle devait tôt ou tard en amener la destruction, protesta contre la décision du conseil, ajoutant qu'il serait prudent d'agir de concert avec les propriétaires et habitants de la paroisse de la Sainte-Trinité, convoqués à cet effet.

Le maire, M. Bérigny, refusa de signer la même délibération, « vu que la chapelle faisait partie de l'ensemble de ladite église, ajoutait à sa beauté, à sa solidité, et ne pouvait, par conséquent, en être distraite. »

La protestation de ces deux honorables citoyens nous a valu la conservation de cet élégant chef-d'œuvre d'architecture de la fin du XVe siècle.

Tandis que tout se vendait au profit de la nation, le département, pressé par de nouveaux spéculateurs, fit un arrêté pour vendre le marché de Fécamp.

La réclamation fut unanime de la part des habitants, qui représentèrent que cet établissement, composant le seul revenu de la ville, ne pouvait être aliéné sans porter le plus grand préjudice à la commune.

Il y eut, le 14 novembre 1791, renouvellement du conseil municipal, et M. Guillaume, négociant, fut nommé maire de la ville de Fécamp. Son premier acte d'administration fut un réglement de police, défendant à tous les aubergistes, cabaretiers, billardiers, de donner à boire ou à jouer pendant l'office divin.

Dans le même temps, Fécamp reçut dans ses murs le célèbre Bailly, ancien maire de la capitale. Cet homme remarquable, que la science avait élevé aux plus hautes fonctions depuis les premiers troubles civils, était passé par toutes les phases enivrantes de le faveur populaire pour arriver à l'impopularité la plus complète; il venait de donner sa démission de maire de Paris, pour se retirer en province et se livrer à l'étude des sciences. C'était une circonstance remarquable que la présence d'un pareil personnage à Fécamp; aussi reçut-il une députation de la commune, au milieu de laquelle il se rendit, et prononça le discours suivant, dernier acte politique

de la vie de Bailly, qui ne tarda pas à périr de la manière la plus atroce sur l'échafaud révolutionnaire.

MESSIEURS,

Décembre 1791. « Je viens remercier la municipalité et la garde nationale de Fécamp de l'honneur qu'elles m'ont fait et des marques de bonté qu'elles m'ont données. Je suis comblé de ces distinctions, que je n'ai point méritées.

Vous daignez me faire partager, comme un des représentants de la nation, la reconnaissance que nous devons tous à l'assemblée nationale constituante; et moi, Messieurs, je vous dois le charme que j'éprouve ici; long-temps le premier magistrat d'une ville continuellement agitée, d'une ville que le patriotisme et le bon esprit de ses habitants ont conservée malgré les manœuvres des ennemis de la patrie, j'ai vécu près de trois ans au milieu des orages, et, *lorsque je cherche le repos*, je trouve ici le plus doux pour mon cœur, le spectacle de la paix; c'est l'effet de l'union du pouvoir civil et de la force publique; c'est surtout l'effet de l'amour de la constitution. Je sais que son espoir règne à Fécamp; la municipalité et la garde nationale font respecter la loi; la circulation des grains, si nécessaire à la subsistance du royaume, est sévèrement maintenue. Je n'ignore pas que vous êtes aussi sages que patriotes, et c'est de cet accord de la fermeté des principes et de la sa-

gesse des mesures, que dépend la destinée de l'empire.

« Heureux magistrats, qui faites le bonheur des peuples, heureuse garde nationale qui, déjà si guerrière, fait partout l'espoir de la France, la constitution vivra pour vous.

« La ville de Paris a quelquefois été un exemple; je vais lui porter celui que vous donnez; je soutiendrai son patriotisme par le récit du vôtre, et je lui en donnerai la preuve en lui disant comment vous accueillez les bons citoyens et les plus faibles défenseurs de la liberté. »

On reconnaît, dans cette allocution, le tribun mécontent du rôle de silence qu'il s'est imposé et saisissant avec empressement l'occasion d'occuper encore le monde et de faire entendre d'éloquentes paroles à ce peuple qui a méconnu sa voix.

On plantait alors des arbres de la liberté, et Fécamp suivit l'exemple de toutes les communes de France: cette cérémonie, dit le rapport des fêtes, a été d'autant plus belle et auguste, que toutes les dames citoyennes de la ville, habillées de blanc, et ornées de guirlandes et de rubans tricolores, s'y étaient rendues en corps. Juillet 1792.

Le cortége, tambours et musique en tête, partit de l'hôtel de ville à deux heures après midi.

Un vieillard était au centre, portant le livre de la loi; à ses côtés on remarquait deux vétérans, dont

l'un portait le bonnet de la liberté, et l'autre la pique; des drapeaux étaient tenus par des dames, au moyen de longs rubans.

Le premier ordre de marche se composait de deux haies de femmes citoyennes, et des compagnies de grenadiers du 1er bataillon; ensuite venaient les autorités.

Lorsque le cortége fut arrivé sur la place, la garde nationale forma le carré, et l'arbre de la liberté fut élevé, après avoir été décoré du bonnet et de la pique, par le maire, et de drapeaux, de guirlandes et de rubans, par les dames; chacun vint, en défilant, jeter de la terre sur ses racines, *au doux air*, [illegible]: *Ça ira.*

Le citoyen Guillaume, maire, prononça, au sujet de cette fête, un long discours empreint de tous les lieux communs de l'époque; après quoi le cortége retourna à la maison de ville.

Le soir, il y eut des réjouissances et des danses autour de l'arbre, sur lequel on avait placé cette inscription :

Planté par des gens libres,
Pour l'effroi des tyrans;
Je dis à tous Empires :
Plantez-moi dans vos champs?

Ces fêtes furent le prélude de la plus grande catastrophe que puisse essuyer un État, de la chute du

trône à la journée du 10 août. On sait la résistance qu'opposèrent quelques gardes nationaux et les troupes suisses aux hordes marseillaises qui assiégeaient le palais du roi. Les Suisses, vaincus et couverts de blessures, furent dispersés, après l'action', dans différentes villes de France; un détachement de cinquante hommes de ces étrangers fut envoyé à Fécamp. La société populaire demanda qu'on leur retirât leurs fusils, et qu'on laissât seulement le sabre à ceux qui voudraient prendre parti dans les troupes françaises.

Le pouvoir étant passé entre les mains des révolutionnaires les plus exaltés, tous les jours, de nouveaux décrets de l'assemblée législative sont proclamés dans Fécamp.

On exécute la loi contre les prêtres insermentés, et beaucoup d'anciens religieux sont obligés de quitter cette ville, et de demander des refuges à la charité chrétienne.

On détruit les armoiries de l'intérieur des églises, les statues, reliefs et monuments féodaux qui sont à l'extérieur des maisons particulières; des ouvriers s'offrent, à la société populaire, pour faire ce travail gratis.

Les représentants Santex et Dufourni, envoyés dans la Seine-Inférieure, pour travailler l'esprit public, vinrent à Fécamp dès le mois de septembre, avec le titre de commissaires du pouvoir exécutif :

ils proclamèrent la patrie en danger, et engagèrent les citoyens à voler à son secours, en se rendant sans retard au camp de Meaux.

Quelques individus se présentèrent; et l'on fit mention honorable des officiers et grenadiers de la garde nationale qui, sans subir la voie du sort, s'étaient enrôlés pour partir volontairement à la première réquisition. Ces citoyens étaient : Dominique le Duey, capitaine; Charles Maze, sous-lieutenant; Charles-Michel Martin, François Levillain, Jean Follet et François Caumont, grenadiers.

La milice citoyenne de Fécamp se composait alors de deux bataillons, à chacun desquels on adjoignit une compagnie de canonniers.

Moïse Maze était capitaine des canonniers de Saint-Etienne.

Vincent, lieutenant.

Thomas Soudet, sous-lieutenant.

La compagnie de la Trinité était commandée par Adrien-Charles Bérigny.

Le citoyen Cauchois en était lieutenant, et Drouet, sous-lieutenant.

On organisa la compagnie des piques, placée sous le commandement du citoyen Tourneville; et la fourniture de ces armes, au nombre de quatre cents, fut adjugée à Pierre Romain.

Le citoyen Fourrey venait de succéder au sieur Guillaume, en qualité de maire de Fécamp.

C'était l'époque où la révolution allait atteindre son paroxisme d'exaltation et de fureurs : on organisa, à Fécamp, un comité révolutionnaire, chargé d'exercer la surveillance la plus étendue sur toutes les classes de la société. La conséquence immédiate de l'avènement de ce nouveau pouvoir, fut la cessation de tout culte religieux, et les citoyens Régimbard et Tatemain furent chargés, par la société populaire, de faire fermer les portes des églises. 1793

La municipalité réclama, en échange, l'honneur de contribuer à la garde de l'assemblée législative.

La création de l'armée révolutionnaire, destinée à couvrir la France d'échafauds, ne tarda pas à avoir lieu ; un bataillon de ces brigands, appartenant à la légion de Beauvais, fut envoyé à Fécamp, et logé dans l'église de Saint-Étienne et dans le grand bâtiment de l'abbaye, où coule l'eau de la voûte. Des commissaires furent délégués pour faire garnir ces édifices avec le mobilier pris dans les maisons des suspects et des aristocrates. Ces soldats, une fois installés, brisèrent les sculptures de l'abbaye, les tombeaux[1] et les images des saints, aidés par les

---

[1] De tous les sarcophages qui ornaient l'église abbatiale de Fécamp, il ne reste plus que celui de Richard, 7me abbé, placé dans la chapelle de Saint-Nicolas ; ceux de Guillaume IV et Robert Ier, 11e et 13me abbés, dans la chapelle de Saint-André ; et celui de Thomas Ier, 12me abbé, placé dans la chapelle du Saint-Sacrement ; et tous ces monuments portent les traces bien visibles de nombreuses et imbéciles mutilations.

soi-disant patriotes du pays, qui partageaient leur exaltation. Les cloches, encore intactes, éprouvèrent le même sort : celle qui portait le nom de Georges-d'Amboise succomba sous les efforts d'une multitude d'assaillants armés de lourds marteaux; et, lorsqu'elle fut entamée, disent les habitants des campagnes, le bruit qu'elle projetait au milieu d'eux ressemblait aux cris plaintifs d'un animal qui mugit.

Les clubistes, renforcés de pareils auxiliaires, restent en permanence dans la chapelle du calvaire de l'église de la Trinité, où ils ont élevé leur tribune. Les motions provocatives se succèdent : un volontaire du bataillon de Beauvais demande l'expulsion du club de tous les anciens nobles, ajoutant qu'il ne s'en trouvait qu'un qui avait donné des gages à la révolution. Un autre jour, c'est une députation d'artilleurs, composée des citoyens Maze, Charles Bérigny, Fautrel et Félix Rouget, capitaines et canonniers qui, pressés par le comité de salut public, demandent à la municipalité « de n'inscrire dans leur corps aucun individu, à moins que l'opinion publique ne se soit bien prononcée sur son compte, attendu que la défense de la république est une et indivisible; et de n'y admettre, surtout, aucuns de ces hommes qui n'étaient devenus patriotes que depuis le 10 août ».

La fermentation était à son comble parmi le peuple, et l'on cherchait encore à l'augmenter par

des terreurs chimériques ; ainsi, le bruit courut, un jour, qu'on voyait des feux dans les carrières qui sont sous la ville, et qu'on voulait la faire sauter au moyen de poudres qu'on y avait introduites ; le peuple ne reprit un instant de calme qu'après avoir appris, des commissaires délégués pour visiter ces excavations, qu'ils n'y avaient rien remarqué d'extraordinaire.

Ce fut dans ces entrefaites que M. de Chaumontel et sa famille, vinrent se réfugier à Fécamp ; ils y furent bientôt découverts par le comité révolutionnaire, qui les constitua prisonniers dans l'hôtel où ils étaient descendus, et les fit partir presqu'aussitôt pour *le département*, afin d'empêcher une émeute populaire.

Les événements du 31 mai venaient d'amener de nouvelles proscriptions : les modérés de la Convention, qui avaient pris le nom de Girondins, s'étaient aperçus depuis long-temps qu'il était nécessaire, pour leur propre conservation, de secouer le joug de la *Montagne*, c'est-à-dire de leurs collègues anarchistes qui siégeaient sur les banquettes les plus élevées de la chambre ; ils étaient, en conséquence, parvenus à faire soulever en leur faveur plusieurs contrées de la Normandie ; la mauvaise issue de cette insurrection les conduisit presque tous à l'échafaud. Ceux qui ne périrent pas de cette manière furent trouvés morts de besoin et d'inanition dans les champs où ils étaient allés

chercher des refuges. Pétion, l'ancien maire de Paris, se trouvait au nombre de ces derniers.

Les femmes mêmes des proscrits n'échappèrent point au danger : on ne pouvait leur imputer le dessein d'usurper le gouvernement de la république; on accusa leurs larmes; la femme de Pétion et son jeune fils, pour sauver leurs propres têtes, vinrent se cacher à Fécamp, et leur retraite ne resta pas plus long-temps ignorée que celle de la famille de Chaumontel.

La municipalité les mit d'abord en état d'arrestation; et, comme le nom qu'ils portaient était alors fort compromettant, elle décida que cette malheureuse femme et son fils seraient conduits au comité de sûreté générale de Paris : c'était les livrer à leurs bourreaux !

Les citoyens Charles Bérigny, Aubry et Touffaire eurent la pénible mission de remettre eux-mêmes ces prisonniers au comité de surveillance de la Convention, dirigé par les citoyens Amar et Julien. Ils en obtinrent décharge, avec un arrêté des représentants du peuple, qui leur allouait une certaine somme pour leurs frais de poste [1].

Cet acte d'hostilité barbare exercé contre les Girondins, ne suffit pas au comité révolutionnaire de Fécamp ; il contraignit encore la municipalité d'en-

[1] Reg. des délib. de la com. de Fécamp, an. 1793, p. 96.

voyer une adresse de félicitations à leurs fougueux adversaires : c'est une pièce historique, curieuse par le style, qui ne serait que ridicule, si elle ne rappelait une époque de sang, de larmes et de patriotisme mensonger. Nous ne pouvons nous dispenser de la faire connaître à nos lecteurs.

« *Le Maire et Officiers municipaux, aux Citoyens Représentants du peuple, à Paris.*

« Représentants,

« Gloire à toi, montagne trois fois sainte ; gloire te soit rendue pour nous avoir encore une fois sauvés!

« Des scélérats couverts de crimes ont osé surprendre la confiance du peuple pour le conduire à sa perte, et creuser ainsi, à la faveur d'une brillante popularité, l'abyme où ils voulaient traîtreusement le précipiter.

« Qu'ils périssent, ces infâmes conspirateurs, et que leur mémoire soit à jamais en exécration à tous les républicains; que la liberté, le *palladium* de notre bonheur, reste toujours sur *cette montagne sacrée*, qu'elle rend si fertile en miracles; et si quelques intrigants, couverts du manteau du patriotisme, veulent de nouveau la faire écrouler, hâtez-vous, *montagnards* intrépides, de les foudroyer; nous le répétons, restez à votre poste. Salut et fraternité [1]. »

---

[1] Reg. des délib. municip., an. 1793, pag. 110. — Fouray, maire; Devaux, agent-national; P.-C. Clouet; Persac, secrétaire.

Les insignes de la monarchie étant proscrits par la loi du 8 juillet 1793, MM. d'Avannes, de la Fortelle et de Claville, tous officiers qui avaient servi avec distinction jusqu'en 1792, furent contraints de venir déposer eux-mêmes leurs croix de S.-Louis à la municipalité.

On exigea aussi la remise des titres de noblesse, pour les brûler sur les places publiques, et l'on manda à la mairie les personnes qu'on supposait devoir en posséder.

Les citoyennes Vattemare, la Frapinière, et Bonne d'Escales, déclarèrent que leurs maris étant cadets de Caux, ne possédaient pas les titres de leur famille.

Les citoyens Mahiel et La Fortelle n'avaient pas de titres, étant aussi cadets de Caux.

Le citoyen Béquet, dit Longuemare, déclara que ses titres avaient été brûlés dans sa commune.

Le citoyen Le Maître, dit de Claville, annonça que ses papiers de famille étaient entre les mains de Chérin, vérificateur des titres de la noblesse, à Paris, où ils avaient subi le sort de ceux qui y étaient déposés.

La citoyenne Duval, épouse du citoyen d'Harnois, déclara que, n'étant pas née noble, elle n'avait aucun titre, et que son mari, émigré, ne pouvait en avoir, étant né cadet.

Les citoyens d'Avannes, de Giverville, Lescailles, n'avaient aucun titre de noblesse en leur possession.

Le sieur Devenois, dit d'Hattentot, seul, remit six

pièces en parchemin et deux en papier, contenant des lettres de garde-noble et de preuves de noblesse; ces pièces furent brûlées, et les cendres jetées au vent.

Tous ces sacrifices ne satisfaisant pas encore assez l'amour-propre des révolutionnaires exaltés, chaque jour on emprisonnait les meilleurs citoyens, sous les prétextes les plus frivoles; et comme la maison d'arrêt ne pouvait suffire à ces nouvelles nécessités, on changea en prisons des maisons particulières : celle de M. de Giverville, alors émigré, fut remplie de *suspects* de toutes les classes de la société.

Le *maximum*, cette plaie du commerce, née du manque de subsistances et de la misère du peuple, eut aussi le privilège de créer bien des *suspects*, et ce mot seul vous envoyait à l'échafaud. Le commerçant était *suspect* s'il vendait sa marchandise à un prix plus élevé que la taxe : on lui faisait payer de grosses amendes pour la première fois, et pour des objets dont l'importance était souvent bien minime; ainsi, le sieur David, épicier, ayant vendu à une femme deux chandelles au-dessus de la taxe, un officier de canonniers, qui passait devant sa boutique, vérifia le fait, et ce marchand fut condamné à payer cinquante livres d'amende et à être inscrit sur le registre des *suspects*.

Ces faits ne paraîtront peut-être pas dignes de l'histoire; mais la génération actuelle qui les ignore en pourra tirer l'utile enseignement que les commo-

tions politiques, qui profitent à peu d'individus, sont, en général, pour toutes les classes, une source de vexations et de calamités.

Il y avait à la mairie un tribunal permanent pour juger les contraventions à la loi du *maximum*. Des gens de tous les états, et surtout des épiciers et des bouchers, y étaient journellement condamnés.

La halle de Fécamp cessant d'être convenablement approvisionnée, on envoya des garnisaires dans les campagnes : les cultivateurs de Grainville reçurent deux cents hommes du bataillon de Beauvais; il en fut aussi envoyé dans toutes les communes qui avoisinent la ville de Fécamp.

Ces soldats, indisciplinés, n'étaient pas seuls à extorquer des vivres chez les cultivateurs; des bourgeois, aussi, cherchaient à s'en procurer par les mêmes moyens : le sieur Vasse, demeurant au hameau de La Roquette, porta plainte, un jour, à la commune de Fécamp, contre plusieurs citoyens de cette ville, qni s'étaient présentés à son domicile pour avoir du blé, et l'avaient menacé de revenir le lendemain *avec leurs armes*, s'il ne leur en donnait immédiatement.

Ce trait fait juger de la misère qui régnait alors : tout le monde, à Fécamp, était à la ration comme dans une place assiégée; il n'était pas permis de mettre du lait dans son café, de jouer le soir au billard, ni de veiller au-delà d'une certaine heure, pour ne pas user de chandelles.

Il était aussi défendu de s'approvisionner ailleurs que dans sa commune, et, néanmoins, le besoin forçait souvent de quitter la ville pour aller chercher quelques vivres dans les campagnes; les volontaires de Beauvais en donnaient eux-mêmes l'exemple, et ne permettaient à aucuns citoyens de le suivre : ainsi, le nommé La Giberne de Grainval, rencontré dans les champs, porteur de quatre livres de viande, fut sévèrement puni pour cette contravention aux ordonnances municipales.

La prise de Lyon, ou *commune affranchie*, comme on l'appelait alors, fut le prétexte de rigoureuses mesures contre tout ce qui paraissait contraire au nouvel ordre de choses : Jean Le Borgne et Amand Boulanger, de Fécamp, furent nommés commissaires pour séquestrer, dans l'étendue du canton, tous les effets ayant appartenu aux émigrés et déportés, et les faire vendre au profit de la république.

Au milieu de ces misères, les fêtes nationales se succédaient de jour en jour : on en avait établi en l'honneur de l'agriculture et de tous les grands événements politiques qui avaient marqué le cours de nos troubles civils; l'église de l'abbaye était devenue le temple de la raison; c'était de là que sortaient ces longs cortéges dans lesquels des femmes portant le nom de *déesses* ou de *vertus*, étaient exposées dans des chars aux regards de la foule. Comme le peuple ne pouvait s'habituer à donner ces noms à des femmes

qui n'étaient, à ses yeux, rien moins que des déesses ou des vertus, toutes ces pompes n'étaient pour lui que vaines et ridicules parades. La fête de l'Agriculture se célébrait sur un terrain situé aux environs de la route de Rouen, ou aux corderies. Le cérémonial consistait à faire de longs discours et à tracer quelques sillons dans la terre avec la charrue : spectacle bien froid pour une population habituée aux pompes religieuses qui lui avaient si souvent impressionné le cœur, dès son enfance la plus tendre.

La bizarrerie de ces fêtes aurait pu distraire un moment des maux domestiques, si elles n'avaient été le prétexte de nouvelles vexations; tout le monde était obligé d'y prendre part, sous peine de punitions rigoureuses. Le citoyen Lefebvre, commandant du bataillon de Beauvais, dénonça plusieurs personnes qu'il avait vues, un jour de décade, se livrer aux occupations de leur état. Une femme Guerrand, entre autres, ayant répondu à ses juges qu'elle avait été obligée de travailler pour avoir du pain, fut condamnée à huit jours de prison.

Une autre folie de l'époque fut de donner des noms révolutionnaires à la plupart de nos villes : ainsi, le nom de *Grâce* joint à celui du *Havre* paraissant trop gothique ou religieux aux novateurs, cette ville devint le Havre-Marat; par la même raison, Montivilliers, s'appela Brutus-Villers, et Grainval, ajouta à son nom celui de la *Montagne*. On fut

embarrassé pour le nom de Fécamp, et l'obscurité qui régnait sur son étymologie le sauva de cet ignoble travestissement.

A la même époque, la guerre maritime menaçant incessamment nos ports, la compagnie de canonniers Bérigny fut envoyée pour renforcer la garnison du Havre-Marat, et l'adjudant général La Morlière nomma le citoyen La Converserie commandant des troupes cantonnées à Fécamp.

On était dans cette période de découragement, où les cruautés devenues si communes ne paraissaient plus atroces, « *adsuetudine malorum, ut atrox, advertebatur*[1] », lorsqu'arriva la chute de Robespierre et la réaction thermidorienne. Depuis long-temps les clubistes de Fécamp avaient vu avec peine que le peuple prenait peu de part à leurs actes, qu'il s'était même ameuté pour empêcher un enlèvement de tableaux d'église; et le sieur Jazé, officier municipal, avait été décrété d'ajournement devant le tribunal du Havre pour avoir secondé ce mouvement populaire.

On savait que des pétitions circulaient dans la ville, et qu'elles avaient obtenu beaucoup de signatures en faveur des détenus.

On avait aussi connaissance qu'un habitant de la campagne, le sieur Quesnot, voulant entrer dans la chapelle du Bourg-Beaudouin, malgré la défense du

---

[1] *Tacit.*, ann., lib. 6.

factionnaire, avait dit : qu'une centaine de paysans comme lui, armés de *triques*, chasseraient au premier jour le bataillon de Beauvais.

Toutes ces démonstrations n'avaient pas été sans donner de sérieuses inquiétudes au comité révolutionnaire de Fécamp, et surtout aux étrangers qui influençaient ses actes.

La chute de Robespierre trouva donc la population de cette ville préparée à un changement quelconque, et chez elle la réaction ne se fit pas attendre : le premier mouvement de la foule fut de se porter dans les églises, dont elle força les portes ; elle monta jusque sur les toits et les clochers, malgré les défenses des officiers municipaux et les réquisitions du procureur de la commune, Clouet, qui ordonnait « de prendre des informations sur ceux qui s'étaient permis d'ouvrir les temples. »

Les autorités furent presque toutes changées dans la plupart des communes de France, et la Convention établit un nouveau comité de sûreté générale, pour faire droit aux réclamations des détenus qui gémissaient dans les prisons.

L'agent national du district de Montivilliers ne tarda pas à recevoir les ordres de ce comité, et les transmit en ces termes à la municipalité de Fécamp :

« *Mort aux tyrans.* — *Brutus-Villers*, le 16 frimaire l'an III de la république une et indivisible.

« Citoyens!

« Je vous fais passer copie d'un arrêté du comité de sûreté générale, qui prononce la mise en liberté définitive de plusieurs citoyens, et ordonne que le scellé sera levé de dessus leurs propres meubles et effets.

« Salut et fraternité. »

Cette décision rendit la liberté à beaucoup de prisonniers, parmi lesquels on remarquait les citoyens d'Avannes, Claville, la Frapinière, Dubois, Auger, Gaspard Leviq, Noël et Guillaume Deschamps, Baspray, Lacorne, et les citoyennes La Falaise, Giverville, veuve Liot et leurs filles, veuves Bailleul, Barthelemi et Loisel. Ajoutons à cette liste le bénédictin Le Tellier, cet ancien curé constitutionnel de Fécamp, qui, malgré les gages donnés par lui à la révolution, ne fut pas plus épargné que les autres, étant accusé d'avoir enlevé la relique du précieux Sang, lors du renvoi des religieux de l'abbaye. Sa mise en liberté fut motivée sur ce que l'objet dont l'enlèvement lui était imputé à crime, n'était ni bien national ni bien particulier. 1794.

La faction qui avait pris le pouvoir ne put s'en tenir à la réparation des injustices qui avaient été

commises; il fallut qu'elle tombât aussi dans des excès réactionnaires à l'usage des gouvernements faibles et sans avenir. La loi du 21 germinal avait ordonné des poursuites contre les terroristes, et un arrêté du directoire de Montivilliers demanda l'exécution de cette mesure contre les citoyens Richard, Simon Deneuve et Holley, membres du comité révolutionnaire de Fécamp, Devenois dit d'Hattentot, Massé, Pierre Deshayes fils, et Régimbart, comme ayant participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui avait précédé le 9 thermidor, et ordonna, en même temps, qu'il serait procédé à leur désarmement dans les vingt-quatre heures.

Comme on ne pouvait rester dans le vrai, et qu'on voulait compromettre ces hommes avec une certaine classe de patriotes, on les accusait d'avoir provoqué l'avilissement de la représentation nationale et *le retour de la royauté*.

Utile leçon pour les dévoûments irréfléchis qui seraient tentés de se mettre à la suite des factions. Certes, la vie politique de tous ces hommes n'est entachée d'aucun acte sanguinaire; jamais, quand ils étaient tout puissants, aucun habitant de la cité n'a payé de sa vie son opposition à des principes qui n'étaient pas les siens. Quelques-uns ont montré de l'exaltation, il est vrai; mais, dans ce chaos où se cachait la vérité, ils ont agi en hommes qui paraissaient convaincus; d'autres, moins excusables sans

doute, et, pour sauver leurs têtes, affichaient des sentiments qu'ils n'avaient pas; il y en avait même dans le nombre qui étaient royalistes: Dévenois ne s'en cachait nullement, chansonnait le zèle des membres du comité, et faisait des libelles contre la révolution. Remarquons que tous ces hommes ont pu vivre ensemble sans haines, sans vengeance, quand la Convention elle-même donnait le funeste exemple d'envoyer ses membres dissidents à l'échafaud.

Le citoyen Guillaume avait été de nouveau placé à la tête de la commune de Fécamp, et MM. Desportes, Massif et Tougart rentrèrent au conseil municipal. La plupart de ces noms eurent le mérite de rétablir la confiance et de rassurer l'opinion publique.

Durant le cours de ces évènements, la démolition des églises de Fécamp passait inaperçue, l'emplacement de l'abbaye changeait d'aspect, et presque tous ses bâtiments claustraux disparaissaient du sol; les citoyens Bidel et Sandret, officiers municipaux de Fécamp, en avaient été les premiers adjudicataires.

Comme on réunissait sur le port les bois provenant des biens des émigrés, pour les transporter au Havre, où ils servaient aux constructions de la marine, les rues de Fécamp étant trop étroites, il en résultait de graves inconvénients pour les maisons situées sur la place du Bail. Le conseil municipal, considérant *qu'il n'était pas possible d'élargir les rues qui conduisent au port*, en fit ouvrir une nouvelle sur le terrain des Capucins.

L'opinion publique se prononçant avec force pour le rétablissement de la religion catholique, les prêtres sortirent de leurs retraites, après avoir, eux aussi, éprouvé les rigoureuses vicissitudes de tout ce qui tenait à l'ancienne organisation sociale.

Les ecclésiastiques, Charles-Louis Delauney, Joseph Lambert et Louis Ingoult; le premier, curé de Saint-Léonard; le second, de Colleville, et le dernier, ex-capucin, curé du Bec-de-Mortagne, demandèrent l'autorisation d'exercer à Fécamp, sur la demande de plusieurs citoyens.

L'abbé Le Tellier était rentré à la tête de la paroisse de la Trinité, et les habitants de St-Étienne obtinrent la réouverture de leur église; le vénérable abbé Blandin, ex-religieux, que nous avons vu, jusque dans l'âge le plus avancé, donnant l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, obtint l'autorisation d'exercer ses fonctions dans cette dernière paroisse.

Après tant de grandes scènes passées à Fécamp, il nous reste peu de chose à dire pour arriver au but de nos efforts : le Directoire n'apporta aucune amélioration au sort matériel de cette ville, et les querelles des partis s'envenimant de nouveau, on ne savait si la Providence réservait un dernier châtiment à la patrie, en la refaisant passer par les cruelles épreuves dont elle sortait à peine; les imaginations s'effrayaient de nouveau, lorsque vint le 18 brumaire, ou la chute de ce gouvernement, sur les débris duquel on vit s'élever le Consulat.

Le 20 brumaire de l'an XI de la république (1802), le premier consul, allant du Havre à Dieppe, vint à Fécamp, où il déjeûna.

Le clergé de la ville alla processionnellement à sa rencontre, jusque dans les champs, suivi d'une population immense, qui chantait un *Te Deum*. Les flatteurs du nouveau pouvoir ont consigné dans le Moniteur que les habitants de Fécamp célébraient l'anniversaire de la révolution du 18 brumaire. On dit que le premier consul fut ému au spectacle imposant de ce peuple qui adressait, sous la voûte des cieux, des prières à Dieu, pour la prospérité de la France et du chef de ce nouveau gouvernement, qui devait la rendre grande et puissante parmi les nations.

M. Desportes était maire de Fécamp depuis dix-huit mois, et ce fut lui qui fit les honneurs de la ville au premier consul.

La guerre avec l'Angleterre ayant interrompu tout commerce maritime, le port de Fécamp servait de refuge aux petits navires de l'État et aux barques de pêche qui fréquentaient les côtes de la Manche.

Au commencement de l'année 1800, deux de ces derniers bateaux firent naufrage dans le quartier de Fécamp : le premier, nommé l'*Espérance*, échoua près de la jetée du port ; les vingt hommes de son équipage furent sauvés par les marins de

trois bâtiments de guerre, placés sous les ordres du citoyen Vallée, lieutenant de vaisseau, qui commandait l'*Éclatante*.

Le citoyen Créance, second maître à bord de cette canonnière, s'étant attaché une corde autour du corps, s'élança sur les débris du navire naufragé, et en retira plusieurs marins auquel le froid avait fait perdre l'usage des sens.

Le nommé Hélouin, de Granville, chargé de la comptabilité à bord de la flûte la *Baleine*, périt victime de son humanité : comme il se précipitait pour sauver un malheureux qui se débattait contre les flots, il eut la tête écrasée par la chute d'un mât du navire naufragé.

Le second de ces bateaux, qui se nommait aussi l'*Espérance*, ne put sauver que cinq hommes, sur les douze qui composaient son équipage.

Quelques années après, le corsaire l'*Espoir* faisait naufrage dans les mêmes parages : le sieur Cauquais, préposé aux douanes, sauva, au péril de sa vie, sept individus qui faisaient partie de son équipage. Le ministre de l'intérieur décida qu'il serait donné une médaille à cet employé; et, le 3 avril 1808, le maire lui en fit remise, en présence des autorités militaires, des canonniers et des douaniers réunis sur la place, et aux cris de *vive l'Empereur!*

A la même époque, les écluses de chasse de la retenue tombaient en ruine, et le port se trouvait

encombré de galet, malgré les travaux exécutés aux frais du gouvernement; les armateurs concevaient des craintes pour la rentrée de leurs navires, et prévoyaient déjà l'abandon du port de Fécamp. Le maire fit part aux habitants de cet état de choses, qui pouvait compromettre la prospérité de la ville, et tous se portèrent sur le perrey, armés de pioches, et jetèrent le galet dans le courant.

Cette mesure étant insuffisante, le Génie consentit à ouvrir les écluses, si on lui garantissait le paiement des avaries qui pourraient en résulter.

On se remit de nouveau à l'ouvrage : femmes, enfants, furent encouragés par la présence du maire, et l'eau emporta le galet comme un torrent. Ce résultat fut d'autant plus heureux, que l'on attendait des corsaires qui pouvaient, d'un moment à l'autre, amener de riches captures dans le port.

La restauration vint donner à toutes les villes maritimes de France un essor jusqu'alors inconnu : le port de Fécamp reçut quelques réparations; de nombreux navires de pêche y furent construits, et ce nouvel état de choses n'a fait que progresser, d'année en année, jusqu'à nos jours.

Le maire, M. Desportes, décédé en 1816, fut remplacé par M. Le Métayer, et celui-ci par M. Le Clerc, en 1821, époque du renouvellement des officiers municipaux. Ce dernier a été, en même temps, membre de la Chambre des députés, mais il

n'y est resté que peu d'années, voulant exercer exclusivement ses fonctions, plus modestes, de maire, et consacrer tout son temps aux affaires de la commune.

Il a été remplacé à la Chambre des députés par M. Ludovic Vitet, membre de l'Institut et conseiller d'État, qui, de la position élevée qu'il occupait dans la république des lettres, s'est livré à la carrière de l'administration et aux hautes études de l'économie politique.

La ville de Fécamp doit à son maire et à l'intervention puissante et dévouée de son député[1], des travaux publics sans nombre, étonnants même, quand on songe avec quelle vitesse ils ont été exécutés; on en jugera par le détail suivant :

Trois routes départementales : la première, de Fécamp à Bolbec, achevée; la seconde, de Fécamp à Valmont, en cours d'exécution; et la troisième, de Fécamp à Étretat, dont le travail doit commencer immédiatement.

Un bassin construit et livré au commerce en 1837, et les quais élargis.

Une jetée en pierre, pour remplacer celle en bois, qui avait été rompue par les flots. Un phare à feu fixe, sur la côte du Bourg-Baudouin.

Une estacade à l'entrée du port, une levée à

---

[1] M. Bérigny, inspecteur général des ponts et chaussées, a aussi contribué de tout son pouvoir à l'exécution de ces travaux.

travers la retenue, et un canal qui préserve une partie de la ville des inondations causées par la fonte des neiges.

Élargissement de la rue du Vieux-Marché.

L'ouverture de la rue des Forts, qui dépend également de la route royale, aura lieu avant la fin de l'année, ou au plus tard au printemps prochain.

L'établissement de fontaines publiques est à la veille de s'effectuer, les fonds destinés à ces travaux étant déposés à la caisse de service.

L'abbaye réparée et le portail latéral reconstruit d'après les anciens plans.

Après avoir parlé des travaux exécutés aux frais de l'État, nous devons faire mention d'une entreprise particulière, qui fait le plus grand honneur au sieur Bigot, comme œuvre de génie, au-dessus de la portée ordinaire d'un simple ouvrier.

La partie de la ville, située du côté du port, manquant d'eau, le sieur Bigot a eu l'ingénieuse pensée de faire arriver sur ce point, au moyen d'un aqueduc long de trois kilomètres, et creusé dans l'intérieur de la falaise, les eaux des fontaines de Grainval, qui se perdaient dans la mer, et de les faire servir à l'usage des habitants de ce quartier, qui en étaient entièrement dépourvus.

Au lieu de huit mille habitants que l'on comptait à Fécamp, au commencement du dernier siècle, il y en a maintenant neuf mille deux cents, et cette augmentation ne paraîtra pas considérable, à raison

du progrès de l'industrie et du grand nombre de marins que la navigation, plus active qu'autrefois, a dû attirer dans le port de Fécamp.

On compte dans cette ville dix filatures de coton, qui occupent cinq cents personnes : les plus considérables appartiennent à MM. Dupray et Huet, dont les maisons de commerce sont établies à Fécamp et à Bolbec.

Il y a en outre, dans la vallée, sept moulins à huile, deux moulins à tan, sept moulins à blé, et deux scieries mécaniques.

Pour le voyageur, préoccupé de commerce et de travaux publics, il trouvera, sans doute, que Fécamp a beaucoup gagné depuis le dernier siècle. Pour l'artiste, le poète et le philosophe, au contraire, qui viendront dans cette ville rechercher son abbaye, son cloître, ses forts crénelés, ses douze églises aux flèches élancées, ses écoles, ses savants et ses pieux cénobites, pour lui, le désenchantement sera réel; car on ne fera jamais que quelques navires de plus dans un port, des fabriques arrosées de sueur d'homme, de petites maisons bien neuves, des rues alignées aux dépens des remparts historiques de la cité, puissent lui donner le prestige et la vie qu'elle tirait des hautes études, des grands hommes et des monuments religieux qui feront éternellement son orgueil et sa gloire.

FIN.

NOTES FINALES.

N° 1.

Cette charte latine, par nous découverte aux Archives départementales, ayant été publiée pendant l'impression de ce volume, nous en donnons une traduction, qui a le mérite d'être inédite, accessible à un plus grand nombre de personnes, et de faire connaître l'état de la langue fran çaise au commencement du 14me siècle.

A TOUS les filx de saincte mère église asquieulx cest present escript vendra je Raal humble abbé de Saincte Trinité de Fescamp salut. en vrai salu de tout le monde à desservir la grace de la divine pitié notre Seigneur nulle chose tant ne lui plest comme aemplir la lay et les commandemens faire et que nous soions aussi courchies et dolens des pechies et des mesaventures de nos freres comme de nos meismes ne autrement nous ne pourrions aler lassus amont en paradis pour le pechie de la char qui tant est pesans se grant carite de fraternite de devocion doresons de omosnes ne nous alege le pechie et que nous entendons que est devocion de oreson et omosne nous avons recheu ovec nous une maniere de gens seculiers lesquieulx len appelle Jongleurs jasoit (quoique) cen que la vie diceulx soit abandonnee a jouer et que elle soit escoulouriable nequedent le fondement de foy qui est funde en Jehu Crist fait divers membres aerdre (attacher) a un bon chief laquelle chose n'est pas nouvele ne nouveaument trouvee ains fu commenchie en temps de bonne memoire Ricart premier duc de Normendie

et dura tout le temps o segont duc Ricart et empres mons. Willeme abbe aicellui temps defailli iceste fraarie mes par mauvestie et par avarice qui tousiours croist et abunde et largeche et courtoisie qui tousiours refrede et amenise (diminue) fut delessie iceste frarie apres la mort du premier froy Henry adechertes (alors) mons Henri de bon memoire abbe a icellui temps renouvela iceste fraarie et les rechut et coveuilli en fraternité par le consentement de tout le chapistre adechertes (alors) Jen Raal abbe ne vuil pas que je nen sieusse les escrases (actions d'éclat) et les fais de si grans gens et de si nobles mestabli frere diceulx freres Jongeurs et leur octroyons plaine parchemierie de tous nos bienfais qui seront fais en notre abbeie sil est assavoir en messes en vegilles en jeunes en aumosnes en oresons et en toutes choses plaisantes a Dieu que par carite ardante puissent ovec nous et nous ovec eux aparestre devant la fache Jehu x pit en leeche (joie) en exultation o (avec) simphognies o timbres o vieles o psalterions o orgues o harpes o fieules plaines de bonnes odours tenantes en leux mains especiaumsent pour iceulx et pour nos freres en tout temps et chascun jour nous celebron trois messes l'une du Sainct Esprit que il nous commant au filx lautre de Notre Dame quelle deprie pour nous son filx la tierche pour les trespasses que eulx aient repos pardurable et chascune fois que il en yara un trespasse des freres et len le nous lerra assavoir il sera asous premierement en chappitre et en fesmes le servise auxi hautement comme de uns de nos freres moignes et chascun an pour icheux freres nous faison deux trentieulx (trente messes à célébrer) lun apres Noel lautre empres Penthecoustes ceste fraarie doit estre en ceste maniere tenue que chascun an au jour de la Saint Martin en este sasembleront les freres iongleurs et tous ceulx que

nous avons receus ovec nous et feron tous ensemble une sollempnite et sollempnelle prochession et de chascun diceulx len cuidra cinq deniers lesqueulx seront en tel maniere de partis que les deux pars seront a meseaux (malades, lépreux) de Fescamp la tierche partie sera donnée as povres la quarte partie sera au luminaire de nostre eglise la quinte partie sera a leuvre dicelle eglise ovec les lais dés mors et en lobbit diceulx freres larra chascun qui pourra trois soubx les povres deux soubx les tres povres douse deniers tous ceux qui tendront cete fraarie soient iongleurs ou chevalliers ou autres lerront du leur a leuvre de la dite eglise adechertes de cette fraarie nous establimes mestre et recteur Henry de Gravenchon a tous ceulx qui ceste fraarie tendront et garderont soit pais et joye in secula seculorum Amen.

N° 2.

Henri par la grace de Dieu roi d'Angleterre héritier et régent du royaume de France et seigneur d'Irlande, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut: comme despieca voulant pourvoir au bien commun et gouvernement de l'église et abbaye de Fécamp gouvernée sous notre main et autorité, *parce que l'abbé d'icelle église ne nous a fait le serment de féauté* et autre petit gouvernement du lieu, nous eussions commis et député Jehan le Cuillerier receveur général de tous et singuliers deniers, revenus, profits, et émoluments quelconques des terres et baronnies appartenant et appendant à icelle Abbaye. C'est à savoir ès baronnies de Fécamp, Vitefleu, Gardin sur Dieppe, Estouteville, Aesy, Heudreville, Argences et leurs dépendances, lequel Cuillerier se soit de ce entremis par certain temps

passé et de ce n'a encore rendu aucun compte, ainsi que tenu y est par raison et selon sa commission sur ce faire, mais nagaires lui ait été mis et assigné certain jour pour rendre compte et reliqua de sa recette et mise ainsi qu'il appartient par raison savoir faisons que nous confians es sens preudomie et bonne diligence de nos amés maître Nicole Caval licencyé en loys l'un des clercs de notre grand conseil, Roger Mutel notre vicomte de l'eaue à Rouen et Jacques d'Orléans écuyer. Yceulx avons commis et députés, commettons et députons par ces présentes auditeurs des comptes dudit receveur, presents ou appelés à ce des religieux de la dite abbaye en tel nombre que voudront être expediés pour le bien de la chose se être y veulent lesquels voulons être élus par le prieur et couvent dudit lieu et avons donné pouvoir et autorité aux susdits auditeurs de ouyr, examiner conclure et clorre iceux comptes, de ce qui par eux sera fait, donner et bailler lettres convenables et necessaires en cette matière et généralement et singulièrement de faire besoigner et procéder en ce circonstance et dépendance, comme bons et loyaux auditeurs duement établis pour faire selon raison et le cas. Mandons à tous nos justiciers, officiers et subjets que a eux obeissent et entendent diligemment et leur pretent conseil confort, aide et protection si besoin est et requis en sont. Donné à Rouen le I jour de juillet, l'an de grâce mil IIII XXII et de notre règne le 10me.

N° 3.

Noms des individus qui obtiennent des compositions sur les arrérages qu'ils doivent à l'église, en 1422.

PRÉVÔTÉ DE FÉCAMP.

Pierre Viard.
Pierre Fouquier.
Guillaume Roussel.
Jehan Quennas.
Robin Beusebost.
Colin Bosquet.
Joseph Phifellote.
Guillaume Le Carpentier.
Jehan Le Bouesque.
Jehan Le Caron, tenant hôtel à Fécamp.

SAINT-PIERRE-EN-PORT.

Guillaume de Houdetot.
Colin Godefroy.
Guillaume Le Febvre.

PRÉVÔTÉ DE SENNEVILLE.

Jehan Karc sme.
Jehan l'Abbé.
Thomas Robinot.
Pierre Le Blond.
Raoul Le Sesne.
Pierre De la Planche.
Jehan Martel dit Pol.
Jehan Barbe dit Vassot.
Raoul Graimbou.
Jehan Dufay.

VEULETTES.

Guieffroy Le Payeur.
Guillaume Le Mercher.
Guieffroy Joly.
Guillaume Le Villain.
Jehan Escombart.

PRÉVÔTÉ D'ELÉTOT.

Thomassin Durand.
Robin Sigard.
Guieffroy Gomen.
Jehan Hébert.

Colin Le Sueur.
Rogier Blanquet.
Raoul Goisel.
Jehan Happel.
Regnaut Maçon.
Simon Varin.
Guillaume La Planque.
Simon Pellerin.
Colin Cavelier.
Jehan Forthomme.
Jehan Corcenout.
Guillebert Soubraage.
Estiennot Engien.
Ricard Halle.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.



